

**Annexes à la présente convention :**

- 1 - Tableau des données statistiques
- 2 - Recueil des indicateurs de la convention et des cibles par type d'objectifs
- 3 - Plan financier quadriennal 2024-2027
- 4 - Tableau des échéances de reddition des documents
- 5 - Liste d'adresses des personnes de contact
- 6 - Utilisation des armoiries de l'État de Genève

## Annexe 1 : Tableau des données statistiques

	<b>Statistiques décembre 2022</b>
<i>Selon les indicateurs de la Confédération</i>	
<b>Etudiants (sans les instituts rattachés à l'Université)</b>	
<b>Nombre d'étudiants total</b>	<b>18'261</b>
Nombre d'étudiants inscrits en baccalauréat universitaire	8'542
Nombre d'étudiants inscrits en maîtrise universitaire	5'194
Nombre d'étudiants inscrits en MAS	1'320
Nombre d'étudiants inscrits doctorats	2'322
Nombre d'autres formations <sup>1</sup>	883
<b>Personnel (EPT, tous fonds confondus, taux moyen 2022)</b>	<b>4'747.1</b>
Professeurs, catégories de personnel SIUS 511 à 514	551.43
Autre enseignants, catégories SIUS 521-522	343.68
Maîtres-assistants, assistants, postdocs, collaborateurs scientifiques catégories SIUS 530-540	2'183.86
Personnel administratif et technique, catégories 560 à 590	1'668.1
<b>Dépenses (2022, produits d'exploitation hors imputations internes diminués du résultat net de l'exercice)</b>	
Fonds provenant de l'« État »	<b>CHF 593'940'687</b>
Fonds provenant de l'extérieur	<b>CHF 231'641'798</b>
dont fonds du FNS	CHF 103'961'143
dont fonds des programmes européens	CHF 21'703'475
dont autres fonds institutionnels	CHF 105'977'180
<b>Total</b>	<b>CHF 825'582'486</b>
<b>Recherche</b>	
Nombre de subsides européens reçus en 2022	21 nouveaux projets
Nombre de nouveaux subsides de recherche attribués par le FNS en 2022	<b>260</b> nouveaux subsides

1. Certificats, stages, programmes complémentaires

**Annexe 2 : Recueil des indicateurs de la convention et des cibles par type d'objectifs**

<b>A. OBJECTIFS PRIORITAIRES</b>									
<b>1. Renforcer l'importance et l'impact des recherches issues de l'Université sur les grands défis planétaires</b>									
Mesure	Indicateur	Mode de calcul			Résultat 2022	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
1.1 Renforcer la recherche fondamentale et appliquée, disciplinaire et interdisciplinaire sur les enjeux de durabilité, et notamment sur la transition énergétique, les réponses aux changements climatiques, les inégalités structurelles (sociales, économiques, technologiques), les rapports entre durabilité et inégalités ("ecosocial welfare"), ainsi que leurs enjeux géopolitiques	Montants alloués en francs suisses des fonds compétitifs obtenus dont la thématique traite de durabilité, de changement climatique et d'inégalités structurelles	Classification des projets FNS, Horizon Europe et autres selon les disciplines, les mots-clés, les entités académiques Source : Base de données recherche (O. Peila)			CHF 11'902'986 Nb. projets 30	14'400'000	13'800'000	17'040'000	21'000'000
1.2 Renforcer la recherche fondamentale et appliquée, disciplinaire et interdisciplinaire sur les enjeux de vieillissement de la population et de santé, tels que les maladies non-transmissibles, les crises épidémiques, la santé psychique ou encore la santé planétaire	Montants alloués en francs suisses des fonds compétitifs obtenus dont la thématique traite des enjeux de vieillissement et de santé	Classification des projets FNS, Horizon Europe et autres selon les disciplines, les mots-clés, les entités académiques Source : Base de données recherche (O. Peila)			CHF 48'116'860 Nb. projets 79	43'200'000	41'400'000	42'600'000	42'000'000
1.3 Renforcer la recherche fondamentale et appliquée, disciplinaire et interdisciplinaire sur les enjeux associés à la transition numérique, à l'intelligence artificielle et à l'émergence des cultures numériques, dont les risques de fracture digitale	Montants alloués en francs suisses des fonds compétitifs obtenus dont la thématique traite de transition numérique, d'intelligence artificielle et de cultures numériques	Classification des projets FNS, Horizon Europe et autres selon les disciplines, les mots-clés, les entités académiques ; le numérique comme outil (sc. info.) et comme enjeu (numérisation). Source : Base de données recherche (O. Peila)			CHF 5'690'866 Nb. projets 13	7'200'000	9'660'000	14'200'000	14'000'000
<b>2. Promouvoir les liens entre l'Université et la Cité</b>									
Mesure	Indicateur	Mode de calcul			Résultat 2022	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
2.1 Renforcer les liens entre les mondes académique, politique et diplomatique, dont la Genève internationale, et promouvoir l'utilisation des savoirs scientifiques dans la prise de décision politique	Nombre de projets et d'événements organisés par l'UNIGE pour renforcer les liens entre les mondes académique, politique et diplomatique	Colloques, conférences, tables rondes, projets, etc. : K. Hanson, F. Grey, Inzone, K. Blanchet, SRIP, GSS et accueil de personnalités politiques à l'UNIGE (commissions, visites, événements, etc.) Source : S. Zimmermann			39	41	42	43	44
2.2 Renforcer le rôle de l'Université dans la diplomatie scientifique	Nombre d'événements organisés dans le contexte de la diplomatie scientifique	Événements organisés par le GSPI, le SydLab et le WaterHub Source : S. Zimmermann			12	13	14	15	16
2.3 Partager avec le grand public les enjeux et méthodes de la recherche scientifique, et développer la participation des citoyennes et citoyens dans certains domaines des sciences humaines, sociales et naturelles	Nombre de personnes atteintes par les événements, activités et outils scientifiques proposés par le Sciencescope et par le Poliscope et diffusés par les canaux de communication de l'UNIGE	Indice d'atteinte de progression du nombre de visiteurs du Sciencescope (3 pt), du nombre d'écouliers ayant bénéficié des BioOutils (3 pt), du nombre de visites au Poliscope (1 pt), de l'audience sur les réseaux sociaux (3 pt), du nombre de reprises, presse (1 pt), du nombre de consultations des plateformes (1 pt) et de l'audience des conférences publiques en ligne (2 pt) Source : Sciencescope, Poliscope, Communication			451'087	515'602	575'042	632'126	692'648

<b>B. OBJECTIFS DE QUALITE</b>							
<b>3. Intégrer la variété des besoins des étudiantes et étudiants dans les dispositifs pédagogiques et soutenir l'expérience étudiante</b>							
Mesure	Indicateur	Mode de calcul	Résultat 2022	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
3.1 Faciliter l'accueil et l'accompagnement d'une plus grande diversité de profils notamment en élargissant la variété des parcours académiques (mobilité interinstitutionnelle, parcours non-linéaires, reprise d'études, cursus pluridisciplinaires, cours transverses, expériences de terrain, micro-certification, accessibilité, etc.)	Part des individus ayant un parcours non conventionnel sur le total des étudiantes et étudiants	Part d'étudiant-es ayant un double cursus ou faisant partie de talents-pluriels sur le total d'étudiant-es immatriculés Source : Base de données des étudiant-es (V.Produit)	2%	2%	2%	2%	2%
3.2 Renforcer les dispositifs d'enseignement innovants (cliniques d'enseignement, enseignement hybride, adaptation aux outils d'intelligence artificielle, ...) et la recherche en pédagogie universitaire	Nombre de nouveaux projets intégrés sur la plateforme d'innovations pédagogiques par an	Somme des projets publiés sur l'année concernée dans la base de données de la plateforme d'innovation pédagogique Source : Pôle de soutien à l'enseignement et à l'apprentissage (J. Champenois)	10	22	24	27	30
3.3 Renforcer la transmission et l'évaluation dans les programmes d'études, y compris dans la formation de base, des compétences transversales telles que communiquer, organiser (son temps, son propos), travailler en équipe, résoudre des problèmes	Etat d'avancement du plan d'action "Passport compétence", volet académique	L'indicateur marquera l'état d'avancement en % selon les différentes étapes réalisées Source : Division de la formation et des étudiant-es (J. Champenois)	Non démarré	25%	50%	75%	100%
3.4 Permettre à toutes les étudiantes et tous les étudiants de se former à la notion des grands défis planétaires, à leurs enjeux, à la réflexion critique, notamment dans le domaine de la durabilité et des changements sociaux et sociétaux qui s'y rapportent, et les encourager les étudiantes et étudiants et leurs associations à participer à ces initiatives	Part des entités ayant incorporé la durabilité dans leur cursus de bachelors parmi les entités concernées	Le projet d'offrir une boîte à outil permettant aux facultés et centres de mettre en place un enseignement systématique de la durabilité dans les cursus de bachelors est lancé. Lorsque le cursus est mis en place dans un bachelors, l'indicateur est mis à jour. Source : SDG (F. Calame)	9%	27%	36%	55%	91%-100%
3.5 Reconnaître et valoriser la place des activités sportives, culturelles, ainsi que celle de l'engagement institutionnel et associatif dans le développement académique des étudiantes et étudiants	Etat d'avancement du plan d'action "Passport compétence", volet extra-académique	L'indicateur marquera l'état d'avancement en % selon les différentes étapes réalisées Source : Division de la formation et des étudiant-es (J. Champenois)	Non démarré	25%	50%	75%	100%
3.6 Accompagner les étudiantes et étudiants diplômés dans leur préparation au monde professionnel et à son évolution, notamment à travers les stages à caractère professionnalisant, la consolidation de la formation continue et par le renforcement des liens entre les alumni et les étudiantes et étudiants	Proportion d'étudiantes et étudiants diplômés ayant entamé leur recherche d'emploi durant leurs études	Proportion, parmi les répondants à l'enquête auprès des personnes diplômées d'une haute école de l'OFS, des diplômés en master et en doctorat qui déclarent avoir cherchés un emploi avant la fin de leurs études Source : Division de la formation et des étudiant-es (J. Champenois)	73%	74%	75%	75%	75%
3.7 Renforcer la mobilité suisse et internationale des étudiantes et étudiants de l'Université de Genève, et faciliter l'intégration des étudiantes et étudiants entrants	Nombre d'étudiantes et étudiants en mobilité nationale et internationale	Somme des étudiant-es inscrit-es dans un programme d'échange In ou Out, internationale ou nationale Source : Mobilité académique (Daniela Saugé)	1'650	1'750	1'840	1'860	1'880

4. Renforcer la qualité de la recherche et attirer les talents							
Mesure	Indicateur	Mode de calcul	Résultat 2022	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
4.1 Soutenir la recherche et, le cas échéant, les nouveaux PRN obtenus, notamment en renforçant les plateformes de recherche	Nombre de plateformes de recherche recensées	Source : Service de soutien à la recherche (R. Cartoni)	Environ 20	25	30	35	40
4.2 Soutenir l'installation et l'intégration des chercheuses et chercheurs en début de carrière, notamment en renforçant les start up packages	Montants alloués en francs suisses pour l'installation des nouveaux chercheurs et nouvelles chercheuses, ayant le titre de professeur assistant ou associé	Equipement, financement de postes, etc. Source : Service de soutien à la recherche (R. Cartoni) / COMAD	Environ 50'000	50'000	100'000	150'000	200'000
4.3 Soutenir la progression des carrières des chercheuses et chercheurs et mieux prendre en compte la diversité des parcours et profils	Proportion de personnes ayant eu le titre de professeur assistant avec prétitularisation conditionnelle nommées à un poste pérenne à l'Université de Genève	Suivi sur six ans des PAST avec prétitularisation conditionnelle nommées une année N. Lissage sur quatre années. Source : Base de données des nominations (O. Pella)	79%	>75%	>75%	>75%	>75%
4.4 Renforcer le soutien à la recherche de fonds externes	Montant des subsides ou financements obtenus pour les projets individuels, de carrières et collaboratifs	Total des montants octroyés FNS, HORIZON EUROPE, Autres octrois internationaux, Bailleurs privés et Innosuisse Source : Base de données recherche (resp. O. Pella), C. Fux, L. Mievville	194'215'351	182'000'000	176'000'000	180'000'000	178'000'000
4.5 Soutenir la science ouverte et notamment les publications en open access et les données ouvertes	Proportion de publications UNIGE en accès ouvert déposées dans l'Archive ouverte durant l'année, par rapport à celles en accès fermé ou sans texte intégral	Proportion de publications UNIGE en accès ouvert déposées dans l'Archive ouverte durant l'année, par rapport à celles en accès fermé ou sans texte intégral Source : Archive ouverte, Division de l'information scientifique (J.-B. Clavaz)	67%	70%	73%	76%	80%

<b>C. OBJECTIFS INSTITUTIONNELS</b>							
<b>5. Améliorer les conditions de travail et de carrière du corps intermédiaire</b>							
Mesure	Indicateur	Mode de calcul	Résultat 2022	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
5.1 Consolider, améliorer et harmoniser le cadre de travail contractuel des doctorantes et des doctorants, des post-doctorantes et postdoctorants ainsi que des maître-assistantes et maître-assistants	Pourcentage d'assistantes et d'assistants ayant un taux d'activité inférieur à 75%	Cette mesure s'inscrit dans le cadre du déploiement du projet ADOC (les doctorant-es sans contrat ne sont pas considérés) Source : Base de données du personnel (V. Produit)	57%	34%	21%	12%	7%
5.2 Consolider, améliorer et harmoniser le cadre de travail contractuel des collaboratrices et collaborateurs de l'enseignement et de la recherche (CCER) senior	Proportion de collaboratrices et collaborateurs de l'enseignement et de la recherche (CCER) senior à temps partiel (< 50%) et des suppléances	Part de la population, CCER senior (CE CC CS COLS MER), ayant les contrats cumulés inférieur à 50% (y compris contrats externes) au 31.12 de l'année concernée sur le total des collaboratrices-trices CCER senior Source : Base de données du personnel (V. Produit), Registre des liens d'intérêt (A. Orsin)	35%	31%	28%	25%	23%
5.3 Mieux prendre en charge les risques psycho-sociaux en facilitant la détection et l'accompagnement des collaboratrices et collaborateurs en situation de détresse psychologique	Proportion de dossiers d'atteinte à la personnalité dont le traitement est finalisé	Part de dossiers clos sur le total des dossiers gérés concernant les cas d'atteinte à la personnalité, la médecine du travail et l'absentéisme longue durée Source : Ressources humaines (A. Avrane)	49%	54%	59%	64%	69%
5.4 Soutenir le développement de la relève académique, notamment en soutenant les possibilités de mobilité internationale pendant et après la thèse, et accompagner les collaboratrices et collaborateurs dans leurs projets professionnels dans et hors de l'académie	Nombre de participantes et participants et de bénéficiaires aux ateliers, subsidés et programmes de soutien aux projets professionnels (y compris le nombre de places en crèche du secteur université)	Indice d'atteinte de progression du nombre de participant-es et de bénéficiaires aux ateliers de soutien à l'employabilité, au subside tremplin, au programme de mentorat, au réseau romand de mentoring, aux ateliers Regard et du nombre de places en crèche du secteur UNIGE octroyées aux membres de la communauté universitaire Source : Graduate campus, Service égalité & diversité, Bureau d'information petite enfance Université	437	487	543	599	655
5.5 Mesurer régulièrement les indicateurs reflétant les conditions de travail et de carrière des membres du corps intermédiaire afin d'en assurer le suivi et l'amélioration	Enquêtes CCER et PAT menées tous les 3 ans	Afin de mesurer régulièrement une enquête est mise en place tous les 3 ans (2021-2024-2027) Source : A. Ruffa	//	année d'enquête	//	//	année d'enquête

6. Renforcer l'attractivité de l'Université pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs							
Mesure	Indicateur	Mode de calcul	Résultat 2022	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
6.1. Poursuivre le développement et la mise en œuvre d'une politique d'inclusivité comprenant la diversité sous toutes ses formes	Participations aux ateliers et formations en lien avec la prévention et la protection de la personnalité et du nombre de personnes sensibilisées à la culture égalitaire/inclusive via les ateliers et formations	Indice d'atteinte de progression du nombre de participant-es aux divers ateliers et formations. Source : Ressources humaines, Service égalité & diversité, Santé au travail, environnement, prévention et sécurité (STEPS)	633	1'295	2'343	3'392	4'440
6.2. Adapter la culture et l'environnement de travail aux développements sociétaux	Implémentation de la stratégie RH	Etat d'avancement en % selon les différentes étapes réalisées des 28 objectifs de la stratégie Source : Ressources humaines (Aude Thorel)	25%	32%	38%	44%	50%
6.3. Etendre les services proposés par le Welcome center	Nombre de bénéficiaires par fonction	Nombre de bénéficiaires (y compris personnes en doctorat dès 2022) Source : Welcome center	265	350	360	375	400
6.4. Améliorer la sûreté, la santé et la sécurité de l'ensemble de la communauté universitaire	Part des collaboratrices et collaborateurs ayant suivi au moins une formation santé et sécurité sur le total de la population de l'UNIGE	Part de participant-es ayant suivi au moins un atelier de formation sur le total des collaboratrices de l'UNIGE Source : STEPS (Niels Dupont), Base de données du personnel (V. Produit)	32%	50%	67%	70%	75%
6.5. Soutenir l'évolution des carrières du personnel administratif et technique (ci-après "PAT") notamment via la formation continue et la mobilité	Part de personnes du PAT ayant suivi une formation sur le total du PAT	Part de personnel administratif ayant suivi une formation Source : Ressources humaines (Aude Thorel), Base de données du personnel (V. Produit)	5%	6%	7%	9%	11%
6.6. Suivre le plan d'action de l'UNIGE déterminé avec l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue dans le cadre de la politique de l'apprentissage de l'État de Genève	Taux de jeunes en apprentissage par rapport au nombre de postes en équivalents plein temps de fonctions de formatrice et formateur	Ratio entre le nombre de jeunes en apprentissage par rapport aux EPT occupant des fonctions de formatrice et formateur Source : Division des ressources humaines (E. Clapasson)	5%	5%	6%	6%	6%

7. Mettre en œuvre la stratégie immobilière							
Mesure	Indicateur	Mode de calcul	Résultat 2022	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
7.1 Repenser et réaménager les espaces existants et intégrer les nouveaux espaces afin de renforcer le sentiment d'appartenance à un campus unifié et intégré dans l'espace urbain	Etat d'avancement du masterplan	Part des projets réalisés parmi la liste des projets immobiliers en cours et existants Source : Division des bâtiments (M.Girani, P. Achard)	3%	13%	28%	38%	50%
7.2 En partenariat avec les autorités publiques, faire de l'Université un modèle en matière d'assainissement énergétique des bâtiments et de mobilité douce dans le cadre d'une stratégie de décarbonation de l'ensemble de ses activités	Empreinte carbone par (KG/m2). Consommation énergétique basée sur les 10 sites de l'UNIGE les plus consommateurs (CMU, Sciences II, Dufour, Mail, Battelle, Observatoire, Ecole de physique, AEM, Bastions, 66 bd Carl Vogt)	L'empreinte carbone (EC) par m2 mesure les dépenses énergétiques (dépenses thermiques et énergétiques) de l'activité au sein de l'université ramené par m2. La cible est une réduction annuelle de 3% par an, à condition climatique égale. Source : société Transit-on (F. Calame)	EC : 1.00 soit 169 kg/m2	EC : 0.97 soit 164 kg/m2	EC : 0.94 soit 159 kg/m2	EC : 0.91 soit 154 kg/m2	EC : 0.89 soit 149 kg/m2
7.3 Préparer un plan de développement stratégique pour augmenter le nombre de logements étudiants et développer l'habitat inter-générationnel et interculturel et mieux gérer le parc existant	Taux de vacance des logements gérés par l'UNIGE	Ce taux est calculé sur les données des loyers théoriques et des loyers théoriques vacants. Il correspond au ratio des loyers théoriques vacants sur les loyers théoriques + loyers théoriques vacants Source : Division des bâtiments (M.Girani, P.Achard)	12%	10%	8%	6%	5%



Annexe 3 : Plan financier quadriennal 2024-2027

**COB5 - SYNTHÈSE DES CHARGES ET REVENUS DU PFQ 2024-2027**

Nature et libellé en milliers de CHF	Plan financier quadriennal									
	C2022	B2023	PB2024	Écart vs n-1	PF2025	Écart vs n-1	PF2026	Écart vs n-1	PF2027	Écart vs n-1
<b>4 Revenus</b>	<b>585'384</b>	<b>598'419</b>	<b>603'962</b>	<b>5'543</b>	<b>610'121</b>	<b>6'159</b>	<b>616'025</b>	<b>5'905</b>	<b>622'838</b>	<b>6'813</b>
Croissance en %			1.2%		2.0%		1.5%		1.8%	
<b>42 Revenus divers</b>	<b>32'828</b>	<b>33'890</b>	<b>34'674</b>	<b>783</b>	<b>35'892</b>	<b>1'218</b>	<b>35'950</b>	<b>58</b>	<b>36'032</b>	<b>82</b>
Taxes universitaires	13'004	12'888	12'579	-309	12'635	56	12'693	58	12'775	82
Autres écologies	1'525	2'150	2'150	-	2'150	-	2'150	-	2'150	-
Recettes médecine dentaire	5'095	4'468	5'268	800	5'268	-	5'268	-	5'268	-
Dédommagements de tiers	4'437	3'508	3'508	-	3'508	-	3'508	-	3'508	-
Autres prestations de service et ventes	8'766	10'876	11'168	292	12'330	1'162	12'330	-	12'330	-
<b>43 Recettes diverses</b>	<b>427</b>	<b>413</b>	<b>413</b>	<b>-</b>	<b>413</b>	<b>-</b>	<b>413</b>	<b>-</b>	<b>413</b>	<b>-</b>
<b>46 Subventions acquises</b>	<b>536'448</b>	<b>554'593</b>	<b>558'817</b>	<b>4'224</b>	<b>563'756</b>	<b>4'939</b>	<b>569'601</b>	<b>5'845</b>	<b>576'330</b>	<b>6'729</b>
Indemnité cantonale DIP (objectifs COB)	365'057	379'890	384'743	4'853	389'243	4'500	393'743	4'500	398'993	5'250
Subvention cantonale DSM/RGT	-	612	612	-	612	-	612	-	612	-
Subvention de base fédérale	111'865	114'330	114'930	600	116'080	1'150	117'240	1'160	118'420	1'180
Contribution fédérale aux frais locatifs	473	473	473	-	473	-	473	-	473	-
AIU	42'154	41'786	40'357	-1'429	39'612	-745	39'897	285	40'196	299
Produits différés liés aux investissements	17'072	16'989	16'989	-	17'024	34	16'924	-100	16'924	-
Autres subventions	-173	513	713	200	713	-	713	-	713	-
<b>49 Imputations internes</b>	<b>15'681</b>	<b>9'522</b>	<b>10'058</b>	<b>536</b>	<b>10'059</b>	<b>1</b>	<b>10'061</b>	<b>2</b>	<b>10'063</b>	<b>2</b>

Nature et libellé en milliers de CHF	Plan financier quadriennal									
	C2022	B2023	PB2024	Écart vs n-1	PF2025	Écart vs n-1	PF2026	Écart vs n-1	PF2027	Écart vs n-1
<b>3 Charges</b>	<b>585'845</b>	<b>607'863</b>	<b>628'332</b>	<b>20'469</b>	<b>633'372</b>	<b>5'040</b>	<b>640'482</b>	<b>7'110</b>	<b>646'562</b>	<b>6'081</b>
Croissance en %			3.4%		0.8%		1.1%		0.9%	
<b>30 Charges du personnel</b>	<b>463'863</b>	<b>487'398</b>	<b>497'845</b>	<b>10'447</b>	<b>500'544</b>	<b>2'699</b>	<b>505'127</b>	<b>4'583</b>	<b>510'404</b>	<b>5'276</b>
Personnel administratif et technique	141'057	149'180	152'816	3'636	153'662	846	154'508	846	155'463	956
Personnel enseignant	231'237	240'923	246'134	5'211	249'014	2'880	251'895	2'881	255'229	3'334
Allocations, indemnités	3'210	4'623	4'170	-452	2'449	-1'722	2'449	-	2'449	-
Charges sociales	87'179	91'466	93'458	1'992	94'153	695	95'010	857	95'997	987
Rente Pont-AVS	533	600	600	-	600	-	600	-	600	-
Autres	648	606	666	60	666	-	666	-	666	-
<b>31 Dépenses générales</b>	<b>75'663</b>	<b>77'629</b>	<b>87'156</b>	<b>9'527</b>	<b>88'522</b>	<b>1'366</b>	<b>91'132</b>	<b>2'610</b>	<b>91'914</b>	<b>782</b>
<b>33 Amortissements</b>	<b>19'372</b>	<b>19'280</b>	<b>19'280</b>	-	<b>20'240</b>	<b>961</b>	<b>20'140</b>	<b>-100</b>	<b>20'140</b>	-
Amortissement lié aux invest.subventionnés	16'983	16'900	16'900	-	16'800	-100	16'700	-100	16'700	-
Amortissement bâtiments UNIGE	2'330	2'330	2'330	-	3'390	1'061	3'390	-	3'390	-
Dépréciation d'actifs	60	50	50	-	50	-	50	-	50	-
<b>36 Subventions accordées</b>	<b>18'018</b>	<b>19'902</b>	<b>20'404</b>	<b>502</b>	<b>20'418</b>	<b>14</b>	<b>20'432</b>	<b>15</b>	<b>20'433</b>	<b>21</b>
<b>39 Imputations internes</b>	<b>8'928</b>	<b>3'654</b>	<b>3'647</b>	<b>-8</b>	<b>3'648</b>	<b>1</b>	<b>3'650</b>	<b>1</b>	<b>3'652</b>	<b>2</b>
<b>Résultat net</b> (avant programme d'économies et hors mécanismes salariaux)	<b>-461</b>	<b>-9'444</b>	<b>-24'370</b>	<b>-14'926</b>	<b>-23'251</b>	<b>1'118</b>	<b>-24'456</b>	<b>-1'205</b>	<b>-23'724</b>	<b>732</b>
<b>Mesures d'économies</b> (impact cumulé sur résultat net)			<b>-6'580</b>	<b>-6'580</b>	<b>-13'160</b>	<b>-6'580</b>	<b>-19'740</b>	<b>-6'580</b>	<b>-26'320</b>	<b>-6'580</b>
Programme d'économies			-5'080	-5'080	-10'160	-5'080	-15'240	-5'080	-20'320	-5'080
Indemnité cantonale DIP (soutien au programme d'économies)			-1'500	-1'500	-3'000	-1'500	-4'500	-1'500	-6'000	-1'500
<b>Résultat net</b> (hors mécanismes salariaux)			<b>-17'790</b>	<b>-8'346</b>	<b>-10'091</b>	<b>7'698</b>	<b>-4'716</b>	<b>5'375</b>	<b>2'596</b>	<b>7'312</b>
<b>Mécanismes salariaux</b> (impact cumulé part UNIGE sur résultat net)			<b>1'036</b>	<b>1'036</b>	<b>2'059</b>	<b>1'023</b>	<b>2'115</b>	<b>56</b>	<b>2'596</b>	<b>480</b>
Effet Noria			-504	-504	-998	-495	-1'494	-495	-1'989	-496
Annuité en 2024, 2025, 2027			1'539	1'539	3'058	1'518	3'609	551	4'585	976
<b>Résultat net</b>			<b>-18'825</b>	<b>-9'381</b>	<b>-12'150</b>	<b>6'675</b>	<b>-6'832</b>	<b>5'319</b>	<b>-</b>	<b>6'832</b>

**Plan financier quadriennal par prestations (source: MCA CHF - modèle de la Confédération)**

en KCHF	MCA 2021 État	C2022	B2023	PB2024	PF2025	PF2026	PF2027
Enseignement de base	26%	150'946	156'619	161'893	163'192	165'024	166'590
Enseignement post-grade	11%	65'378	67'835	70'119	70'681	71'475	72'153
Recherche	55%	323'702	335'868	347'178	349'963	353'891	357'251
Formation continue	2%	13'565	14'075	14'549	14'666	14'830	14'971
Service à la Cité	6%	32'253	33'466	34'592	34'870	35'261	35'596
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>585'845</b>	<b>607'863</b>	<b>628'332</b>	<b>633'372</b>	<b>640'482</b>	<b>646'562</b>

**Annexe 4 : Tableau des échéances de reddition des documents**

<b>Document</b>	<b>Fréquence et date de reddition</b>	<b>Émetteur</b>	<b>Destinataire (s)</b>
<b>Plan stratégique</b> (art. 23 al. 4 LU)	Actualisation périodique	Rectorat	Conseil d'Etat et Grand Conseil (pour information)
<b>Actualisation du plan stratégique</b>	Périodiquement	Rectorat	Conseil d'Etat et Grand Conseil (pour information)
<b>Budget inscrit dans le plan financier pluriannuel</b> (art. 23 al. 2 LU)	Annuellement	Rectorat	Conseil d'Etat et Grand Conseil (pour information)
<b>Comptes et rapport financier</b> (art. 12 al. 3 LIAF et art. 23 al. 5 let a LU)	Annuellement / 3 mois après clôture du dernier exercice	Rectorat	Conseil d'Etat et Grand Conseil (pour information)
<b>Rapport de gestion comprenant des informations sur la mise en œuvre de la convention et sur le dispositif de contrôle des activités accessoires</b> (art. 23 al. 5, let b LU)	Annuellement / 4 mois après clôture du dernier exercice	Rectorat	Conseil d'Etat et Grand Conseil (pour information)
<b>Rapport d'audit</b> (art. 36 al. 4 LU)	Semestriellement	Comité d'audit	Conseil d'Etat et Rectorat
<b>Rapport du conseil d'orientation stratégique</b> (art. 34 al. 7 LU)	Annuellement	Conseil d'orientation stratégique	Conseil d'Etat et Grand Conseil
<b>Rapport du comité d'éthique et de déontologie</b> (art.35 al. 6 LU)	Annuellement	Comité d'éthique	Conseil d'Etat et Grand Conseil
<b>Auto-évaluation de la convention</b>	Après trois ans	Rectorat	Conseil d'Etat
<b>Evaluation externe</b> (art. 40 al. 2 LU)	Avant la fin de la convention	Mandat externe	Conseil d'Etat et Grand Conseil (pour information)

**Annexe 5 : Liste d'adresses des personnes de contact**

<b>Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse</b>	Madame Anne Hiltpold, Conseillère d'Etat  Adresse postale : Rue de l'Hôtel-de-Ville 6 Case postale 3925 1211 Genève 3 Tél : 022 546 69 00
<b>Unité des Hautes Ecoles</b>	Madame Ivana Vrbica, directrice de l'Unité des Hautes Ecoles  Unité des Hautes Ecoles Quai du Rhône 12 1205 Genève Tél : 022 546 69 15
<b>Rectorat de l'Université</b>	Monsieur Yves Flückiger, Recteur  Adresse postale : Université de Genève Rue du Général-Dufour 24 1211 Genève 4 Tél : 022 379 75 13
<b>Service financier de l'Université</b>	Monsieur Raphaël Ferrillo, Chef de la Division comptabilité et gestion financière  Adresse postale : Université de Genève Rue du Général-Dufour 24 1211 Genève 4 Tél : 022 379 75 27
<b>Audit externe</b>	Mazars Chemin de Blandonnet 2 1214 Vernier Tél : 022 708 10 80

## Annexe 6 : Utilisation des armoiries de l'État de Genève

### Principes généraux

- Les départements n'ont pas de logo propre. Ils utilisent tous les armoiries de l'État.



- L'écusson et le texte sont indivisibles.

### Utilisation des armoiries de l'État par des entités subventionnées par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

Sous réserve de l'interdiction faite de l'utilisation des armoiries publiques par l'article 31, alinéa 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 (LEDP ; A 5 05)<sup>1</sup>, les supports de communication (affiches, affichettes, flyers, rapports d'activité et autres brochures) des entités subventionnées doivent nécessairement faire référence au soutien qui leur est apporté.

Cette référence peut se faire de 2 manières :

1. armoiries de l'État avec la mention "Avec le soutien de :"
2. texte seul : "Avec le soutien de la République et canton de Genève"

De préférence, on optera pour la solution 1 (armoiries).

#### Emplacement des armoiries ou du texte :

- pour les affiches, affichettes, flyers : en bas à droite

- pour les brochures, rapports et autres : 4<sup>e</sup> de couverture, en bas à droite. Pour des raisons graphiques, il est possible de faire l'insertion en 2<sup>e</sup> de couverture, en bas à droite.

La cellule communication du secrétariat général du département fournit les fichiers électroniques des armoiries et valide les bons à tirer des documents sur lesquels elles sont insérées.

---

<sup>1</sup> Pour tout imprimé, illustré ou non, relatif à une opération électorale et destiné à être diffusé ou exposé à la vue du public, l'article 31, alinéa 3 LEDP stipule que « l'utilisation des armoiries publiques, y compris sur des supports électroniques, est interdite sauf pour les communications officielles » (i.e. les supports de communication émanant du Conseil d'Etat, de la chancellerie d'Etat et de leurs services).

# **RAPPORT D'EXPERTISE**

## **CONCERNANT LA 4<sup>ème</sup> CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE L'ÉTAT DE GENÈVE ET L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE**

**2020-2023**

Mandat confié à :

Prof. Nouria Hernandez, rectrice de  
l'Université de Lausanne 2016-2021

Prof. Didier Viviers, recteur de l'Université  
libre de Bruxelles 2010-2016

Bruxelles/Genève/Lausanne, avril 2023

## Table des matières

1. Introduction.....	3
1.1 Le mandat.....	3
1.2 Exécution du mandat.....	3
2. Contexte .....	4
3. Analyse de la mise en œuvre de la 4 <sup>ème</sup> Convention d'objectifs .....	4
3.1 Commentaires généraux .....	4
3.1.1 Évaluation des mesures prises par l'institution .....	4
3.1.2. Pertinence et adéquation des indicateurs.....	5
3.1.3 Résultats obtenus par rapport aux objectifs .....	5
3.2 Commentaires par objectif de la convention .....	6
A.1. L'Université numérique.....	6
A.2. L'Université durable .....	7
A.3. L'Université citoyenne.....	8
B.4. L'environnement d'accueil, l'encadrement des étudiant-es et les conditions d'études.....	8
B.5. L'environnement de la recherche de pointe .....	9
C.6. Les infrastructures.....	10
C.7. Les ressources humaines.....	11
4. Recommandations principales .....	11
5. Conclusions.....	12
Annexe - Programme de la visite des expert-es .....	14



# 1. Introduction

## 1.1 Le mandat

Depuis la mise en place de la Loi sur l'université du 13 juin 2008 (LU), des conventions d'objectifs sont signées entre l'État de Genève (l'État) et l'Université de Genève (UNIGE). La quatrième Convention d'objectifs (COB4) couvre les années 2020 à 2023. L'Article 19, alinéa 2 sur l'évaluation de la convention prévoit une auto-évaluation après trois ans, suivie d'une évaluation externe avant la fin de la convention, conformément à la LU.

Dans ce cadre, l'UNIGE a proposé au Conseil d'État un comité d'évaluation composé de Nouria Hernandez, professeure émérite en biologie et ancienne rectrice de l'Université de Lausanne et de Didier Viviers, professeur ordinaire en histoire et en archéologie, ancien recteur de l'Université libre de Bruxelles et secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique. Dans sa séance du 7 décembre 2022, le Conseil d'État a approuvé le mandat d'évaluation externe et le comité proposés par le Rectorat.

Le mandat signé par les deux expert-es leur confie les tâches suivantes :

- évaluation des mesures prises par l'institution pour atteindre les objectifs définis par la Convention d'objectifs ;
- évaluation de l'adéquation et de la pertinence des indicateurs ;
- évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés initialement par la Convention d'objectifs.

À ces fins, les expert-es sont tenu-es :

- de rencontrer et mener des entretiens avec différent-es représentant-es de l'institution identifié-es d'un commun accord au préalable entre le groupe d'expert-es et le Rectorat ;
- de présenter aux membres du Rectorat les principales conclusions et recommandations lors d'un compte rendu oral au terme de la visite ;
- d'élaborer le rapport d'évaluation qui sera remis au Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse et au Rectorat de l'Université de Genève 45 jours au plus tard après la visite du site.

## 1.2 Exécution du mandat

En vue de l'exécution de leur mandat, les expert-es ont reçu les documents suivants :

- 4<sup>ème</sup> Convention d'objectifs signée entre l'État de Genève et l'UNIGE ;
- Rapport d'auto-évaluation relatif à cette convention, daté du 1<sup>er</sup> mars 2023.

La Prof. Hernandez et le Prof. Viviers ont visité l'UNIGE pour les fins de ce rapport les 22 et 23 mars 2023. Le programme de visite (en annexe) suivait la structure de la COB4, bâtie autour d'objectifs stratégiques prioritaires, objectifs de qualité et objectifs institutionnels. Pour chaque question abordée, des représentant-es de l'UNIGE (Rectorat, services, facultés et centres) étaient convié-es. Les blocs thématiques suivants étaient proposés :

- Objectifs stratégiques : consolider le profil de l'Université dans les domaines du numérique et du développement durable
- Qualité dans l'enseignement
- Qualité dans la recherche
- Structure et RH

Le deuxième jour de la visite, des rencontres étaient organisées avec des membres de l'Assemblée de l'université (AU) et du Comité d'orientation stratégique (COST) ainsi qu'avec l'Unité des hautes écoles du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) de l'État de Genève. Un bilan avec l'ensemble du Rectorat concluait la visite. Pendant l'ensemble de celle-ci, les expert-es bénéficiaient de l'accompagnement de M. Gerd Rothenberg, Conseiller au Rectorat.

## 2. Contexte

L'article 21 de la Loi sur l'université de 2008 prévoit que l'État et l'Université négocient les objectifs assignés à l'Université, les modalités que celle-ci entend mettre en œuvre pour les atteindre et les méthodes et critères permettant de déterminer si ces objectifs ont été atteints. Ces éléments sont consignés dans une convention d'objectifs pluriannuelle, en principe quadriennale, qui comprend les indemnités monétaires et non monétaires allouées par l'État en vue de son fonctionnement, les subventions d'investissements nécessaires à l'Université ainsi que les autres engagements à charge de l'État.

À noter que les conventions d'objectifs telles que mises en place depuis 2008, malgré leur importance stratégique, ne fournissent qu'une proportion limitée des ressources globales de l'UNIGE. La COB4 portait sur 8 millions CHF sur quatre ans ; un chiffre à mettre en regard des 380 millions CHF d'allocation cantonale annuelle et des 800 millions CHF de budget global de l'UNIGE par année. L'apport de la COB est donc à voir comme un appoint au fonctionnement de l'institution, sous un angle stratégique, mais son impulsion est essentielle et mériterait assurément un effort financier supplémentaire dans la mesure où les orientations négociées dans la COB ont un impact budgétaire important pour l'UNIGE.

## 3. Analyse de la mise en œuvre de la 4<sup>ème</sup> Convention d'objectifs

### 3.1 Commentaires généraux

#### 3.1.1 Évaluation des mesures prises par l'institution

Les objectifs listés dans la COB4 ont dans leur grande majorité été largement remplis. Les mesures prises par l'Université de Genève dans ce cadre sont très pertinentes et en lien direct avec ses missions fondamentales. Leur foisonnement est le reflet du très grand dynamisme de l'UNIGE. Elles tirent le meilleur profit de la nature complète et interdisciplinaire de l'Université et de son implantation au cœur de l'écosystème de la Genève internationale. On notera également que les mesures prises s'insèrent dans une trajectoire historique de l'institution et s'appuient dès lors sur une stratégie à long terme, à l'instar de la politique Qualité dans laquelle l'UNIGE fait œuvre de pionnière.

Les trois objectifs stratégiques liés au numérique, au développement durable et aux passerelles entre recherche et société sont d'une pertinence absolue. Comme on le verra plus bas, pour les deux premiers le défi consiste à concilier de manière heureuse l'objectif stratégique avec les missions fondamentales de l'Université. Les expert-es suggèrent d'approfondir cette articulation cruciale dans les Conventions d'objectif suivantes.

Les objectifs de qualité reprennent les deux missions traditionnelles de l'Université par public-cible : les étudiant-es et leurs conditions d'accueil d'une part et les chercheurs et chercheuses d'autre part, avec un focus sur les grandes infrastructures de recherche et sur l'accès libre et illimité aux publications scientifiques (*open access*).

Enfin, les deux objectifs institutionnels s'imposent : les infrastructures et la gestion des ressources humaines. Le premier a fait l'objet de peu d'investissement à partir de la COB4 spécifiquement, ce qui peut s'expliquer par la disproportion entre les moyens à mettre en œuvre pour des projets d'infrastructure et la voilure financière limitée de la convention ; quant au second, le choix des points d'action (harcèlement, formation continue, féminisation des personnels de recherche et d'enseignement, statut des doctorant-es) est extrêmement pertinent.

### 3.1.2. Pertinence et adéquation des indicateurs

La question des indicateurs n'a cessé d'être débattue au long des divers rapports d'évaluation des conventions d'objectifs de l'UNIGE. Il faut souligner à nouveau que ces indicateurs ne sont pas censés donner une image complète et fidèle de la réalité. En ce sens et quoique la tentation puisse exister, il n'est pas utile de les multiplier car cela ne donnera pas nécessairement une image plus fidèle de la situation.

Les indicateurs proposés par l'UNIGE et validés par l'État trahissent la difficulté à choisir un angle d'approche unique à des problèmes complexes. Dans certains cas, les indicateurs se rapprochent d'une appréciation qualitative lorsqu'ils se réfèrent au pourcentage de complétude d'un processus. Dans d'autres, les objectifs chiffrés avaient été sous-dimensionnés à la base, ce qui s'explique par la volatilité de l'indicateur choisi : dans le cas de l'indicateur 5.1 sur les ressources obtenues pour de nouveaux projets de recherche nationaux et européens par exemple, l'obtention ou non d'un seul projet, au terme d'un processus hautement compétitif, a un impact disproportionné par rapport à la cible.

Pour tenter de faire avancer la discussion récurrente sur les indicateurs, les expert-es estiment indispensable de faire accompagner systématiquement et formellement chacun de ces indicateurs d'un court texte critique qui définit le périmètre et la lecture de l'indicateur. Au demeurant, il semblerait utile de recourir à des éléments de comparaison (*benchmarking*) par rapport à des universités de taille comparable par exemple. L'indicateur pourrait alors être restitué dans un contexte et pas seulement par rapport à des attentes, parfois difficiles à chiffrer.

### 3.1.3 Résultats obtenus par rapport aux objectifs

Le bilan présenté par le rapport d'auto-évaluation est impressionnant. Comme indiqué ci-dessous, la toute grande majorité des objectifs proposés pour la COB4 ont été atteints ou sont en voie de l'être. On soulignera que le budget relativement restreint de la convention n'est pas étranger à la non-atteinte de certains objectifs. Par ailleurs et sauf exceptions, cette non-atteinte ne remet pas en question leur pertinence. Au contraire, ces mêmes objectifs devront faire l'objet d'une attention redoublée dans l'avenir.

## 3.2 Commentaires par objectif de la convention

### A.1. L'Université numérique

Les trois axes de cet objectif ont été atteints et les expert-es soulignent l'intelligence avec laquelle ils ont été mis en œuvre à divers échelons de l'institution, tirant notamment profit du caractère généraliste et interdisciplinaire que l'UNIGE a su préserver et développer.

Un effort conséquent a été fourni pour incorporer le numérique dans toutes les facultés et dans de nombreux cours. La stratégie numérique de l'UNIGE a permis un bon équilibre entre les aspects techniques (apprendre à coder, intégrer le raisonnement computationnel) et critiques (influence du numérique sur l'humain et la société). Cela a contribué à l'acceptabilité des efforts fait pour la généralisation du numérique dans l'enseignement et la recherche. On peut citer comme exemple le cours « RESET! », qui inclut à la fois un volet technique et un aspect historique et critique, autour du genre en l'occurrence.

Le développement du numérique est un objectif à long terme. Les efforts pour le déployer tout en le contrôlant seront de longue haleine et continueront à demander des ressources en central. Le numérique influence l'évolution des disciplines et en fait naître de nouvelles ; il est important que les universités dominent autant que possible ce sujet.

Pour l'avenir, les expert-es souhaitent souligner les éléments suivants :

- Le développement numérique doit rester un objectif stratégique de l'Université. S'il est maintenant implanté à tous les niveaux de l'institution, le numérique reste un champ en constant développement et un enjeu de mutation profonde.
- Le numérique contribue grandement à faire bouger les frontières disciplinaires. Les passionnants projets lancés par l'UNIGE dans le cadre de cet objectif confirment cette tendance (ex. cours en diplomatie computationnelle, *Digital Law Center*).
- La poursuite d'une stratégie numérique aura des conséquences sur la structure de l'Université (renforcement des centres interdisciplinaires, création indispensable de lieux de partage, modification des métiers, etc.) ainsi que sur les apprentissages.
- La question de la sobriété numérique doit être traitée en profondeur. La communauté UNIGE a donné des impulsions en ce sens (ex. un groupe d'étudiant-es s'est créé qui a apostrophé l'institution et le Rectorat sur la sobriété numérique, ce qui a entraîné un plan d'action concret en cours depuis octobre 2022) ; il faudrait maintenant aller vers une réflexion institutionnelle plus large.
- En lien avec la question précédente, mais touchant également à des dimensions de gestion des ressources humaines et de relations interpersonnelles au sein de l'Université, on peut penser à l'usage des emails ou aux notions connexes d'hygiène numérique et de responsabilité numérique.
- En matière d'enseignement, la diplomatie computationnelle est une vraie innovation qui remet en question des savoirs que l'on croyait inamovibles. Le Département d'informatique de la Faculté des sciences propose un cours d'introduction à l'apprentissage machine profond (*deep learning*) à l'attention d'autres sections de la Faculté, démontrant l'intérêt de ces outils pour toutes les disciplines.
- L'apport critique de certains cours comme celui d'anthropologie numérique est essentiel, y compris, voire surtout, pour les facultés de sciences exactes.
- Plusieurs initiatives articulent le numérique avec l'égalité, notamment pour augmenter la part des femmes dans les sciences dures. Ces approches sont très

prometteuses mais doivent s'inscrire dans une logique sans cesse réaffirmée au niveau central pour être portées à leur tour par les facultés.

- Les objectifs stratégiques du numérique et du développement durable se rejoignent déjà en certains points, mais ces synergies pourraient être renforcées. Par exemple, en systématisant l'usage du numérique pour rationaliser et donc diminuer les coûts énergétiques.

## A.2. L'Université durable

Les trois axes de cet objectif ont été atteints et les expert-es soulignent l'importance des mesures prises.

Cependant, en regard de l'urgence climatique, les efforts de l'UNIGE en matière de durabilité dans le cadre de la COB4 semblent timides. Les défis qu'imposent les limites planétaires à notre système sociétal basé sur la croissance sont très difficiles à résoudre et nécessitent une approche pluridisciplinaire. C'est une problématique dont les universités devraient s'emparer puisqu'elles réunissent les domaines de compétence et l'espace de réflexion nécessaires. Les expert-es estiment que la durabilité doit devenir un axe absolument central dans la prochaine COB. Le Rectorat devrait notamment mener des campagnes de communication à ce sujet pour que chaque membre de la communauté UNIGE se sente impliqué-e. Par ailleurs, si les mesures appliquées à l'enseignement et à la recherche sont efficaces (cours transversaux, applications disciplinaires variées, intégration de la composante durable dans certains recrutements, etc.) le cours transversal sur la durabilité, très prometteur, ne bénéficie actuellement qu'à une part négligeable du corps étudiant. Il devrait être proposé à tous-tes les étudiant-es contre crédits.

La durabilité devrait être une priorité absolue pour les nouveaux bâtiments, notamment au vu de l'augmentation des coûts de l'énergie. Les réflexions doivent intégrer la dimension de densification de l'espace. Il s'agit d'un domaine complexe, nécessitant des axes clairs dans la politique des ressources humaines également (partage de bureaux comme condition pour le télétravail par exemple). La durabilité nécessitant comme le numérique une approche pluridisciplinaire, il semble important de favoriser les échanges entre les disciplines qui sont isolées du fait de la répartition géographique des bâtiments de l'UNIGE. Le manque d'espaces pour se réunir au-delà des barrières disciplinaires a été évoqué. Pour finir, les liens que l'UNIGE a tissés avec la Cité sur le sujet de la durabilité sont très prometteurs mais pourraient être visibilisés et développés davantage (par exemple le projet « 2050Today » pour décarboner la Genève internationale).

On soulignera qu'à la question de savoir quel est le sujet le plus important à aborder dans la prochaine COB, les représentant-es de l'Assemblée de l'Université ont indiqué sans hésiter la transition socio-écologique, en précisant que ce sujet est porté par tous les corps. De même, le Conseil d'orientation stratégique souligne la nécessité pour l'UNIGE d'être « *the place to be* » pour les problématiques de durabilité.

Pour être à la hauteur de ces ambitions, les éléments suivants sont à prendre en compte :

- les expert-es recommandent de définir un périmètre clair qui correspond aux missions de l'Université, de manière à répondre précisément à la question : qu'est-ce

qu'une université durable ? Cette démarche paraît plus adaptée que la transposition des 17 Objectifs du développement durable des Nations Unies.

- le rapport d'auto-évaluation admet que « la diffusion et l'acceptation de ces mesures au sein de l'institution ne sont pas encore complètement réalisées. » Il convient de faire de la durabilité une priorité de l'institution, dont le Rectorat doit s'emparer selon une approche holistique, comme celle qu'il a appliquée à la politique Qualité depuis de nombreuses années. La communication doit être renforcée sur ce plan.
- la question des déplacements à longue distance devrait être abordée de manière active et selon des voies innovantes (fonds interne de compensation ?).
- la durabilité des placements financiers ne peut en aucun cas être omise. L'UNIGE doit se mettre en capacité de pouvoir éliminer des prises de participation dans des fonds ou actions contraires à ses objectifs.

### A.3. L'Université citoyenne

Le renforcement des passerelles entre science et société est indéniablement une des grandes forces de l'UNIGE et les résultats sont particulièrement convaincants. Deux axes de cet objectif ont été atteints et le troisième partiellement atteint. Concernant ce troisième objectif, qui visait à développer de nouveaux formats de transmission des savoirs, la pertinence de son positionnement sous cet objectif peut au demeurant être discutée ; l'indicateur choisi semble plutôt le relier au domaine de l'enseignement. En revanche, les nouveaux types de diplôme en formation continue mentionnés au même point témoignent bel et bien d'un esprit de passerelle flexible et adaptable entre université et société.

### B.4. L'environnement d'accueil, l'encadrement des étudiant-es et les conditions d'études

Deux axes de cet objectif ont été atteints et le troisième partiellement atteint. Les expert-es soulignent que, si ce troisième critère de soutien des étudiantes et étudiants tout au long de leurs études et jusqu'à l'insertion professionnelle est considéré comme « partiellement atteint », le développement du Centre de carrière est très positif et les efforts méritent d'être poursuivis. L'enquête qui a été menée dans ce contexte met en lumière l'accroissement du nombre d'étudiant-es ayant une activité lucrative (plus de 50% travaillent pour financer leurs études et 30% travaillent pour vivre). Elle a aussi révélé que les étudiant-es qui travaillent ont de meilleurs résultats que la moyenne, pour autant que la part de ce travail ne dépasse pas 10h par semaine. Si cette constatation ne montre pas que le travail en-dehors de l'Université améliore les résultats (les étudiant-es qui travaillent sont peut-être des étudiant-es foncièrement plus motivé-es à la base), elle indique en revanche clairement qu'un travail à temps très partiel ne nuit pas aux études. Ceci souligne la nécessité d'une action déterminée de l'UNIGE (ex. en regroupant les services en charge des bourses sociales et des emplois étudiants) et celle d'un prolongement des mesures mises en œuvre dans le cadre de la COB4.

Les petits emplois menés parallèlement aux études offrent une expérience précieuse qui facilitera la recherche d'emploi en fin d'études. Cependant, il est indispensable de donner aux étudiant-es et doctorant-es une vaste gamme d'outils qui leur permettront de trouver un emploi en dehors du milieu académique, tout en leur faisant comprendre que c'est à elles et à eux de prendre en main leur parcours professionnel. L'enquête sur l'employabilité des diplômé-es de l'UNIGE pointe encore un manque de formation aux entretiens d'embauche. Liée à la transition vers la vie professionnelle, cette question trouve cependant aussi un lien

direct avec l'enseignement. L'examen oral, de plus en plus fréquemment délaissé car très chronophage, devrait retrouver une utilité forte et une allocation de ressources à l'avenant. Plutôt que d'ajouter de nouveaux cours disciplinaires, il serait ainsi utile de réfléchir à une meilleure intégration des examens dans le projet pédagogique. De même, l'évaluation des compétences transverses de façon explicite et ciblée est un élément essentiel de la formation.

Pour inciter à ces innovations pédagogiques, nécessairement volontaires, la Plateforme d'innovation pédagogique développée par l'UNIGE permet à chacun-e de prendre connaissance des bonnes pratiques. Mais il faut aller plus loin en proposant des mesures qui libèrent du temps pour celles et ceux qui sont intéressé-es par ce type de démarche et en valorisant l'investissement pédagogique. La qualité de l'enseignement, trop souvent secondaire par rapport à la recherche, doit être valorisée dans les engagements et les promotions des professeur-es. Une évaluation systématique et pertinente des cours par les étudiant-es est un outil important pour cela. Par ailleurs, il est primordial de maintenir un bon taux d'encadrement, non seulement en termes de nombre de professeur-es, mais aussi d'assistant-es.

Le rôle des bibliothèques à l'intersection du numérique, de l'enseignement et de la vie étudiante doit être mis en avant ; ces lieux d'étude et de vie en pleine évolution jouent un rôle important notamment pour apprendre aux étudiant-es comment bien utiliser les ressources en ligne, puis les outils plus spécialisés, voire l'intelligence artificielle. Quant à la politique institutionnelle d'inclusivité, dont l'indicateur est pleinement atteint, il semble cependant nécessaire d'en renforcer le budget central pour permettre des actions et un monitoring régulier ; il en va d'ailleurs de même pour la durabilité.

#### B.5. L'environnement de la recherche de pointe

Les expert-es tiennent à souligner la très haute qualité de la recherche menée à l'UNIGE ; tous les indicateurs externes (prix internationaux prestigieux, octroi de fonds compétitifs externes, etc.) le prouvent. L'attribution de 33% du financement associé à la COB4 pour ce domaine se justifie donc pleinement et la pérennisation de centres de recherche hautement performants mériterait une aide spécifique de l'État de Genève, au-delà de la COB. On ne peut que féliciter l'UNIGE pour sa recherche, qui est à la pointe au niveau mondial. Dans ce contexte, les expert-es regrettent que l'UNIGE n'ait pas été en mesure de retenir un de ses récents Prix Nobel. Lorsqu'une université reçoit une reconnaissance aussi importante, avec des retombées massives, cela justifierait un effort particulier de la part de son autorité de tutelle et principal financeur ; on aurait pu par exemple imaginer un budget extraordinaire pour permettre un développement encore plus important dans le domaine récompensé.

En termes d'indicateurs pour cet objectif, trois axes sur six ont été atteints et souvent largement dépassés. L'axe autour de l'encadrement des doctorant-es est partiellement atteint tandis que deux autres sont considérés comme non atteints :

- Le projet d'un Institut d'études avancées n'a pas pu aboutir ; en cause, le désengagement des partenaires nationaux et internationaux, mais aussi un manque de figures de proue réellement actives parmi les professeur-es de l'UNIGE. Le projet est en attente et mérite qu'on continue à s'y pencher. L'idée de relancer une initiative interne, sans les aléas liés aux partenaires extérieurs, est à poursuivre et à



soutenir par des financements. Le domaine à l'intersection des mathématiques, de la physique et de l'informatique semble très porteur ; à terme, on pourrait y ajouter les sciences humaines et sociales en y associant par exemple les *Global Studies*.

- L'*open access* doit être soutenu, mais en privilégiant le moissonnage automatique d'autres bases de données auxquelles recourent les chercheurs pour leur éviter de dupliquer le dépôt de leur production. Ceci, de concert avec une interface de consultation améliorée, devrait permettre de crever le plafond du nombre de dépôts constaté sur la plateforme institutionnelle.

#### C.6. Les infrastructures

Des deux axes de cet objectif, l'un, lié aux bibliothèques, est atteint, mais l'autre ne l'est pas. Or, cet objectif est crucial : « assurer un développement des locaux qui permette d'absorber la croissance des activités et notamment l'augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants. Assurer l'entretien durable des bâtiments confiés à l'Université par l'État. » De façon évidente, la gestion des bâtiments et des espaces demeure un enjeu prioritaire pour l'UNIGE.

Cette situation peut susciter des inquiétudes quand on la met en regard des questions de durabilité et de la situation financière de l'Université. L'UNIGE loue beaucoup d'espaces, ce qui coûte cher. Mais le monde du travail est à un tournant où la densification et la flexibilité d'usage des bâtiments deviennent essentielles : dans la conception de nouveaux bâtiments, il est indispensable de bien réfléchir aux objectifs visés en termes de consommation d'énergie, de polyvalence et d'adaptabilité sur le long terme.

Les expert-es recommandent de :

- mieux articuler la gestion des espaces avec la gestion du temps et des pratiques de travail (télétravail, temps partiel, travail nomade etc.) ; cette politique est déjà entamée et devrait être approfondie, à tous les niveaux de l'institution.
- mieux articuler la gestion des espaces avec le déploiement des missions (problématique des salles de cours réservées mais non utilisées, etc.).
- inclure de manière centrale la préoccupation des infrastructures dans l'objectif stratégique 3 ou son successeur (relations avec la Cité) afin de construire une politique articulée avec l'État de Genève. Les liens avec l'État, qui pilote deux plans de rénovation énergétique, ne semblent pas suffisamment réguliers et formalisés pour être véritablement efficaces. Il importe que l'UNIGE se trouve systématiquement autour de la table pour jouer pleinement son rôle en matière de rénovation et de durabilité du bâti, en tant qu'usagère et en tant que plateforme d'expertise.
- faire de la durabilité le critère principal de la gestion des bâtiments (ex. privilégier l'exploitation de bâtiments existants). Le regroupement des bâtiments et de la durabilité dans le même dicastère du Rectorat est une excellente entame, qui doit s'accompagner d'une meilleure coordination entre les différents services.
- visibiliser davantage les résultats des travaux de rénovation en matière de durabilité (notamment dans le contexte de l'initiative « 2050Today »).



### C.7. Les ressources humaines

Parmi les axes associés à cet objectif, trois ont été atteints, deux partiellement atteints, tandis qu'un est considéré comme non atteint.

Les mesures prises par l'UNIGE en vue de cet objectif sont déterminantes et doivent être saluées, à l'exemple de la politique de lutte contre le harcèlement. Dans la mesure des ressources disponibles, les expert-es ne doutent pas que l'Université s'attellera à compléter les deux axes partiellement atteints, soit le développement de programmes de formation continue pour les membres du personnel et l'amélioration des conditions de travail (ergonomie et inclusion des personnes handicapées).

Sous cet objectif, les expert-es aimeraient toutefois souligner l'axe non atteint : « Promouvoir la relève en améliorant le soutien aux membres du corps des collaboratrices et collaborateurs de l'enseignement et de la recherche dans les différentes étapes de leur carrière professionnelle, académique ou extra-académique ». Cet axe doit constituer une priorité pour l'institution. Il est en bonne voie, mais nécessitera encore un soutien financier important (plus de 4 millions CHF) pour aboutir. Parmi les mesures préconisées, l'harmonisation des statuts des doctorantes et doctorants est en effet une question posée depuis très longtemps. Le travail de préparation est bien avancé et devrait pouvoir aboutir dans le cadre de la COB5. En ce qui concerne les membres du corps intermédiaire non stabilisés, les situations sont très variables et des mesures sont indispensables, notamment pour réduire tant que faire se peut les temps de travail très partiels (ex. fixer un plancher à 0.5 ETP). Par ailleurs, il faudra continuer à soutenir, par différents dispositifs et une culture du mentorat plus active, toutes celles et ceux qui, étant déjà à un stade avancé de leur carrière académique, ne pourront pas trouver de poste définitif à l'Université.

Les expert-es mettent en avant l'importance de la formation des professeur-es au management qui, si elle continue son déploiement, constituera un point fort de l'UNIGE. Le processus pilote mis en place dans une faculté, basé sur l'auto-évaluation des capacités managériales et la consultation de représentant-es du corps enseignant, du corps étudiant et du personnel administratif et technique est en voie d'extension ailleurs à l'UNIGE. Quant aux formations continues pour les membres du personnel, une directive sur le développement professionnel devrait être mise en œuvre dès avril 2023, avec des conditions d'accès privilégiées ; cela devrait contribuer à l'atteinte rapide de l'indicateur en question.

En termes de promotion des carrières académiques féminines, l'attitude proactive de l'UNIGE a permis d'atteindre l'ambitieux indicateur fixé, ce qui ne peut qu'être salué. Le programme Professeur-es, qui permet de soutenir le salaire d'une chercheuse dans une faculté à condition qu'elle obtienne dans la foulée un poste professoral libéré par un départ à la retraite est particulièrement pragmatique et pertinent.

## 4. Recommandations principales

Sur la base du Rapport d'auto-évaluation de la COB4 rédigé par l'UNIGE et des éléments résumés ci-dessus, les expert-es mandaté-es à cet effet formulent les recommandations suivantes :

### *1. La structuration d'une stratégie ambitieuse du développement durable.*

Les expert-es encouragent l'UNIGE à élaborer, de manière participative, une définition de la durabilité appliquée aux universités et singulièrement à l'UNIGE. Cet objectif doit, à l'instar de la politique Qualité, faire l'objet d'une approche holistique qui parvienne à construire un écosystème fondé sur des pratiques qui percolent à tous les niveaux de l'Université.

Pour cela, il faudra assurément un engagement véritable et efficace de la direction. Sans cette intime conviction de l'équipe rectorale qu'une politique de développement durable ne peut être un simple slogan mais doit constituer une véritable culture institutionnelle, une marque de fabrique, qui doit faire de l'Université tout entière un prototype, il n'y aura pas de résultats tangibles. L'ambition devrait être de faire de cette politique de la durabilité l'affaire de chacune et de chacun, c'est-à-dire d'en faire une matière éminemment et étymologiquement « politique » (parce que concernant chaque citoyen-ne universitaire) et dès lors centrale. Cette évolution requiert à la fois la mise en œuvre de mesures précises (de l'économie énergétique à l'éthique des placements financiers) et un plan précis de communication.

### *2. L'approfondissement de la transition numérique en accompagnant son impact sur l'évolution des disciplines et des comportements.*

Les expert-es soulignent la nécessité de continuer à accompagner la mise en œuvre d'un programme d'université numérique par une réflexion sur les programmes, les méthodes pédagogiques, les évaluations des savoirs, la transdisciplinarité et l'évolution des disciplines.

### *3. La finalisation du plan d'harmonisation des statuts des doctorant-es.*

Absolument cruciale, cette finalisation entraînera un surcoût récurrent pour l'UNIGE et devra donc être soutenue de manière décisive par l'autorité de tutelle.

### *4. La mise en place d'un Institut d'études avancées.*

## 5. Conclusions

L'UNIGE a atteint l'immense majorité des objectifs de la COB4, ceci malgré une très faible marge budgétaire ; au moment de la rédaction de ces lignes, il lui restait encore neuf mois pour continuer sur la lancée.

Les expert-es adressent leurs félicitations à l'ensemble des parties prenantes pour cette réussite, mais cette dernière a eu un coût : réserves vides, déficit, grande quantité de locaux loués à cause du manque de place, situation inacceptable de certain-es membres du corps intermédiaire. Le moment est donc critique : nécessité de maintenir l'excellence, en particulier l'excellence de la recherche qui fait la réputation internationale de l'UNIGE, mais aussi nécessité urgente de fonds pour stabiliser le fonctionnement de l'UNIGE, le tout en menant une réflexion de fond sur le rôle de l'université dans un monde de plus en plus numérique et en quête de durabilité.

Pour l'élaboration de la prochaine Convention d'objectifs, un processus participatif permettrait une grande adhésion aux objectifs. Mais au vu du délai imprévu dans le processus de désignation du prochain recteur ou de la prochaine rectrice, il importe surtout

que la rédaction de cette future convention laisse une marge de manœuvre suffisante à la prochaine équipe rectorale. Pour conclure et en synthèse, les expert-es tiennent à souligner ces deux éléments de contexte qui pourraient constituer un risque grave pour l'UNIGE :

*1. Le retard pris dans la désignation d'une nouvelle équipe rectorale.*

Ceci impose de prévoir, autant que faire se peut, une souplesse de mise en œuvre dans la prochaine COB.

*2. Le déficit structurel que doit affronter l'UNIGE.*

La faiblesse du financement de l'État de Genève dans les Conventions d'objectifs précédentes, par rapport aux ambitions des objectifs, a entraîné l'épuisement des réserves de l'Université d'une part et a alourdi les dépenses récurrentes par ailleurs. Il faut donc équilibrer le financement de sorte que les Conventions d'objectifs ne constituent pas un risque financier à moyen terme pour l'Université : l'Université doit disposer d'un budget qui lui permette de combler le retard pris sur le développement d'infrastructures, en particulier les locaux, et d'assurer i) l'augmentation des dépenses récurrentes de fonctionnement, ii) l'augmentation du budget central indispensable pour le suivi, sur la durée, des initiatives liées à l'égalité des chances, la durabilité, etc. et iii) le soutien de nouveaux projets liés à la recherche.

Le 19 avril 2023



Nouria Hernandez



Didier Viviers

## Annexe - Programme de la visite des expert-es

### **Programme du mercredi 22 mars 2023**

- 9h00-09h45 – Bienvenue, mot de M. le Recteur, rappel du contexte, des attentes, du planning...  
Participant-es
  - Y. Flückiger, D. Raboud, P. Achard, L. Cau
- 9h45-10h00 – Pause
- 10h00-12h00 – Objectifs stratégiques prioritaires  
Objectifs traités
  - A.1 « Consolider le profil de l'Université dans le domaine du numérique »
  - A.2 « Consolider le profil de l'Université dans le domaine des Objectifs de développement durable »
  - A.3 « Renforcer les passerelles entre la recherche et la société »
  - C.6.1 « En concertation avec les autres Hautes Ecoles suisses, doter l'Université des infrastructures nécessaires à son développement numérique »Participant-es
  - G. Khan (Bureau de la Transformation Numérique), T. Mengelle (DISTIC), J-M. Triscone, S. Berthet, F. Calame (SDG office), S. Carmignani (DIBAT), L. Mieville (UNITEC), P. Achard, C. Renner (Sciences, LTA), J. Blanc (Lettres, humanités numériques), G. Pflieger (ISE)
- 12h00-13h30 – Déjeuner et discussion entre les expert-es
- 13h30-15h00 – Qualité dans l'enseignement  
Objectifs traités
  - A.3.3 « Développer de nouveaux formats de transmission des savoirs »
  - B.4 « Faire de l'UNIGE une université modèle dans l'accueil, l'encadrement et les conditions d'études de tou-te-s les étudiant-es »Participant-es :
  - M. Louis-Courvoisier, J. Champenois (DIFE), J. Labarthe (Service Egalité et diversité), C. Carrère, N. Levrat (GSI, mobilité virtuelle), C. Mayor (DIFE, Pôle Cité)
- 15h00-15h15 – Pause
- 15h15-16h45 – Qualité dans la Recherche  
Objectifs traités
  - B.5 « Assurer l'excellence et l'impact de la recherche scientifique »
  - C.7.6 « Promouvoir la relève en améliorant le soutien aux membres du corps des collaboratrices et collaborateurs de l'enseignement et de la recherche »

dans les différentes étapes de leur carrière professionnelle, académique ou extra-académique »

Participant-es :

- B. Galliot, A. Thorel (DIRH), J. Labarthe (Service Egalité et diversité), H. Duminiel-Copin (Sciences, SwissMAP), M. Collart (Médecine fondamentale)

- 16h45-17h00 – Pause

- 17h00-18h30 – Structure et RH

Objectifs traités

- C.6.2 « Assurer un développement des locaux qui permette d'absorber la croissance des activités et notamment l'augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants. Assurer l'entretien durable des bâtiments confiés à l'Université par l'État »
- C.6.3 « Permettre à la Bibliothèque de l'université de maintenir une offre de publications scientifiques qui réponde aux besoins de la communauté universitaire »
- C.7 « Viser l'excellence dans la gestion des ressources humaines »

Participant-es :

- J-M. Triscone, M. Girani (DIBAT), M. Fuselier (DIS), R. Ferrillo (DIFIN), A. Thorel (DIRH), B. Galliot, J. Labarthe (Service Egalité et diversité), N. Hausmann (service Juridique)

### **Programme du jeudi 23 mars 2023**

- 9h00-10h00 – Entretien avec le DIP
  - Participant-es : Ivana Vrbica, Samy Jost
- 10h00-10h15 – Pause
- 10h15-11h15 – Entretien avec des représentant-es du COST et de l'Assemblée
  - Participant-es : membres du COST et membres de l'AU
- 11h15-11h30 – Pause
- 11h30-12h30 – Séance de travail des expert-es
- 12h30-13h00 – Debriefing des expert-es
  - Participant-es : Y. Flückiger, D. Raboud, P. Achard, S. Berthet, M. Louis-Courvoisier, B. Galliot, J-M. Triscone, A. Geissbuhler, C. Carrère, L. Cau
- 13h00 – Fin de la visite

# Rapport financier

## Comptes 2022



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

## **IMPRESSUM**

### **Editeur**

Rectorat de l'Université de Genève

### **Impression**

Centre d'impression de l'Université de Genève

### **Tirage**

25 exemplaires

# Rapport financier

## Comptes 2022



# Table des matières

1.	Le mot du Recteur	7
2.	Les états financiers consolidés	9
2.1.	Bilan	13
2.2.	Compte d'exploitation	14
2.3.	Tableau de flux de trésorerie	15
2.4.	Tableau de variation des fonds propres	16
3.	Les notes relatives aux états financiers consolidés	17
3.1	Informations générales	19
3.1.1	Présentation générale	19
3.1.2	Normes comptables	20
3.2.	Principes et méthodes comptables	20
3.2.1	États financiers	20
3.2.2	Jugement et estimations	21
3.2.3	Périmètre et méthode de consolidation et informations relatives aux parties liées	22
3.2.4	Actifs financiers, instruments dérivés et comptabilité de couverture	22
3.2.5	Débiteurs	23
3.2.6	Stocks	24
3.2.7	Comptes de régularisation actifs et passifs	24
3.2.8	Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles	24
3.2.9	Immobilisations incorporelles	25
3.2.10	Immeubles de placement	26
3.2.11	Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie	26
3.2.12	Actifs éventuels	26
3.2.13	Créanciers et emprunts	26
3.2.14	Provisions et passifs éventuels	27
3.2.15	Fonds	27
3.2.16	Revenus	27
3.2.17	Subventions	28
3.2.18	Prestations aux collaborateurs-trices	28
3.2.19	Contrats de location	28
3.2.20	Évaluation des risques	29
3.3	Annexes aux états financiers	29
3.3.1	Établissement du bilan et du compte d'exploitation consolidés	29
3.3.2	Information sectorielle	34
3.3.3	Information budgétaire	39

3.3.4	Liquidités et équivalents de liquidités	45
3.3.5	Placements financiers	46
3.3.6	Débiteurs	52
3.3.7	Comptes de régularisation actifs	56
3.3.8	Stocks	57
3.3.9	Immeubles de placement	57
3.3.10	Immeubles d'exploitation et terrains	62
3.3.11	Immobilisations corporelles et incorporelles	64
3.3.12	Subventions d'investissement constatées d'avance	65
3.3.13	Autres actifs d'exploitation	66
3.3.14	Créanciers	68
3.3.15	Comptes de régularisation passifs	69
3.3.16	Fonds affectés à la recherche	69
3.3.17	Instruments financiers	70
3.3.18	Gestion des risques financiers	72
3.3.19	Provisions	76
3.3.20	Traitement des bénéfices et des pertes de l'Université et rétrocession à l'État de Genève	78
3.3.21	Part de subvention à restituer à l'échéance de la COB	79
3.3.22	Part de subvention non dépensée	79
3.3.23	Fonds d'innovation et de développement	80
3.3.24	Autres fonds propres affectés et autres fonds propres libres	81
3.3.25	Subventions reçues	83
3.3.26	Taxes universitaires	86
3.3.27	Autres écolages	86
3.3.28	Prestations de services et ventes	87
3.3.29	Dédommagements de tiers	88
3.3.30	Recettes diverses	89
3.3.31	Charges de personnel	90
3.3.32	Biens, services et marchandises	92
3.3.33	Subventions accordées	93
3.3.34	Information relative à la mise à disposition de moyens	94
3.3.35	Information relative au tableau de flux de trésorerie	95
3.3.36	Principaux dirigeants	98
3.3.37	Information relative aux parties liées	98
3.3.38	Contrats de leasing	101
3.3.39	Informations sur les actifs éventuels	101
3.3.40	Événements postérieurs à la clôture	101
4.	Rapport de l'organe de révision	103
5.	Autres informations	109
5.1	Statistiques des étudiants	109
5.1.1	Nombre total d'étudiants selon le domicile à la fin des études antérieures	109
5.1.2	Accord intercantonal universitaire	109
5.2	Personnel de l'Université	110
5.2.1	Personnel total par faculté (fin d'année)	110

5.2.2	Personnel « Budget État » par faculté (fin d'année)	110
5.2.3	Personnel total par faculté (taux moyen)	111
5.2.4	Personnel « Budget État » par faculté (taux moyen)	111
5.3	Compte d'exploitation par type de bailleurs de fonds	112
5.4	Compte de fonctionnement « État »	115
5.4.1	Université	115
5.4.2	Autorités universitaires	120
5.4.3	Faculté des sciences	125
5.4.4	Faculté de médecine	127
5.4.5	Faculté des lettres	130
5.4.6	Faculté d'économie et management	132
5.4.7	Faculté des sciences de la société	134
5.4.8	Faculté de droit	136
5.4.9	Faculté de théologie	138
5.4.10	Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation	140
5.4.11	Faculté de traduction et d'interprétation	142
5.5	Investissements	144
5.5.1	Investissements par type de bailleurs de fonds	144
5.5.2	Investissements « État » par faculté	145



# 1. Le mot du Recteur

Les comptes 2022 sont largement déficitaires en raison des effets sur le résultat financier de la baisse simultanée des marchés boursiers mondiaux et celle de l'ensemble des classes d'actifs. Le résultat d'exploitation est excédentaire grâce aux apports extraordinaires des entités consolidées. Ajusté de ces apports, le résultat d'exploitation est remarquablement moins déficitaire qu'à l'accoutumée. Ce dernier constat représente une éclaircie très vraisemblablement liée à la sortie de la crise sanitaire. Espérons que l'environnement économique et social, les tensions géopolitiques et la marginalisation de la Suisse dans l'espace européen de la recherche ne viendront pas assombrir à nouveau la situation budgétaire et financière de l'Université. À ce jour, les signaux que je perçois restent très préoccupants.

Toutes sources de financement confondues, le résultat net affiche un excédent de charges (CHF 59 472 103). Ce déficit trouve son origine dans les corrections de valeur comptable des portefeuilles mobiliers de l'Université. Bien qu'impactant très fortement les comptes 2022, ces dernières ont un caractère latent et ne constituent pas un point d'inquiétude puisque l'Université n'a pas besoin de réaliser ses placements pour faire face à ses besoins de liquidité. En se focalisant uniquement sur les résultats réalisés, les portefeuilles mobiliers et immobiliers dégagent un gain net (CHF 16 004 386) se situant dans la moyenne pluriannuelle et récompensant notre politique de placement résolument orientée vers des considérations de long terme.

Corrigé des apports des entités consolidées, le résultat d'exploitation est déficitaire (CHF 3 670 920), ce qui ne représente pas un souci en soi puisque certaines activités de l'Université sont structurellement financées par les produits nets des portefeuilles mobiliers et immobiliers. Je relève que l'année 2022 aura enregistré une croissance des produits d'exploitation deux fois supérieure à celle des charges. Il y a ici manifestement un constat de reprise d'activités post crise sanitaire, notamment dans le domaine de la recherche et des mandats de prestation, ainsi qu'une diminution des charges directement liées à l'allègement des mesures sécuritaires. Quant à la marge bénéficiaire, elle s'est améliorée par rapport à 2021 affichant un taux de 2 %, qui reste toutefois encore inférieur à celui observé avant la pandémie. À ce propos, outre les enjeux sur l'attractivité de la place genevoise en tant que pôle d'excellence de la recherche, une association pleine à l'espace européen de recherche est un élément-clé pour retrouver des marges bénéficiaires un peu plus confortables pour contribuer au maintien d'une infrastructure performante.

Pour les activités financées par les collectivités publiques, les comptes 2022 affichent un excédent de charges (CHF 460 965) après avoir enregistré en 2021 un tout petit excédent de produits. Sur la présente Convention d'objectifs 2020 - 2023, le résultat cumulé affiche un découvert. Le Fonds d'innovation et de développement, l'autre principal instrument institutionnel permettant de financer le développement de l'Université, n'est plus alimenté depuis trois ans et est sur le point

de s'épuiser. Le déficit 2022 résulte principalement de charges supérieures au budget à disposition (CHF 2 421 557) très partiellement compensées par des produits supérieures aux attentes initiales. Les dépenses générales et les charges de personnel présentent des dépassements budgétaires induisant un taux de mobilisation du budget de 100.3 %. En tenant compte des prévisions budgétaires pour 2023 (déficit de 9.4 millions de francs), la période de Convention d'objectifs 2020 - 2023 affichera un résultat net cumulé négatif qui absorbera totalement le solde du Fonds d'innovation et de développement et laissera à la prochaine équipe du Rectorat un découvert qu'il faudra bien combler avec ou sans l'aide des autorités cantonales.

Pour rétablir la situation budgétaire, je m'attèle sur plusieurs fronts simultanément. Le premier est la négociation de la future Convention d'objectifs 2024 - 2027 avec le but que la dotation puisse non seulement répondre à quelques développements jugés prioritaires par l'institution mais aussi puisse contribuer aux efforts de maîtrise de la dynamique des charges des activités existantes. Le dosage fin pour atteindre un équilibre est sans aucun doute la difficulté majeure. Le second est de construire avec les facultés un programme d'économies pour la période 2024 - 2027 où un panachage de mesures peut être mis en œuvre alliant des économies ciblées principalement autour des notions de sobriété énergétique et de sobriété dans l'utilisation des surfaces mais aussi des économies linéaires pour toutes les structures de l'Université. Le troisième est de convaincre les autorités cantonales de soutenir nos efforts en contribuant proportionnellement aux économies réalisées. Les prochains mois seront cruciaux dans cette perspective pour positionner l'Université à moyen terme.

En 2022, la levée des mesures sanitaires devait marquer le retour à la normalité. L'Université a pu accueillir à nouveau des étudiants-es en provenance du monde entier, permettant ainsi le retour à l'enseignement en présentiel et à la recherche en laboratoire ou sur le terrain. Cependant, d'autres défis se sont rapidement présentés à nous. Ils ont nécessité une réaction rapide et déterminée de notre Université. La guerre menée par la Russie contre l'Ukraine a plongé l'Europe dans un conflit armé effrayant. Dans ce contexte, notre Université a joué un rôle important en apportant son soutien aux victimes. Le programme Horizon académique a été ainsi élargi pour accueillir plus d'une centaine d'étudiants-es réfugiés-es, grâce à l'aide de plusieurs fondations privées. Ces mêmes fondations ont également permis de recevoir des chercheurs et chercheuses provenant d'Ukraine, un soutien précieux qui s'est encore ajouté à celui reçu du Fonds national suisse de la recherche scientifique et du programme Scholars at Risk.

Cette guerre meurtrière, ajoutée à la crise climatique qui a atteint en 2022, un paroxysme, enregistrant la plus chaude année jamais mesurée avec une série sans précédent de canicules, a contraint les pouvoirs publics à s'engager dans une logique d'économies d'énergie à court terme en raison de la menace pesant sur la disponibilité d'électricité. Comme l'Université consomme beaucoup d'énergie en raison de ses activités scientifiques, elle a intensifié ses efforts pour réduire son impact environnemental. Malgré ces efforts, les dépenses énergétiques se sont accrues, impactant de manière non négligeable les comptes 2022. Surtout, cette situation aura des effets encore plus marqués sur l'évolution des dépenses prévues en 2023 et 2024, sachant que notre Université sera amenée à renouveler ses contrats d'électricité en 2024.

L'année écoulée nous a offert pourtant d'autres satisfactions. J'en citerai trois. Tout d'abord, l'UNIGE a rejoint, ce qui constitue sans aucun doute la meilleure alliance universitaire européenne, 4EU+, formée des universités Charles de Prague, Heidelberg, Sorbonne Université, Copenhague, Milan et Varsovie, avec pour ambition de créer l'université européenne de demain, délivrant à terme des diplômes conjoints ouvrant encore plus largement le marché du travail des pays partenaires à nos étudiants-es. Après la non association de la Suisse au programme Horizon Europe, une telle alliance permet de repositionner Genève sur la carte européenne. Avec les

universités de Bâle, Berne, Lausanne et Zürich, qui comptent parmi les meilleures du pays, l'Université de Genève a une fois de plus démontré qu'elle était constamment parmi les plus innovantes, anticipant ce qui sera demain une nécessité pour toutes les hautes écoles qui souhaitent figurer dans le wagon de tête d'un train en marche qui n'attendra pas que la Suisse se décide enfin à rejoindre l'Europe académique.

Deuxièmement, la médaille Fields, plus haute distinction mondiale en mathématiques, est venue récompenser un de nos chercheurs, Hugo Duminil-Copin. Un autre de nos mathématiciens, Stanislav Smirnov, avait obtenu cette distinction en 2010, ainsi que deux anciens étudiants de l'UNIGE, Vaughan Jones en 1990 et Martin Hairer en 2014. Tout comme les prix Nobel de physique de 2019, ces récompenses ne sont que la partie la plus visible de l'excellence des recherches menées dans notre institution. Elles font rayonner Genève à l'échelle mondiale.

Troisièmement, en 2022, l'UNIGE a également accompli de nombreuses réalisations en matière d'infrastructure. La rénovation de l'ancienne école de médecine et de l'aile Jura du bâtiment des Bastions a été achevée, tandis que les travaux de l'aile centrale du même bâtiment ont été lancés. Cela a permis de redonner tout leur prestige à des bâtiments emblématiques de notre université. En outre, l'UNIGE a signé un accord de location-vente avec la RTS pour les deux dernières tranches de l'immeuble situé boulevard Carl Vogt. Le Conseil d'État a approuvé un plan ambitieux de développement et de refonte du campus de l'UNIGE, qui garantira sans aucun doute son excellence pour les générations futures. Si cette stratégie immobilière permettra à notre Université de garder son caractère attractif et de maintenir son rang parmi les meilleures au monde, elle a aussi un coût, en termes opérationnels qui devra être intégré dans le cadre de la prochaine Convention d'objectifs qui entrera en vigueur en 2024.



Yves Flückiger  
Recteur



## 2. Les états financiers consolidés





**2.1 Bilan**

au 31 décembre 2022

**2022****2021** *Note Page***Actifs**

<b>Actifs circulants</b>	Liquidités et équivalents de liquidités	18 244 420	26 425 233	<a href="#">4</a>	<a href="#">45</a>
	Placements financiers	416 353 978	491 604 003	<a href="#">5</a>	<a href="#">47</a>
	Débiteurs avec contrepartie	31 339 370	23 246 542	<a href="#">6</a>	<a href="#">53</a>
	Débiteurs sans contrepartie	18 475 934	16 988 555	<a href="#">6</a>	<a href="#">54</a>
	Comptes de régularisation actifs	10 256 286	9 915 896	<a href="#">7</a>	<a href="#">56</a>
	Stocks	847 951	822 816	<a href="#">8</a>	<a href="#">57</a>
	<b>Total actifs circulants</b>	<b>a</b>	<b>495 517 938</b>	<b>569 003 045</b>	
<b>Actifs immobilisés</b>	Immeubles de placement	128 469 740	127 570 740	<a href="#">9</a>	<a href="#">59</a>
	Immeubles d'exploitation et terrains	74 936 497	77 266 380	<a href="#">10</a>	<a href="#">63</a>
	Immobilisations corporelles	72 309 994	72 789 538	<a href="#">11</a>	<a href="#">64</a>
	Immobilisations incorporelles	5 219 363	4 775 086	<a href="#">11</a>	<a href="#">64</a>
	Immobilisations en cours	5 461 363	735 764	<a href="#">11</a>	<a href="#">64</a>
	Subvention investissement constatée d'avance	-74 340 336	-71 348 037	<a href="#">12</a>	<a href="#">66</a>
	Autres actifs d'exploitation	16 721 302	9 466 535	<a href="#">13</a>	<a href="#">67</a>
<b>Total actifs immobilisés</b>	<b>b</b>	<b>228 777 923</b>	<b>221 256 007</b>		
<b>Total actifs</b>	<b>c=a+b</b>	<b>724 295 861</b>	<b>790 259 052</b>		

**Passifs**

<b>Fonds étrangers</b>	Créanciers avec contrepartie - part à court terme	29 581 840	31 768 549	<a href="#">14</a>	<a href="#">68</a>	
	Créanciers sans contrepartie	1 002 579	892 601	<a href="#">14</a>	<a href="#">69</a>	
	Comptes de régularisation passifs	10 643 688	9 202 237	<a href="#">15</a>	<a href="#">69</a>	
	Fonds affectés à la recherche	190 907 909	196 078 812	<a href="#">16</a>	<a href="#">69</a>	
	Provisions - part à court terme	56 072	82 475	<a href="#">19</a>	<a href="#">76</a>	
	Emprunts hypothécaires - part à court terme	284 260	284 260	<a href="#">9</a>	<a href="#">61</a>	
	<b>Total fonds étrangers à court terme</b>	<b>d</b>	<b>232 476 347</b>	<b>238 308 934</b>		
	Créanciers avec contrepartie - part à long terme	484 510	912 823	<a href="#">14</a>	<a href="#">68</a>	
	Provisions - part à long terme	351 358	360 240	<a href="#">19</a>	<a href="#">76</a>	
	Emprunts hypothécaires - part à long terme	12 355 430	12 639 690	<a href="#">9</a>	<a href="#">61</a>	
Impôts différés	5 709 961	5 647 006	<a href="#">9</a>	<a href="#">61</a>		
<b>Total fonds étrangers à long terme</b>	<b>e</b>	<b>18 901 260</b>	<b>19 559 760</b>			
<b>Total fonds étrangers</b>	<b>f=d+e</b>	<b>251 377 606</b>	<b>257 868 693</b>			
<b>Fonds propres</b>	Fonds d'innovation et de développement	891 451	3 337 215	<a href="#">23</a>	<a href="#">80</a>	
	Autres fonds propres affectés	298 059 943	291 194 881	<a href="#">24</a>	<a href="#">81</a>	
	Part de subvention non dépensée	-471 300	-10 335	<a href="#">22</a>	<a href="#">80</a>	
	Autres fonds propres libres	174 438 162	237 868 598	<a href="#">24</a>	<a href="#">82</a>	
	<b>Total fonds propres</b>	<b>g</b>	<b>472 918 255</b>	<b>532 390 359</b>		
<b>Total passifs</b>	<b>h=f+g</b>	<b>724 295 861</b>	<b>790 259 052</b>			

## 2.2 Compte d'exploitation

au 31 décembre 2022

2022

2021 *Note Page*

<b>Produits d'exploitation</b>	Subventions reçues	730 850 206	727 213 343	25	85
	Taxes universitaires	13 004 211	13 684 479	26	86
	Autres écolages	15 979 317	17 434 774	27	86
	Prestations de services et ventes	41 066 083	33 913 326	28	87
	Dédommagements de tiers	18 482 457	5 664 267	29	89
	Recettes diverses	5 425 197	3 238 774	30	89
	Dissolution de provision	66 308	13 338	19	76
	<b>Produits d'exploitation</b>	<b>a</b>	<b>824 873 779</b>	<b>801 162 302</b>	
<b>Charges d'exploitation</b>	Charges de personnel	635 790 951	637 440 278	31	91
	Biens, services, marchandises	130 876 203	116 680 231	32	92
	Amortissements	29 880 860	29 796 486	10/11	63/64
	Dépréciation d'actifs	134 589	2 862 725	6	55
	Subventions accordées	31 862 096	30 124 892	33	93
	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>b</b>	<b>828 544 699</b>	<b>816 904 612</b>	
<b>Consolidation</b>	<b>Part résultat mise en équivalence</b>	<b>c</b>	<b>7 167 560</b>	<b>1 008 394</b>	1 33
	<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>d=a-b+c</b>	<b>3 496 640</b>	<b>-14 733 915</b>	
<b>Produits financiers</b>	Produits réalisés portefeuille mobilier	39 098 352	18 315 350	5	51
	Gains latents portefeuille mobilier	-	32 828 137	5	50
	Produits immeubles de placement	5 317 419	7 713 169	9	59
	Gains latents immeubles de placement	899 000	1 360 000	9	59
	<b>Produits financiers</b>	<b>e</b>	<b>45 314 772</b>	<b>60 216 656</b>	
<b>Charges financières</b>	Pertes réalisées portefeuille mobilier	24 889 092	3 237 276	5	51
	Pertes latentes portefeuille mobilier	79 872 129	-	5	50
	Frais de gestion portefeuille mobilier	1 105 801	923 646	5	51
	Charges immeubles de placement	2 416 493	3 576 395	9	59
	<b>Charges financières</b>	<b>f</b>	<b>108 283 515</b>	<b>7 737 317</b>	
	<b>Résultat financier</b>	<b>g=e-f</b>	<b>-62 968 743</b>	<b>52 479 340</b>	
	<b>Résultat net</b>	<b>h=d+g</b>	<b>-59 472 103</b>	<b>37 745 425</b>	

## 2.3 Tableau de flux de trésorerie

au 31 décembre 2022

		2022	2021	Note	Page
<b>Activités d'exploitation</b>	Résultat net de l'exercice	-59 472 103	37 745 425	1	33
	+/- charges & revenus non monétaires	78 644 062	-24 302 325	35	96
	+/- charges & produits financiers	-16 067 341	-18 404 522	35	95
	<b>Capacité d'autofinancement</b> a	<b>3 104 617</b>	<b>-4 961 422</b>		
	Variation des actifs d'exploitation ( <i>augmentation</i> )	-10 080 321	-7 239 783	35	97
	Variation des passifs d'exploitation ( <i>diminution/augmentation</i> )	-6 234 497	14 471 583	35	97
	<b>Variation de l'actif d'exploitation net</b> b	<b>-16 314 817</b>	<b>7 231 800</b>		
	<b>Flux de trésorerie des activités d'exploitation</b> c=a+b	<b>-13 210 200</b>	<b>2 270 378</b>		
<b>Activités d'investissement</b>	Dépenses d'investissement	-32 241 308	-27 382 390	10/11	64
	Recettes d'investissement	26 289 532	24 484 841	12	66
	<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b> d	<b>-5 951 776</b>	<b>-2 897 550</b>		
<b>Activités de financement</b>	Produits financiers	44 415 772	26 028 519	35	95
	Charges financières	-28 348 430	-7 623 998	35	95
	Variation des actifs financiers ( <i>diminution</i> )	6 302 072	3 125 552	35	97
	Apports / Retraits	-11 036 080	-14 049 456	35	97
	Variation emprunts hypothécaires ( <i>diminution</i> )	-284 260	-2 318 718	9	61
	<b>Flux de trésorerie des activités de financement</b> e	<b>11 049 073</b>	<b>5 161 900</b>		
	<b>Variation nette des liquidités</b> f=c+d+e	<b>-8 112 903</b>	<b>4 534 728</b>		
<b>Variation des liquidités</b>	Liquidités en début de période g	26 425 233	21 904 963	4	45
	Liquidités en fin de période avant variation	18 244 420	26 425 233	4	45
	Variation de change sur comptes courants	67 910	14 458		
	Liquidités en fin de période après variation	18 312 330	26 439 691		

## 2.4 Tableau de variation des Fonds propres

au 31 décembre 2022

	Solde au 01.01	Résultat net	Mouvements	Solde au 31.12	Note	Page		
2022	Fonds d'innovation et de développement	3 337 215		-2 445 764	891 451	23	80	
	Fonds universitaires avec chartes	179 407 438		-2 325 998	177 081 440	24	81	
	Autres Fonds propres affectés	111 787 442		9 191 060	120 978 502	24	82	
	<b>Fonds propres affectés</b>	<b>294 532 096</b>	<b>-</b>	<b>4 419 298</b>	<b>298 951 393</b>			
	Part de subvention État non dépensée	-10 335	-460 965	-	-471 300	22	80	
	Autres Fonds propres libres	237 868 598	-59 011 138	-4 419 298	174 438 162	24	82	
	<b>Fonds propres libres</b>	<b>237 858 263</b>	<b>-59 472 103</b>	<b>-4 419 298</b>	<b>173 966 862</b>			
	<b>Total Fonds propres</b>	<b>532 390 359</b>	<b>-59 472 103</b>	<b>-</b>	<b>472 918 255</b>			
	2021	Fonds d'innovation et de développement	6 096 573		-2 759 358	3 337 215	23	80
		Fonds universitaires avec chartes	163 370 260		16 037 178	179 407 438	24	81
Autres Fonds propres affectés		109 263 443		2 523 999	111 787 442	24	82	
<b>Fonds propres affectés</b>		<b>278 730 276</b>	<b>-</b>	<b>15 801 820</b>	<b>294 532 096</b>			
Part de subvention État non dépensée		-99 649	89 314	-	-10 335	22	80	
Autres Fonds propres libres		216 014 307	37 656 110	-15 801 820	237 868 598	24	82	
<b>Fonds propres libres</b>		<b>215 914 658</b>	<b>37 745 425</b>	<b>-15 801 820</b>	<b>237 858 263</b>			
<b>Total Fonds propres</b>		<b>494 644 934</b>	<b>37 745 425</b>	<b>-</b>	<b>532 390 359</b>			

### 3. Les notes relatives aux états financiers consolidés



## 3.1 Informations générales

### 3.1.1 Présentation générale

L'Université de Genève est un établissement public autonome doté de la personnalité morale, placé sous la surveillance du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (ci-après DIP), selon la loi cantonale sur l'Université (L 10103). L'Université s'organise elle-même, fixe ses priorités et ses modalités d'action. Elle est responsable de sa gestion dans le cadre des orientations, principes et règles stipulés dans la loi cantonale et dans le respect des dispositions du droit fédéral. L'Université est exemptée des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

L'Université a pour mission d'être un service public dédié à l'enseignement supérieur de base et approfondi, à la recherche scientifique fondamentale et appliquée, ainsi qu'à la formation continue. Elle contribue au développement culturel, social et économique de la collectivité (services à la Cité). Tous les quatre ans, les autorités cantonales et l'Université déterminent des objectifs. L'Université définit leurs modalités de mise en œuvre, ainsi que les critères de réalisation. Ces éléments sont consignés dans une convention d'objectifs (ci-après, COB), laquelle fixe également une enveloppe budgétaire. La COB actuelle couvre la période 2020 à 2023 (L 12608).

L'Université est au bénéfice de trois types de contributeurs pour assurer le financement de ses activités :

- Les collectivités publiques, notamment l'État de Genève (ci-après, l'État) et la Confédération, qui financent les prestations de base nécessaires à l'enseignement et à la recherche.
- Les Fonds provenant de l'extérieur qui comprennent les financements des mandats de recherche privés ou publics, les dons et legs généralement affectés à des buts précis. Les principaux bailleurs sont le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), la Commission européenne dans le cadre des Programmes-cadres de recherche et développement et du Conseil européen de la recherche (ERC), les organisations internationales, ainsi que les milieux économiques et industriels.
- Les ressources propres prélevées notamment au titre des taxes universitaires.

L'Université accueille 16 984 étudiants-es en formation de base et approfondie à la rentrée universitaire d'automne 2022, dont 38 % d'étudiants-es étrangers-ères de plus de 168 nationalités différentes. Par ailleurs, ses programmes de formation continue s'adressent à plus de 10 230 participants-es. L'Université compte 6 907 collaborateurs-trices.

L'Université est composée de neuf facultés, de nombreux centres interfacultaires et d'une administration de soutien institutionnel. Elle dispense un enseignement dans l'essentiel des sciences exactes, naturelles et de la vie, de la médecine et des sciences humaines, sociales, économiques et juridiques. Elle a rejoint l'espace européen de l'enseignement supérieur par le passage au système de Bologne. Elle est membre de différents réseaux universitaires dont notamment la LERU (League of European Research Universities), le Forum international des universités publiques, le Groupe de Coïmbra, le G3 qui regroupe les trois principales universités francophones polyvalentes, ainsi que l'alliance européenne 4EU+. Par le biais des comparaisons internationales fondées sur les « ranking globaux », l'Université se profile comme une des universités polyvalentes les plus réputées du monde francophone. À l'échelle mondiale, elle est ancrée solidement parmi le 1 % des universités les mieux classées quel que soit l'indicateur. Selon le ranking de Shangai, l'Université occupe le 62<sup>ème</sup> rang en 2022, confirmant sa stabilité sur le long terme tout à fait remarquable.



Les organes de l'Université sont le Rectorat, le Conseil Rectorat – Décanats, l'Assemblée de l'Université et le réviseur externe. Ces organes sont assistés par des instances indépendantes (Conseil d'orientation stratégique, Comité d'éthique et de déontologie et Comité d'audit). Dans le modèle de gouvernance de l'Université, le Rectorat est l'organe exécutif et dirigeant. Il est composé d'un-e Recteur-trice, désigné-e par l'Assemblée de l'Université et nommé-e par le Conseil d'État, et de cinq Vices-Recteurs-trices au maximum. Il est responsable de la politique générale de l'Université, de la stratégie et de la planification pluriannuelle, ainsi que des relations avec les autorités politiques cantonale et fédérale et les autres institutions d'enseignement et de recherche. L'État est l'entité « contrôlante » de l'Université. Approuvés par le Rectorat de l'Université le 6 mars 2023, les comptes de l'Université sont soumis à l'approbation du Grand Conseil.

### 3.1.2 Normes comptables

Conformément à la loi sur la gestion administrative et financière de l'État (D 1 05, ci-après LGAF), les états financiers sont préparés selon les normes comptables internationales pour le secteur public édictées par l'IPSAS Board (normes IPSAS) et en fonction du règlement cantonal sur l'établissement des états financiers du 8 décembre 2021 (D 1 05.15). Les principes d'image fidèle, de comptabilité d'exercice et des coûts historiques constituent les fondements des états financiers, sauf pour les classes d'actifs qui sont portés à leur juste valeur.

En application du règlement cantonal sur l'établissement des états financiers (REEF, article 7), les états financiers de l'Université dérogent aux normes IPSAS dans les domaines suivants : les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne doivent pas être comptabilisés dans les états financiers (IPSAS 39), les rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux-pales dirigeants-es ne doivent pas être publiés dans les états financiers (IPSAS 20) et les mises à disposition de moyens à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers (IPSAS 23 et 29).

Quant aux engagements de prévoyance à l'égard de la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG), en application des dispositions cantonales, l'Université n'est pas tenue de mentionner l'incidence de cette dérogation dans ses états financiers dans la mesure où cette responsabilité incombe uniquement à l'État sur la base des données fournies par la CPEG (taux de couverture, capitaux de prévoyance et découvert).

Enfin, les normes IPSAS préconisent de tenir les comptes selon le principe de la comptabilité d'exercice, convention comptable qui prévoit la comptabilisation d'opérations et d'autres événements au moment où ils se produisent. En cours d'année, l'Université n'enregistre pas systématiquement les engagements de dépenses et les produits selon le principe de la comptabilité d'exercice. Toutefois, grâce à la mise en place d'un dispositif ad hoc, l'Université respecte le principe de comptabilité d'exercice au moment de l'établissement des états financiers.

## 3.2. Principes et méthodes comptables

### 3.2.1 États financiers

Les états financiers consolidés de l'Université sont constitués par le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variations des fonds propres et les notes annexes. Le rapport du réviseur est joint aux états financiers. Les états financiers sont présentés en francs suisses (CHF) et établis au 31.12.2022. Vu la norme de présentation privilégiée

dans l'établissement des tableaux des états financiers, les écarts arithmétiques découlent d'arrondis.

Le bilan est composé des actifs et des passifs. Les actifs sont des ressources contrôlées par l'Université du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques ou des potentiels de services. Les passifs sont des obligations actuelles de l'Université résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources. Les actifs sont présentés selon l'ordre de disponibilité, les passifs selon l'ordre d'exigibilité.

Le compte d'exploitation est composé des produits et des charges. Le résultat net indique la performance annuelle de l'Université. Les produits sont des entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiels de service lorsque celles-ci conduisent à une augmentation des fonds propres. Les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiels de service sous forme de sortie ou de consommation d'actifs ou de survenance de passifs qui induisent une diminution des fonds propres.

Le tableau de flux de trésorerie présente les entrées et sorties de trésorerie classées selon les activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La méthode indirecte est utilisée. Elle consiste à ajuster le résultat net de l'exercice de toutes les opérations sans mouvement de trésorerie, ainsi que de tout décalage ou régularisation d'entrées ou sorties de trésorerie liée à l'exploitation. Le flux de trésorerie des activités d'investissement rend compte des mouvements de trésorerie consécutifs à l'acquisition d'immeubles d'exploitation, d'immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que de financements provenant de tiers pour ces acquisitions. Le flux de trésorerie des activités de financement enregistre les opérations monétaires effectuées sur les placements financiers (portefeuille de titres) et sur les immeubles de placement, ainsi que sur les apports ou les retraits des portefeuilles mobilier et immobilier. Le flux de trésorerie des activités d'exploitation représente le solde des mouvements de trésorerie.

Le tableau de variation des fonds propres illustre l'évolution des fonds propres. La variation des fonds propres reportés découle du résultat net de l'exercice, ainsi que des attributions et utilisations de réserves.

### 3.2.2 Jugement et estimations

La préparation des états financiers implique le recours à des jugements et comporte des estimations ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date de clôture et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Les principaux éléments requérant l'exercice d'un jugement concernent la classification des fonds de façon à respecter la distinction dans le passif du bilan entre les fonds propres et les fonds étrangers selon les définitions prévues par les normes IPSAS. Les définitions sont présentées dans la note « 3.2.15 Fonds ».

Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'Université à disposition de la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations. Les principaux éléments concernés par des estimations sont les immeubles de placement et les provisions. Ils sont présentés dans les notes « 3.3.9 Immeubles de placement » et « 3.3.19 Provisions ». À relever que les crises sanitaire et géopolitique actuelles n'ont pas eu d'influence sur ces estimations.

### 3.2.3 Périmètre et méthode de consolidation et informations relatives aux parties liées

Le périmètre de consolidation est composé des états financiers individuels de l'Université, des états financiers consolidés du Fonds général de l'Université, des états financiers de la Fondation Campus Biotech Geneva, ainsi que de ceux des cinq sociétés immobilières (SI) détenues par l'Université.

Les entités placées sous le contrôle exclusif de l'Université sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. L'Université détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'en obtenir des avantages. Les résultats des entités filles sont compris dans l'état de la performance financière consolidée à compter de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition, fondation de l'entité ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession ou liquidation de l'entité. Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des entités filles afin que leurs méthodes comptables concordent avec celles de l'Université (retraitements). Les transactions, soldes, produits et charges intragroupes sont entièrement éliminées lors de la consolidation. Les entités contrôlées conjointement (les « co-entités ») sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les co-entités sont comptabilisées au coût dans le bilan consolidé et ajustées en fonction des variations de la quote-part de l'Université dans l'actif net de l'entité associée après la date d'acquisition, moins toute perte de valeur liée à chacune des participations.

Basée sur l'inventaire des entités proches de l'Université, la liste des parties liées répertorie les entités dans lesquelles un représentant officiel de l'Université est présent dans l'organe suprême de direction. Elle est présentée dans la note « 3.3.37 Information relative aux parties liées ».

### 3.2.4 Actifs financiers, instruments dérivés et comptabilité de couverture

#### Actifs financiers :

Les liquidités et équivalents de liquidités, les débiteurs, les placements financiers, ainsi que les autres actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur lors de leur acquisition. L'évaluation ultérieure de ces actifs s'effectue selon les principes décrits ci-après.

Les liquidités et équivalents de liquidités sont des placements à court terme de moins de trois mois, très liquides qui sont convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaire. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à la valeur comptable (valeur nominale).

Les placements financiers sont composés de trois types d'actifs financiers : ceux détenus à des fins de transaction, ceux détenus jusqu'à échéance et ceux disponibles à la vente.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des titres vendus à court terme ou faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble. Ils présentent des indications d'un profil de prise de bénéfices à court terme. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur lors de la clôture annuelle. Les variations non réalisées de juste valeur sont comptabilisées dans le compte d'exploitation.

Les actifs financiers détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe. Il faut par ailleurs que le détenteur ait la ferme intention, ainsi que la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Ces actifs sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes

sont inclus dans le compte d'exploitation lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils sont dépréciés.

Entrent dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente tous les titres qui ne sont ni des titres détenus à des fins de transaction, ni des titres détenus jusqu'à échéance. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes sont comptabilisés directement en fonds propres. Lorsqu'il n'existe pas de marché actif et qu'une juste valeur ne peut être estimée de manière fiable au moyen d'autres méthodes d'évaluation admises comme l'actualisation des flux futurs, ces titres sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué de toute dépréciation cumulée. Lorsqu'un actif financier disponible à la vente subit une perte de valeur, le montant correspondant à la différence entre son coût et sa juste valeur est comptabilisé dans le compte d'exploitation.

#### Monnaies étrangères :

Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'année. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont enregistrées dans le compte d'exploitation.

#### Instruments financiers dérivés :

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat, puis évalués à la juste valeur par le compte d'exploitation. Lorsqu'ils sont acquis afin de réduire l'exposition aux risques financiers (risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité), la comptabilité de couverture peut être appliquée à la conclusion du contrat.

Le risque de marché comprend le risque de change induit par la variation des cours des monnaies étrangères, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le risque de crédit représente le risque qu'une partie liée à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à remplir ses engagements liés à des passifs financiers.

#### Comptabilité de couverture :

La comptabilisation de la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés dépend si, lors de la conclusion du contrat, le dérivé est désigné comme instrument répondant aux critères de couverture des flux de trésorerie ou aux critères de couverture de juste valeur. Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur sont immédiatement comptabilisées dans le compte d'exploitation (partie résultat financier), de même que toute variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert. La comptabilité de couverture cesse lorsque la relation de couverture est annulée ou lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, résilié ou exercé ou si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture.

### 3.2.5 Débiteurs

Les débiteurs sont composés des débiteurs avec et sans contrepartie. Une transaction est dite avec contreprestation lorsqu'une entité reçoit d'un tiers une somme d'argent en contrepartie de la fourniture d'un bien ou d'un service. Une transaction est dite sans contreprestation lorsqu'un tiers octroie une somme d'argent sans recevoir en échange des biens ou des services. Alors que les « débiteurs fonds de recherche », les « clients » et les « autres débiteurs » entrent dans la catégorie de créances résultant de transactions avec contrepartie, les « débiteurs subventions cantonales » sont apparentés à des créances résultant de transactions sans contrepartie.

Les débiteurs sont évalués au coût amorti, déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant impliquant que l'Université ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus. Elles sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés non encore recouverts. Elles sont comptabilisées en actifs négatifs au bilan. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans le compte d'exploitation au cours de l'année où elles sont identifiées.

### 3.2.6 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. Les principaux types de stocks recensés sont : fournitures de bureau-papeterie, consommables informatiques, mobiliers, fournitures d'imprimerie, matériel chimique, fournitures d'atelier, fournitures d'animalerie, fournitures du service des sports et matériel dentaire. Certains stocks sont en consignation au sein de l'Université et restent la propriété du fournisseur. Ils ne sont pas valorisés en tant qu'actifs.

### 3.2.7 Comptes de régularisation actifs et passifs

Les comptes de régularisation actifs comprennent les charges payées d'avance, ainsi que les produits à recevoir. Les comptes de régularisation passifs incluent les charges à payer, ainsi que les produits encaissés d'avance.

### 3.2.8 Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles

Un immeuble d'exploitation et une immobilisation corporelle sont comptabilisés à leur coût d'acquisition lorsqu'ils remplissent les conditions pour une comptabilisation en tant qu'actifs. Le coût d'acquisition comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un bien. Tant que l'objet n'est pas mis en service, le cumul des dépenses répondant aux critères d'un investissement est présenté dans les immobilisations corporelles en cours. Lorsqu'un projet devient opérationnel, le cumul des dépenses est consolidé dans les immobilisations corporelles, selon la directive interne « Traitement des immobilisations en cours ». Après la première comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciations). Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service associé iront à l'Université et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte d'exploitation au cours de la période où ils ont été encourus.

L'amortissement d'une immobilisation corporelle commence dès sa mise en service et cesse lorsque l'actif est décomptabilisé. Il est enregistré en charge dans le compte d'exploitation. L'amortissement est linéaire et calculé par composante de façon systématique sur la durée d'utilité de chaque objet de la manière suivante :

- Bâtiment (gros œuvre 1) : 70 ans
- Bâtiment (gros œuvre 2) : 30 ans
- Aménagement dans un bâtiment propriété de l'Université ou mis à disposition sur une durée illimitée par l'État : entre 25 et 40 ans
- Aménagement dans un bâtiment loué ou mis à disposition sur une durée limitée par l'État : 10 ans
- Équipements techniques et d'exploitation dans un bâtiment : 25 ans

- Mobilier : 8 ans
- Machines et outillage : 5 ans
- Appareils scientifiques : 5 ans
- Véhicules : 5 ans
- Matériel de bureau : 4 ans
- Matériel audio-visuel : 4 ans
- Matériel informatique : 4 ans
- Biens de moindre valeur : 4 ans

S'il existe un indice montrant qu'une immobilisation corporelle a perdu de sa valeur, ce bien doit être déprécié. Une perte de valeur est immédiatement constatée dans le compte d'exploitation lorsque la valeur comptable d'un actif est plus élevée que sa valeur recouvrable estimée. Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de cette valeur. Les plus et moins-values sur cessions ou mises au rebut de biens mobiliers sont déterminées en comparant les produits reçus avec la valeur nette comptable et sont incluses dans le compte d'exploitation.

Selon le REEF (article 7A), l'Université ne comptabilise pas à l'actif de son bilan la valeur des bâtiments mis à disposition par l'État et au passif la dette correspondante vis-à-vis de l'État. La mise à disposition des bâtiments n'est pas comptabilisée dans le compte d'exploitation de l'Université mais fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur (loyer opérationnel non facturé) et figure à titre informatif dans l'annexe aux états financiers.

### 3.2.9 Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût d'acquisition lorsqu'elle remplit les conditions pour une comptabilisation en tant qu'actif. Elle doit être identifiable et être contrôlée. Le coût d'acquisition comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation. Pour les immobilisations générées en interne, deux phases doivent être distinguées. La phase de recherche au cours de laquelle toutes les dépenses sont comptabilisées en charges dans le compte d'exploitation et la phase de développement dans laquelle les dépenses sont activées en fonction des critères définis dans la directive interne « Activation des dépenses dédiées à l'acquisition et au développement d'une application informatique ». Tant que l'immobilisation incorporelle n'est pas mise en service, le cumul des dépenses répondant aux critères d'un investissement est présenté dans les immobilisations incorporelles en cours. Lorsqu'elle devient opérationnelle, le cumul des dépenses est consolidé dans les immobilisations incorporelles, selon la directive interne « Traitement des immobilisations en cours ». Après le premier enregistrement en tant qu'actif, une immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciations). Les dépenses ultérieures maintiennent généralement les avantages économiques futurs ou le potentiel de service d'une immobilisation incorporelle existante et sont donc comptabilisées en charge dans le compte d'exploitation.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle commence dès sa mise en service et cesse lorsque l'actif est décomptabilisé. Enregistré en charge dans le compte d'exploitation, l'amortissement est linéaire et calculé de façon systématique sur la durée d'utilité de chaque objet de la manière suivante :

- Logiciel : 4 ans



Les règles de dépréciation d'actifs sont identiques à celles prévues pour les immobilisations corporelles. Suite à la cession d'une immobilisation incorporelle, la plus ou moins-value est comptabilisée respectivement en revenu ou en charge de l'exercice concerné.

### 3.2.10 Immeubles de placement

Les terrains et immeubles de placement sont évalués initialement à leur coût d'acquisition. Le coût d'un immeuble de placement comprend son prix d'achat y compris les coûts de transaction directement attribuables. Lorsqu'un immeuble de placement est acquis pour un coût nul ou symbolique, son coût est déterminé par référence à sa juste valeur à la date d'acquisition. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service associé iront à l'Université et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte d'exploitation au cours de la période où ils ont été encourus. Après leur comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur, laquelle reflète les conditions du marché à la date de clôture. Tout profit ou perte résultant d'une variation de la juste valeur doit être inscrit dans le compte d'exploitation de l'exercice au cours duquel il se produit.

### 3.2.11 Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie

Les actifs de l'Université ne sont pas détenus en vue de générer une rentabilité commerciale compte tenu des diverses subventions reçues. Ils sont dès lors tous considérés comme des actifs non générateurs de trésorerie. L'Université examine à chaque date de clôture s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte d'exploitation lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable. La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel, évaluée selon l'approche la plus appropriée entre le coût de remplacement net d'amortissement, le coût de remise en état ou selon l'approche des unités de service.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs pour un actif est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte d'exploitation jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

### 3.2.12 Actifs éventuels

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe. Ils correspondent à un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou de plusieurs événements futurs, incertains et qui ne sont pas totalement sous son contrôle.

### 3.2.13 Créanciers et emprunts

Les créanciers et les emprunts sont présentés au bilan en fonds étrangers à court ou long terme selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an. Ils sont évalués initialement à leur juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la dette ou du prêt. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 3.2.14 Provisions et passifs éventuels

Des provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque l'Université a une obligation actuelle induite par un événement passé (fait générateur), qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être réalisée sur la base de critères économiques appliqués de façon constante. Elles sont comptabilisées au passif du bilan. Les ajustements des provisions sont comptabilisés dans le compte d'exploitation au cours de l'année où elles sont identifiées, dans la rubrique spécifique de charges en cas d'augmentation ou de produits en cas de dissolution.

Les passifs éventuels sont indiqués dans les annexes aux états financiers, si l'une ou l'autre des conditions suivantes est remplie :

- L'Université a une obligation potentielle résultant d'un événement passé et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous son contrôle.
- L'Université a une obligation actuelle résultant d'événements passés mais il est plus improbable que probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

### 3.2.15 Fonds

Les fonds sont catégorisés en fonds alloués par des tiers avec conditions, en fonds propres munis de restrictions d'utilisation et en fonds propres libres. Lors de l'utilisation des fonds propres, les charges et produits sont reconnus selon les règles générales de la comptabilité d'exercice.

Les fonds alloués par des tiers avec conditions sont des fonds mis à disposition de l'Université par des tiers et qui comportent une obligation d'utilisation claire (obligation de résultat ou obligation de moyens) par rapport au but statutaire de l'organisation et une clause de remboursement. Ils sont comptabilisés selon la méthode des produits différés. Les revenus sont reconnus dans l'exercice où sont encourues les dépenses opérationnelles correspondantes. Les fonds propres munis de restrictions d'utilisation ou fonds propres affectés, notamment les dons et le solde des fonds de recherche acquis à l'Université, sont des fonds à disposition de l'Université pour la réalisation de ses buts comportant une marge de manœuvre significative dans leur utilisation. Ils sont comptabilisés en revenus de l'exercice durant lequel ils sont reçus. Les fonds propres libres regroupent des fonds sans stipulation d'utilisation. L'Université possède une marge de manœuvre totale dans leur utilisation.

### 3.2.16 Revenus

D'une manière générale, les produits sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques iront à l'Université et qu'ils peuvent être estimés de manière fiable. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales.

Les produits provenant des fonds alloués par des tiers avec conditions et des subventions reçues sont reconnus l'année où sont encourues les dépenses opérationnelles financées selon le principe de correspondance des charges et des revenus. Les produits provenant des émoluments et des écologies sont comptabilisés lorsque l'étudiant-e confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement, laquelle est généralement inférieure à une année. Les produits provenant des prestations réalisées par la clinique universitaire de médecine dentaire, des mandats réalisés avec des tiers et des autres prestations de services sont reconnus dans l'année où les services sont rendus en fonction du degré d'avancement. Les produits provenant de la vente



comprennent la vente de livres et de publications. Ils sont comptabilisés lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Généralement, les produits sont comptabilisés lorsque les biens ont été facturés. Les redevances perçues au titre de droit d'utilisation des brevets sont comptabilisées lorsqu'elles sont acquises selon les conditions précisées dans les accords. Les produits des intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits provenant des dividendes sur titres de placement sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir le paiement est établi.

### 3.2.17 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions sont reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées sont remplies.

Les subventions reçues liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, de manière systématique, sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser. Les subventions octroyées sont enregistrées en charges. Quant aux allocations à des personnes physiques, elles sont comptabilisées dans les états financiers lorsque les conditions d'octroi sont remplies par le-la bénéficiaire et lorsque la prestation est due. Les coûts induits par les moyens mis à disposition (subventions sous forme de prestations en nature) figurent dans l'annexe aux états financiers et les coûts sont évalués à la juste valeur. Pour les mises à disposition de locaux et de terrains, les coûts correspondent aux loyers non facturés. Pour les prestations de services, les coûts correspondent aux coûts non facturés. Les subventions liées à des immobilisations (subventions d'investissement) sont des subventions publiques ou privées dont la condition principale est que l'Université construise ou acquière des immobilisations corporelles ou incorporelles. Elles sont comptabilisées au bilan en actifs négatifs. Les produits différés des subventions d'investissement sont comptabilisés dans le compte d'exploitation de manière systématique sur la durée d'utilité de l'immobilisation corporelle ou incorporelle financée.

### 3.2.18 Prestations aux collaborateurs-trices

Les prestations aux collaborateurs-trices sont comptabilisées de façon à faire correspondre les charges liées aux employés-es avec la période pendant laquelle l'Université bénéficie du travail de ses employés-es. Un décompte d'heures supplémentaires et de vacances dues est effectué en fin d'année. La valorisation est faite par la reconnaissance d'un créancier avec contrepartie comptabilisée en fonction de sa nature.

Les employés-es de l'Université peuvent bénéficier des mesures d'encouragement à la retraite anticipée avec compensation d'une partie de la baisse de revenus (Pont AVS). Cette indemnité de fin de contrat de travail constitue un engagement envers l'ensemble des collaborateurs-trices actifs-ves et fait l'objet d'une comptabilisation au moment où la décision d'octroi est prise par l'autorité compétente. La valorisation est faite par la reconnaissance d'un créancier avec contrepartie comptabilisée en fonction de sa nature. Étant donné que ces engagements sont en moyenne exigibles à plus de douze mois, le passif constitué à cet effet est actualisé.

### 3.2.19 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations opérationnelles et sont comptabilisés en charges sur une base linéaire durant toute la durée du contrat de location.

### 3.2.20 Évaluation des risques

Le processus d'évaluation et de gestion des risques a fait l'objet d'une profonde révision en 2022 laquelle s'est appuyée sur les expériences de l'accréditation institutionnelle, sur les recommandations du Comité d'éthique et déontologie, le Conseil d'orientation stratégique et du Comité d'audit, ainsi que celles du service d'audit interne. La démarche a poursuivi les objectifs suivants : simplifier le processus et le rendre plus compréhensible par toutes les parties prenantes, recentrer l'effort sur l'analyse des principaux risques et appliquer les bonnes pratiques et consignes préconisées par l'État. Il ressort que les risques principaux concernent les domaines de la gouvernance, des ressources humaines, de la stratégie et des finances. À relever que les risques des domaines en lien avec les missions de l'Université ne figurent pas parmi les principales préoccupations. En novembre 2022, le Rectorat a validé la nouvelle approche d'évaluation et de suivi des risques et ses conclusions. Il a autorisé le service d'assurance qualité de transmettre les résultats au responsable de la gestion globale des risques de l'État.

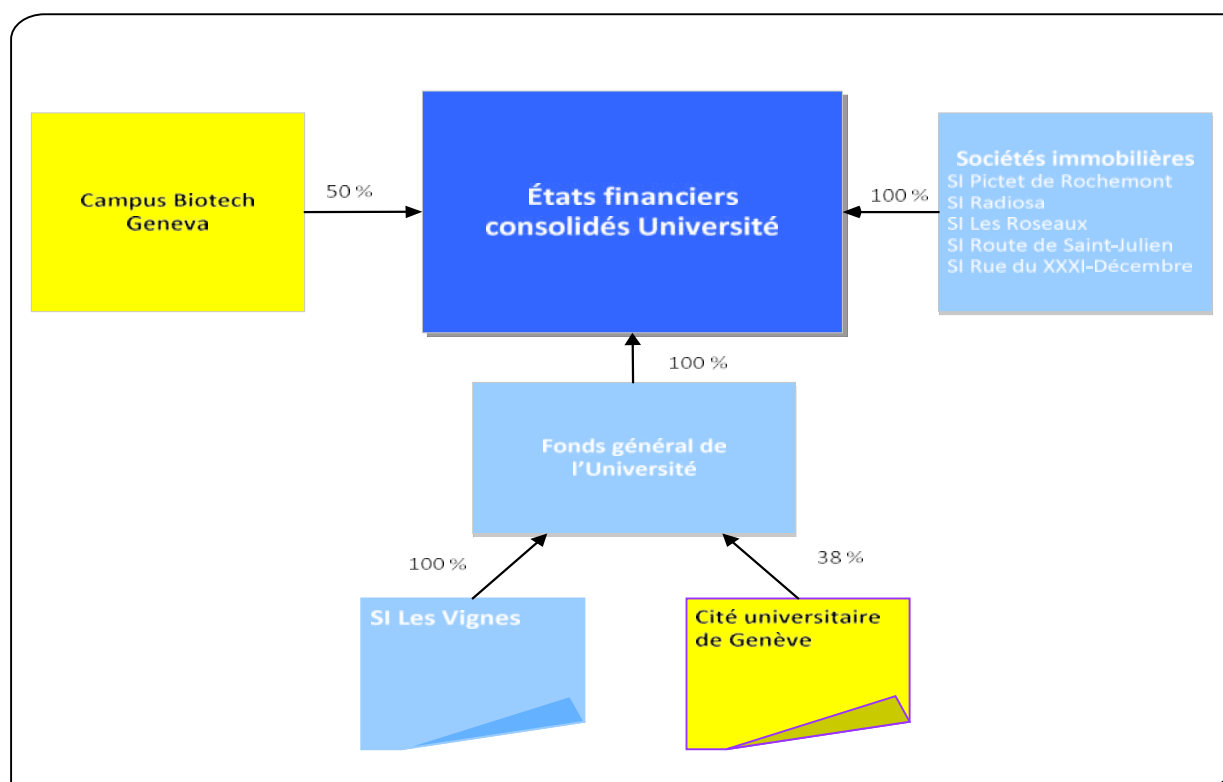
## 3.3 Annexes aux états financiers

### 3.3.1 Établissement du bilan et du compte d'exploitation consolidés

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers individuels (statutaires) de l'Université, ceux des cinq sociétés immobilières de l'Université (entités-filles avec contrôle exclusif), les états financiers individuels de la Fondation du Fonds général de l'Université (entité-fille avec contrôle exclusif), la Fondation de la Cité universitaire de Genève (co-entité du Fonds général de l'Université avec contrôle conjoint), la société immobilière « Les Vignes » (entité-fille du Fonds général avec contrôle exclusif) et la Fondation Campus Biotech Geneva (co-entité avec contrôle conjoint). Le périmètre des états financiers consolidés de l'Université est inchangé par rapport à 2021.

Les états financiers consolidés de la Fondation du Fonds général de l'Université sont intégrés selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des sociétés immobilières de l'Université et du Fonds général de l'Université sont intégrés selon la méthode de l'intégration globale, respectivement dans les états financiers de l'Université ou dans ceux de la Fondation du Fonds général de l'Université. Les états financiers de la Fondation de la Cité universitaire de Genève sont intégrés selon la méthode de mise en équivalence dans les états financiers du Fonds général de l'Université. Enfin, les états financiers de la Fondation Campus Biotech Geneva sont intégrés selon la méthode de mise en équivalence dans les états financiers de l'Université.

Le périmètre de consolidation se présente selon le schéma ci-dessous :



Les tableaux ci-dessous présentent les principaux éléments des états financiers de la Fondation Campus Biotech Geneva avec les données comparatives.

	2022	2021
Actifs circulants	7 989 969	10 521 749
Actifs immobilisés	24 898 593	8 210 708
<b>Total actifs</b>	<b>32 888 562</b>	<b>18 732 457</b>
Fonds étrangers	6 903 155	7 135 199
Fonds propres	25 985 406	11 597 258
<b>Total passifs</b>	<b>32 888 562</b>	<b>18 732 457</b>

	2022	2021
Produits d'exploitation	42 176 464	27 917 315
Charges d'exploitation	28 145 298	26 089 978
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>14 031 166</b>	<b>1 827 337</b>
Produits financiers	-	1 158
Charges financières	-356 982	7 917
<b>Résultat financier</b>	<b>356 982</b>	<b>-6 759</b>
<b>Résultat net</b>	<b>14 388 148</b>	<b>1 820 578</b>

Les tableaux ci-dessous présentent les opérations de consolidation pour l'établissement du bilan du groupe « Université ».

<b>Bilan</b> au 31 décembre 2022	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Entités consolidées		débit	crédit	
<b>Actifs</b>						
Liquidités	12 141 257	6 103 163	18 244 420	-	-	18 244 420
Placements financiers	375 493 863	42 600 162	418 094 025	-	1 740 047	416 353 978
Débiteurs avec contrepartie	31 034 054	305 316	31 339 370	-	-	31 339 370
Débiteurs sans contrepartie	17 977 647	498 286	18 475 934	-	-	18 475 934
Comptes de régularisation actifs	10 163 268	93 018	10 256 286	-	-	10 256 286
Stocks	847 951	-	847 951	-	-	847 951
<b>Total actifs circulants</b>	<b>447 658 039</b>	<b>49 599 946</b>	<b>497 257 985</b>	<b>-</b>	<b>1 740 047</b>	<b>495 517 938</b>
Immeubles de placement	27 364 962	54 164 778	81 529 740	46 940 000	-	128 469 740
Immeubles d'exploitation	74 936 497	-	74 936 497	-	-	74 936 497
Immobilisations corporelles	72 309 994	46 940 000	119 249 994	-	46 940 000	72 309 994
Immobilisations incorporelles	5 219 363	-	5 219 363	-	-	5 219 363
Immobilisations en cours	5 461 363	-	5 461 363	-	-	5 461 363
Subvention d'investissement constatée d'avance	-74 340 336	-	-74 340 336	-	-	-74 340 336
Autres actifs d'exploitation	1 339 813	15 406 489	16 746 302	-	25 000	16 721 302
<b>Total actifs immobilisés</b>	<b>112 291 656</b>	<b>116 511 267</b>	<b>228 802 923</b>	<b>46 940 000</b>	<b>46 965 000</b>	<b>228 777 923</b>
<b>Total actifs</b>	<b>559 949 696</b>	<b>166 111 213</b>	<b>726 060 908</b>	<b>46 940 000</b>	<b>48 705 047</b>	<b>724 295 861</b>
<b>Passifs</b>						
Créanciers avec contrepartie - part à court terme	29 581 840	-	29 581 840	-	-	29 581 840
Créanciers sans contrepartie	979 977	22 602	1 002 579	-	-	1 002 579
Comptes de régularisation passifs	9 547 248	1 096 440	10 643 688	-	-	10 643 688
Fonds affectés à la recherche	190 907 909	-	190 907 909	-	-	190 907 909
Provisions - part à court terme	56 072	-	56 072	-	-	56 072
Emprunts hypothécaires - part à court terme	70 200	214 060	284 260	-	-	284 260
<b>Total fonds étrangers à court terme</b>	<b>231 143 245</b>	<b>1 333 102</b>	<b>232 476 347</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>232 476 347</b>
Créanciers avec contrepartie - part à long terme	484 510	-	484 510	-	-	484 510
Provisions - part à long terme	351 358	-	351 358	-	-	351 358
Emprunts hypothécaires - part à long terme	982 800	13 112 677	14 095 477	1 740 047	-	12 355 430
Impôts différés	-	5 709 961	5 709 961	-	-	5 709 961
<b>Total fonds étrangers à long terme</b>	<b>1 818 668</b>	<b>18 822 638</b>	<b>20 641 307</b>	<b>1 740 047</b>	<b>-</b>	<b>18 901 260</b>
<b>Total fonds étrangers</b>	<b>232 961 914</b>	<b>20 155 740</b>	<b>253 117 653</b>	<b>1 740 047</b>	<b>-</b>	<b>251 377 606</b>
Fonds d'innovation et de développement	891 451	-	891 451	-	-	891 451
Autres fonds propres affectés	193 496 395	67 614 048	261 110 444	-	36 949 499	298 059 943
Part de subvention non dépensée	-471 300	-	-471 300	-	-	-471 300
Autres fonds propres libres	133 071 236	78 341 425	211 412 661	36 974 499	-	174 438 162
<b>Total fonds propres</b>	<b>326 987 782</b>	<b>145 955 473</b>	<b>472 943 255</b>	<b>36 974 499</b>	<b>36 949 499</b>	<b>472 918 255</b>
<b>Total passifs</b>	<b>559 949 696</b>	<b>166 111 213</b>	<b>726 060 908</b>	<b>38 714 546</b>	<b>36 949 499</b>	<b>724 295 861</b>

<b>Bilan</b> au 31 décembre 2021	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Entités consolidées		débit	crédit	
<b>Actifs</b>						
Liquidités	19 935 311	6 489 922	26 425 233	-	-	26 425 233
Placements financiers	443 205 220	50 221 563	493 426 784	-	1 822 781	491 604 003
Débiteurs avec contrepartie	22 966 442	280 100	23 246 542	-	-	23 246 542
Débiteurs sans contrepartie	16 943 084	45 470	16 988 555	-	-	16 988 555
Comptes de régularisation actifs	9 692 888	223 009	9 915 896	-	-	9 915 896
Stocks	822 816	-	822 816	-	-	822 816
<b>Total actifs circulants</b>	<b>513 565 761</b>	<b>57 260 065</b>	<b>570 825 826</b>	<b>-</b>	<b>1 822 781</b>	<b>569 003 045</b>
Immeubles de placement	27 115 962	53 934 778	81 050 740	46 520 000	-	127 570 740
Immeubles d'exploitation	77 266 380	-	77 266 380	-	-	77 266 380
Immobilisations corporelles	72 789 538	46 520 000	119 309 538	-	46 520 000	72 789 538
Immobilisations incorporelles	4 775 086	-	4 775 086	-	-	4 775 086
Immobilisations en cours	735 764	-	735 764	-	-	735 764
Subvention d'investissement constatée d'avance	-71 348 037	-	-71 348 037	-	-	-71 348 037
Autres actifs d'exploitation	1 252 605	8 238 929	9 491 535	-	25 000	9 466 535
<b>Total actifs immobilisés</b>	<b>112 587 299</b>	<b>108 693 707</b>	<b>221 281 007</b>	<b>46 520 000</b>	<b>46 545 000</b>	<b>221 256 007</b>
<b>Total actifs</b>	<b>626 153 061</b>	<b>165 953 772</b>	<b>792 106 833</b>	<b>46 520 000</b>	<b>48 367 781</b>	<b>790 259 052</b>
<b>Passifs</b>						
Créanciers avec contrepartie - part à court terme	31 766 472	2 077	31 768 549	-	-	31 768 549
Créanciers sans contrepartie	871 645	20 956	892 601	-	-	892 601
Comptes de régularisation passifs	8 113 303	1 088 934	9 202 237	-	-	9 202 237
Fonds affectés à la recherche	196 078 812	-	196 078 812	-	-	196 078 812
Provisions - part à court terme	82 475	-	82 475	-	-	82 475
Emprunts hypothécaires - part à court terme	70 200	214 060	284 260	-	-	284 260
<b>Total fonds étrangers à court terme</b>	<b>236 982 907</b>	<b>1 326 026</b>	<b>238 308 934</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>238 308 934</b>
Créanciers avec contrepartie - part à long terme	912 823	-	912 823	-	-	912 823
Provisions - part à long terme	360 240	-	360 240	-	-	360 240
Emprunts hypothécaires - part à long terme	1 053 000	13 409 471	14 462 471	1 822 781	-	12 639 690
Impôts différés	-	5 647 006	5 647 006	-	-	5 647 006
<b>Total fonds étrangers à long terme</b>	<b>2 326 063</b>	<b>19 056 477</b>	<b>21 382 540</b>	<b>1 822 781</b>	<b>-</b>	<b>19 559 760</b>
<b>Total fonds étrangers</b>	<b>239 308 971</b>	<b>20 382 503</b>	<b>259 691 474</b>	<b>1 822 781</b>	<b>-</b>	<b>257 868 693</b>
Fonds d'innovation et de développement	3 337 214.82	-	3 337 215	-	-	3 337 215
Autres fonds propres affectés	194 614 457	60 210 449	254 824 906	-	36 369 975	291 194 881
Part de subvention non dépensée	-10 335	-	-10 335	-	-	-10 335
Autres fonds propres libres	188 902 753	85 360 820	274 263 573	36 394 975	-	237 868 598
<b>Total fonds propres</b>	<b>386 844 090</b>	<b>145 571 269</b>	<b>532 415 359</b>	<b>36 394 975</b>	<b>36 369 975</b>	<b>532 390 359</b>
<b>Total passifs</b>	<b>626 153 061</b>	<b>165 953 772</b>	<b>792 106 833</b>	<b>38 217 755</b>	<b>36 369 975</b>	<b>790 259 052</b>

Les tableaux ci-dessous présentent les opérations de consolidation pour l'établissement du compte d'exploitation du groupe « Université ».

<b>Compte d'exploitation</b> au 31 décembre 2022	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Entités consolidées		débit	crédit	
Subventions reçues	730 850 206	-	730 850 206	-	-	730 850 206
Taxes universitaires	13 004 211	-	13 004 211	-	-	13 004 211
Autres écolages	15 979 317	-	15 979 317	-	-	15 979 317
Prestations de services et ventes	41 774 790	2 375 892	44 150 682	3 084 599	-	41 066 083
Dédommagements de tiers	18 482 457	-	18 482 457	-	-	18 482 457
Recettes diverses	5 425 197	-	5 425 197	-	-	5 425 197
Dissolution de provision	66 308	-	66 308	-	-	66 308
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>825 582 486</b>	<b>2 375 892</b>	<b>827 958 378</b>	<b>3 084 599</b>	<b>-</b>	<b>824 873 779</b>
Charges de personnel	635 693 449	97 502	635 790 951	-	-	635 790 951
Biens, services, marchandises	130 571 527	1 563 682	132 135 209	-	1 259 006	130 876 203
Amortissements	29 880 860	-	29 880 860	-	-	29 880 860
Dépréciation d'actifs	134 589	-	134 589	-	-	134 589
Subventions accordées	30 804 629	1 905 011	32 709 640	-	847 544	31 862 096
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>827 085 054</b>	<b>3 566 194</b>	<b>830 651 248</b>	<b>-</b>	<b>2 106 550</b>	<b>828 544 699</b>
<b>Part résultat mise en équivalence</b>	<b>-</b>	<b>7 167 560</b>	<b>7 167 560</b>			<b>7 167 560</b>
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>-1 502 568</b>	<b>5 977 257</b>	<b>4 474 689</b>	<b>-3 084 599</b>	<b>2 106 550</b>	<b>3 496 640</b>
Produits réalisés portefeuille mobilier	37 779 270	1 319 083	39 098 352	-	-	39 098 352
Produits immeubles de placement	1 404 434	2 453 160	3 857 594	777 230	2 237 055	5 317 419
Gains latents immeubles de placement	249 000	650 000	899 000	-	-	899 000
<b>Produits financiers</b>	<b>39 432 703</b>	<b>4 422 243</b>	<b>43 854 946</b>	<b>777 230</b>	<b>2 237 055</b>	<b>45 314 772</b>
Pertes réalisées portefeuille mobilier	23 728 221	1 160 871	24 889 092	-	-	24 889 092
Pertes latentes portefeuille mobilier	72 985 777	6 886 352	79 872 129	-	-	79 872 129
Frais de gestion portefeuille mobilier	885 751	220 050	1 105 801	-	-	1 105 801
Charges immeubles de placement	186 694	988 022	1 174 716	1 259 006	17 230	2 416 493
<b>Charges financières</b>	<b>97 786 443</b>	<b>9 255 295</b>	<b>107 041 738</b>	<b>1 259 006</b>	<b>17 230</b>	<b>108 283 515</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-58 353 740</b>	<b>-4 833 053</b>	<b>-63 186 792</b>	<b>-2 036 235</b>	<b>2 254 284</b>	<b>-62 968 743</b>
<b>Résultat net</b>	<b>-59 856 308</b>	<b>1 144 204</b>	<b>-58 712 103</b>	<b>-5 120 834</b>	<b>4 360 834</b>	<b>-59 472 103</b>

<b>Compte d'exploitation</b> au 31 décembre 2021	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Entités consolidées		débit	crédit	
Subventions reçues	727 682 701	-	727 682 701	469 358	-	727 213 343
Taxes universitaires	13 684 479	-	13 684 479	-	-	13 684 479
Autres écolages	17 434 774	-	17 434 774	-	-	17 434 774
Prestations de services et ventes	33 950 302	2 296 730	36 247 032	2 292 730	-	33 954 302
Dédommagements de tiers	5 664 267	-	5 664 267	-	-	5 664 267
Recettes diverses	1 880 512	1 317 287	3 197 798	-	-	3 197 798
Dissolution de provision	13 338	-	13 338	-	-	13 338
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>800 310 374</b>	<b>3 614 017</b>	<b>803 924 390</b>	<b>2 762 088</b>	<b>-</b>	<b>801 162 302</b>
Charges de personnel	637 341 028	99 251	637 440 278	-	-	637 440 278
Biens, services, marchandises	116 621 066	1 277 741	117 898 806	-	1 218 576	116 680 231
Amortissements	29 796 486	-	29 796 486	-	-	29 796 486
Dépréciation d'actifs	2 862 725	-	2 862 725	-	-	2 862 725
Subventions accordées	29 390 395	1 203 855	30 594 250	-	469 358	30 124 892
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>816 011 699</b>	<b>2 580 846</b>	<b>818 592 545</b>	<b>-</b>	<b>1 687 933</b>	<b>816 904 612</b>
<b>Part résultat mise en équivalence</b>	<b>-</b>	<b>1 008 394</b>	<b>1 008 394</b>			<b>1 008 394</b>
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>-15 701 325</b>	<b>2 041 564</b>	<b>-13 659 761</b>	<b>-2 762 088</b>	<b>1 687 933</b>	<b>-14 733 915</b>
Produits réalisés portefeuille mobilier	17 489 256	826 094	18 315 350	-	-	18 315 350
Gains latents portefeuille mobilier	28 461 110	4 367 027	32 828 137	-	-	32 828 137
Produits immeubles de placement	1 453 427	4 790 714	6 244 141	823 702	2 292 730	7 713 169
Gains latents immeubles de placement	80 000	1 280 000	1 360 000			1 360 000
<b>Produits financiers</b>	<b>47 483 793</b>	<b>11 263 835</b>	<b>58 747 628</b>	<b>823 702</b>	<b>2 292 730</b>	<b>60 216 656</b>
Pertes réalisées portefeuille mobilier	3 209 229	28 047	3 237 276	-	-	3 237 276
Frais de gestion portefeuille mobilier	827 563	96 083	923 646	-	-	923 646
Charges immeubles de placement	243 056	2 133 466	2 376 521	1 218 576	18 702	3 576 395
<b>Charges financières</b>	<b>4 279 848</b>	<b>2 257 595</b>	<b>6 537 443</b>	<b>1 218 576</b>	<b>18 702</b>	<b>7 737 317</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>43 203 945</b>	<b>9 006 240</b>	<b>52 210 185</b>	<b>-2 042 278</b>	<b>2 311 432</b>	<b>52 479 340</b>
<b>Résultat net</b>	<b>27 502 620</b>	<b>11 047 804</b>	<b>38 550 425</b>	<b>-4 804 365</b>	<b>3 999 365</b>	<b>37 745 425</b>

### 3.3.2 Information sectorielle

Dans la mesure où l'Université publie simultanément des états financiers individuels et consolidés, l'information sectorielle n'est présentée que pour les états financiers consolidés. L'information sectorielle est préparée selon des méthodes comptables identiques à celles appliquées pour établir et présenter les états financiers. Les objectifs sont d'aider le-la lecteur-trice à comprendre la performance passée de l'Université, à identifier les ressources affectées à l'appui de ses principales activités, ainsi qu'à améliorer la transparence de l'information financière. En admettant que les



chevauchements entre une vue disciplinaire et les structures facultaires ne sont pas significatifs, l'Université a défini quatre secteurs d'activités :

- Les disciplines des sciences (Faculté des sciences).
- Les disciplines médicales (Faculté de médecine).
- Les disciplines des sciences humaines (Facultés des lettres, de théologie et de traduction et interprétation).
- Les disciplines des sciences sociales (Facultés d'économie et management, des sciences de la société, de droit et de psychologie et sciences de l'éducation).

En partant du compte d'exploitation de l'Université auquel il faut inclure les imputations internes entre les sources de financement et exclure les charges et produits financiers, en isolant le solde des charges et produits des autorités universitaires (Rectorat et administration centrale) considéré comme des moyens communs et des activités de support, les tableaux ci-dessous présentent les charges et produits sectoriels.

2022	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Produits, hors subventions reçues	12 975 579	23 434 129	2 798 726	13 851 031
Subventions reçues	80 069 042	71 390 001	14 942 943	41 820 568
Produits sectoriels, hors imputations internes	93 044 621	94 824 130	17 741 668	55 671 599
Imputations internes	12 159 862	15 295 094	6 307 218	10 355 062
Produits sectoriels	105 204 483	110 119 223	24 048 887	66 026 660
Charges de personnel	172 796 515	145 544 418	64 478 218	147 541 472
Dépenses générales	20 785 715	30 748 967	2 414 979	9 417 386
Amortissements	12 014 620	6 735 716	210 344	992 848
Subventions accordées	3 176 822	1 972 204	1 448 212	431 878
Charges sectorielles, hors imputations internes	208 773 671	185 001 305	68 551 753	158 383 583
Imputations internes	13 100 961	15 708 760	5 129 665	11 446 613
Charges sectorielles	221 874 632	200 710 065	73 681 418	169 830 197



2021	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Produits, hors subventions reçues	9 157 668	16 107 108	2 032 827	14 762 320
Subventions reçues	87 046 839	70 760 894	14 087 390	49 018 989
Produits sectoriels, hors imputations internes	96 204 508	86 868 002	16 120 217	63 781 309
Imputations internes	10 887 166	14 215 978	2 331 256	11 792 937
<b>Produits sectoriels</b>	<b>107 091 674</b>	<b>101 083 980</b>	<b>18 451 472</b>	<b>75 574 246</b>
Charges de personnel	171 012 806	146 258 738	64 463 463	150 640 106
Dépenses générales	17 449 797	28 149 743	1 556 907	7 819 072
Amortissements	12 567 719	7 088 308	259 123	980 290
Subventions accordées	3 570 996	1 222 106	1 367 470	687 514
Charges sectorielles, hors imputations internes	204 601 318	182 718 896	67 646 964	160 126 982
Imputations internes	12 677 634	14 411 829	1 539 903	13 584 704
<b>Charges sectorielles</b>	<b>217 278 952</b>	<b>197 130 725</b>	<b>69 186 867</b>	<b>173 711 686</b>

Écart 2022/2021	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Produits, hors subventions reçues	3 817 910	7 327 020	765 899	-911 289
Subventions reçues	-6 977 797	629 107	855 553	-7 198 421
Produits sectoriels, hors imputations internes	-3 159 887	7 956 127	1 621 452	-8 109 710
Imputations internes	1 272 696	1 079 116	3 975 963	-1 437 875
<b>Produits sectoriels</b>	<b>-1 887 191</b>	<b>9 035 243</b>	<b>5 597 414</b>	<b>-9 547 586</b>
Charges de personnel	1 783 709	-714 321	14 755	-3 098 634
Dépenses générales	3 335 918	2 599 224	858 072	1 598 314
Amortissements	-553 099	-352 592	-48 779	12 557
Subventions accordées	-394 174	750 098	80 742	-255 636
Charges sectorielles, hors imputations internes	4 172 353	2 282 409	904 789	-1 743 399
Imputations internes	423 327	1 296 931	3 589 762	-2 138 091
<b>Charges sectorielles</b>	<b>4 595 680</b>	<b>3 579 340</b>	<b>4 494 552</b>	<b>-3 881 489</b>

En ne considérant que les actifs / passifs opérationnels, les tableaux ci-dessous présentent les actifs / passifs sectoriels. À relever que les autres actifs / passifs ne sont pas attribués à un secteur donné dans la mesure où ils sont gérés dans une perspective institutionnelle. Enfin, conformément à l'article 7A du REEF, la valeur des bâtiments mis à disposition par l'État et la dette correspondante ne sont pas comptabilisées au bilan de l'Université.

<b>2022</b>	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Actifs circulants	9 096 650	9 482 278	636 581	5 723 927
Actifs immobilisés	83 213 274	16 134 996	340 610	5 025 758
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>92 309 923</b>	<b>25 617 273</b>	<b>977 191</b>	<b>10 749 685</b>
Fonds étrangers	71 183 863	62 271 534	7 976 908	30 368 006
Fonds propres	28 624 113	25 917 290	5 710 509	21 325 819
<b>Passifs sectoriels</b>	<b>99 807 976</b>	<b>88 188 824</b>	<b>13 687 417</b>	<b>51 693 825</b>

<b>2021</b>	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Actifs circulants	6 319 909	5 655 384	1 164 895	4 888 200
Actifs immobilisés	91 097 538	16 622 973	398 191	6 435 136
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>97 417 447</b>	<b>22 278 356</b>	<b>1 563 086</b>	<b>11 323 336</b>
Fonds étrangers	70 551 334	65 561 289	8 151 464	34 856 450
Fonds propres	27 824 442	22 926 682	5 524 583	20 420 699
<b>Passifs sectoriels</b>	<b>98 375 776</b>	<b>88 487 971</b>	<b>13 676 047</b>	<b>55 277 149</b>

<b>Écart 2022/2021</b>	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Actifs circulants	2 776 741	3 826 894	-528 314	835 727
Actifs immobilisés	-7 884 265	-487 977	-57 581	-1 409 378
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>-5 107 524</b>	<b>3 338 917</b>	<b>-585 895</b>	<b>-573 651</b>
Fonds étrangers	632 529	-3 289 755	-174 556	-4 488 444
Fonds propres	799 671	2 990 608	185 926	905 120
<b>Passifs sectoriels</b>	<b>1 432 200</b>	<b>-299 147</b>	<b>11 370</b>	<b>-3 583 324</b>

Les tableaux ci-dessous présentent les dépenses d'investissement par secteur et par catégorie de biens.

<b>2022</b>	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Appareils scientifiques	8 361 384	4 988 933	-	90 597
Matériels informatiques	1 242 437	921 917	133 068	532 583
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	412 423	80 033	18 441	44 630
Logiciels	161 673	195 975	1 254	21 544
<b>Investissements sectoriels</b>	<b>10 177 917</b>	<b>6 186 857</b>	<b>152 763</b>	<b>689 354</b>

2021	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Appareils scientifiques	7 251 927	6 060 809	5 952	30 898
Matériels informatiques	1 131 655	763 044	149 477	569 454
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	502 368	254 351	18 327	62 241
Logiciels	54 132	87 599	3 354	16 657
<b>Investissements sectoriels</b>	<b>8 940 082</b>	<b>7 165 803</b>	<b>177 110</b>	<b>679 250</b>

Écart 2022/2021	Sciences	Sciences médicales	Sciences humaines	Sciences sociales
Appareils scientifiques	1 109 457	-1 071 876	-5 952	59 698
Matériels informatiques	110 782	158 873	-16 410	-36 871
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	-89 946	-174 318	115	-17 610
Logiciels	107 541	108 375	-2 100	4 887
<b>Investissements sectoriels</b>	<b>1 237 835</b>	<b>-978 946</b>	<b>-24 347</b>	<b>10 103</b>

Le tableau ci-dessous présente l'état de rapprochement entre les informations fournies pour les secteurs et les informations présentées dans les états financiers consolidés.

2022	Total secteurs	Prestations et activités de support	Total Université	États financiers consolidés
Produits d'exploitation, hors imputations internes	261 282 017	563 591 762	824 873 779	824 873 779
Charges d'exploitation, hors imputations internes	620 710 313	207 834 386	828 544 699	828 544 699
Produits financiers	-	45 314 772	45 314 772	45 314 772
Charges financières	-	108 283 515	108 283 515	108 283 515
<b>Actifs</b>	<b>129 654 073</b>	<b>594 641 788</b>	<b>724 295 861</b>	<b>724 295 861</b>
<b>Passifs</b>	<b>253 378 041</b>	<b>470 917 820</b>	<b>724 295 861</b>	<b>724 295 861</b>
<b>Investissements</b>	<b>17 206 891</b>	<b>15 034 418</b>	<b>32 241 308</b>	<b>32 241 308</b>

2021	Total secteurs	Prestations et activités de support	Total Université	États financiers consolidés
Produits d'exploitation, hors imputations internes	262 974 035	538 188 267	801 162 302	801 162 302
Charges d'exploitation, hors imputations internes	615 094 159	201 810 453	816 904 612	816 904 612
Produits financiers	-	60 216 656	60 216 656	60 216 656
Charges financières	-	7 737 317	7 737 317	7 737 317
Actifs	132 582 226	657 676 827	790 259 052	790 259 052
Passifs	255 816 943	534 442 109	790 259 052	790 259 052
Investissements	16 962 245	10 420 145	27 382 391	27 382 391

### 3.3.3 Information budgétaire

Le périmètre des activités couvert par la procédure budgétaire n'est pas comparable à celui de préparation et de présentation des états financiers. Alors que les états financiers présentent un état de performance et une situation financière de l'ensemble des activités du groupe « économique » Université, toutes sources de financement confondues, la base budgétaire reflète les activités réalisées par l'Université, hors entités sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif ou conjoint, avec uniquement le financement des collectivités publiques enregistré dans les fonds provenant de l'État. À relever que la base de préparation et de présentation des états financiers et celle du budget partagent la même convention comptable, la même classification et couvrent la même période.

Dans ces conditions, un état distinct comprenant la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels et des explications sur les écarts significatifs est présenté ci-dessous, ainsi qu'un état de rapprochement avec les montants réels publiés dans les états financiers.

En règle générale, les transferts budgétaires entre les subdivisions et entre les rubriques de charges / revenus visent davantage à corriger des erreurs de budgétisation qu'à procéder à des réallocations de moyens entre les structures. Ils s'effectuent toujours à budget constant. En principe, ils ne peuvent être réalisés ni entre les charges de personnel et les dépenses générales / subventions accordées, ni entre les charges de personnel du corps enseignant et celles du personnel administratif et technique sauf dérogation du Rectorat.

Les transferts budgétaires entre les structures pour une même nature de dépenses ou de revenus ne sont pas reflétés dans le tableau ci-dessus. En pratique, deux types d'opérations ont été réalisées en cours d'année induisant des ajustements au budget initial. Le premier englobe des modifications permettant de corriger des erreurs de budgétisation entre les natures de dépenses ou de revenus et entre les structures. Cela représente un ajustement budgétaire des charges (CHF 1 008 732) et des produits (CHF 1 374 769). Le second permet de réaliser des réallocations budgétaires en cours d'année entre les structures (CHF 75 975).

En cours d'année 2022, l'Université n'a enregistré aucune opération (dotations complémentaires ou réductions budgétaires) avec un effet sur le résultat net prévu. Elle n'a pas non plus effectué d'opération permettant d'allouer une dotation budgétaire d'un centre financier « réallocateur » vers un centre financier « utilisateur ».

Le tableau ci-après met en évidence les ajustements budgétaires par nature de dépense et de revenu entre le budget initial et le budget final.

Nature	Libellé	Budget avec transfert	Écart vs Budget initial		Budget initial
			en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>	<b>579 402 571</b>	<b>-</b>	<b>0.0%</b>	<b>579 402 571</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>	<b>33 336 444</b>	<b>1 254 769</b>	<b>3.9%</b>	<b>32 081 675</b>
	Autres écolages	2 545 000	-120 000	-4.5%	2 665 000
	Remboursements	3 606 769	1 254 769	53.3%	2 352 000
	Autres prestations de service et ventes	9 174 390	120 000	1.3%	9 054 390
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>	<b>115 000</b>	<b>-1 254 769</b>	<b>-91.6%</b>	<b>1 369 769</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>	<b>537 797 926</b>	<b>-</b>	<b>0.0%</b>	<b>537 797 926</b>
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	<b>8 153 201</b>	<b>-</b>	<b>0.0%</b>	<b>8 153 201</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	<b>584 052 327</b>	<b>-</b>	<b>0.0%</b>	<b>584 052 327</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>	<b>468 045 939</b>	<b>-189 549</b>	<b>0.0%</b>	<b>468 235 488</b>
	Personnel administratif et technique	141 553 490	744 398	0.5%	140 809 092
	Corps enseignant	234 879 295	-546 689	-0.2%	235 425 984
	Allocations, indemnités	2 508 759	-273 621	-9.8%	2 782 380
	Cotisations patronales	87 827 670	-113 637	-0.1%	87 941 307
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	<b>73 504 710</b>	<b>157 935</b>	<b>0.2%</b>	<b>73 346 775</b>
	Fournitures	16 453 769	55 685	0.3%	16 398 084
	Services, honoraires	18 355 779	94 507	0.5%	18 261 272
	Loyers, redevances	11 819 178	7 000	0.1%	11 812 178
	Dédomagement personnel	3 328 081	743	0.0%	3 327 338
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>	<b>19 519 883</b>	<b>-</b>	<b>0.0%</b>	<b>19 519 883</b>
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>	<b>19 404 040</b>	<b>7 900</b>	<b>0.0%</b>	<b>19 396 140</b>
	Subventions	16 770 015	7 900	0.0%	16 762 115
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	<b>3 577 755</b>	<b>23 714</b>	<b>0.7%</b>	<b>3 554 041</b>
	Imputations internes Dépenses générales	2 721 143	31 614	1.2%	2 689 529
	Imputations internes Subventions accordées	287 300	-7 900	-2.7%	295 200
	<b>Résultat net</b>	<b>-4 649 756</b>	<b>-</b>	<b>0.0%</b>	<b>-4 649 756</b>

Le tableau ci-dessous présente les comptes des fonds provenant de l'État, ainsi que les écarts par rapport au budget. Les écarts significatifs entre les montants réels (comptes) et ceux inscrits dans le budget après transfert s'expliquent de la façon suivante. À relever que la partie « 5.4 Compte de fonctionnement État » présente un compte rendu des écarts significatifs par faculté.

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>585 384 160</b>	<b>579 402 571</b>	<b>5 981 589</b>	<b>1.0%</b>	<b>579 402 571</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>32 827 670</b>	<b>33 336 444</b>	<b>-508 774</b>	<b>-1.5%</b>	<b>32 081 675</b>
	Taxes universitaires	N1	13 004 211	13 355 000	-350 789	-2.6%	13 355 000
	Autres écolages	N2	1 525 322	2 545 000	-1 019 678	-40.1%	2 665 000
	Recettes médecine dentaire	N3	5 095 181	4 468 285	626 896	14.0%	4 468 285
	Dédommagement de tiers	N4	4 436 827	3 606 769	830 058	23.0%	2 352 000
	Autres prestations de service et ventes	N5	8 766 129	9 361 390	-595 261	-6.4%	9 241 390
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>	N5	<b>426 981</b>	<b>115 000</b>	<b>311 981</b>	<b>271.3%</b>	<b>1 369 769</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>536 448 412</b>	<b>537 797 926</b>	<b>-1 349 514</b>	<b>-0.3%</b>	<b>537 797 926</b>
	Indemnité cantonale	N6	365 056 844	363 289 500	1 767 344	0.5%	363 289 500
	Subvention fédérale de base	N7	111 865 223	113 750 000	-1 884 777	-1.7%	113 750 000
	Contribution fédérale aux frais locatifs		473 404	406 600	66 804	16.4%	406 600
	AIU brut	N8	42 153 811	42 547 000	-393 189	-0.9%	42 547 000
	Produits différés liés aux investissements		17 072 003	17 189 305	-117 302	-0.7%	17 189 305
	Autres subventions	N9	-172 873	615 521	-788 394	-128.1%	615 521
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	N10	<b>15 681 097</b>	<b>8 153 201</b>	<b>7 527 896</b>	<b>92.3%</b>	<b>8 153 201</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	N11	<b>585 845 125</b>	<b>584 052 327</b>	<b>1 792 798</b>	<b>0.3%</b>	<b>584 052 327</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>463 862 994</b>	<b>468 045 939</b>	<b>-4 182 945</b>	<b>-0.9%</b>	<b>468 235 488</b>
	Personnel administratif et technique	N12	141 056 858	141 553 490	-496 632	-0.4%	140 809 092
	Personnel enseignant	N13	231 236 587	234 879 295	-3 642 708	-1.6%	235 425 984
	Allocations, indemnités	N14	3 209 679	2 508 759	700 920	27.9%	2 782 380
	Cotisations patronales	N15	87 178 835	87 827 670	-648 835	-0.7%	87 941 307
	Pont AVS	N16	532 893	670 000	-137 107	-20.5%	670 000
	Autres		648 141	606 725	41 416	6.8%	606 725
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N17	<b>75 663 007</b>	<b>73 504 710</b>	<b>2 158 297</b>	<b>2.9%</b>	<b>73 346 775</b>
	Fournitures		14 133 908	16 453 769	-2 319 860	-14.1%	16 398 084
	Mobilier, machines		263 978	784 687	-520 709	-66.4%	784 687
	Eau, énergie, combustible		13 445 787	11 478 874	1 966 913	17.1%	11 478 874
	Services, honoraires		19 727 562	18 355 779	1 371 783	7.5%	18 261 272
	Entretien immeubles		10 115 926	8 734 883	1 381 043	15.8%	8 734 883
	Entretien mobilier		2 614 678	2 549 459	65 219	2.6%	2 549 459
	Loyers, redevances		11 794 977	11 819 178	-24 201	-0.2%	11 812 178
	Dédommagements de personnel		3 655 509	3 328 081	327 427	9.8%	3 327 338
	Diverses charges		-89 317	-	-89 317	-	-
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>19 346 163</b>	<b>19 519 883</b>	<b>-173 720</b>	<b>-0.9%</b>	<b>19 519 883</b>
	Dépréciation d'actifs		33 582	90 000	-56 418	-62.7%	90 000
	Amortissement des équipements		16 982 698	17 100 000	-117 302	-0.7%	17 100 000
	Amortissement bâtiments Université		2 329 883	2 329 883	-0	0.0%	2 329 883
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>18 044 589</b>	<b>19 404 040</b>	<b>-1 359 451</b>	<b>-7.0%</b>	<b>19 396 140</b>
	Subventions	N18	16 521 358	16 770 015	-248 657	-1.5%	16 762 115
	Bourses sociales et dépannages	N19	539 493	1 291 137	-751 644	-58.2%	1 291 137
	Autres bourses et prix	N20	438 864	851 288	-412 424	-48.4%	851 288
	Subventions aux associations d'étudiants-es		544 874	491 600	53 274	10.8%	491 600
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	N10	<b>8 928 372</b>	<b>3 577 755</b>	<b>5 350 617</b>	<b>149.6%</b>	<b>3 554 041</b>
	<b>Résultat net</b>	N21	<b>-460 965</b>	<b>-4 649 756</b>	<b>4 188 791</b>		<b>-4 649 756</b>
	<b>Occupation de postes</b>		<b>3 144.7</b>	<b>3 165.8</b>	<b>-21.1</b>		<b>3 165.8</b>
	Personnel administratif et technique	N12	1 281.0	1 296.6	-15.6	-1.2%	1 296.6
	Personnel enseignant	N13	1 863.8	1 869.2	-5.5	-0.3%	1 869.2
	Corps professoral		497.5	555.1	-57.6	-10.4%	555.1
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		1 366.2	1 314.1	52.1	4.0%	1 314.1

N1 Les taxes d'encadrement sont inférieures au budget (CHF 236 785) en raison d'une décroissance du nombre des étudiants-es plus importante que celle budgétée (- 7.3 % contre - 1.6 %) avec un impact négatif sur les produits (CHF 597 972). Cet impact est atténué par un taux d'exonération moins élevé que budgété (24.6 % contre 27.0 %) avec un impact positif (CHF 361 187). Les taxes fixes sont inférieures au budget (CHF 118 503) en raison d'un nombre d'étudiants-es moins élevé que prévu.

N2 Compte tenu des écolages comptabilisés en imputations internes, les produits des autres écolages sont supérieurs au budget (CHF 35 045). Les chiffres d'affaires de l'ECAV et de la Maison des langues améliorent globalement marginalement le résultat net (CHF 2 115).

N3 La Clinique universitaire de médecine dentaire affiche une amélioration du chiffre d'affaires par rapport aux attentes budgétaires (CHF 626 896). L'impact de la nouvelle tarification est largement compensé par un volume d'activités plus important. Ce volume d'activités engendre des frais de fonctionnement additionnels (CHF 380 907) et améliore le résultat net (CHF 245 989).

N4 Compte tenu des recettes qui compensent des charges, les dédommagements de tiers sont supérieurs au budget (CHF 584 648). Avec un impact positif sur le résultat net, cela concerne des remboursements de frais (CHF 266 204) pour des frais encourus en 2021 et des remboursements d'assurances sociales supérieurs aux prévisions initiales (CHF 219 356). Le solde concerne des remboursements de personnel mis à disposition d'entités tierces (CHF 98 981), sans impact sur le résultat net.

N5 Compte tenu des recettes qui compensent des charges, les prestations de service et ventes et recettes diverses sont inférieures aux attentes budgétaires (CHF 644 776). Cela concerne les produits des loyers étudiants (CHF 643 950), le chiffre d'affaires des cartes multiservices (CHF 304 626) et les locations de salles (CHF 121 353) inférieurs aux attentes compensés partiellement par des recettes relatives à la rétrocession de la taxe CO<sub>2</sub> (CHF 214 366), aux redevances des cafétérias (CHF 46 456) et à diverses prestations de services et ventes et émoluments (CHF 169 629).

N6 L'indemnité cantonale est supérieure au budget (CHF 1 767 344). L'écart s'explique par deux facteurs. Premièrement, il s'agit d'une indemnité complémentaire (CHF 2 197 305) en lien avec la tranche 2022 de la COB (CHF 2 000 000) et la restitution d'une mesure d'économie (suppression du doublement du dernier salaire des collaborateurs-trices qui partent à la retraite) dont le projet de loi a été refusé par le Grand Conseil (CHF 197 305). Deuxièmement, cela concerne la restitution de la part non utilisée de la subvention accordée pour les repas étudiants-es à CHF 5 (CHF 429 961).

N7 La subvention fédérale de base est inférieure au budget (CHF 1 884 777) en raison uniquement de la détérioration de la position relative de l'Université par rapport aux autres universités cantonales. La position relative s'est détériorée sur les axes de la recherche (CHF 1 120 215) et de l'enseignement (CHF 764 562). La détérioration sur l'axe de la recherche s'explique par un volume de fonds de recherche moins important que prévu, par une moindre intensité de la recherche, ainsi que par une diminution de la durée des projets. La détérioration sur l'axe de l'enseignement s'explique par d'un nombre d'étudiants-es plus faible que prévu, par un nombre d'étudiants-es étrangers-ères plus bas que prévu, ainsi que par un nombre de diplômes moins élevé que prévu.

N8 Les subventions cantonales AIU sont inférieures aux prévisions initiales (CHF 393 189). Avec un impact négatif sur les produits AIU (CHF 1 228 411), l'écart s'explique par un nombre d'étudiants-es confédérés-es moins élevé que budgété dans les groupes « sciences humaines et sociales » (CHF 890 400), par des pertes migratoires plus importantes que prévues (CHF 189 823),



ainsi que par une correction de facturation des années antérieures (CHF 148 188). Avec un impact positif sur les produits de l'AIU (CHF 835 250), la différence résulte d'un nombre d'étudiants-es confédérés-es plus élevé que budgété dans le groupe « médecine clinique » et « sciences ». Un nombre d'étudiants-es plus faible met en évidence un effet de volume (- 2.2 %), alors que l'évolution différenciée entre les groupes facultaires fait apparaître un effet de recomposition (+ 2.1 %). Aucun effet de prix n'est observé, le montant des forfaits par groupe facultaire étant inchangé depuis 2014.

**N9** Compte tenu des recettes qui compensent des charges principalement pour les PRN, les autres subventions sont inférieures aux attentes (CHF 94 338). Cet écart s'explique par la suppression de la contribution du Geneva Creativity Center (CHF 103 021).

**N10** Les produits et charges d'imputations internes au budget « État » sont supérieurs aux attentes (CHF 4 962 607), sans impact sur le résultat net. Le solde correspond à des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (CHF 2 565 290). L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (CHF 6 752 725) influençant à la hausse le résultat net du budget « État ».

**N11** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges, l'objectif de non dépense n'est pas atteint. L'Université présente un dépassement (CHF 1 991 596). Le taux d'utilisation du budget s'élève à 100.3 %.

**N12** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges, les charges du personnel PAT présentent un dépassement (CHF 206 810), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une surutilisation des postes (CHF 709 203) compensée partiellement par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (CHF 502 393).

**N13** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges, les charges du personnel PENS présentent un dépassement (CHF 905 583), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une surutilisation des postes (CHF 2 769 901) et par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (CHF 1 864 318).

**N14** Compte tenu des recettes qui compensent des charges, les allocations et les indemnités présentent un dépassement (CHF 505 259). L'écart s'explique par le doublement du dernier salaire versé aux collaborateurs-trices lors de leur départ à la retraite (CHF 170 986), par des charges pour les heures de nuit et de week-end effectuées par les auxiliaires des bibliothèques (CHF 100 833) et par les autres indemnités versées aux collaborateurs-trices plus élevées que prévues (CHF 272 982) partiellement compensées par des indemnités « mobilité » versées aux collaborateurs-trices inférieures au budget (CHF 39 542).

**N15** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges, les cotisations patronales présentent un dépassement (CHF 534 598) principalement imputable à la sous-évaluation du taux de cotisation de prévoyance professionnelle (CHF 494 936).

**N16** Les coûts de la rente-pont AVS présentent une économie (CHF 137 107). Cet écart s'explique par un montant moyen par bénéficiaire moins élevé que prévu (CHF 315 773) partiellement atténué par un nombre de personnes bénéficiaires plus important que prévu (CHF 178 667).

**N17** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges, les dépenses générales présentent un dépassement (CHF 1 425 866). L'écart s'explique par des dépassements sur les charges d'énergie (CHF 1 743 738), les frais d'entretien (CHF 1 433 875), les dédommagements de personnel (CHF 345 662), les services et honoraires (CHF 311 073) et diverses charges (CHF 134 201) partiellement compensés par une sous-utilisation du budget de



fournitures de bureau (CHF 1 815 583), d'entretien du mobilier (CHF 520 699) et des loyers (CHF 206 401).

**N18** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges, les subventions présentent une économie (CHF 72 820). Cet écart s'explique par une sous-utilisation de la subvention accordée aux cafétérias pour les repas étudiants-es (CHF 275 724), à la Fondation Campus Biotech (CHF 146 815), ainsi qu'à diverses entités (CHF 136 792) partiellement atténuées par des dépassements des subventions accordées à la Fondation de la petite enfance de l'Université (CHF 261 195), au Centre interprofessionnel de simulation (CHF 91 484), à la plateforme scientifique Agora (CHF 71 372), ainsi qu'à la Fondation pour recherches médicales (CHF 69 827).

**N19** Compte tenu des ajustements qui compensent des charges, les bourses sociales et dépannages octroyées aux étudiants-es présentent une économie (CHF 902 786) grâce à l'utilisation prioritaire de fonds externes alloués au soutien des étudiants-es.

**N20** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges, les autres bourses et prix présentent une économie (CHF 407 559) résultant de la réduction de la mobilité académique avec la Russie et une sous-utilisation du budget des bourses pour les doctorants-es et de l'aide à la publication de thèses.

**N21** Le résultat net affiche un excédent de charges (CHF 460 965). Ajusté des variations de charges et des revenus sans impact sur le résultat net « État », de l'autorisation de dépassement budgétaire en lien avec la tranche 2022 de la COB et des fonds « techniques », ce résultat moins favorable est la conséquence de revenus supérieurs et de charges supérieures aux prévisions budgétaires. Du côté des produits (CHF 183 709, soit 0.03 %), l'écart s'explique principalement par des recettes dentaires (CHF 245 989), des dédommagements de tiers (CHF 584 648) et des produits d'imputations internes de fonds provenant de l'extérieur (CHF 2 619 089) supérieurs au budget partiellement compensés par une subvention fédérale de base (CHF 1 884 777), des prestations de services, ventes et recettes diverses (CHF 644 776), de l'AIU (CHF 393 189), ainsi que des taxes universitaires (CHF 350 789) inférieures aux attentes. Du côté des charges (CHF 2 421 557, soit 0.41 %), l'écart s'explique par des dépassements sur les dépenses générales (CHF 1 425 866), les charges PAT (CHF 409 211, charges sociales incluses) et les charges PENS (CHF 1 791 860, charges sociales incluses) atténués par des économies sur les subventions accordées (CHF 1 011 856), la rente-pont AVS (CHF 137 107) et les créances irrécouvrables (CHF 56 418).

Le tableau de rapprochement ci-dessous permet de réconcilier les données présentées sur une base budgétaire avec celles des états financiers consolidés (voir tableau « 2.2 Compte d'exploitation »). Cette réconciliation comprend la suppression des imputations internes du Compte « État » et l'ajout des charges et produits du FNS, des autres fonds étrangers et des fonds propres affectés, hors imputations internes, ainsi que les apports des entités consolidées après éliminations, y compris les mises en équivalence.

		Total produits	Total charges	Résultat net
Base budgétaire	Montants réels (Comptes « État »)	585 384 160	585 845 125	-460 965
	Éléments de réconciliation			
	- Imputations internes « État »	15 681 097	8 928 372	6 752 725
	+ FNS hors imputations internes	103 961 143	100 493 643	3 467 500
	+ Autres fonds étrangers hors imputations internes	127 680 655	105 486 858	22 193 797
	+ Fonds propres affectés hors imputations internes	63 670 328	141 974 243	-78 303 915
	+ Apports entités consolidées après éliminations	5 173 361	11 956 716	-6 783 355
	+ Part résultat mis en équivalence	7 167 560	-	7 167 560
<b>Total hors imputations internes</b>		<b>877 356 110</b>	<b>936 828 214</b>	<b>-59 472 103</b>
Base états fin. consolidés	Montants réels (compte d'exploitation)	877 356 110	936 828 214	-59 472 103

### 3.3.4 Liquidités et équivalents de liquidités

Le tableau ci-dessous présente l'état des liquidités et équivalents de liquidités.

	2022	2021
Avoirs en caisse	134 650	246 013
Avoirs bancaires Fonds de roulement	15 810 538.95	20 821 126
Avoirs bancaires portefeuilles mobiliers	2 299 231	5 358 094
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>18 244 420</b>	<b>26 425 233</b>

En ce qui concerne les mouvements de trésorerie liés au budget « État » et aux « crédits d'investissement d'ouvrage et de renouvellement », l'Université est intégrée, par le biais d'une convention « argent », au système de gestion centralisée des liquidités de l'État. La convention prévoit que l'Université effectue ses paiements, enregistre ses produits et que l'État procède hebdomadairement au remboursement net.

En ce qui concerne les mouvements de trésorerie liés aux fonds provenant de l'extérieur, l'Université gère ses liquidités sur une base hebdomadaire en s'assurant que les comptes bancaires aient les disponibilités suffisantes pour effectuer les paiements. Lorsque le fonds de roulement dépasse les besoins pour les paiements réguliers, l'Université investit l'excédent de liquidité dans son portefeuille de trésorerie. À l'inverse, l'Université réalise une partie de son portefeuille de trésorerie pour alimenter ses comptes bancaires. Pour de courtes périodes aux creux de l'hiver et de l'été, sans procéder à un désinvestissement, l'Université prélève une partie des liquidités

présente dans son portefeuille de trésorerie pour garantir les disponibilités de son fonds de roulement. En 2022, les liquidités du Fonds de roulement diminuent (CHF 5 010 587). Du côté de l'Université, par rapport à 2021, cette baisse résulte d'un volume de charges plus important et d'un volume de produits moins élevé partiellement compensé par un prélèvement temporaire en lien avec les besoins pour le trafic de paiement plus élevé du portefeuille de trésorerie. Pour le fonds de roulement du Fonds général de l'Université, la comparaison annuelle est marquée principalement par le remboursement du prêt de la Fondation universitaire pour le logement étudiants-es. Quant aux liquidités des portefeuilles de titres, elles diminuent également (CHF 3 058 864). Cette baisse s'explique principalement par une diminution des liquidités frictionnelles dans les portefeuilles de trésorerie et du Fonds général de l'Université partiellement atténuée par une augmentation des liquidités du portefeuille des fonds universitaires lié aux apports nets en attente de placement.

### 3.3.5 Placements financiers

#### Portefeuilles de titres :

Tous les placements financiers sont cotés en bourse et entrent dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Aucun actif financier n'est grevé d'une mise en garantie. Les placements financiers résultent des surplus temporaires de liquidités des fonds provenant de l'extérieur (les subsides de recherche alloués par le FNS, la Commission européenne, des fondations privées ou publiques), de dons et legs en faveur des fonds universitaires et du Fonds général de l'Université.

#### Gestion des risques financiers liés aux portefeuilles de titres :

Pour les portefeuilles gérés par l'Université, la politique de placement est décidée par le Recteur. Celui-ci est accompagné par un comité de surveillance de la gestion des portefeuilles qui, à un rythme d'une réunion par trimestre, émet des recommandations. Pour le portefeuille du Fonds général, la politique de placement est décidée par le Conseil de fondation. Le Conseil de fondation s'appuie sur les recommandations du comité de surveillance de la gestion des portefeuilles de l'Université. La gestion opérationnelle des portefeuilles de titres de l'Université et du Fonds général de l'Université est déléguée à des gérants externes de la place genevoise offrant toutes les garanties.

La politique de placement des portefeuilles de titres de l'Université et celle du Fonds général de l'Université sont encadrées par une charte de placement par portefeuille. Les chartes de placement partagent les principes suivants :

- Les choix d'investissement sont dictés par des considérations de performance axées sur le long terme et respectent les principes de diversification des risques.
- L'objectif de préservation du capital prime.
- L'objectif de rendement net des frais de gestion est de l'ordre de 3 % par an.
- L'univers et l'horizon de placement, ainsi que l'allocation stratégique des actifs, sont déterminés.

Seules les allocations stratégiques sont spécifiques à chaque portefeuille. Dans la mesure où le portefeuille des fonds universitaires et celui du Fonds général de l'Université sont complétés par des portefeuilles immobiliers (voir note « 3.3.9 Immeubles de placement »), leur allocation est un peu plus « agressive » avec une proportion d'actions plus élevée que celle du portefeuille de trésorerie de l'Université.

Deux évolutions ont marqué la politique de placement au cours de l'année 2022. La première concerne la mise en œuvre au cours de l'été d'un fonds de placement dédié pour gérer les actions détenues par les portefeuilles de l'Université et du Fonds général de l'Université avec trois objectifs explicites. Le premier est de permettre l'exercice cohérent des droits de vote et la politique d'engagement actionnarial pour tous les portefeuilles du groupe « Université ». Le second est de réduire les coûts de gestion et d'harmoniser les pratiques opérationnelles. Concernant uniquement le portefeuille de trésorerie, le dernier est d'ajouter de la diversification en incluant des actions de la région « Pacifique » dans la composition des actions étrangères. Ce projet a engendré des opérations ponctuelles d'achat et de vente induisant des frais de transaction.

La seconde évolution concerne la révision de l'allocation stratégique des portefeuilles de trésorerie et des fonds universitaires intervenue au cours de l'automne suite à la remontée des taux d'intérêts observées en 2022. Ce choix a induit de réduire le volume des liquidités placées dans les portefeuilles (de 8 à 5 %) et de les investir uniquement dans la classe d'actifs des obligations « Investment Grade » respectant des critères ESG dont le couple « rendement vs risque » s'est notablement amélioré. Lors de cette opération, en sus des liquidités investies, une modification de la composition de la classe d'actifs « obligations » a été opérée en vendant des « Senior Loans » comportant un risque de marché trop important et en acquérant des obligations « Investment Grade ». À relever que la vente des « Senior Loans » a permis par ailleurs de cristalliser leur surperformance au cours de la période précédente. Lors de chaque évolution, les portefeuilles ont été rebalancés pour s'aligner sur leur allocation stratégique.

Les tableaux ci-dessous présentent l'évaluation des portefeuilles du groupe « Université ».

2022	Portefeuille de trésorerie	Portefeuille des fonds universitaires	Portefeuille du Fonds Général	Total	En %
Fonds immobiliers	47 373 728	-	-	<b>47 373 728</b>	11%
Actions (CHF)	46 648 180	22 189 290	15 083 811	<b>83 921 280</b>	20%
Actions (monnaies étrangères)	80 651 533	21 313 605	13 955 653	<b>115 920 790</b>	28%
Obligations (CHF)	100 727 687	16 768 062	10 970 947	<b>128 466 696</b>	31%
Obligations (monnaies étrangères)	23 519 936	1 601 546	598 002	<b>25 719 484</b>	6%
Dépôts - Prêts & Placements à court terme (CHF)	9 800 000	3 050 008	1 991 750	<b>14 841 758</b>	4%
<b>Titres détenus à des fins de transaction</b>	<b>308 721 064</b>	<b>64 922 510</b>	<b>42 600 162</b>	<b>416 243 736</b>	100%
Couverture de change	110 242	-	-	<b>110 242</b>	
<b>Placements financiers</b>	<b>308 831 306</b>	<b>64 922 510</b>	<b>42 600 162</b>	<b>416 353 978</b>	

La persistance des pressions inflationnistes et les tensions géopolitiques ont induit une baisse simultanée de la quasi-totalité des marchés financiers et de l'ensemble du spectre des classes d'actifs qui clôturent l'année 2022 avec des performances nettement négatives. Pour contrer les pressions inflationnistes, les banques centrales ont toutes adopté des politiques monétaires plus restrictives conduisant les rendements obligataires à leur plus haut niveau depuis une décennie mais entraînant une baisse des valeurs la plus forte depuis plus de cinquante ans. Les marchés des actions ont également enregistré des performances négatives en 2022, d'autant plus marquées que la capitalisation boursière est composée de titres en lien avec le secteur « technologique ». Avec la hausse des taux d'intérêts, les fonds immobiliers suisses ont enregistré une forte baisse laissant entrevoir un retour à une valorisation plus raisonnable. Enfin, insensible à l'évolution des taux

d'intérêt et cycles conjoncturels, la classe d'actifs « Insurance-Linked Bonds » enregistre un recul des valeurs en lien avec les pertes engendrées par l'ouragan Ian en Floride.

Pour le portefeuille de trésorerie de l'Université, la performance annuelle est négative (- 13.5 %) inférieure au benchmark de référence (50 points de base). Au cours de l'année 2022, le portefeuille de trésorerie de l'Université a enregistré deux rebalancements pour aligner sa composition effective avec son allocation stratégique. Dans ce cadre, en sus du réinvestissement systématique des revenus financiers nets (CHF 4 865 265), l'Université n'a effectué aucun apport dans le portefeuille de trésorerie en 2022. Quant aux liquidités du portefeuille, elles sont toujours déposées dans le système de cash-pooling avec l'État (CHF 9 800 000). Des retraits temporaires ont été réalisés en cours d'année pour permettre à l'Université de faire face à ses besoins de fonds de roulement (CHF 7 000 000 au 31.12.2022) sans désinvestissement formel. Au 31.12.2022, la répartition effective par classe d'actifs se situe dans les marges de fluctuation prévues (+/- 5 %) autour de l'allocation stratégique (40 % en actions, 40 % en obligations, 15 % en placements immobiliers et 5 % en liquidités). Enfin, les rendements réalisés en 2021 ont été répartis entre le budget « État » (CHF 1 500 000) et la réserve stratégique du Rectorat (CHF 4 500 000).

Pour le portefeuille des fonds universitaires, la performance annuelle est négative (- 13.9 %) inférieure à son benchmark (50 points de base). En sus du réinvestissement systématique des revenus financiers nets et des versements de dividende des sociétés immobilières déduits des dépenses des fonds universitaires avec charte (CHF 8 422 481), le portefeuille des fonds universitaires a enregistré un apport supplémentaire (CHF 1 894 362) en 2022 grâce à l'acceptation d'un leg. Au cours de l'année 2022, le portefeuille des fonds universitaires a enregistré deux rebalancements, dont un général en novembre, pour aligner sa composition effective avec son allocation stratégique. Quant aux liquidités du portefeuille, elles sont déposées dans le système de cash-pooling avec l'État (CHF 3 050 008). Au 31.12.2022, la répartition par classe d'actifs est parfaitement en ligne avec l'allocation stratégique (67 % en actions, 28 % en obligations et 5 % en liquidités). Enfin, les rendements réalisés des portefeuilles mobiliers et immobiliers en 2021 ont été, d'une part, distribués (CHF 1 491 658) en faveur des fonds universitaires avec charte proportionnellement à leur capital moyen et, d'autre part, alloués à la réserve stratégique du Rectorat (CHF 500 000). Pour mémoire, les fonds universitaires avec charte sont également investis dans un portefeuille immobilier (voir 3.3.9 « Immeubles de placement »).

Pour le portefeuille du Fonds général de l'Université, la performance annuelle est négative (- 13.8 %) inférieure à son benchmark (30 points de base). Dans le sillage de la décision du Conseil de fondation d'aligner le portefeuille du Fonds général de l'Université sur les principes du portefeuille des fonds universitaires (novembre 2020), la restructuration intégrale s'est poursuivie en 2022. La liquidation définitive d'une position dans un fonds obligataire et le désengagement d'un fonds alternatif sont en cours. À noter que comptablement, ces deux positions ont une valeur nulle au 31.12.2022. Sans modifier son allocation stratégique, la composition de la classe d'actifs « obligations » a été ajustée par la vente des « Senior Loans » comportant un risque de marché trop important et l'acquisition d'obligations « Investment Grade ». En sus du réinvestissement systématique des revenus financiers nets et des versements de dividende des sociétés immobilières déduits des dépenses du Fonds général de l'Université (CHF 980 690), le portefeuille du Fonds général de l'Université a enregistré un apport en 2022 lié au remboursement d'un prêt octroyé à la Fondation universitaire pour le logement étudiants-es (CHF 2 999 260). Cet apport a été partiellement investi dans les différentes classes d'actifs selon l'allocation stratégique. Deux rebalancements ont été effectués en 2022, dont un général en novembre. Au 31.12.2022, par rapport à l'allocation stratégique (67 % en actions, 25 % en obligations et 8 % en liquidités), la répartition par classe d'actifs se situe dans les marges de fluctuation prévues (+/- 5 %). Pour

mémoire, les fonds du Fonds général de l'Université sont également investis dans un portefeuille immobilier (voir 3.3.9 « Immeubles de placement »).

2021	Portefeuille de trésorerie	Portefeuille des fonds universitaires	Portefeuille du Fonds Général	Total	En %
Fonds immobiliers	56 042 182	-	-	<b>56 042 182</b>	11%
Actions (CHF)	56 382 396	26 606 503	18 023 045	<b>101 011 944</b>	21%
Actions (monnaies étrangères)	90 223 165	25 591 698	16 041 957	<b>131 856 820</b>	27%
Obligations (CHF)	107 586 948	17 164 715	11 272 950	<b>136 024 613</b>	28%
Obligations (monnaies étrangères)	27 236 628	1 564 595	1 884 351	<b>30 685 574</b>	6%
Dépôts - Prêts (CHF)	28 050 000	4 800 000	2 999 260	<b>35 849 260</b>	7%
<b>Titres détenus à des fins de transaction</b>	<b>365 521 317</b>	<b>75 727 511</b>	<b>50 221 563</b>	<b>491 470 392</b>	100%
Couverture de change	196 856	-63 245	-	<b>133 611</b>	
<b>Placements financiers</b>	<b>365 718 174</b>	<b>75 664 266</b>	<b>50 221 563</b>	<b>491 604 003</b>	

L'Université détient un instrument financier dérivé de couverture de juste valeur (contrat de vente à terme « forward ») lui permettant de se prémunir contre le risque de change. Ces contrats de vente à terme « forward » portent sur une durée de trois mois et sont renouvelés automatiquement à leur échéance. Au 31.12.2022, l'Université détient des instruments financiers dérivés de couverture de change pour les obligations gouvernementales de pays émergents libellées en dollars (couverture à 80 %) avec une échéance au 31 mars 2023. Ces opérations ont engendré des pertes nettes réalisées en 2022 (CHF 679 207) et en 2021 (CHF 817 314), ainsi qu'une perte latente (CHF 23 369) en 2022 contre un gain latent (CHF 97 055) en 2021.

L'Université et le Fonds général de l'Université n'ont désigné aucun instrument dérivé pour se couvrir contre le risque de flux de trésorerie.

Les tableaux ci-dessous présentent la juste valeur des instruments de couverture et des titres sous-jacents couverts, ainsi que leur état de performance.

2022	Valeur boursière		Écart au 31.12			Variation de la couverture
	date acquisition	au 31.12	Total	cours des titres	taux de change	
US Blackrock EM GOV	15 144 550	14 830 426	-314 124	-291 683	-22 441	110 242
US GAM FCM Cat Bonds	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>15 144 550</b>	<b>14 830 426</b>	<b>-314 124</b>	<b>-291 683</b>	<b>-22 441</b>	<b>110 242</b>

2021	Valeur boursière		Écart au 31.12			Variation de la couverture
	date acquisition	au 31.12	Total	cours des titres	taux de change	
US Blackrock EM GOV	18 185 152	18 018 086	-167 066	-17 805	-149 261	196 856
US GAM FCM Cat Bonds	1 491 275	1 428 029	-63 246	-	-63 245	-63 245
<b>Total</b>	<b>19 676 427</b>	<b>19 446 115</b>	<b>-230 311</b>	<b>-17 805</b>	<b>-212 506</b>	<b>133 611</b>



Le résultat financier des portefeuilles mobiliers de l'Université et du Fonds général de l'Université se compose non seulement des opérations de vente et d'achat mais aussi des opérations de nature comptable visant à évaluer à leur juste valeur les titres mobiliers. Les premières génèrent des pertes ou des bénéfices réalisés et les secondes des pertes ou des gains latents.

Les tableaux ci-dessous présentent les opérations latentes et financières du portefeuille mobilier.

Valeur des titres 2022	Valeur acquisition a	Valeur boursière b	Écart		Gains / Pertes latentes e=c-d
			2022 c=b-a	2021 d	
Portefeuille de trésorerie	317 290 463	308 721 064	-8 569 399	44 937 032	-53 506 431
Couverture de change	-	110 242	110 242	196 856	-86 614
Liquidités monnaies étrangères	-	-	90 383	-	90 383
Portefeuille des fonds universitaires	62 954 085	64 922 510	1 968 425	21 526 075	-19 557 649
Couverture de change	-	-	-	-63 245	63 245
Liquidités monnaies étrangères	-	-	11 290	-	11 290
Portefeuille du Fonds général	45 798 720	42 600 162	-3 198 558	3 698 025	-6 896 583
Couverture de change	-	-	-	-	-
Liquidités monnaies étrangères	-	-	10 231	-	10 231
<b>Total portefeuilles mobiliers</b>	<b>426 043 268</b>	<b>416 353 978</b>	<b>-9 577 386</b>	<b>70 294 743</b>	<b>-79 872 129</b>

Valeur des titres 2021	Valeur acquisition a	Valeur boursière b	Écart		Gains / Pertes latentes e=c-d
			2021 c=b-a	2020 d	
Portefeuille de trésorerie	320 584 286	365 521 317	44 937 032	23 430 552	21 506 480
Couverture de change	-	196 856	196 856	60 832	136 024
Liquidités monnaies étrangères	-	-	61 172	-	61 172
Portefeuille des fonds universitaires	54 201 436	75 727 511	21 526 075	14 711 746	6 814 328
Couverture de change	-	-63 245	-63 245	-1 983	-61 262
Liquidités monnaies étrangères	-	-	4 367	-	4 367
Portefeuille du Fonds général	46 523 538	50 221 563	3 698 025	-639 708	4 337 733
Couverture de change	-	-	-	-	22 293
Liquidités monnaies étrangères	-	-	29 294	-	29 294
<b>Total portefeuilles mobiliers</b>	<b>421 309 260</b>	<b>491 604 003</b>	<b>70 389 577</b>	<b>37 561 440</b>	<b>32 828 137</b>

Résultats financiers 2022	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes d	Produits réalisés e=b+d
	Pertes a	Bénéfices b	Résultat c=b-a		
Portefeuille de trésorerie	19 808 497	19 394 900	-413 597	5 877 248	25 272 148
Couverture de change	1 143 278	544 892	-598 385	-	544 892
Portefeuille des fonds universitaires	2 683 837	10 809 854	8 126 017	1 140 589	11 950 443
Couverture de change	92 609	11 787	-80 822	-	11 787
Fonds général	1 160 871	23 554	-1 137 317	1 295 529	1 319 083
Couverture de change	-	-	-	-	-
<b>Total portefeuilles mobiliers</b>	<b>24 889 092</b>	<b>30 784 987</b>	<b>5 895 895</b>	<b>8 313 365</b>	<b>39 098 352</b>

Résultats financiers 2021	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes d	Produits réalisés e=b+d
	Pertes a	Bénéfices b	Résultat c=b-a		
Portefeuille de trésorerie	2 011 698	6 659 222	4 647 524	7 424 881	14 084 103
Couverture de change	1 163 243	345 388	-817 855	-	345 388
Portefeuille des fonds universitaires	34 288	1 669 083	1 634 794	1 390 141	3 059 224
Couverture de change	-	541	541	-	541
Fonds général	3 991	617 002	613 011	185 037	802 039
Couverture de change	24 056	24 055	-0	-	24 055
<b>Total portefeuilles mobiliers</b>	<b>3 237 276</b>	<b>9 315 292</b>	<b>6 078 016</b>	<b>9 000 059</b>	<b>18 315 350</b>

Le tableau ci-dessous présente les frais de gestion du portefeuille mobilier.

		2022	2021
Portefeuille de trésorerie	Frais de gestion	653 100	517 113
	Frais de transactions	99 784	153 409
	<b>Sous-total</b>	<b>752 884</b>	670 522
Portefeuille des fonds universitaires	Frais de gestion	123 386	153 246
	Frais de transactions	9 482	3 794
	<b>Sous-total</b>	<b>132 867</b>	157 040
Portefeuille du Fonds général	Frais de gestion	128 430	67 571
	Frais de transactions	91 620	28 512
	<b>Sous-total</b>	<b>220 050</b>	96 083
<b>Frais de gestion du portefeuille mobilier</b>		<b>1 105 801</b>	923 646



Les frais de gestion augmentent (CHF 182 155). Cette augmentation est induite principalement par la création du fonds dédié de placement pour les actions des portefeuilles de l'Université et du Fonds général de l'Université (frais de gestion de transformation) partiellement atténué par la baisse des frais de transaction en lien avec le changement de mode de gestion du portefeuille de trésorerie.

Les frais de gestion du portefeuille de trésorerie ont augmenté (12.3 %). Cette augmentation s'explique par des frais de gestion « unique » liés à la création du fonds de placement dédié pour les actions du portefeuille, par l'enregistrement décalé de certains honoraires de gestion du troisième trimestre 2021, par l'imputation des honoraires de gestion du quatrième trimestre 2022 en sus des quatre périodes trimestrielles habituellement comptabilisées partiellement atténuée par la baisse des frais de transactions induite par le changement de mode opératoire de la partie « actions » du portefeuille de trésorerie.

Les frais de gestion du portefeuille des fonds universitaires ont diminué (- 15.4 %). Cette baisse s'explique par le changement de mode opératoire de gestion du portefeuille partiellement atténuée par des frais de gestion « unique » liés à la création du fonds de placement dédié pour les actions du portefeuille.

Les frais de gestion du portefeuille du Fonds général de l'Université ont augmenté substantiellement (+ 129.0 %). Cette augmentation s'explique par des frais de gestion « unique » liés à la création du fonds de placement dédié pour les actions du portefeuille et par l'enregistrement décalé de certains honoraires de gestion du troisième trimestre 2021 et l'estimation de frais à recevoir pour les deux derniers trimestres 2022.

### 3.3.6 Débiteurs

Le tableau ci-dessous présente les débiteurs avec contrepartie.

	2022	2021
Fonds National Suisse	3 250 134	4 128 251
Clients externes Subventions	18 561 629	9 649 503
Provisions débiteurs douteux	-	-
<b>Débiteurs Subventions</b>	<b>21 811 763</b>	<b>13 777 754</b>
Débiteurs médecine dentaire	1 945 967	1 755 814
Provisions débiteurs douteux	-126 855	-109 071
<i>Sous-total médecine dentaire</i>	<i>1 819 112</i>	<i>1 646 743</i>
Clients externes mandats/prestations & acomptes fournisseurs	6 754 884	6 814 229
Provisions débiteurs douteux	-39 386	-80 117
<i>Sous-total clients externes</i>	<i>6 715 497</i>	<i>6 734 111</i>
<b>Débiteurs mandats / prestations</b>	<b>8 534 609</b>	<b>8 380 854</b>
Locataires (BLRU & appartement Champel)	3 067	7 833
Swiss Library Services Platform	684 615	800 000
Débiteurs Régisseur des sociétés immobilières	305 316	280 100
Provisions débiteurs douteux	-	-
<b>Autres débiteurs</b>	<b>992 998</b>	<b>1 087 933</b>
<b>Débiteurs avec contrepartie</b>	<b>31 339 370</b>	<b>23 246 542</b>

Les débiteurs « Subventions » augmentent (CHF 8 034 009). L'écart s'explique principalement par des factures en cours de règlement dans le cadre des mesures de substitution à la non association de la Suisse à Horizon Europe et de la mise en œuvre d'une chaire en physique quantique, ainsi que par des projets pour lesquels il existe un décalage entre les activités réalisées et le financement octroyé ou attendu. Pour les débiteurs « Subventions », la politique de provisionnement suit une approche systématique. Tous les débiteurs de plus de six mois et d'un montant supérieur à CHF 10 000 font l'objet d'une analyse pour déterminer la probabilité de non recouvrement. S'il est plus probable qu'improbable que le risque se réalise, une provision pour débiteurs douteux est constituée. Indépendamment de ces opérations, la pertinence d'engager une procédure judiciaire à l'encontre du débiteur est déterminée par des considérations juridiques et de matérialité et de rapport entre la somme contestée et les coûts des démarches.

Les débiteurs de la clinique universitaire de médecine dentaire augmentent (CHF 190 152) en raison de l'augmentation du volume d'activité consécutive à la modification de la politique tarifaire. Pour les débiteurs de la clinique universitaire de médecine dentaire, l'Université applique de façon systématique une politique de provisionnement selon les règles suivantes. Un débiteur devient douteux dès lors que la créance reste non recouvrée à l'échéance du deuxième rappel, soit 45 jours après l'échéance du bordereau de facture. À ce stade, la créance devient douteuse et une

provision est constituée à la fin de chaque mois. À la clôture de l'exercice, elle est provisionnée à un taux de 50 %. Si la créance reste impayée à la clôture de l'exercice suivant, la provision est ajustée pour atteindre un taux de 80 %. La créance est intégralement provisionnée à la clôture de l'exercice n+2. Une perte sur débiteur est enregistrée au moment où un acte de défaut de bien est produit et la provision est utilisée.

Hors débiteurs de la clinique universitaire de médecine dentaire, les débiteurs « Mandats / Prestations » sont stables. À relever que le volume des acomptes aux fournisseurs est en recul par rapport à 2021. Pour les débiteurs « Mandats / Prestations » et « Autres débiteurs », notamment ceux des sociétés immobilières de l'Université, la politique de provisionnement est également systématique. Tous les débiteurs de plus de trois mois induisent la constitution d'une provision à hauteur des retards de paiement. Les démarches de mise en poursuite, puis en demeure, sont systématiquement effectuées par le régisseur en charge de la gestion. Quant aux débiteurs du bureau du logement étudiants-es, vu les caractéristiques des locataires, il n'existe pas de politique de provisionnement systématique.

La présentation des notes annexes aux états financiers est modifiée pour mieux refléter les différentes catégories des débiteurs avec contrepartie. Les débiteurs des sociétés immobilières sont présentés dans les « Autres débiteurs » en 2022, alors qu'ils étaient inclus dans les débiteurs « mandats / prestations » en 2021. Pour assurer la comparabilité temporelle, les données 2021 ont été ajustées (CHF 280 100) sans modifier le montant total des débiteurs sans contrepartie.

Le tableau ci-dessous présente les débiteurs sans contrepartie.

	2022	2021
Solde dû sur indemnité cantonale	14 842 691	14 537 586
<b>Débiteurs subventions cantonales</b>	<b>14 842 691</b>	14 537 586
Impôts anticipés	3 333 152	1 592 065
Avances, garanties loyers et autres	248 345	706 592
Provisions débiteurs douteux	-	-32 000
Boursiers étudiants-es HES	51 746	184 312
<b>Autres débiteurs</b>	<b>3 633 243</b>	2 450 969
<b>Débiteurs sans contrepartie</b>	<b>18 475 934</b>	16 988 555

Les débiteurs « subventions cantonales » augmentent légèrement (CHF 305 105). Cette augmentation s'explique par un décalage entre l'enregistrement des dépenses sur les crédits d'ouvrage et de renouvellement à l'Université de fin d'année et les écritures de liquidité entre l'Université et l'État. Aucun fait marquant ne concerne le débiteur « subventions cantonales » pour les activités d'exploitation.

Quant aux autres débiteurs, ils augmentent fortement (CHF 1 182 274) en raison principalement du débiteur « impôts anticipés » (CHF 2 834 865). Cet écart s'explique par des retards dans le remboursement des impôts anticipés versés pour l'année 2021 pour les portefeuilles mobiliers et immobiliers (CHF 1 738 499). À relever l'événement des paiements à double (CHF 2 517 167) a été clôturé en automne 2022 avec l'enregistrement d'une perte (CHF 15 815).

Au total, les débiteurs de l'Université s'élèvent à CHF 49 815 303 au 31.12.2022 contre CHF 41 722 476 au 31.12.2021.

Le tableau ci-dessous présente les pertes sur débiteurs et les provisions pour débiteurs douteux.

		2022	2021
Débiteurs Subventions	Abandon de créances	25 553	601 639
	Variation nette des provisions pour débiteurs douteux	-	-624 911
	<i>Utilisation</i>	-	-601 639
	<i>Constitution / Ajustement</i>	-	-23 272
	<b>Sous-total</b>	<b>25 553</b>	-23 272
Débiteurs médecine dentaire	Abandon de créances	13 850	62 828
	Variation nette des provisions pour débiteurs douteux	17 783	318
	<i>Utilisation</i>	-22 936	-54 480
	<i>Constitution / Ajustement</i>	40 720	54 798
	<b>Sous-total</b>	<b>31 633</b>	63 147
Débiteurs Mandats/Prestations	Abandon de créances	135 231	6 325
	Variation nette des provisions pour débiteurs douteux	-40 731	-
	<i>Utilisation</i>	-40 731	-
	<i>Constitution / Ajustement</i>	-	-
	<b>Sous-total</b>	<b>94 500</b>	6 325
Autres débiteurs avec et sans contrepartie	Abandon de créances	14 903	-
	Variation nette des provisions pour débiteurs douteux	-32 000	32 000
	<i>Utilisation</i>	-15 815	-
	<i>Constitution / Ajustement</i>	-16 185	32 000
	<b>Sous-total</b>	<b>-17 097</b>	32 000
<b>Pertes sur débiteurs</b>		<b>134 589</b>	<b>78 200</b>

Hors débiteurs de la clinique universitaire de médecine dentaire, aucune nouvelle provision pour débiteurs douteux a été enregistré en 2022 et deux cas ont été clôturés avec un impact sur le résultat net (CHF 16 185). Au total, inscrites en déduction des actifs, les provisions pour débiteurs douteux s'élèvent à CHF 39 386 en 2022 contre CHF 112 117 en 2021.

Selon un contrat de 2013, l'Université a fourni des prestations à une société (CHF 155 602). Dans le cadre d'une convention, elle réclame le montant des dépenses encore encourues (CHF 39 386) et a accepté de réaliser un abandon de créance (CHF 116 215). Suite au prononcé de la faillite de la société de décembre 2017, l'Université a produit une créance correspondant au montant résiduel du litige augmenté des intérêts moratoires. Malgré plusieurs relances à l'Office cantonal des faillites, aucune information n'a été transmise à l'Université en 2022. L'Université étant un créancier de 3<sup>ème</sup> rang, il est plus improbable que probable de recevoir une part du produit de

liquidation. La provision pour débiteurs douteux est inchangée. Cette provision entre dans la rubrique « Mandat / Prestations ».

Selon un accord de collaboration de 2017, l'Université a fourni des prestations à une société pharmaceutique. Après s'être acquitté du premier versement, alors que la recherche était en cours, la société a mis fin unilatéralement au contrat. L'Université a réclamé le montant des dépenses encore encourues (CHF 40 731) et a accepté de renoncer au solde (CHF 18 601). Elle a déposé une requête en conciliation qui n'a pas abouti. Elle s'est réservée le droit de déposer une demande en paiement. Dans ces conditions, une provision pour débiteurs douteux a été constituée à hauteur des dépenses encore encourues en 2019. En 2022, les deux parties au litige ont renoncé à leurs prétentions, clôturant ainsi le dossier. Une perte est enregistrée et la provision est utilisée (CHF 40 731).

En application de la politique de provisionnement systématique relative aux activités de la clinique universitaire de médecine dentaire, l'Université a enregistré des pertes (CHF 13 850 contre CHF 62 828 en 2021) et une utilisation de provision (CHF 22 936) en 2022. L'appréciation des risques met en évidence un besoin additionnel de provision (CHF 40 720).

Suite aux paiements à double effectués en novembre 2021, l'Université a entrepris des démarches de restitution auprès des fournisseurs, des collaborateurs-trices, des étudiants-es concernés. Grâce à ces démarches, l'essentiel des sommes versées à tort a fait l'objet d'une restitution. Considérant le rapport coût / bénéfice, l'Université a décidé en septembre 2022 de mettre fin aux démarches et a inscrit une perte (CHF 15 815). Par rapport à la provision pour débiteur douteux constituée dans les comptes 2021, cette dernière a été utilisée et le solde a été dissout (CHF 16 185).

### 3.3.7 Comptes de régularisation actifs

Le tableau ci-dessous présente les comptes de régularisation actifs.

	2022	2021
Charges payées d'avance	9 837 082	9 639 626
Produits à recevoir	419 204	276 270
<b>Comptes de régularisation actifs</b>	<b>10 256 286</b>	<b>9 915 896</b>

### 3.3.8 Stocks

Le tableau ci-dessous présente les stocks.

	2022	2021
Fournitures	19 718	16 402
Mobilier	133 680	119 030
Ateliers d'impression	121 849	97 962
Matériel chimique, biostock et gaz	219 232	178 858
Ateliers de mécanique	119 500	118 500
Fournitures d'animalerie	80 000	74 000
Matériel dentaire	80 000	60 000
Boutique UNI Dufour	53 662	60 197
Matériel sanitaire - COVID	20 310	97 867
<b>Stocks</b>	<b>847 951</b>	<b>822 816</b>

### 3.3.9 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont composés des immeubles détenus par six sociétés immobilières (SI), de plusieurs immeubles en nom propre et d'un terrain. Les SI « Route St-Julien », « Radiosa » et « Rue du 31 Décembre » ont été léguées gracieusement à l'Université en 1972. La SI « Rue Pictet-de-Rochemont » a été acquise en 1951 pour une somme de CHF 480 000. La SI « Les Roseaux » a été acquise en 1976 par cession d'actions et de créances pour la somme de CHF 840 000. La SI « Les Vignes Moillebeau » a été léguée au Fonds général de l'Université en 1986.

Quant aux immeubles en nom, le groupe « Université » possède les immeubles « Les Lattes » acquis en 1982 (CHF 6 010 000), « les Crêts de Champel » construit en 1990 (CHF 14 200 000), « l'Encyclopédie » acquis en 1953 (CHF 348 500), « la place Versonnex » acquis en 2002 (CHF 5 000 000), « le Quai Gustave-Ador » reçu en legs en 1982, « la rue de Lausanne » reçu en legs en 1982 et « l'avenue Dumas » reçu en legs en 1982. Détenu en nom propre, l'immeuble de « Candolle » fait l'objet d'un droit de superficie concédé en 2004 à la Fondation universitaire pour le logement étudiants-es (ci-après, FULE) pour une période de 99 ans. Le droit de superficie confère à la FULE le droit de créer des logements pour les étudiants-es immatriculés-es à l'Université ou inscrits-es dans des institutions liées par accord à l'Université, d'assurer leur exploitation et de rechercher des fonds nécessaires à la gestion. La FULE s'engage à maintenir l'affectation de l'immeuble et à poursuivre une politique de prix inférieurs à ceux du marché en faveur des étudiants-es et des professeurs-es invités-es. La valorisation du droit de superficie est confiée à un expert indépendant et réalisée une fois tous les trois ans (nouvelle évaluation réalisée en 2022). L'estimation de la valeur vénale inclut la valeur actuelle de la rente liée au droit de superficie, ainsi que la valeur actuelle de l'immeuble au moment de son retour au superficiel, à l'échéance du droit de superficie.

L'évaluation de la juste valeur des immeubles de placement est réalisée chaque année par une société spécialisée du canton de Genève ayant toutes les qualifications professionnelles pertinentes

et reconnues dans son secteur d'activités. La valeur actuelle est une valeur de marché calculée selon la méthode des « discounted cash flow ». Chaque année, l'état locatif, les charges et les éventuels travaux sont analysés pour en définir le flux financier. L'actualisation consiste à ramener sur une même base des flux non directement comparables qui se produisent à des dates différentes. Le taux d'actualisation fait référence à un taux de marché hors risque auquel s'ajoute une prime de risque liée aux caractéristiques de chacun des immeubles et à leur localisation.

Enfin, la parcelle de « Pinchat » a été acquise en 1998 (CHF 641 849) par échange de biens sans aucune contrepartie monétaire. Elle comporte trois terrains bâtis, dont un muni d'un droit de superficie et un terrain non bâti. L'Université a cédé en deux étapes une partie de la parcelle de Pinchat à la Fondation immobilière de la Ville de Carouge (CHF 30 630 000) sans procéder formellement à une division parcellaire enregistrée au Registre foncier. Sur cette parcelle, un projet d'équipement sportif et de commerce de proximité fait l'objet d'une autorisation de construire en force. En 2019, lors d'échanges parcellaires dans le cadre du projet de la liaison ferrovière Cornavin/Eaux-Vives/Annemasse, l'Université a cédé une partie de son terrain (233 m<sup>2</sup>) induisant une perte (CHF 209 169).

Sur la partie de la parcelle de Pinchat, propriété de l'Université (CHF 14 755 962), un important projet immobilier a fait l'objet d'une autorisation de construire de l'Office des autorisations de construire (2 juin 2022) et du dépôt de plusieurs recours actuellement en cours d'instruction. À l'entrée en force de l'autorisation de construire, un remaniement parcellaire sera formellement effectué et enregistré au Registre foncier un accord irrévocable convenu par l'Université et la Fondation immobilière de la Ville de Carouge (division en quatorze parcelles). Les bâtiments devraient être livrés 30 mois après l'entrée en force de l'autorisation de construire, soit au plus tôt à l'été 2026. Le projet vise entre autre un accroissement du parc de logement étudiants-es de l'Université. Dans ce cadre, l'Université octroie un droit de superficie (quatre-vingt ans) à cinq fondations privées proches d'elle. Le droit de superficie est rémunéré. La rente est calculée selon la pratique de l'Office cantonal du logement et de la planification foncière et indexée en fonction de l'indice suisse des prix à la consommation. En contrepartie, les fondations privées, dont le Fonds général de l'Université, s'engagent à construire un bâtiment de logements étudiants-es (cinq montées pour environ 500 chambres équipées) et un bâtiment de logements (deux montées pour ZDloc et une montée PPE). À cet effet, elles ont constitué une société simple. À relever qu'en tant que partenaire de la société simple, le Fonds général de l'Université a contribué aux études préparatoires du projet immobilier qui seront intégrées dans les coûts de construction. Dans ces conditions, ces coûts sont présentés dans les immeubles de placement (CHF 734 778) inchangé par rapport à 2021. Après la construction, le bâtiment de logement étudiants-es sera loué au bureau du logement de l'Université afin d'héberger des étudiant-es et des doctorant-es à des prix raisonnables.

Les tableaux ci-dessous présentent l'évaluation du portefeuille immobilier de l'Université, ainsi que les produits et charges par immeuble de placement.

2022	Valeur brute			Exploitation					
	Solde au 01.01	Réévaluation / Dépréciation	Solde au 31.12	Revenus	Charges d'exploitation	Charges financières	Impôts	Total charges hors ajustement impôts différés	Rendement net
SI 31-Décembre	11 160 000	110 000	<b>11 270 000</b>	<b>516 617</b>	83 263	17 926	102 958	<b>204 147</b>	3%
SI Les Vignes Moillebeau	7 180 000	30 000	<b>7 210 000</b>	<b>377 702</b>	94 771	33 921	53 913	<b>182 606</b>	3%
Encyclopédie 4	7 660 000	70 000	<b>7 730 000</b>	<b>390 218</b>	64 583	15 381	17 560	<b>97 523</b>	4%
Versonnex 15	7 490 000	20 000	<b>7 510 000</b>	<b>333 561</b>	176 606	2 856	15 695	<b>195 157</b>	2%
SI Saint-Julien	2 760 000	40 000	<b>2 800 000</b>	<b>227 952</b>	134 336	3 688	26 929	<b>164 954</b>	2%
Crêt-de-Champel 41-43	26 850 000	20 000	<b>26 870 000</b>	<b>1 235 550</b>	278 928	83 900	57 214	<b>420 042</b>	3%
Coquelicots 13	-	-	-	<b>557</b>	2 142	-	-	<b>2 142</b>	
SI Les Roseaux	6 180 000	-	<b>6 180 000</b>	<b>299 445</b>	200 960	11 090	27 899	<b>239 949</b>	1%
Les Lattes 1	11 450 000	10 000	<b>11 460 000</b>	<b>621 309</b>	150 150	11 209	25 336	<b>186 694</b>	4%
SI Radiosa	15 480 000	200 000	<b>15 680 000</b>	<b>659 007</b>	350 513	8 590	102 922	<b>462 025</b>	1%
SI Pictet-de-Rochemont	10 940 000	70 000	<b>11 010 000</b>	<b>534 035</b>	136 677	-	92 549	<b>229 226</b>	3%
Gustave Ador 62	1 830 000	-	<b>1 830 000</b>	<b>54 000</b>	11 800	-	770	<b>12 570</b>	2%
Immeuble étudiants Pinchat	734 778	-	<b>734 778</b>	-	-	-	-	-	
Rue de Lausanne 121-123	1 780 000	70 000	<b>1 850 000</b>	<b>52 364</b>	14 778	-	960	<b>15 738</b>	2%
Appartement Champel	-	-	-	-	-	-	-	-	
Rue de Candolle 12	910 000	239 000	<b>1 149 000</b>	<b>5 000</b>	-	-	-	-	0%
Av. Dumas 41	410 000	20 000	<b>430 000</b>	<b>10 104</b>	3 502	-	218	<b>3 720</b>	1%
Pinchat	14 755 962	-	<b>14 755 962</b>	-	-	-	-	-	0%
<b>Immeubles de placement</b>	<b>127 570 740</b>	<b>899 000</b>	<b>128 469 740</b>	<b>5 317 419</b>	<b>1 703 008</b>	<b>188 562</b>	<b>524 923</b>	<b>2 416 493</b>	<b>2%</b>



2021	Valeur brute			Exploitation					
	Solde au 01.01	Réévaluation / Dépréciation	Solde au 31.12	Revenus	Charges d'exploitation	Charges financières	Impôts	Total charges hors ajustement impôts différés	Rendement net
SI 31-Décembre	11 050 000	110 000	<b>11 160 000</b>	<b>514 486</b>	135 626	18 335	89 034	<b>242 995</b>	2%
SI Les Vignes Moillebeau	7 100 000	80 000	<b>7 180 000</b>	<b>375 520</b>	86 116	35 138	59 236	<b>180 489</b>	3%
Encyclopédie 4	7 560 000	100 000	<b>7 660 000</b>	<b>385 524</b>	71 778	15 381	14 660	<b>101 818</b>	4%
Versonnex 15	7 430 000	60 000	<b>7 490 000</b>	<b>346 276</b>	81 029	2 916	13 314	<b>97 259</b>	3%
SI Saint-Julien	2 720 000	40 000	<b>2 760 000</b>	<b>219 114</b>	86 537	3 767	33 890	<b>124 193</b>	3%
Crêt-de-Champel 41-43	26 640 000	210 000	<b>26 850 000</b>	<b>1 216 980</b>	401 438	85 118	47 818	<b>534 374</b>	3%
Coquelicots 13	7 090 000	-	-	<b>301 272</b>	76 594	8 291	1 038 301	<b>1 123 185</b>	
SI Les Roseaux	6 180 000	-	<b>6 180 000</b>	<b>303 334</b>	87 638	11 326	42 425	<b>141 388</b>	3%
Les Lattes 1	11 370 000	80 000	<b>11 450 000</b>	<b>624 725</b>	169 982	11 920	25 473	<b>207 375</b>	4%
SI Radiosa	15 040 000	440 000	<b>15 480 000</b>	<b>702 545</b>	398 459	12 967	131 131	<b>542 558</b>	1%
SI Pictet-de-Rochemont	10 800 000	140 000	<b>10 940 000</b>	<b>553 251</b>	107 721	-	106 115	<b>213 836</b>	3%
Gustave Ador 62	1 830 000	-	<b>1 830 000</b>	<b>54 000</b>	12 757	-	799	<b>13 555</b>	2%
Immeuble étudiants Pinchat	600 241	-	<b>734 778</b>	-	-	-	-	-	
Rue de Lausanne 121-123	1 700 000	80 000	<b>1 780 000</b>	<b>51 780</b>	12 844	-	995	<b>13 839</b>	2%
Appartement Champel	800 000	-	-	-	35 680	-	-	<b>35 680</b>	
Rue de Candolle 12	910 000	-	<b>910 000</b>	<b>5 000</b>	-	-	-	-	1%
Av. Dumas 41	390 000	20 000	<b>410 000</b>	<b>10 104</b>	3 623	-	226	<b>3 849</b>	2%
Pinchat	14 755 962	-	<b>14 755 962</b>	-	-	-	-	-	0%
<b>Immeubles de placement</b>	<b>133 966 203</b>	<b>1 360 000</b>	<b>127 570 740</b>	<b>5 663 911</b>	<b>1 767 822</b>	<b>205 158</b>	<b>1 603 415</b>	<b>3 576 395</b>	<b>2%</b>

Lors de l'intégration des sociétés immobilières dans les états financiers consolidés de l'Université, la valeur des immeubles est retraitée de façon à respecter les standards comptables prévus par les normes IPSAS. La réévaluation induit ainsi un calcul d'impôts différés. Le calcul s'effectue en fonction de la juste valeur des immeubles estimée chaque année par une société spécialisée et du taux d'imposition du bénéfice de liquidation des sociétés immobilières pour un objet détenu à long terme. À relever que les immeubles détenus en nom ne donnent pas lieu à un calcul d'impôts différés. Le tableau ci-dessous présente les impôts différés par société immobilière.

		2022			2021		
		Solde au 01.01	Ajustement impôts différés	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Ajustement impôts différés	Solde au 31.12
Sociétés immobilières	SI Les Roseaux	690 196	-	<b>690 196</b>	690 196	-	<b>690 196</b>
	SI Pictet-de-Rochemont	1 371 020	9 793	<b>1 380 813</b>	1 351 434	19 586	<b>1 371 020</b>
	SI Radiosa	1 760 781	27 980	<b>1 788 761</b>	1 699 225	61 556	<b>1 760 781</b>
	SI Saint-Julien	300 841	2 798	<b>303 639</b>	295 245	5 596	<b>300 841</b>
	SI 31-Décembre	1 289 402	18 187	<b>1 307 589</b>	1 274 013	15 389	<b>1 289 402</b>
	SI Les Vignes Moillebeau	234 765	4 197	<b>238 962</b>	223 573	11 192	<b>234 765</b>
	<b>Impôts différés</b>	<b>5 647 006</b>	<b>62 955</b>	<b>5 709 961</b>	<b>5 533 687</b>	<b>113 319</b>	<b>5 647 006</b>

Les tableaux ci-dessous présentent les emprunts hypothécaires classés par date d'échéance.

2022	Valeur emprunts			Structure emprunts						
	Solde au 01.01	Augmentation (+) / Remboursement (-)	Solde au 31.12	Part à court terme	Part à long terme	Fixe / variable	Taux d'intérêt	Émission	Échéance	Cédules hypothécaires
SI 31-Décembre	1 150 500	-26 000	1 124 500	26 000	1 098 500	Fixe	1.55%	11.04.2016	11.04.2023	1 300 000
SI Les Vignes Moillebeau	1 412 900	-50 000	1 362 900	50 000	1 312 900	Fixe	2.40%	10.10.2013	10.10.2023	3 260 000
Encyclopédie 4	820 000	-	820 000	-	820 000	Fixe	1.85%	25.11.2014	25.11.2024	820 000
Versonnex 15	168 000	-3 500	164 500	3 500	161 000	Fixe	1.70%	01.04.2015	31.03.2025	192 500
SI Saint-Julien	366 700	-7 720	358 980	7 720	351 260	Fixe	1.00%	01.07.2019	29.06.2026	395 000
Crêt-de-Champel 41-43	6 163 250	-89 000	6 074 250	89 000	5 985 250	Fixe	1.35%	27.02.2017	26.02.2027	8 900 000
Coquelicots 13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SI Les Roseaux	942 400	-19 840	922 560	19 840	902 720	Fixe	1.17%	27.06.2019	27.06.2029	1 240 000
Les Lattes 1	1 123 200	-70 200	1 053 000	70 200	982 800	Fixe	1.00%	12.11.2020	12.11.2030	3 510 000
SI Radiosa	777 000	-18 000	759 000	18 000	741 000	Fixe	1.10%	30.07.2021	30.07.2031	1 800 000
SI Pictet-de-Rochemont	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gustave Ador 62	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rue de Lausanne 121-123	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appartement Champel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rue de Candolle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Av. Dumas 41	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pinchat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Emprunts hypothécaires</b>	<b>12 923 950</b>	<b>-284 260</b>	<b>12 639 690</b>	<b>284 260</b>	<b>12 355 430</b>					<b>21 417 500</b>

Les actifs nantis s'élèvent à CHF 96 710 000 en 2022 contre CHF 96 210 000 en 2021. Le montant des emprunts couverts par des actifs nantis s'élève à CHF 12 639 690 en 2022 contre CHF 12 923 950 en 2021. Enfin, le total des cédules hypothécaires s'élève à CHF 21 417 500 en 2022 contre CHF 22 617 500 en 2021, toutes remises en nantissement.

Aucun emprunt hypothécaire n'arrivait à échéance en 2022. Les parts à court terme correspondent aux annuités de remboursement fixées dans les contrats hypothécaires auxquelles viennent s'ajouter les remboursements du principal des deux emprunts venant à échéance en 2023. Concernant la SI « Pictet-de-Rochemont », l'Université est à la fois le propriétaire et le bailleur. En effet, outre les dettes actionnaires, la SI « Pictet-de-Rochemont » a contracté auprès de l'Université un emprunt (CHF 500 000) à un taux d'intérêt fixe (1.00 % par an) dont l'échéance n'est pas prédéfinie. Dans les états financiers consolidés de l'Université, cette opération est éliminée.

2021	Valeur emprunts			Structure emprunts						
	Solde au 01.01	Augmentation (+) / Remboursement (-)	Solde au 31.12	Part à court terme	Part à long terme	Fixe / variable	Taux d'intérêt	Émission	Échéance	Cédules hypothécaires
SI 31-Décembre	1 176 500	-26 000	1 150 500	26 000	1 124 500	Fixe	1.55%	11.04.2016	11.04.2023	1 300 000
SI Les Vignes Moillebeau	1 462 900	-50 000	1 412 900	50 000	1 362 900	Fixe	2.40%	10.10.2013	10.10.2023	3 260 000
Encyclopédie 4	820 000	-	820 000	-	820 000	Fixe	1.85%	25.11.2014	25.11.2024	820 000
Versonnex 15	171 500	-3 500	168 000	3 500	164 500	Fixe	1.70%	01.04.2015	31.03.2025	192 500
SI Saint-Julien	374 420	-7 720	366 700	7 720	358 980	Fixe	1.00%	01.07.2019	29.06.2026	395 000
Crêt-de-Champel 41-43	6 252 250	-89 000	6 163 250	89 000	6 074 250	Fixe	1.35%	27.02.2017	26.02.2027	8 900 000
Coquelicots 13	771 000	-	-	-	-	Fixe	1.35%	27.02.2017	26.02.2027	1 200 000
SI Les Roseaux	962 240	-19 840	942 400	19 840	922 560	Fixe	1.17%	27.06.2019	27.06.2029	1 240 000
Les Lattes 1	1 193 400	-70 200	1 123 200	70 200	1 053 000	Fixe	1.00%	12.11.2020	12.11.2030	3 510 000
SI Radiosa	795 000	-18 000	777 000	18 000	759 000	Fixe	1.10%	30.07.2021	30.07.2031	1 800 000
SI Pictet-de-Rochemont	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gustave Ador 62	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rue de Lausanne 121-123	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appartement Champel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rue de Candolle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Av. Dumas 41	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pinchat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Emprunts hypothécaires</b>	<b>13 979 210</b>	<b>-284 260</b>	<b>12 923 950</b>	<b>284 260</b>	<b>12 639 690</b>					<b>22 617 500</b>

L'analyse du risque de marché sur les immeubles de placement, de liquidité et de taux d'intérêt sur les emprunts hypothécaires du groupe économique « Université » est présentée dans la note « 3.3.18 Gestion des risques financiers ».

### 3.3.10 Immeubles d'exploitation et terrains

L'Université possède trois immeubles de type administratif dédiés à l'enseignement et à la recherche. Il s'agit d'un immeuble situé au boulevard Carl-Vogt 66, de l'immeuble du Conseil Général 7/9 et de l'immeuble des Orphelines. Aucun des immeubles d'exploitation n'est grevé d'un emprunt hypothécaire.

Situé sur un terrain appartenant à l'État doté d'un droit de superficie (nonante-neuf ans) situé au boulevard Carl-Vogt 66, l'Université a acquis en mai 2015 un bâtiment de type administratif dédié à l'enseignement et à la recherche dans le domaine des sciences de l'environnement

(CHF 45 085 806). Le bâtiment n'a fait l'objet d'aucun investissement en 2022. La charge d'amortissement annuel est linéaire (CHF 1 440 808).

Sis à la rue du Conseil Général 7/9, l'Université a acquis en décembre 2018 un bâtiment de type administratif (CHF 36 151 060), y compris le terrain (CHF 18 886 080). L'Université possède une cédule hypothécaire (CHF 23 000 000). Dès avril 2020, le bâtiment est dédié à l'enseignement et à la recherche dans le domaine des sciences mathématiques. Le bâtiment n'a fait l'objet d'aucun investissement en 2022. La charge d'amortissement annuel est linéaire (CHF 431 459). À noter que la détention du bâtiment du Conseil Général 7/9 est en principe limitée dans le temps. À l'horizon 2031 au plus tôt, à condition que l'État et la Confédération octroient une subvention d'investissement et que le projet ne rencontre ni de fortes oppositions (recours), ni des retards de réalisation, un nouveau bâtiment de type administratif dédié à l'enseignement et à la recherche « Grand centre de physique et mathématique » devrait être construit au Quai Ernest Ansermet. L'Université contribuera à son financement (CHF 80 000 000) en utilisant le produit de la vente du bâtiment du Conseil Général 7/9 et le solde de la donation d'une fondation privée genevoise (voir 3.3.39 « Informations sur les actifs éventuels »).

Sis au chemin de Pinchat, l'Université possède un bâtiment (immeuble des Orphelines) de type administratif (CHF 15 813 927, valeur estimative), y compris le terrain (CHF 696 687). Ce bâtiment est dédié à l'enseignement et à la recherche dans le domaine des sciences physiques depuis 2011. Le bâtiment n'a fait l'objet d'aucun investissement en 2022. La charge d'amortissement annuel est linéaire (CHF 457 836).

Le tableau ci-dessous présente la valeur brute et la valeur nette comptable des immeubles d'exploitation par composante (codes CFC).

2022	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12.	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
	a	b	c	d=a+b+c	e	f	g	h=e+f+g	i=a-e	j=d-h
Terrains	19 582 767			<b>19 582 767</b>	-	-	-	-	19 582 767	<b>19 582 767</b>
Gros oeuvre	32 391 887	-	-	<b>32 391 887</b>	-7 656 357	-706 710	-	<b>-8 363 066</b>	24 735 530	<b>24 028 821</b>
Équipements	16 575 430	-	-	<b>16 575 430</b>	-5 138 003	-662 345	-	<b>-5 800 349</b>	11 437 427	<b>10 775 081</b>
Aménagements	15 959 301	-	-	<b>15 959 301</b>	-4 776 724	-563 482	-	<b>-5 340 207</b>	11 182 577	<b>10 619 094</b>
Autres	12 541 408	-	-	<b>12 541 408</b>	-2 213 329	-397 346	-	<b>-2 610 674</b>	10 328 079	<b>9 930 734</b>
<b>Total immeubles exploitation &amp; terrains</b>	<b>97 050 793</b>	-	-	<b>97 050 793</b>	<b>-19 784 413</b>	<b>-2 329 883</b>	-	<b>-22 114 296</b>	<b>77 266 380</b>	<b>74 936 497</b>

2021	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12.	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
	a	b	c	d=a+b+c	e	f	g	h=e+f+g	i=a-e	j=d-h
Terrains	19 582 767			<b>19 582 767</b>	-	-	-	-	19 582 767	<b>19 582 767</b>
Gros oeuvre	32 391 887	-	-	<b>32 391 887</b>	-6 949 647	-706 710	-	<b>-7 656 357</b>	25 442 240	<b>24 735 530</b>
Équipements	16 575 430	-	-	<b>16 575 430</b>	-4 475 658	-662 345	-	<b>-5 138 003</b>	12 099 772	<b>11 437 427</b>
Aménagements	15 959 301	-	-	<b>15 959 301</b>	-4 213 242	-563 482	-	<b>-4 776 724</b>	11 746 059	<b>11 182 577</b>
Autres	12 541 408	-	-	<b>12 541 408</b>	-1 815 983	-397 346	-	<b>-2 213 329</b>	10 725 425	<b>10 328 079</b>
<b>Total immeubles exploitation &amp; terrains</b>	<b>97 050 793</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>97 050 793</b>	<b>-17 454 530</b>	<b>-2 329 883</b>	<b>-</b>	<b>-19 784 413</b>	<b>79 596 263</b>	<b>77 266 380</b>

À relever que, dans le cadre de son exploitation courante, l'Université occupe plusieurs bâtiments mis à disposition par l'État qui, selon les dispositions du REEF (article 7A), ne sont pas comptabilisés à l'actif de son bilan. À titre d'information, la valeur comptable brute des bâtiments s'élevait à CHF 1 368 185 305 en 2021 contre CHF 1 333 462 220 en 2020. Déduction faite des amortissements cumulés, la valeur nette comptable s'élevait à CHF 720 468 560 en 2021 contre CHF 729 712 164 en 2020. Quant à la valeur des terrains, elle est estimée à CHF 454 209 007 en 2021 contre CHF 452 577 507 en 2020.

### 3.3.11 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les tableaux ci-dessous présentent les immobilisations corporelles et incorporelles par catégorie de biens.

2022	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
	a	b	c	d=a+b+c	e	f	g	h=e+f+g	i=a-e	j=d-h
<b>Immobilisations corporelles</b>										
Appareils scientifiques	272 523 261	13 576 457	-6 190 959	<b>279 908 759</b>	-235 820 053	-14 251 547	6 135 280	<b>-243 936 319</b>	36 703 208	<b>35 972 440</b>
Matériel informatique	57 963 597	6 410 847	-3 444 447	<b>60 929 997</b>	-45 345 260	-6 305 899	3 404 676	<b>-48 246 484</b>	12 618 337	<b>12 683 513</b>
Matériel et mobilier	47 739 891	2 721 535	-3 963 071	<b>46 498 355</b>	-36 707 462	-3 761 277	3 963 219	<b>-36 505 520</b>	11 032 430	<b>9 992 835</b>
Véhicules	1 055 294	43 867	-141 270	<b>957 890</b>	-886 668	-81 784	141 270	<b>-827 182</b>	168 626	<b>130 709</b>
Aménagement	17 875 649	2 358 902	-	<b>20 234 551</b>	-5 608 710	-1 095 342	-	<b>-6 704 053</b>	12 266 939	<b>13 530 498</b>
<b>Total</b>	<b>397 157 692</b>	<b>25 111 607</b>	<b>-13 739 747</b>	<b>408 529 552</b>	<b>-324 368 153</b>	<b>-25 495 850</b>	<b>13 644 445</b>	<b>-336 219 558</b>	<b>72 789 538</b>	<b>72 309 994</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>25 616 258</b>	<b>2 404 101</b>	<b>-2 858 549</b>	<b>25 161 810</b>	<b>-20 841 171</b>	<b>-1 949 913</b>	<b>2 848 637</b>	<b>-19 942 447</b>	<b>4 775 086</b>	<b>5 219 363</b>
<b>Immobilisations en cours</b>	<b>735 764</b>	<b>4 725 599</b>	<b>-</b>	<b>5 461 363</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>735 764</b>	<b>5 461 363</b>
<b>Total immobilisations</b>	<b>423 509 713</b>	<b>32 241 308</b>	<b>-16 598 296</b>	<b>439 152 725</b>	<b>-345 209 324</b>	<b>-27 445 762</b>	<b>16 493 082</b>	<b>-356 162 005</b>	<b>78 300 389</b>	<b>82 990 720</b>

2021	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
	a	b	c	d=a+b+c	e	f	g	h=e+f+g	i=a-e	j=d-h
<b>Immobilisations corporelles</b>										
Appareils scientifiques	265 249 000	13 395 399	-6 121 138	<b>272 523 261</b>	-227 263 952	-14 662 133	6 106 032	<b>-235 820 053</b>	37 985 048	<b>36 703 208</b>
Matériel informatique	55 115 045	5 819 659	-2 971 107	<b>57 963 597</b>	-42 591 175	-5 713 012	2 958 926	<b>-45 345 260</b>	12 523 870	<b>12 618 337</b>
Matériel et mobilier	49 779 548	3 316 883	-5 356 540	<b>47 739 891</b>	-37 976 998	-4 084 783	5 354 319	<b>-36 707 462</b>	11 802 551	<b>11 032 430</b>
Véhicules	1 013 736	87 305	-45 748	<b>1 055 294</b>	-863 032	-69 384	45 748	<b>-886 668</b>	150 704	<b>168 626</b>
Aménagement	15 925 710	1 949 938	-	<b>17 875 649</b>	-4 613 889	-994 822	-	<b>-5 608 710</b>	11 311 822	<b>12 266 939</b>
<b>Total</b>	<b>387 083 040</b>	<b>24 569 185</b>	<b>-14 494 533</b>	<b>397 157 692</b>	<b>-313 309 045</b>	<b>-25 524 133</b>	<b>14 465 025</b>	<b>-324 368 153</b>	<b>73 773 995</b>	<b>72 789 538</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	23 231 944	2 629 567	-245 254	<b>25 616 258</b>	-19 173 463	-1 912 962	245 254	<b>-20 841 171</b>	4 058 481	<b>4 775 086</b>
<b>Immobilisations en cours</b>	552 126	183 638	-	<b>735 764</b>	-	-	-	-	552 126	<b>735 764</b>
<b>Total immobilisations</b>	<b>410 867 110</b>	<b>27 382 391</b>	<b>-14 739 787</b>	<b>423 509 713</b>	<b>-332 482 508</b>	<b>-27 437 094</b>	<b>14 710 278</b>	<b>-345 209 324</b>	<b>78 384 601</b>	<b>78 300 389</b>

L'État a alloué un crédit d'ouvrage (L12146) pour financer l'évolution des infrastructures et des services associés de calcul à haute performance et de stockage à long terme (CHF 15 546 000). Cela doit permettre d'optimiser et de faciliter l'utilisation des données issues de la recherche dans les Hautes Écoles Universitaires genevoises. Par ailleurs, l'État a alloué un crédit d'ouvrage pour financer la refonte des prestations numériques aux étudiants-es (L 12767). Ce crédit a pour objectif de gérer et piloter avec efficacité l'offre en formation et le parcours de l'étudiant-e, enrichir l'expérience de l'utilisateur-trice et renforcer la cohérence institutionnelle. Ces deux crédits d'ouvrage sont destinés à acquérir et développer les équipements nécessaires. Dans ce cadre, des charges salariales (CHF 2 119 029) ont été activées en 2022 selon les règles de la directive « Traitement des immobilisations en cours ». Depuis le démarrage des travaux, les premières mises en service partielles ont été réalisées et enregistrées dans les immobilisations incorporelles (CHF 3 451 153) en lien avec les infrastructures et des services associés de calcul à haute performance et de stockage à long terme induisant des charges d'amortissement (CHF 668 760) en 2022. Dans l'attente de leur mise en service, le solde des immobilisations incorporelles en cours (CHF 5 416 870) n'induit aucun amortissement. Avec le lancement du programme e-administration financé par ses fonds propres à l'automne 2021 (CHF 10 914 818), l'Université poursuit sa transformation digitale dans les domaines des ressources humaines, des achats et des finances avec une mise en production en janvier 2024. Les projets ont démarré en 2022 avec un accompagnement assuré par des entreprises partenaires expertes dans l'intégration des solutions choisies. Sur la base de jalons de réalisation, les dépenses de mandataire sont activées (CHF 2 343 979). Elles sont présentées dans les immobilisations incorporelles en cours.

### 3.3.12 Subventions d'investissement constatées d'avance

La subvention d'investissement constatée d'avance représente la somme des subventions d'investissement reçues dans le cadre de l'acquisition des immobilisations de l'Université,

diminuée du cumul des produits différés sur subventions d'investissement. Le tableau ci-dessous présente le solde des subventions d'investissement constatées d'avance.

	<b>2022</b>	2021
Solde au 01.01	-71 348 037	-70 029 376
Utilisation de la subvention	23 297 233	23 166 198
Nouvelle subvention d'investissement	-26 289 532	-24 484 859
<b>Solde au 31.12</b>	<b>-74 340 336</b>	<b>-71 348 037</b>

### 3.3.13 Autres actifs d'exploitation

Les autres actifs d'exploitation sont composés principalement des prises de participation dans des spin-off commercialisant les résultats de la recherche de l'Université, des capitaux de dotation dans des entités détenues en partenariat avec d'autres hautes écoles ou entreprises (Centre suisse de toxicologie humaine appliquée, Institut d'imagerie moléculaire translationnelle, Institut genevois pour la gestion de patrimoine, Fondation privée des HUG, Swiss Library Service Platform, Ayaru, « Cherenkov Telescope Array » et Fondation pour la recherche et la médecine), des garanties-loyers, ainsi que de la part des mises en équivalence dans le cadre de la consolidation des états financiers de l'Université.

Les prises de participation dans les spin-off entrent dans la mission de service à la Cité contribuant au développement culturel, social et économique de la société par des activités de transfert de technologies et de compétences. La gestion des prises de participation (acquisition, vente, présence dans les organes des entreprises) est confiée au bureau des transferts de technologies et compétences sous la supervision d'un-e Vice-Recteur-trice. Les prises de participation sont évaluées à la juste valeur à la date de clôture.

Le tableau ci-dessous présente les autres actifs d'exploitation.

	Parts 2022 Parts 2021		2022	2021
PVsyst SA	9.1%	9.1%	670 600	670 600
IdQuantique SA	0.2%	0.3%	17 449	17 449
INOVIQ LTD (anc. Bard1 Life Sciences Ltd)	0.2%	0.2%	212 507	164 917
Geneva bioinformatics (GeneBio) SA	6.7%	6.7%	-	-
Dotphoton SA	2.1%	2.5%	3 000	2 113
FoRx Therapeutics SA	0.3%	0.6%	22 994	4 196
Plair SA	2.3%	2.3%	7 750	2 818
Neurix SA	2.3%	2.3%	-	-
Adiposs SA	4.1%	0.0%	5 000	-
MPC Therapeutics SA	5.0%	0.0%	5 000	-
Testmate Health SA	3.6%	0.0%	5 000	-
<b>Sous-total Participations dans spin-off</b>			<b>949 300</b>	862 092
Capitaux de dotation fondation			279 761	279 761
Divers			85 752	85 752
Mise en équivalence « Fonds général »	38%	38%	2 413 786	2 440 300
Mise en équivalence « FCBG »	50%	50%	12 992 703	5 798 629
<b>Autres actifs d'exploitation</b>			<b>16 721 302</b>	9 466 535

L'Université a pris des parts du capital-actions dans trois nouvelles spin-off en 2022. Toutes prises de participation ont été réalisées par un échange sans aucune contrepartie monétaire. La première (Adiposs SA) est une société active dans le domaine du diagnostic en lien avec les agents de contraste pour la détection précoce de la cachexie. La deuxième (MPC Therapeutics SA) est une société active dans le domaine thérapeutique en lien avec des développements ciblant les mitochondries. La troisième (Testmate Health SA) est active dans le domaine du diagnostic par le développement de test à domicile pour les maladies sexuellement transmissibles. Aucune opération d'achat ou vente de paquets d'actions n'a été réalisée en 2022. Sur la base des informations à disposition, les actions des spin-off ont été réévaluées. La réévaluation des actions des spin-off de l'Université induit un gain latent (CHF 72 208) en 2022 contre une perte latente (CHF 2 784 525) en 2021. À relever que les pertes latentes sont présentées dans les charges d'exploitation (dépréciation d'actifs) et les gains latents dans les produits d'exploitation (recettes diverses).



### 3.3.14 Créanciers

Le tableau ci-dessous présente les créanciers avec contrepartie.

	2022	2021
Fournisseurs	16 479 048	16 533 614
Conférenciers	228 444	181 669
Autres	2 305 637	3 701 633
Solde vacances collaborateurs-trices	7 241 914	9 423 058
Heures supplémentaires collaborateurs-trices	2 515 516	1 104 577
Rente-pont AVS / part à court terme	811 280	823 998
<b>Créanciers avec contrepartie - part à court terme</b>	<b>29 581 840</b>	<b>31 768 549</b>
Rente-pont AVS / part à long terme	484 510	912 823
<b>Créanciers avec contrepartie - part à long terme</b>	<b>484 510</b>	<b>912 823</b>
<b>Créanciers avec contrepartie</b>	<b>30 066 350</b>	<b>32 681 372</b>

Lors de l'octroi d'une rente-pont AVS à un-e collaborateur-trice (fait générateur), la charge est enregistrée dans le compte d'exploitation sur la base des informations relatives à chaque collaborateur-trice concerné-e. En fonction des indexations de rentes décidées ultérieurement, une charge complémentaire est enregistrée. L'engagement fait l'objet d'un calcul d'actualisation. Au fur et à mesure que les annuités sont versées aux collaborateurs-trices, la dette est ajustée. L'octroi d'une rente-pont AVS a induit une charge (CHF 543 554 en 2022 contre CHF 1 035 341 en 2021). L'Université a versé des annuités (CHF 984 585 en 2022 contre CHF 1 145 243 en 2021). Aucune indexation de rente n'a été décidée en 2022 et de ce fait aucun ajustement / dissolution de dette a été enregistré.

En ce qui concerne les engagements liés aux soldes de vacances et aux heures supplémentaires, les heures sont valorisées en traitant nominativement le nombre d'heures et en appliquant un taux horaire moyen pour le personnel enseignant (CHF 73.40 en 2022 contre CHF 74.20 en 2021) et un taux horaire moyen pour le personnel administratif et technique (CHF 65.30 en 2022 contre CHF 65.50 en 2021). Le nombre d'heures en lien avec les soldes vacances est en baisse en 2022 (12 331 heures, soit - 9 %) prolongeant le recul observé en 2021 (5 747 heures, soit - 4 %). Le nombre d'heures supplémentaires est en hausse en 2022 (1 228 heures, soit + 7 %) confirmant la tendance observée en 2021 (1 631 heures, soit + 11 %). L'engagement est ajusté en fin de chaque exercice en fonction de l'évaluation du nombre d'heures et du prix unitaire moyen. Le montant des créances pour les soldes vacances diminue (CHF 847 327) et celui pour les heures supplémentaires augmente (CHF 77 122).

Le tableau ci-dessous présente les créanciers sans contrepartie.

	2022	2021
Part des royalties à verser aux inventeurs/chercheurs-ses	95 843	256 584
Impôts	48 842	48 445
TVA sur chiffre d'affaires	380 204	363 018
Charges sociales à payer	17 886	-
Garanties (trousses, magasin central, sports)	170 281	177 374
Autres (Bureau du Logement)	289 523	47 180
<b>Créanciers sans contrepartie</b>	<b>1 002 579</b>	<b>892 601</b>

Les entreprises commercialisant des technologies développées par l'Université versent annuellement des royalties à l'Université. Ces produits de royalties font l'objet d'une répartition entre les chercheurs-ses/inventeurs-es et l'Université. Ils diminuent (CHF 160 741) en raison de la diminution du nombre de dossiers de répartition en cours.

Au total, les créanciers de l'Université s'élèvent à CHF 31 068 929 au 31.12.2022 contre CHF 33 573 974 au 31.12.2021.

### 3.3.15 Comptes de régularisation passifs

Le tableau ci-dessous présente les comptes de régularisation passifs.

	2022	2021
Produits constatés d'avance	7 531 274	6 985 628
Charges à payer	3 112 413	2 216 608
<b>Comptes de régularisation passifs</b>	<b>10 643 688</b>	<b>9 202 237</b>

### 3.3.16 Fonds affectés à la recherche

Les fonds affectés à la recherche regroupent tous les fonds alloués par des tiers avec conditions comportant des obligations de résultats ou de moyens. Ils sont munis d'une clause de remboursement, si les conditions ne sont pas respectées. Ils ne constituent pas des réserves, leur utilisation étant réglementée par le bailleur.

Le tableau ci-dessous présente les fonds affectés de recherche par catégorie de bailleurs de fonds.

	2022	2021
Fonds National Suisse	79 682 429	88 187 533
Fonds de la Commission européenne	29 327 188	26 581 788
Autres Fonds de tiers	81 898 292	81 309 490
<b>Fonds affectés à la recherche</b>	<b>190 907 909</b>	<b>196 078 812</b>

Pour le FNS, il s'agit de crédits alloués à des chercheurs-euses pour des périodes allant de 12 à 60 mois. Les fonds sont en principe versés à l'avance, le plus souvent pour une année. Le solde ouvert à la fin de l'année n'est donc pas disponible mais sera utilisé durant la période définie par le FNS. En 2022, 638 recherches sont en cours contre 770 recherches en 2021 et 738 postes EPT ont été imputés contre 745 en 2021. L'utilisation des subsides est contrôlée par le FNS qui exige un rapport financier périodique, ainsi qu'un rapport scientifique établi par les chercheurs-euses. Les fonds du FNS diminuent (CHF 8 505 105) reflétant une consommation des fonds plus importante de subsides pour des projets financés dans le passé que l'entrée de fonds pour financer des activités futures. Ce décalage temporel dans l'utilisation des fonds alloués par le FNS est vraisemblablement imputable en partie à la reprise des activités après la crise sanitaire.

Pour les fonds de la Commission européenne, il s'agit en règle générale de crédits alloués à des chercheurs-ses pour des périodes de 24 à 60 mois. Le financement est en principe versé à l'avance, le plus souvent pour une période de 12 à 18 mois. Entre 20 et 25 % du financement est retenu jusqu'à la remise des rapports scientifique et financier établis par les chercheurs-euses au terme du projet. L'Université est l'hôte de 111 projets européens en 2022 contre 117 projets à fin 2021. 30 projets ont été clôturés et 24 nouveaux projets « Horizon 2020 » ont démarré au cours de l'année 2022. À noter que le nombre résiduel de projets « FP7 » (3) a diminué d'une unité par rapport à 2021. Suite à l'exclusion de la Suisse du programme de recherche « Horizon Europe », les premiers subsides liés aux mesures de substitution financées par la Confédération (FNS et SEFRI) ont été octroyés aux chercheurs et chercheuses de l'Université. À l'exception d'un projet, le démarrage des projets est plutôt prévu en 2023. Ces mesures de substitution n'influencent pas les états financiers 2022.

En ce qui concerne les autres fonds de tiers dédiés à la recherche, ils sont obtenus par les chercheurs-ses auprès de la Confédération, d'entités publiques, d'entreprises (contrats de prestations), de fondations d'utilité publique ou de fondations privées. Très fréquemment, un budget est établi et les bailleurs de fonds ou les mandants qui demandent un rapport financier périodique.

Au titre de participation aux frais d'infrastructure, l'Université prélève un pourcentage (« overhead » de 9 %) sur les fonds alloués par des bailleurs dans le cadre de mandats de recherche. La Faculté de médecine prélève un overhead additionnel (4 %) pour ses propres besoins. Le montant des « overheads » s'élève à CHF 3 275 935 en 2022 contre CHF 2 665 678 en 2021.

### 3.3.17 Instruments financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs financiers par catégorie.

<b>2022</b>	Note Page	Prêts et créances	Placements détenus à des fins de transaction	Emprunts et dettes	Total
Placements financiers	5 47	14 841 758	401 512 220		<b>416 353 978</b>
Autres actifs d'exploitation	13 67		1 314 813		<b>1 314 813</b>
Actifs financiers évalués à la juste valeur		14 841 758	402 827 033	-	<b>417 668 791</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	4 45	18 244 420			<b>18 244 420</b>
Débiteurs avec contrepartie	6 53	31 339 370			<b>31 339 370</b>
Débiteurs sans contrepartie	6 54	18 475 934			<b>18 475 934</b>
Actifs financiers évalués au coût amorti		68 059 723	-	-	<b>68 059 723</b>
<b>Total Actifs financiers</b>		<b>82 901 481</b>	<b>402 827 033</b>	<b>-</b>	<b>485 728 514</b>
Créanciers avec contrepartie	14 68			30 066 350	<b>30 066 350</b>
Créanciers sans contrepartie	14 69			1 002 579	<b>1 002 579</b>
Emprunts hypothécaires	9 61			12 639 690	<b>12 639 690</b>
Passifs financiers évalués au coût amorti		-	-	43 708 619	<b>43 708 619</b>
<b>Total Passifs financiers</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>43 708 619</b>	<b>43 708 619</b>

<b>2021</b>	Note Page	Prêts et créances	Placements détenus à des fins de transaction	Emprunts et dettes	Total
Placements financiers	5 47	35 849 260	455 754 743		<b>491 604 003</b>
Autres actifs d'exploitation	13 67		1 227 605		<b>1 227 605</b>
Actifs financiers évalués à la juste valeur		35 849 260	456 982 349	-	<b>492 831 609</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	4 45	26 425 233			<b>26 425 233</b>
Débiteurs avec contrepartie	6 53	23 246 542			<b>23 246 542</b>
Débiteurs sans contrepartie	6 54	16 988 555			<b>16 988 555</b>
Actifs financiers évalués au coût amorti		66 660 330	-	-	<b>66 660 330</b>
<b>Total Actifs financiers</b>		<b>102 509 590</b>	<b>456 982 349</b>	<b>-</b>	<b>559 491 938</b>
Créanciers avec contrepartie	14 68			32 681 372	<b>32 681 372</b>
Créanciers sans contrepartie	14 69			892 601	<b>892 601</b>
Emprunts hypothécaires	9 61			12 923 950	<b>12 923 950</b>
Passifs financiers évalués au coût amorti		-	-	46 497 924	<b>46 497 924</b>
<b>Total Passifs financiers</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>46 497 924</b>	<b>46 497 924</b>

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par niveau.

2022	Note Page	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements financiers	5 47	401 512 220	14 841 758		416 353 978
Autres actifs d'exploitation	13 67	212 507	1 102 306		1 314 813
<b>Total Actifs financiers à la juste valeur</b>		401 724 727	15 944 064	-	417 668 791
<b>Total Passifs financiers à la juste valeur</b>		-	-	-	-

2021	Note Page	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements financiers	5 47	455 754 743	35 849 260		491 604 003
Autres actifs d'exploitation	13 67	164 917	1 062 689		1 227 605
<b>Total Actifs financiers à la juste valeur</b>		455 919 660	36 911 949	-	492 831 609
<b>Total Passifs financiers à la juste valeur</b>		-	-	-	-

Niveau 1 : actifs et passifs financiers négociés sur des marchés actifs et liquides dont la juste valeur correspond au cours du marché (titres cotés).

Niveau 2 : actifs et passifs financiers non négociés sur des marchés actifs et liquides mais dont la juste valeur est établie sur la base des prix de transactions observables sur les marchés, directement comme prix de référence ou indirectement comme prix dérivé.

Niveau 3 : actifs et passifs financiers dont la juste valeur ne peut être établie sur la base des prix de transactions observables sur les marchés mais par des analyses de flux de trésorerie ou d'autres méthodes d'évaluation (titres et capitaux de dotation évalués au coût).

### 3.3.18 Gestion des risques financiers

L'Université est exposée notamment aux risques de crédit, de liquidité, de taux d'intérêt, de change et de prix. Les risques financiers sont gérés de manière indépendante par l'Université et par les entités du périmètre de consolidation.

#### *Risque de taux d'intérêt des flux de trésorerie :*

À l'exception des emprunts hypothécaires des sociétés immobilières, l'Université n'a contracté aucune dette bancaire pour financer l'acquisition de ses actifs. Selon la loi sur l'organisation des institutions de droit public, selon la loi sur l'Université et son règlement sur les finances, l'Université a la compétence de s'endetter jusqu'à cinq millions de francs de manière autonome en informant l'État. Entre cinq et cinquante millions de francs, le Conseil d'État est compétent

pour octroyer une garantie d'emprunt. Au-delà de cinquante millions de francs, une loi doit être adoptée par le Grand Conseil. Au sein des sociétés immobilières du groupe « Université », la politique d'emprunt privilégie des emprunts à taux fixe et des amortissements financiers réguliers. Elle vise à étaler les échéances de remboursement.

Le calcul du risque de taux d'intérêt des flux de trésorerie prend en considération le volume des emprunts à renouveler, les dates d'échéance, le taux d'intérêt des emprunts à renouveler et une hypothèse de variation des taux d'intérêt de +/- 100 points de base. L'impact sur le résultat net consolidé correspond à la différence entre les coûts effectifs et le résultat de l'analyse de sensibilité. En 2022, le groupe « Université » n'est pas exposé au risque de taux d'intérêt puisqu'aucun emprunt hypothécaire devait faire l'objet d'un renouvellement. En 2021, l'Université a été exposée au risque de taux d'intérêt en lien avec le renouvellement de l'emprunt de la SI « Radiosa ».

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation du risque de taux d'intérêt.

	Note Page	2022	2021
Emprunts avec une échéance inférieure à un an	9 61	2 487 400	-
Emprunts avec une échéance supérieure à un an	9 61	10 152 290	12 923 950
<b>Risque de taux d'intérêts</b>		<b>12 639 690</b>	<b>12 923 950</b>
Sensibilité du résultat net à une baisse des taux d'intérêt		-	335
Sensibilité du résultat net à une hausse des taux d'intérêt		-	-6 367

#### *Risque de prix :*

Le groupe « Université » est exposé au risque de prix sur ses placements financiers et ses immeubles de placement. Concernant les placements financiers, la gestion des risques de prix des portefeuilles de titres mobiliers cotés en bourse est régie dans le cadre d'une politique de placement. Cette dernière est marquée par des considérations de performance axées sur le long terme, des principes de diversification des risques, par un objectif prioritaire de préservation du capital et par un horizon de placement en lien avec la durée des financements. Sa mise en œuvre opérationnelle est confiée à des gérants externes d'établissements bancaires de la place genevoise, encadrée par un expert financier indépendant et surveillée par un comité présidé par le Recteur. En lien avec son portefeuille immobilier (immeubles de placement), le groupe « Université » gère ses risques en investissant régulièrement pour maintenir ou accroître la valeur des objets, garantir des bonnes conditions d'exploitation pour maximiser les états locatifs. Les loyers sont conformes aux conditions de marché et l'attribution des appartements est décidée par une régie immobilière de la place genevoise à qui la gestion opérationnelle a été confiée.

Pour évaluer la volatilité du résultat net consolidé au risque de prix du portefeuille mobilier, une analyse de sensibilité est réalisée en faisant subir une variation de +/- 5 % du cours des titres. Cette analyse est théorique et très imparfaite pour quantifier les risques. Elle ignore les effets de réduction du risque de marché par une politique de diversification géographique et sectorielle. Elle ne peut prendre en considération le monitoring du comité dédié à la surveillance, ainsi que la capacité d'ajustement tactique ou stratégique dans le cadre des rebalancements des portefeuilles.

Pour évaluer la volatilité du résultat net consolidé au risque de prix des immeubles de placement, une analyse de sensibilité est réalisée. Elle consiste à faire varier le taux d'actualisation « hors

risque » utilisé pour évaluer chaque bien des portefeuilles immobiliers de l'Université dans un intervalle de plus ou moins 25 points de base correspondant à la variation historique annuelle maximale.

Le tableau ci-dessous présente la mesure de la volatilité du résultat net en lien avec le risque de prix.

	Note Page	2022	2021
Placements financiers	5 47	416 353 978	491 604 003
Immeubles de placement hors terrains	9 59	113 713 778	112 814 778
<b>Risque de prix</b>		<b>530 067 756</b>	<b>604 418 781</b>
Placements financiers - Sensibilité du résultat net à une baisse des prix		-20 817 699	-24 580 200
Placements financiers - Sensibilité du résultat net à une hausse des prix		20 817 699	24 580 200
Immeubles de placement - Sensibilité du résultat net à une baisse des prix		-7 990 000	-7 990 000
Immeubles de placement - Sensibilité du résultat net à une hausse des prix		9 300 000	9 290 000
Total - Sensibilité du résultat net à une baisse des prix		-28 807 699	-32 570 200
Total - Sensibilité du résultat net à une hausse des prix		30 117 699	33 870 200

#### Risque de change :

Le groupe « Université » est exposé à un risque de change en lien avec ses comptes bancaires, ses placements financiers, ses débiteurs et ses créanciers libellés en monnaies étrangères.

Dans le cadre de la gestion des portefeuilles de titres mobiliers, le groupe « Université » recourt à des instruments financiers dérivés uniquement dans un but de couverture de risque de change pour ses titres libellés en monnaies étrangères. Dans le cadre de ses activités de recherche ou de prestataires de service, le groupe « Université » est parfois confronté au risque d'un exportateur, libellant ses contrats en monnaies étrangères. L'Université ne se couvre pas explicitement par des opérations de couverture de change. En revanche, lors de l'élaboration des requêtes de subsides auprès des agences, les chercheurs-ses sont encouragés-es à construire leurs budgets en prenant une marge défavorable de 10 % sur le taux de change. Par ailleurs, si l'Université coordonne des recherches avec des partenaires universitaires étrangers, les contributions à redistribuer sont déposées sur des comptes bancaires en monnaies étrangères, notamment en euros. Sur les dettes libellées en monnaies étrangères, le risque de change est marginal et ne porte que sur les montants encore ouverts en fin d'exercice qui font l'objet d'un règlement dans la première bande de traitement des paiements en janvier de l'année suivante.

Le tableau ci-dessous présente la mesure de la volatilité du résultat net consolidé en lien avec le risque de change avec une appréciation / dépréciation du taux de change du franc suisse de +/- 5%.

	Note	Page	2022	2021
Liquidités et équivalents de liquidités	4	45	2 843 231	2 478 859
Placements financiers	5	47	23 542 392	162 542 394
Débiteurs avec contrepartie	6	53	938 499	774 512
Créanciers avec contrepartie	14	68	-1 704 062	-1 704 062
<b>Risque de change</b>			<b>25 620 060</b>	<b>164 091 703</b>
Sensibilité du résultat net une dépréciation du CHF vs monnaies étrangères			-1 281 003	-8 224 935
Sensibilité du résultat net une appréciation du CHF vs monnaies étrangères			1 281 003	8 224 935

Risque de crédit :

Le groupe « Université » est exposé à un risque de crédit en lien avec ses comptes bancaires, ses placements financiers et ses débiteurs. Globalement, le risque de crédit est limité. Par rapport aux liquidités, le risque est limité dans la mesure où les comptes bancaires sont répartis dans plusieurs établissements bancaires, tous de premier ordre. De même, les placements financiers sont répartis auprès de contreparties de premier ordre sans aucune concentration auprès d'une seule contrepartie. Le risque de crédit sur les débiteurs est limité dans la mesure où ceux-ci sont répartis entre un grand nombre de personnes physiques et morales. À noter également que les activités de mandats auprès de tiers sont caractérisées par un nombre élevé et une grande diversité de débiteurs. Le suivi des fonds est régulier et entre dans le dispositif de système de contrôle interne permettant de détecter les dépenses non couvertes et d'entreprendre toutes les démarches appropriées.

Le tableau ci-dessous présente le volume des montants sur lesquels le risque de crédit peut s'exercer.

	Note	Page	2022	2021
Liquidités et équivalents de liquidités	4	45	18 244 420	26 425 233
Placements financiers	5	47	416 353 978	491 604 003
Débiteurs avec contrepartie	6	53	31 339 370	23 246 542
Débiteurs sans contrepartie	6	54	18 475 934	16 988 555
<b>Risque de crédit</b>			<b>484 413 701</b>	<b>558 264 333</b>

Risque de liquidité :

Le groupe « Université » est exposé à un risque de liquidité en lien avec ses créanciers et ses emprunts hypothécaires. Le tableau ci-dessous présente une analyse des échéances des créanciers et des emprunts du groupe « Université ». À relever que, pour les emprunts hypothécaires, l'évaluation du risque de liquidité prend en considération le remboursement du principal, ainsi que le service de la dette (intérêts et amortissements financiers). L'écart entre le montant des emprunts présenté dans la note « 3.3.9 Immeubles de placement » et le montant dû selon les échéances contractuelles correspond au cumul des intérêts à payer. Pour les créanciers, les dettes ne portent



aucun intérêt. À relever que des prévisions sont effectuées sur une base hebdomadaire dans le cadre des projections trimestrielles revues sur une base mensuelle. Pour ce faire, les échéanciers « entrées / sorties » sont intégrés dans la gestion individuelle des fonds.

	Note Page	Montant au 31.12.2022	Échéances contractuelles non actualisées			
			< 1 an	[1 an ; 2 ans]	[2 ans ; 5 ans]	> 5 ans
Créanciers avec contrepartie	14 68	30 066 350	29 581 840		484 510	
Créanciers sans contrepartie	14 69	1 002 579	1 002 579			
Emprunts hypothécaires	9 61	12 923 789	2 798 277	1 511 426	6 564 195	2 049 891
<b>Risque de liquidité</b>		<b>43 992 718</b>	<b>33 382 696</b>	<b>1 511 426</b>	<b>7 048 705</b>	<b>2 049 891</b>

	Note Page	Montant au 31.12.2021	Échéances contractuelles non actualisées			
			< 1 an	[1 an ; 2 ans]	[2 ans ; 5 ans]	> 5 ans
Créanciers avec contrepartie	14 68	32 681 372	31 768 549		912 823	
Créanciers sans contrepartie (retraité)	14 69	892 601	892 601			
Emprunts hypothécaires	9 61	13 721 631	472 838	4 018 987	6 977 625	2 252 180
<b>Risque de liquidité</b>		<b>47 295 604</b>	<b>33 133 989</b>	<b>4 018 987</b>	<b>7 890 448</b>	<b>2 252 180</b>

### 3.3.19 Provisions

Les tableaux présentent les provisions pour risques et charges.

2022	Solde au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Solde au 31.12
Rachats CPEG / part à court terme	82 475	-	-25 013	-1 390	56 072
<b>Provisions - part à court terme</b>	<b>82 475</b>	<b>-</b>	<b>-25 013</b>	<b>-1 390</b>	<b>56 072</b>
Rachats CPEG / part à long terme	160 767	-	-62 010	-2 735	96 022
Litiges	199 473	201 046	-78 875	-66 308	255 336
<b>Provisions - part à long terme</b>	<b>360 240</b>	<b>201 046</b>	<b>-140 885</b>	<b>-69 043</b>	<b>351 358</b>
<b>Provisions</b>	<b>442 715</b>	<b>201 046</b>	<b>-165 898</b>	<b>-70 433</b>	<b>407 430</b>

2021	Solde au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Solde au 31.12
Rachats CPEG / part à court terme	95 118	-	-11 655	-988	82 475
Provisions - part à court terme	95 118	-	-11 655	-988	82 475
Rachats CPEG / part à long terme	243 539	-	-82 772	-	160 767
Litiges	166 640	45 183	-	-12 350	199 473
Provisions - part à long terme	410 179	45 183	-82 772	-12 350	360 240
Provisions	505 297	45 183	-94 427	-13 338	442 715

L'engagement d'un-e collaborateur-trice rémunéré-e sur un fonds « État » induit parfois la nécessité d'effectuer un rachat de caisse de pension. Dans l'exercice concerné, valorisée sur la base des informations relatives à chaque collaborateur-trice concerné-e, la charge est provisionnée et enregistrée dans le compte d'exploitation. Au fur et à mesure que la part patronale est versée à la CPEG, la provision est utilisée. Celle-ci fait l'objet d'un calcul d'actualisation induisant un ajustement de la provision (CHF 4 125). Aucun rachat de prévoyance n'a été réalisé au cours des années 2021 et 2022. L'Université a versé des contributions patronales à la CPEG (CHF 87 023 en 2022 contre CHF 94 427 en 2021).

Les provisions pour risques et charges augmentent (CHF 55 863) en 2022 prolongeant la hausse constatée en 2021 (CHF 32 833).

Les litiges et procédures judiciaires en cours sont les suivants :

- Dans le cadre d'une procédure de nomination à la fonction de professeur-e ordinaire, le collège des professeurs-es d'une faculté a refusé la mise en place d'une procédure de nomination par appel. Le Rectorat ayant déclaré l'opposition de la professeure irrecevable, cette dernière a recouru auprès de la CACJ invoquant la loi sur l'égalité. Une première audience de conciliation s'est tenue durant laquelle les parties se sont engagées à poursuivre les discussions. À ce stade, l'Université estime qu'elle encourt le risque d'indemniser la plaignante, si elle était condamnée pour discrimination portant sur le refus d'embauche. Dans ce cas de figure, l'indemnité ne devrait pas excéder l'équivalent de trois mois de salaire, charges sociales comprises (CHF 54 290). Aucun élément nouveau n'est à signaler en 2022 et la provision inscrite au bilan est inchangée.
- Au total, quatre cas de contestation de licenciement et de demande de réintégration de collaborateurs-trices sont pendants en justice. Si la CACJ devait considérer que les licenciements sont contraires au droit, l'Université serait, en cas de refus de réintégration, condamnée à indemniser ses anciens-nes collaborateurs-trices. Parmi ces quatre cas, un nouveau cas de résiliation des rapports de service à l'encontre d'une collaboratrice a été porté devant la CACJ en 2022. À ce stade, l'Université estime qu'elle encourt le risque d'indemniser la plaignante en raison de l'ancienneté de la relation de travail et de son âge. L'indemnité ne devrait pas excéder l'équivalent de douze mois de salaire, charges sociales comprises (CHF 201 046) induisant la constitution d'une provision. Dans les autres cas pendants à la CACJ et qui n'ont pas fait l'objet d'une constitution de provision, aucun élément nouveau n'est

intervenue en 2022. À noter qu'en 2022, deux cas ont été clôturés. Dans le premier, l'Université a été condamnée au versement d'une indemnité augmentée des intérêts moratoires. La provision constituée a été utilisée (CHF 78 875) et le solde a été dissout (CHF 21 125). Dans le deuxième cas, la décision de justice a été favorable à l'Université entraînant la dissolution de la provision (CHF 45 183).

Au total, les montants des indemnités représentent un besoin de provision de CHF 201 046 en 2022 contre CHF 145 183 en 2021, en augmentation de CHF 55 863.

- Il n'existe aucun cas de litige ni avec des étudiants-es, ni avec des clients-es/patients-es. Aucune provision n'a été constituée à cet effet.

### 3.3.20 Traitement des bénéfices et des pertes de l'Université et rétrocession à l'État de Genève

Dans le cadre de la COB 2020 / 2023, selon la directive cantonale sur le traitement des bénéfices et des pertes des entités subventionnées (EGE-02-07), la loi prévoit le traitement des bénéfices et pertes annuelles de l'Université pour la partie provenant du budget « État » (article 14). Le résultat comptable de l'exercice (bénéfice ou perte) est réparti de la façon suivante. Une dette reflétant la part restituable à l'État est constituée dans les fonds étrangers de l'Université. Elle s'intitule « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention ». Cette part correspond à 25 % du résultat annuel du budget « État » avant rétrocession. Elle est enregistrée en diminution de la subvention reçue au titre de l'exercice en cours. Si le résultat avant rétrocession présente un déficit, la participation de l'État est enregistrée dans les subventions reçues en augmentation de l'indemnité cantonale et va en diminution de la dette à l'égard de l'État. Si cette participation est plus élevée que le solde de la dette, elle est limitée jusqu'à concurrence du solde disponible et le solde est intégralement viré dans les fonds propres reportés. Si un déficit se produit lors du premier exercice d'une COB, la totalité du déficit est virée dans les fonds propres reportés. En cas d'existence d'une perte reportée, l'éventuel bénéfice de l'exercice suivant est en priorité affecté à la perte reportée jusqu'à concurrence de celle-ci. Si un solde existe, il est réparti entre l'État et l'Université selon la clé de répartition arrêtée par la COB. À l'échéance de la COB, la dette « subventions non dépensées » est restituée à l'État et le débiteur « État » est ajusté en miroir.

Le résultat annuel après rétrocession (résultat net budget « État ») est comptabilisé dans les fonds propres de l'Université. La COB 2020 / 2023 (article 15) prévoit une affectation à deux réserves selon la répartition suivante :

- 40 % en faveur de la réserve « part de subvention non dépensée » inclus dans les fonds propres libres.
- 60 % en faveur du Fonds d'innovation et de développement (FID) inclus dans les fonds propres affectés.

Le tableau ci-dessous présente le calcul de la répartition du bénéfice / de la perte entre l'État et l'Université, ainsi que l'affectation aux deux réserves.

	2022	2021
Résultat État avant rétrocession	-460 965	89 314
Rétrocession bénéfice (25 %)	-	-
Partage perte (25%)	-	-
<b>Résultat net État</b>	<b>-460 965</b>	<b>89 314</b>
Résultat net État attribué au FID	-	-
Résultat net État attribué à part de subvention non dépensée	-460 965	89 314

Selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur, le résultat « État » avant rétrocession est attribué prioritairement pour résorber les déficits « État » cumulés au cours d'une période de COB. Le mécanisme de partage des bénéfices et des pertes sera rétabli lorsque le déficit « État » cumulé aura été intégralement compensé (voir « 3.3.22 Part de subvention non dépensée »).

### 3.3.21 Part de subvention à restituer à l'échéance de la COB

En vertu des dispositions légales et réglementaires cantonales en vigueur (EGE-02-07), le tableau ci-dessous présente les mouvements comptabilisés dans la part de la subvention à restituer à l'échéance de la COB.

	2022	2021
Solde au 01.01	-	-
Restitution selon COB 2016 / 2019		
Rétrocession bénéfice / partage perte (25 %)	-	-
<b>Solde au 31.12</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Compte tenu de l'existence d'une perte reportée (CHF 10 335), d'un solde nul de la part de subvention à restituer et de l'absence de bénéfice en 2022, le mécanisme de partage des pertes ne peut être mis en œuvre.

Si des bénéfices cumulés sur la période de la COB 2020 / 2023 existent, leur rétrocession interviendra au cours du premier trimestre 2024 sur la base d'une décision formelle rendue par l'État de Genève.

### 3.3.22 Part de subvention non dépensée

Le tableau ci-dessous met en évidence la part du résultat net budget « État » attribuée aux fonds propres libres « part de subvention non dépensée », ainsi que son utilisation lorsqu'un déficit est enregistré.

	2022	2021
Solde au 01.01	-10 335	-99 649
Résultat net État	-460 965	89 314
Attribution totale au FID	-	-
<i>Attribution annuelle</i>	-	-
<i>Attribution au terme de la COB</i>	-	-
<b>Solde au 31.12</b>	<b>-471 300</b>	<b>-10 335</b>
Variation annuelle	-460 965	89 314

Pour mémoire, les articles 24 de la loi sur l'Université, 15 de la COB et 13 du règlement sur les finances de l'Université prévoient qu'au terme de chaque COB, la réserve « part de subvention non dépensée » soit intégralement attribuée au FID. Cette attribution est intervenue au cours du premier trimestre 2020 pour la COB 2016 / 2019. La prochaine interviendra au cours du premier trimestre 2024.

### 3.3.23 Fonds d'innovation et de développement

Le tableau ci-dessous met en évidence la part résultat net budget « État » attribuée au FID, ainsi que son utilisation.

	2022	2021
Solde au 01.01	<b>3 337 215</b>	6 096 573
Utilisation annuelle	-2 442 256	-2 879 835
Attribution totale	-3 508	120 477
<i>Attribution annuelle résultat net État</i>	-	-
<i>Attribution au terme de la COB</i>	-	-
<i>Transferts des autres fonds propres affectés</i>	-3 508	120 477
<b>Solde au 31.12</b>	<b>891 451</b>	<b>3 337 215</b>
Variation annuelle	-2 445 764	-2 759 358

Selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur, le résultat « État » est attribué prioritairement pour résorber les déficits « État » cumulés au cours d'une période de COB. Compte tenu de l'existence d'une perte reportée (CHF 10 335) et le résultat « État » 2022 présentant un déficit, aucune attribution au FID n'est intervenue en 2022.

Pour mémoire, les articles 24 de la loi sur l'Université, 15 de la COB et 13 du règlement sur les finances de l'Université prévoient qu'au terme de chaque COB, la réserve « part de subvention non dépensée » est intégralement attribuée au FID. Cette attribution est intervenue au cours du premier trimestre 2020 pour la COB 2016 / 2019. La prochaine interviendra au cours du premier trimestre 2024.

En application de l'article 9 du règlement sur les finances, les fonds propres affectés de l'Université non utilisés durant une période de trois ans sont attribués au FID. En pratique, les fonds propres affectés ont fait l'objet d'une revue au 31.12.2022 pour identifier ceux qui n'ont enregistré aucune dépense au cours de la période du 01.01.2020 au 31.12.2022. Pour ceux-ci uniquement, un complément d'analyse des versements enregistrés afin de soustraire du transfert les montants encaissés au cours de la période du 01.01.2020 au 31.12.2022 a été réalisé. Sur cette base, le solde à transférer s'élève à CHF 257.

Selon ses règles d'utilisation, le FID peut financer des dépenses de fonctionnement ou d'investissement qui répondent au moins à l'un des critères suivants :

- Être un projet spécifique qui, s'il atteint les objectifs, est en principe financé de manière pérenne par le budget « État ».
- Permettre d'anticiper le lancement de projets en attendant la conclusion de la COB suivante.
- Constituer un appui à des projets d'innovation ou de développement.

Le Rectorat est seul compétent pour octroyer un financement FID. Au terme du projet, un rapport d'activité et un rapport financier sont remis au Rectorat.

Au cours de l'année 2022, des dépenses ont été réalisées (CHF 2 434 438) selon la typologie suivante sur les axes « projets » en faveur de l'initiative « IN-ZONE » (CHF 319 924) et « recherche » (CHF 2 114 514) sous la forme des contributions institutionnelles en faveur des programmes de recherche nationaux (Lives, Planets, SwissMAP, Chembio, Synapsis et Evolving Languages).

### 3.3.24 Autres fonds propres affectés et autres fonds propres libres

Outre le FID et la part de subvention non dépensée, les fonds propres sont également composés des fonds universitaires avec chartes, des autres fonds propres affectés et des autres fonds propres libres.

#### Fonds universitaires avec chartes :

Les fonds universitaires avec chartes et les fonds propres affectés du Fonds général proviennent de dons ou legs octroyés pour soutenir la recherche de l'Université, pour aider des étudiants-es ou pour financer des prix. Selon la volonté des donateurs-trices, une charte régit la destination, l'utilisation, la périodicité et la part disponible. En général, seuls les revenus peuvent être distribués. Il existe 128 fonds universitaires avec chartes, soit un de plus qu'en 2021, ainsi que 43 fonds propres affectés du Fonds général de l'Université, inchangés par rapport à 2021.

	2022	2021
Solde au 01.01	179 407 439	163 370 260
Attribution annuelle	23 666 956	20 375 801
Utilisation annuelle	-23 564 647	-4 338 623
Imputations internes	-2 428 307	-
<b>Solde au 31.12</b>	<b>177 081 441</b>	<b>179 407 439</b>
Variation annuelle	-2 325 998	16 037 178

Autres fonds propres affectés :

Les autres fonds propres affectés, dont l'origine provient notamment des dons, des soldes des fonds de recherche acquis à l'Université et des soldes des activités de formation continue et des mandats de prestation ou service, sont des fonds à disposition de l'Université pour la réalisation de ses buts comportant une marge de manœuvre significative dans leur utilisation. Ils sont tous dotés d'une déclaration d'affectation laquelle détermine le but, le domaine et les critères d'utilisation. Il existe 1 120 fonds en 2022 contre 1 119 en 2021. Le Fonds général de l'Université n'enregistre aucun fonds dans cette catégorie.

	2022	2021
Solde au 01.01	<b>111 787 442</b>	109 263 442
Attribution annuelle	27 785 888	61 846 678
Utilisation annuelle	-48 693 689	-59 322 679
Imputations internes	30 098 860	-
<b>Solde au 31.12</b>	<b>120 978 502</b>	111 787 442
Variation annuelle	9 191 060	2 523 999

Autres fonds propres libres :

Les autres fonds propres libres regroupent des fonds sans stipulation d'utilisation pour lesquels l'Université possède une marge de manœuvre totale quant à leur utilisation. Outre la part de subvention non dépensée (PP report budget « État ») et le solde reporté des entités consolidées, il existe 9 autres fonds propres libres au sein de l'Université (inchangé par rapport à 2021) et 9 au Fonds général de l'Université (diminution d'une unité). Pour l'Université, il s'agit des réserves de réévaluation des immeubles de placement, du portefeuille de trésorerie, des stocks et des prises de participation dans les « spin-off », des soldes reportés des heures supplémentaires et congés dus et des immeubles Carl-Vogt, Conseil Général et Orphelines. Pour le compte du Fonds général de l'Université, il s'agit des réserves de réévaluation des immeubles et celles des titres mobiliers.

	2022	2021
Solde au 01.01	<b>237 868 598</b>	216 014 307
Résultat annuel	-59 011 138	37 656 110
Mouvements annuels	<b>-4 419 298</b>	-15 801 819
<i>Attribution annuelle</i>	41 892 201	1 496 785
<i>Utilisation annuelle</i>	-38 696 293	-16 825 375
<i>Imputations internes</i>	-7 615 206	-473 230
<b>Solde au 31.12</b>	<b>174 438 162</b>	237 868 598
Variation annuelle	-63 430 436	21 854 291

### 3.3.25 Subventions reçues

L'allocation fédérale pour la recherche regroupe les subsides du FNS, des pôles de recherche nationale et du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). La subvention fédérale de base est répartie entre les universités en fonction des statistiques universitaires. Les critères sont pour 70 % des indicateurs liés aux étudiants-es (nombre total d'étudiants-es, le ratio d'étudiants-es étrangers-ères par rapport au nombre total d'étudiants-es étrangers-ères inscrits-es dans les universités suisses et le nombre de diplômes délivrés) et pour 30 % des indicateurs liés à la recherche (montants des subsides du FNS, « Inno Suisse », de la Commission européenne et des fonds de tiers publics ou privés, durée des projets et intensité de la recherche pour les fonds du FNS et de la Commission européenne). La Confédération soutient également la location des bâtiments universitaires par une contribution aux frais locatifs. L'enveloppe fédérale est répartie entre les universités sur la base des frais financiers (coûts de construction par mètre carré et taux d'intérêt) et d'un taux de subventionnement de 30 %.

Le tableau ci-dessous présente les subventions fédérales allouées à l'Université.

	2022	2021
Allocations fédérales pour la recherche	115 531 851	125 403 559
Subvention fédérale de base	111 865 223	111 936 932
Contribution fédérale aux frais locatifs	473 404	402 108
Subventions de fonctionnement de la Confédération	227 870 478	237 742 599
Produits différés subventions d'investissement	2 973 320	2 953 422
<b>Subventions de la Confédération</b>	<b>230 843 798</b>	<b>240 696 021</b>

Ajustées du changement de pratique comptable relatif à l'enregistrement des overheads du FNS (CHF 10 506 282 en 2021), les allocations fédérales augmentent (CHF 634 574) par rapport à 2021. Dans la mesure où les produits sont reconnus en fonction de l'avancement des travaux, l'écart reflète principalement l'augmentation du volume d'activités en partie imputable à la reprise, suite à la crise sanitaire.

La subvention fédérale de base diminue légèrement (CHF 71 709) par rapport à 2021. Cette quasi stabilité masque des évolutions de sens opposé. La première est une hausse de l'enveloppe allouée aux Hautes Écoles (CHF 7 350 900) induisant une augmentation de la part genevoise (CHF 1 179 307). La seconde reflète la détérioration sensible de la position relative de l'Université par rapport aux autres universités cantonales (18 points de base) tant sur l'axe « enseignement » (CHF 411 534) que sur celui « recherche » (CHF 839 481).

Enfin, les contributions fédérales aux frais locatifs augmentent (CHF 71 296). Cette augmentation s'explique, d'une part, par la hausse des surfaces locatives éligibles au mécanisme de subventionnement et, d'autre part, par l'adaptation des valeurs de référence des prix au mètre carré.

L'indemnité de l'État est déterminée par la COB et la loi budgétaire annuelle. Votée par le Grand Conseil sous la forme d'une loi, la COB fixe les objectifs de l'Université et une enveloppe budgétaire annuelle sur une période quadriennale. L'indemnité cantonale est complétée, lors du vote annuel du budget cantonal, par le financement éventuel en lien avec l'application des mécanismes salariaux (progression des annuités) et de l'indexation, au prorata du taux de



subventionnement, ainsi que par les transferts d'activités (de moyens) entre l'État et l'Université et les éventuelles mesures d'économies adoptées par le Canton. Hormis les subventions de fonctionnement, l'Université bénéficie de subventions cantonales d'investissement au travers de deux mécanismes distincts : le crédit d'ouvrage et le crédit de renouvellement. Ces derniers couvrent en partie les besoins de l'Université pour le renouvellement notamment de son parc informatique et scientifique. Les premiers couvrent les besoins de l'Université pour l'acquisition de nouvelles installations ou de nouveaux développements. Ils font l'objet d'une loi ad hoc. Les crédits sont mis à disposition de l'Université par tranches annuelles, conformément au plan financier accompagnant la requête. Selon les schémas comptables IPSAS, les subventions d'investissement font l'objet d'un mécanisme de reprise dans le compte d'exploitation (voir « 3.2.17 Subventions »).

L'accord intercantonal universitaire fixe les modalités de répartition de la subvention basée sur le nombre d'étudiants-es inscrits-es dans les universités. Chaque université reçoit une part de la subvention pour couvrir le coût des étudiants-es en provenance des autres cantons. La subvention est enregistrée dans les produits. Depuis 2014, l'Université de Genève ne participe plus aux charges des étudiants-es genevois-es inscrits-es dans les autres universités cantonales. Cette quote-part est inscrite directement dans les livres de l'État.

Le tableau ci-dessous présente les subventions cantonales accordées à l'Université.

	2022	2021
Indemnité État	365 056 844	361 227 174
Rétrocession bénéfice (25 %)	-	-
Autres allocations État	1 455 664	2 127 310
Subventions de fonctionnement État	366 512 508	363 354 484
Accord intercantonal universitaire	42 153 811	42 710 945
Allocation Canton de Vaud pour EPGL	-	-
Autres allocations des cantons	517 032	1 166 556
Subventions de fonctionnement autres cantons	42 670 843	43 877 501
Produits différés subventions d'investissement	17 076 234	16 865 413
<b>Subventions cantonales</b>	<b>426 259 584</b>	<b>424 097 399</b>

L'indemnité cantonale augmente (CHF 3 829 670, soit 1.1 %) par rapport à 2021. Cette augmentation s'explique par les effets des mécanismes salariaux octroyés en 2022 au personnel administratif et technique (augmentation de CHF 1 418 158) et corps enseignant (augmentation de CHF 1 006 297), par l'effet de rajeunissement des collaborateurs-trices lors des recrutements (diminution de CHF 1 240 581), par la tranche COB (augmentation de CHF 2 000 000), par la restitution de la mesure d'économie relative à la suppression du doublement du dernier salaire des collaborateurs-trices partant à la retraite suite au refus du projet de la loi par le Grand Conseil (CHF 197 305), ainsi que la partie utilisée du dépassement de crédit autorisé par le Conseil d'État en décembre 2021 en faveur du subventionnement des repas des étudiants-es (augmentation de CHF 448 491). À relever que le solde non utilisé du dépassement de crédit a été restitué à l'État (CHF 429 961).

Quant au produit de l'AIU, il diminue (CHF 557 134, soit de 1.3 %) par rapport à 2021. La baisse s'explique principalement par la combinaison d'un effet de volume (- 1.2 %) en lien avec la diminution du nombre d'étudiants-es confédérés-es et d'un effet de recombinaison du nombre d'étudiants-es entre les groupes facultaires connaissant des forfaits distincts (+ 0.7 %) avec un impact global négatifs (CHF 416 010). Il faut ajouter, par ailleurs, l'impact négatif des corrections de facturation des années antérieures (CHF 141 124). Dans la mesure où la dernière indexation des forfaits par étudiant-e et par groupe facultaire est intervenue en 2014, aucun effet de prix n'est observé. Par groupe facultaire, le groupe « sciences humaines et sociales » affiche une décroissance (- 1.4 %) sur un volume important d'étudiants-es. Le groupe « sciences naturelles et exactes » décroît également (- 2.3 %). Enfin, seul le groupe « médecine clinique » enregistre une augmentation des effectifs (+ 5.8 %) sur un nombre restreint d'étudiants-es.

Le tableau ci-dessous présente les autres subventions et dons en faveur de l'Université.

	2022	2021
Subventions de fonctionnement de la Commission européenne	21 403 900	18 705 341
Produits différés des subventions d'investissement	236 624	259 226
Total subventions de la Commission européenne	21 640 524	18 964 567
Subventions de fonctionnement « Autres subventions »	49 095 245	40 367 220
Produits différés des subventions d'investissement	3 011 054	3 088 136
Total « Autres subventions »	52 106 299	43 455 356
<b>Autres subventions</b>	<b>73 746 823</b>	<b>62 419 923</b>

Les subventions de la Commission européenne augmentent (CHF 2 698 559). Dans la mesure où les produits sont reconnus en fonction de l'avancement des travaux, l'écart s'explique principalement par l'augmentation du volume des activités.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des subventions reçues par l'Université par type de bailleurs de fonds.

	2022	2021
Subventions de fonctionnement de la Confédération	227 870 478	237 742 599
Subventions de fonctionnement État	366 512 508	363 354 484
Subventions de fonctionnement autres cantons	42 670 843	43 877 501
Subventions de fonctionnement de la Commission européenne	21 403 900	18 705 341
Subventions de fonctionnement « Autres subventions »	49 095 245	40 367 220
Total des subventions monétaires de fonctionnement	707 552 973	704 047 145
Produits différés de subventions d'investissement	23 297 233	23 166 198
<b>Subventions reçues</b>	<b>730 850 206</b>	<b>727 213 343</b>

### 3.3.26 Taxes universitaires

Les taxes universitaires incluent les taxes d'encadrement, les taxes fixes et les taxes d'auditeurs-trices. Le tableau ci-dessous présente les taxes universitaires.

	2022	2021
Taxes d'encadrement	10 816 215	11 349 489
Taxes fixes	2 143 497	2 305 811
Taxes auditeurs-trices	44 499	29 179
<b>Taxes universitaires</b>	<b>13 004 211</b>	<b>13 684 479</b>

Les taxes universitaires 2022 (CHF 500 par semestre et par étudiant-e) sont restées inchangées par rapport à 2021. Elles sont composées des taxes fixes (CHF 65) dédiées au financement des activités sportives, culturelles et sociales et de celles des associations d'étudiants-es et des taxes d'encadrement (CHF 435) essentiellement affectées au financement de postes d'assistants-es et d'auxiliaires de recherche et d'enseignement. 10 % des taxes d'encadrement sont versées à la Bibliothèque de Genève. En principe, tous-toutes les étudiants-es s'acquittent des taxes fixes.

Deux motifs peuvent donner lieu à une exonération des taxes d'encadrement. Il s'agit, d'une part, d'un motif statutaire (par exemple, les doctorants-es sont exonérés-ées de par leur statut) et, d'autre part, d'un motif socio-économique. Par rapport à 2021, le nombre total des étudiants-es exonérés des taxes universitaires décroît (3.5 %) en raison de la baisse du nombre d'exonération au motif socio-économique (20 %) partiellement atténué par la hausse du nombre d'exonération au motif statutaire (2.7 %).

Les produits des taxes d'encadrement diminuent (CHF 533 274) par rapport à 2021, ainsi que ceux des taxes fixes (CHF 162 314) en raison du recul du nombre des étudiants-es (4.2 %). Enfin, les taxes auditeurs-trices augmentent (CHF 15 320). Elles enregistrent des niveaux similaires à ceux de 2019 avant la crise sanitaire.

### 3.3.27 Autres écolages

Le tableau ci-dessous présente les autres écolages.

	2022	2021
Formation continue	13 957 811	15 221 045
Cours d'été et cours de langue	1 295 505	1 204 751
École d'avocature	726 000	1 008 978
<b>Autres écolages</b>	<b>15 979 317</b>	<b>17 434 774</b>

En 2022, le chiffre d'affaires des activités de formation continue est en recul (CHF 1 263 083) par rapport à 2021. Cette baisse reflète principalement le report en 2022 de formations prévues en 2021 et pour lesquelles les écolages ont été enregistrés en 2021. Le nombre d'étudiants-es en formation diplômante diminue (35). Le coût moyen des formations est stable. Sur les taxes d'inscription de formation continue, il est prélevé un pourcentage de 7.5 % (overhead) dont la moitié est destinée à encourager et développer les programmes de formation continue et à soutenir

des innovations pédagogiques. En 2022, le produit de l'overhead s'élève à CHF 1 188 860 contre CHF 1 088 334 en 2021.

Les produits des activités de Cours d'été et des cours de langue augmentent (CHF 90 754). Cette hausse s'explique principalement par le retour des étudiants-es étrangers-ères en mobilité induisant une augmentation du chiffre d'affaires des Cours d'été (CHF 130 143). Quant aux chiffres d'affaires des cours et examen de langue, des cours thématiques et des cours d'été de la Maison des langues, ils sont relativement stables.

Les écolages de l'École d'avocature diminuent sensiblement (CHF 282 978). Les frais d'inscription étant inchangés depuis 2011, cette baisse s'explique par une diminution du nombre des étudiants-es (57) et par le changement d'imputation des frais d'inscription aux examens dans les prestations de services et ventes (CHF 134 500).

### 3.3.28 Prestations de services et ventes

Cette catégorie enregistre les produits provenant de contreprestations, notamment les produits issus des prestations réalisées par la clinique universitaire de médecine dentaire, les mandats avec des tiers, les royalties et gains en capital liés aux spin-off de l'Université, ainsi que les prestations de services. Le tableau ci-dessous présente les produits de prestations de services et ventes.

	2022	2021
Recettes dentaires	5 094 531	4 950 708
Mandats avec tiers	16 173 610	12 421 735
Prestations de services	5 812 627	8 030 448
Spin-off - royalties et gains réalisés sur vente	6 028 672	2 330 394
Matériel, travaux imprimerie, livres, publications, location	3 175 831	2 682 289
Analyses	1 239 730	1 169 926
Activités culturelles et sportives	1 954 933	1 412 498
Conférences	491 186	199 170
Autres inscriptions	232 929	37 109
Mise à disposition de personnel	607 138	244 694
Émoluments	234 529	267 236
Autres	20 366	167 120
<b>Prestations de services et ventes</b>	<b>41 066 083</b>	<b>33 913 326</b>

Les mandats avec des tiers et les prestations de services augmentent (CHF 7 152 757). Cette hausse résulte principalement par l'augmentation notoire des royalties versées par les spin-off de l'Université (CHF 3 698 277), des produits de mandats et prestations de services (CHF 1 534 054), du chiffre d'affaires des activités culturelles et sportives (CHF 542 435), les produits des locations (CHF 493 542), ainsi que les frais d'inscription aux conférences et autres événements (CHF 487 837). Après deux années marquées par la crise sanitaire, à l'exception des

produits de royalties, la reprise des activités explique largement la hausse des produits de prestations de services et ventes.

En lien avec les activités de transfert de technologie, l'Université n'a réalisé aucune opération de vente des actions dans son portefeuille de spin-off en 2022. L'Université enregistre des produits de royalties et brevets selon les contrats avec les entreprises commercialisant des technologies développées par l'Université (CHF 6 028 672 contre CHF 2 330 394 en 2021).

Présentée dans les inscriptions aux activités culturelles et sportives, la participation HES et IHEID pour les services délivrés à leurs étudiants-es est réglée par une convention de prestations fixant le périmètre des services offerts aux étudiants-es, ainsi que le mode de calcul et la périodicité de la facturation. L'approche privilégiée est celle d'un forfait par étudiant-e calculé en fonction d'une palette de prestations déterminée conjointement. L'Université ne facture directement aucune des prestations aux étudiants-es. Le montant des participations IHEID et HES sont stables par rapport à 2021. Pour mémoire, le dispositif de versement des bourses et aides financières en faveur des étudiants-es des HES prévoit que les HES effectuent deux avances de trésorerie en fonction d'une enveloppe budgétaire ordinaire déduite ou augmentée du solde de l'année précédente. L'Université fournit un service bureau pour le traitement et le versement des bourses et aides financières en faveur des étudiants-es des HES. Toutes les opérations se réalisent par des mouvements de bilan. En 2022, l'Université a versé aux étudiants-es HES des bourses et des aides financières (CHF 362 883) en recul par rapport à 2021 (CHF 523 654) en raison de l'utilisation prioritaire de fonds alloués par des bailleurs privés. Au 31.12.2022, les avances de trésorerie réalisées par les HES présentent un solde en faveur des HES inscrit dans les passifs transitoires (CHF 588 516). En fonction des décisions d'octroi prises en 2022, l'Université versera en 2023 des bourses et des aides financières aux étudiants-es HES (CHF 51 746), montant présenté dans les débiteurs sans contrepartie de l'Université et dans les créanciers.

La présentation des notes annexes aux états financiers est modifiée avec la volonté d'ajuster le montant des prestations de services qui incluait la rétrocession « Taxe CO<sub>2</sub> » 2021 en lien avec les collaborateurs-trices au bénéfice d'un contrat de droit privé. Pour assurer la comparabilité temporelle, les données 2021 ont été ajustées en diminuant les prestations de services (CHF 40 976) et en augmentant d'un montant identique les recettes diverses. Cet ajustement ne modifie pas les produits d'exploitation.

### 3.3.29 Dédommagements de tiers

Les dédommagements de tiers comprennent, d'une part, les prestations d'assurance prévues par les contrats de couverture maladie, accident, perte de gain, maternité et invalidité. D'autre part, ils comprennent les contributions de tiers pour la mise à disposition de prestations mutualisées.

Le tableau ci-dessous présente les dédommagements de tiers.

	2022	2021
Remboursements de tiers	14 291 760	2 030 544
Assurance maladie	807 879	753 591
Assurance accident	1 231 161	1 039 488
Assurance maternité	1 739 625	1 400 762
Assurance invalidité	286 921	353 015
Assurance perte de gain	125 111	86 867
<b>Dédommagements de tiers</b>	<b>18 482 457</b>	<b>5 664 267</b>

Ajustés du changement de pratique comptable relatif à l'enregistrement des overheads du FNS (CHF 11 820 773 en 2022), les remboursements de tiers augmentent (CHF 440 444). Cette hausse s'explique principalement par le mécanisme de rééquilibrage des apports au sein du CIBM, la rétrocession de la CUSO pour des frais encourus en 2021, le remboursement de l'État pour des travaux effectués en 2021 dans le bâtiment du Landolt et par des remboursements des universités partenaires au sein du Triangle Azur.

### 3.3.30 Recettes diverses

Les recettes diverses sont composées des dons et legs d'entreprises publics, d'entreprises privées à but non lucratif ou d'entreprises privées à but lucratif, des gains latents sur les actions des spin-off de l'Université, des rétrocessions liées à l'Université « employeur », des gains nets de change en lien avec les comptes courants relatifs au trafic de paiement, ainsi que d'autres recettes diverses.

Le tableau ci-dessous présente les recettes diverses.

	2022	2021
Dons et legs publics	2 096 363	1 165 235
Dons et legs privés	2 508 228	1 675 843
Rétrocession taxe CO <sub>2</sub>	447 894	161 928
Spin-off - gains latents des participations	87 208	-
Gains de change (comptes courants)	264 416	205 113
Divers	21 087	30 656
<b>Recettes diverses</b>	<b>5 425 197</b>	<b>3 238 774</b>

L'Université est au bénéfice de financement octroyé par des donateurs-trices qui prennent la forme de subventions à fonds perdu enregistrées dans les autres subventions (voir « 3.3.25 Subventions reçues »), ainsi que de dons présentés dans le tableau ci-dessus. En se focalisant sur les montants encaissés au cours de l'année 2022, en plaçant un seuil de plus de cinq cent mille francs, les dix donateurs-trices les plus importants-es sont la Fondation Hans Wilsdorf, la Fondation privée des HUG, la Fondation Cansearch, la Fondation suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité, la Fondation Gregoriades, la ligue genevoise contre le cancer, la Fondation Louis Jeantet,

CARIGEST SA et la Fondation de la recherche suisse contre le cancer. À relever qu'en termes de valeur, cette liste représente 78 % des donateurs-trices ayant versé plus de cinq cents mille francs et couvre 73 % des montants encaissés en 2022.

Les dons et legs privés augmentent (CHF 832 386) en raison principalement de l'apport lié à la création en 2022 d'un nouveau fonds universitaire avec charte « Gregoriades » (CHF 1 894 362) plus important que les apports enregistrés en 2021, notamment au Fonds général de l'Université (CHF 1 317 287).

En tant qu'employeur, l'Université bénéficie de la rétrocession de la taxe CO<sub>2</sub> effectuée par l'intermédiaire des caisses de compensation. En 2022, ce montant est fonction de la masse salariale versée en 2020, tous types de contrats confondus, et d'un taux de redistribution déterminé par l'Office fédéral de l'environnement (0.852 ‰). Le montant rétrocédé augmente (CHF 285 966) en raison de la hausse du taux de redistribution (187 %) atténuée par une baisse du volume de la masse salariale 2020 par rapport à celle de 2019 (4 %).

La présentation des notes annexes aux états financiers est modifiée avec la volonté d'ajuster le montant de la rétrocession « Taxe CO<sub>2</sub> » 2021 qui ne reflétait que la somme versée en lien avec les collaborateurs-trices avec un contrat de droit public. Pour assurer la comparabilité temporelle, les données 2021 ont été ajustées en augmentant les recettes diverses (CHF 40 976) et en diminuant d'un montant identique les prestations de services et ventes. Cet ajustement ne modifie pas les produits d'exploitation.

### 3.3.31 Charges de personnel

L'Université emploie deux types de collaborateurs-trices : du personnel enseignant et du personnel administratif et technique. Les collaborateurs-trices sont au bénéfice de contrats de droit public pour les fonds provenant de l'État ou de contrats de droit privé pour les fonds provenant de l'extérieur. Quel que soit le type de contrat, les conditions salariales sont identiques. Seules quelques conditions d'assurance peuvent varier à la marge, ainsi que le processus en cas de fin des rapports de service. La progression de l'annuité a été octroyée aux collaborateurs-trices en 2022. La progression de l'indice genevois des prix à la consommation étant demeurée inférieure à l'indice de référence, l'échelle des traitements n'a pas été indexée. Aucune allocation unique de vie chère n'a été versée en 2022. À l'exception du taux des cotisations familiales, les taux de cotisations sociales (AVS/AI, chômage, allocation perte de gain, maternité et petite enfance) et le taux de cotisation à la CPEG sont restés inchangés par rapport à 2021. Quant au taux de cotisation pour les allocations familiales, il a été abaissé de 0.5 point de base. Les taux de cotisation à l'assurance accident professionnel ont été modifiés pour les salariés-es avec des contrats de droit privé (2.1 points de base) et sont inchangés pour les collaborateurs-trices avec des contrats de droit public. Les taux de cotisation pour la perte de gain maladie sont unifiés entre les salariés et les salariées avec des contrats de droit privé, induisant une augmentation pour les hommes (2.5 points de base) et une diminution pour les femmes (3.2 points de base). Enfin, les taux de cotisations à l'assurance accident non professionnel ont été augmentés pour les salariés-es avec des contrats de droit public (0.7 point de base) et privé (0.4 point de base).

Le tableau ci-dessous présente les charges de personnel par nature.



	2022	2021
Traitements personnel administratif et technique	177 044 858	177 128 341
Traitements personnel enseignant	337 231 727	337 398 808
<b>Salaires</b>	<b>514 276 584</b>	514 527 149
Assurances sociales	46 786 156	46 963 891
Assurance maladie et accident	2 005 869	1 976 668
<b>Charges sociales</b>	<b>48 792 025</b>	48 940 559
Caisses de pension et de prévoyance	71 079 734	71 342 967
<b>Total « masse salariale »</b>	<b>634 148 343</b>	634 810 675
Rente-pont AVS	543 554	1 035 341
Autres charges de personnel	1 099 053	1 594 263
<b>Autres charges de personnel</b>	<b>1 642 608</b>	2 629 603
<b>Charges de personnel</b>	<b>635 790 951</b>	637 440 278

Ajustés de l'impact des provisions pour congés dus et heures supplémentaires, les salaires augmentent (CHF 287 779) par un effet de prix liés aux mécanismes salariaux (CHF 1 837 171) partiellement compensé par un effet négatif de volume lié au nombre de postes utilisés (CHF 1 549 392). Les salaires du personnel administratif et technique augmentent (CHF 325 974, soit 0.2 %) en raison d'un effet de prix (CHF 1 461 186) diminué par un effet de volume (CHF 1 135 211). Quant aux salaires du personnel enseignant, ils diminuent très légèrement (CHF 38 195). Cette quasi stabilité résulte d'un effet négatif de volume (CHF 414 180) compensé largement un effet positif de prix (CHF 375 985). Le nombre de postes utilisés diminue modestement (3.1 ETP) en raison de la baisse observée pour le personnel enseignant (3.9 ETP) partiellement compensée par la hausse constatée pour le personnel administratif et technique (0.8 ETP).

Les charges sociales diminuent en raison principalement de la baisse des taux de cotisation aux allocations familiales et à la perte de gain maladie. Les charges liées à la CPEG diminuent légèrement (CHF 263 234) malgré la stabilité des taux de cotisation par rapport à 2021. Enfin, les charges des rentes-pont AVS reculent significativement (CHF 491 766). Cet écart résulte d'un nombre de bénéficiaires plus faible (2 personnes) et d'un montant moyen des rentes par personne moins élevé par rapport à 2021.

Dans le cadre de la loi 12146 « Évolution des infrastructures et services associés de calcul à haute performance et de stockage long terme » et de la loi 12767 « Refonte des prestations numériques aux étudiants », une activation de charges salariales a été enregistrée dans les immobilisations en 2022. Ces charges salariales s'élèvent à CHF 2 119 029 contre CHF 1 126 528 en 2021.

Toutes sources de financement confondues, le nombre des collaborateurs-trices en équivalent temps plein (ETP) pondéré par le nombre de mois travaillés est le suivant :



Taux moyen	2022		2021	
	Postes	Variation	Postes	Variation
Corps professoral	564.1	0.9%	558.8	2.6%
Collaborateurs-trices enseignement et recherche	2 474.8	-0.4%	2 484.0	3.3%
Personnel administratif et technique	1 708.2	0.0%	1 707.4	0.7%
<b>Total</b>	<b>4 747.1</b>	<b>-0.1%</b>	<b>4 750.2</b>	<b>2.3%</b>

À relever que, dans la partie « 5.2 Personnel de l'Université », les données relatives aux effectifs de l'Université sont présentées par faculté. Ces statistiques mettent également en évidence les effectifs en fonction de la nature des contrats de travail. L'Université compte 3 518 collaboratrices et 3 389 collaborateurs à fin décembre 2022 représentant 4 852 postes équivalents temps plein au 31.12.2022 contre 4 886 au 31.12.2021.

### 3.3.32 Biens, services et marchandises

Le tableau ci-dessous présente la décomposition des biens, services et marchandises.

	2022	2021
Prestations de services, frais de gestion	41 856 840	42 467 705
<b>Honoraires et mandats externes</b>	<b>41 856 840</b>	42 467 705
Entretien mobilier	4 394 527	4 163 982
Entretien immobilier	10 968 517	9 361 296
<b>Entretien des biens mobiliers et immobiliers</b>	<b>15 363 044</b>	13 525 278
Loyers, fermages et redevances	12 237 378	11 244 771
<b>Loyers</b>	<b>12 237 378</b>	11 244 771
Frais de laboratoires	22 429 560	20 819 832
Fournitures et livres	13 794 712	13 114 905
Consommables	480 815	452 738
Eau, énergie et combustible	13 446 024	10 834 173
Frais divers	51 704	320 492
<b>Fournitures et prestations diverses</b>	<b>50 202 814</b>	45 542 139
Frais déplacement, réceptions et conférences	11 216 128	3 900 338
<b>Biens, services et marchandises</b>	<b>130 876 203</b>	116 680 231

Les dépenses de biens, de services et marchandises augmentent (CHF 14 195 973). Hors les frais de déplacement, les loyers et les énergies, les honoraires et mandats externes, les frais de laboratoires et les frais divers contribuent à la hausse (CHF 3 275 725) par rapport à 2021 et à un niveau plus élevé que celui enregistré avant la crise sanitaire.

Les charges d'énergies augmentent fortement (CHF 2 611 861) en raison principalement des effets de la crise géopolitique sur les prix des énergies fossiles (CHF 90 477), de l'augmentation des volumes de consommation facturés par les SIG (CHF 1 142 050), ainsi que de l'enregistrement des décomptes jusqu'au 31.12.2022 (CHF 1 402 254). À relever que l'Université étant au bénéfice d'un contrat longue durée avec son fournisseur d'électricité, les tarifs d'électricité sont

globalement inchangés par rapport à 2021. Les loyers augmentent également (CHF 992 607) principalement en raison de l'augmentation nette des surfaces utilisées louées à des tiers (CHF 761 582), par des besoins ponctuels de location de salles de cours et d'examen (CHF 512 567) en lien avec l'ouverture du chantier « Bastions bâtiment central » partiellement compensés par une baisse des locations de photocopieuses (CHF 224 937) et d'autres machines (CHF 56 605).

Quant aux frais de déplacement, ils augmentent fortement par rapport à 2021 (CHF 7 315 790) mais restent encore inférieurs aux dépenses observées avant la crise sanitaire (CHF 2 217 198). Les frais de voyage et d'hébergement augmentent (CHF 5 467 594) en lien avec la fin de restriction de voyage et vraisemblablement un effet de rattrapage. Cependant, ils ne retrouvent pas les niveaux antérieurs à la crise sanitaire. Les frais de repas augmentent (CHF 917 897). Ils dépassent les volumes avant crise sanitaire vraisemblablement en lien avec le changement de directive sur les plafonds de dépenses autorisées. Les per diem augmentent également (CHF 239 133) mais sans retrouver les dépenses observées avant la crise sanitaire. Enfin, les frais de participation aux colloques, séminaires et conférences augmentent (CHF 691 167) sans atteindre les volumes atteints en 2019.

### 3.3.33 Subventions accordées

Parmi les subventions à la recherche, l'Université octroie des subventions à des institutions tierces dans le cadre de projets de collaboration pour lesquels l'Université est un partenaire. L'Université octroie également des subventions à des institutions tierces en tant que « leading house » d'un projet. Dans ce cas, l'Université redistribue le financement octroyé par un bailleur selon une clé prédéterminée par les partenaires au projet. L'Université alloue enfin des subventions dans le cadre de convention avec des fondations de droit privé ou public. Ces subventions représentent des contributions sans contrepartie directe pour l'Université que cette dernière entend promouvoir.

Le tableau ci-dessous présente les subventions accordées.

	2022	2021
Subventions à la recherche	6 065 927	6 102 779
Bourses sociales et dépannages pour les étudiants-es	4 363 712	4 591 910
Autres bourses et prix	5 639 180	4 065 598
Associations d'étudiants-es	545 874	287 599
Fondation EVE Université	3 452 195	3 467 942
Fondation Campus Biotech Geneva	8 053 185	7 858 214
Fondation ISREC (AGORA)	386 372	263 577
Fondation autonome de théologie	1 402 055	1 265 144
CUSO	574 819	583 171
Bibliothèque de Genève	1 032 949	1 083 876
Fondation pour recherches médicales	345 827	242 950
Fondation des archives Piaget	-	312 132
<b>Subventions accordées</b>	<b>31 862 096</b>	<b>30 124 892</b>

Les subventions accordées augmentent (CHF 1 737 204). Les subventions à la recherche et aux entités de recherche sont globalement stables masquant des augmentations pour la Fondation Campus Biotech, la fondation ISREC, pour la Fondation recherches médicales (CHF 420 643) partiellement atténuées notamment par la suppression de la subvention de la Fondation des Archives Piaget (CHF 312 132) suite à son internalisation.

Calculées sur la base de critère de revenus, les bourses et aides financières allouées aux étudiants-es diminuent par rapport à 2021 (CHF 228 198) mais restent toutefois bien supérieures aux montants observés avant la crise sanitaire. Les dépenses pour les bourses sociales augmentent (CHF 664 684). Cette hausse s'explique par un nombre de bénéficiaires plus élevé (70 boursiers-ères) et un montant moyen par bénéficiaire plus important qu'en 2021. Concernant les dépannages, ils diminuent fortement (CHF 892 881) en raison principalement de moindres besoins liés à la crise sanitaire (CHF 983 699) atténuées par les besoins spécifiques des étudiants-es ukrainiennes (CHF 90 817). Quant aux autres bourses et prix, ils augmentent fortement (CHF 1 573 583) principalement en raison de la reprise des bourses académiques de mobilité (CHF 1 498 722), y compris le programme des bourses en faveur des doctorants. Le volume de ces bourses dépasse celui observé avant la crise sanitaire (CHF 841 316).

Enfin, les subventions aux associations d'étudiants-es augmentent sensiblement (CHF 258 275) et affichent un niveau supérieur à celui observé avant la crise sanitaire. Cette hausse s'explique principalement par des subventions extraordinaires allouées par la Commission de gestion des taxes fixes sous forme d'appel à projet (CHF 249 313).

### 3.3.34 Information relative à la mise à disposition de moyens

Entrée en vigueur le 4 octobre 2013, la LGAF prévoit, à son article 44, que les charges liées à la mise à disposition gratuite ou à des conditions préférentielles de moyens par l'État ne sont pas comptabilisées dans le compte d'exploitation de l'Université. Toutefois, elles font l'objet d'une évaluation précise et figurent à titre informatif tant à l'annexe aux états financiers que dans une annexe du budget.

#### Loyer pour les bâtiments propriété de l'État de Genève :

Pour évaluer le coût d'un loyer simple des bâtiments de l'État mis à disposition de l'Université, le calcul prend en considération, d'une part, les charges d'amortissement qui représentent le coût d'utilisation des immobilisations et, d'autre part, les intérêts relatifs au financement de l'acquisition des immobilisations, terrain compris. À noter que les calculs des intérêts et de la location « terrain » sont basés sur la valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier de l'année concernée et sur le taux moyen de la dette de l'année n-1.

#### Loyers pour les bâtiments loués par l'État de Genève et charges d'énergie :

L'Université assume directement toutes les charges d'entretien d'immeubles (entretien courant et nettoyage), à l'exception de quelques contrats. Elle s'acquitte de tous les baux à loyer, de toutes les charges de consommation d'énergie et de fluides et de gestion et traitement des déchets. En conséquence, elle les enregistre dans ses livres et les présente dans le compte d'exploitation (voir « 3.3.32 Biens, services et marchandises »). Présentées dans le tableau ci-dessous, les charges « bâtiments universitaires » représentent les coûts résiduels assumés par l'État.

#### Le service bureau pour le paiement des salaires et le suivi santé :

L'État assume des prestations de service bureau pour le paiement des salaires des collaboratrices de l'Université au bénéfice d'un contrat de travail de droit public, ainsi que pour leur suivi

en terme de santé. Visant à reconnaître ses coûts de gestion, il valorise ce service bureau selon un forfait défini dans une convention entre l'État et l'Université.

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation des mises à disposition de moyens de la part de l'État.

	2022	2021
Amortissement bâtiments	40 385 311	40 215 349
Intérêts	9 005 857	10 945 682
Location terrains	5 612 352	6 710 350
Location simple « bâtiments universitaires »	55 003 521	57 871 382
Charges bâtiments universitaires (selon convention)	6 042 299	5 310 560
Prestations service bureau rémunération	750 000	750 000
Prestations service santé	30 000	30 000
Prestations « Office du personnel de l'État de Genève »	780 000	780 000
<b>Moyens mis à disposition UniGE</b>	<b>61 825 820</b>	<b>63 961 942</b>

Sources : État de Genève / Département des finances

### 3.3.35 Information relative au tableau de flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous présentent les produits et charges financiers.

	2022	2021
Pertes réalisées du portefeuille mobilier	24 889 092	3 237 276
Frais de gestion du portefeuille mobilier	1 105 801	923 646
Charges des immeubles de placement	2 353 538	3 463 076
<b>Charges financières réalisées</b>	<b>28 348 430</b>	<b>7 623 998</b>
Produits réalisés du portefeuille mobilier	39 098 352	18 315 350
Produits réalisés des immeubles de placement	5 317 419	7 713 169
<b>Produits financiers réalisés</b>	<b>44 415 772</b>	<b>26 028 519</b>
<b>Résultat financier réalisé</b>	<b>16 067 341</b>	<b>18 404 522</b>

Le tableau ci-dessous présentent les charges et revenus non monétaires.

	2022	2021
Amortissements	29 775 645	29 766 977
Pertes et ajustements des provisions sur débiteurs douteux	134 589	78 200
Pertes sur immobilisations corporelles et incorporelles	105 214	29 509
Variation de provisions (constitution moins utilisation)	35 148	-49 244
Variation des impôts différés sur immeuble de placement	62 955	1 376 777
Pertes latentes du portefeuille mobilier	80 047 278	61 262
Pertes latentes des autres actifs d'exploitation	-	2 784 525
Pertes latentes sur change exploitation	332 326	219 571
<b>Charges non monétaires</b>	<b>110 493 156</b>	<b>34 267 577</b>
Variation des mises en équivalence	7 167 560	1 008 394
Dissolution de provisions	70 433	13 338
Gains latents des immeubles de placement	899 000	1 360 000
Gains latents des autres actifs d'exploitation	87 208	-
Gains latents du portefeuille mobilier	63 245	32 816 859
Produits différés sur les subventions d'investissement	23 297 233	23 166 198
Gains latents sur change exploitation	264 416	205 113
<b>Revenus non monétaires</b>	<b>31 849 094</b>	<b>58 569 902</b>
<b>Variation nette</b>	<b>78 644 062</b>	<b>-24 302 325</b>

Le tableau ci-dessous présente la variation de l'actif d'exploitation net.

	2022	2021
Variation des débiteurs avec contrepartie	-8 227 417	-1 272 623
Variation des débiteurs sans contrepartie	-1 487 379	-1 842 266
Variation des stocks	-25 135	726
Variation des comptes de régularisation actifs	-340 390	-4 108 953
Variation des autres actifs d'exploitation	0	-16 667
<b>Variation des actifs d'exploitation</b>	<b>-10 080 321</b>	<b>-7 239 783</b>
Variation des créanciers avec contrepartie	-2 615 023	5 145 747
Variation des créanciers sans contrepartie	109 978	-1 070 368
Variation des comptes de régularisation passifs	1 441 451	2 453 930
Variation des fonds affectés à la recherche	-5 170 903	7 942 274
Variation de la part de subvention à restituer	-	-
<b>Variation des passifs d'exploitation</b>	<b>-6 234 497</b>	<b>14 471 583</b>
<b>Variation de l'actif d'exploitation net</b>	<b>-16 314 817</b>	<b>7 231 800</b>

Enfin, le tableau ci-dessous présente la variation des mouvements des placements financiers en distinguant la variation des actifs financiers, ainsi que les apports / retraits des portefeuilles mobiliers.

	2022	2021
Achats de titres (portefeuilles mobiliers)	-485 742 929	-40 027 234
Achats d'immeubles de placement		-134 537
<b>Sous-total « Achats »</b>	<b>-485 742 929</b>	<b>-40 161 771</b>
Ventes de titres (portefeuilles mobiliers)	481 008 921	21 347 867
Ventes d'immeubles de placement	-	7 890 000
<b>Sous-total « Ventes »</b>	<b>481 008 921</b>	<b>29 237 867</b>
<b>Variation des actifs financiers</b>	<b>-4 734 008</b>	<b>-10 923 904</b>
<b>Apports / retraits</b>	<b>11 036 080</b>	<b>14 049 456</b>
<b>Total des mouvements des placements financiers</b>	<b>6 302 072</b>	<b>3 125 552</b>

### 3.3.36 Principaux dirigeants

Les principaux-pales dirigeants-es de l'Université sont les membres du Rectorat (Recteur, Vice-Recteur-trice et Secrétaire général), les Doyens-nes des facultés, les Directeurs-trices de l'administration centrale (divisions). La rémunération du Rectorat est arrêtée par décision du Conseil d'État, celle des Directeurs-trices de l'administration centrale et du Secrétaire général correspond à l'échelle de traitement de la fonction publique genevoise. En ce qui concerne la rémunération des Doyens-nes de facultés, seule l'indemnité de direction est prise en considération. Le tableau ci-dessous présente la rémunération globale des membres de la direction et le nombre de personnes, déterminés sur une base d'équivalent temps plein (ETP).

	2022		2021	
	EPT	CHF	EPT	CHF
Rectorat	6.3	1 673 435	6.2	1 640 211
Décanat	9.0	188 912	9.0	184 121
Divisions	6.8	1 379 795	7.9	1 555 524
<b>Total</b>	<b>22.1</b>	<b>3 242 143</b>	<b>23.1</b>	<b>3 379 856</b>

L'Université n'octroie aucune autre rémunération ou avantage en nature à ses principaux-pales dirigeants-es. Elle ne leur a accordé aucun prêt durant la période sous revue. Quelles que soient les conditions, elle n'a effectué aucune opération de nature économique avec ses principaux-pales dirigeants-es.

### 3.3.37 Information relative aux parties liées

Les parties liées sont des entités dans lesquelles l'Université est représentée de manière institutionnelle dans l'organe suprême de direction. Les indices suivants ont été retenus pour identifier les parties liées :

- L'Université est membre fondateur.
- Les statuts mentionnent une présence « ex-officio » d'un-e collaborateur-trice l'Université dans l'organe suprême de l'entité.
- L'Université est détentrice d'une participation au capital de l'entité ou contribue par des apports financiers dans le cadre d'un partenariat.

Selon cette définition, il existe deux catégories d'entité. La première inclut les entités dont les activités sont indispensables pour accomplir les missions d'enseignement et de recherche de l'Université. La seconde regroupe les entités dont les objectifs sont de fournir des ressources à l'Université. Seules les entités de la première catégorie sont présentées dans le rapport financier en indiquant leur forme juridique, la nature du contrôle exercé par l'Université, ainsi que la nature des relations. Cette dernière est définie selon les catégories suivantes :

- Subvention (Subv.) : l'Université subventionne explicitement les activités de l'entité.
- Don : l'entité finance et soutient des projets de l'Université dans le domaine de l'enseignement et de la recherche.
- Aide : l'entité octroie des aides ou des prestations en faveur des étudiants-es ou des collaborateurs-trices de l'Université.

- Réseau (Rés.) : l'entité représente une plateforme inter-institutionnelle en soutien des activités d'enseignement ou de recherche. L'Université peut subventionner implicitement les activités par des apports en nature ou des mises à disposition de moyens.
- Cité : l'entité a pour objectif d'offrir des services à la Cité dans le domaine de l'enseignement ou de la recherche. La présence officielle de l'Université répond à la mission de contribution au développement culturel, social, économique de la collectivité.

À relever qu'une entité peut entretenir simultanément plusieurs natures de relation avec l'Université.

En 2022, l'Université a modifié ses directives internes introduisant l'obligation d'annoncer toute participation d'un-e collaborateur-trice dans l'organe suprême d'une entité tierce juridiquement autonome et de catégoriser cette participation. Sur la base des informations transmises, un registre des liens d'intérêt a été établi et est accessible sur le site internet de l'Université (<https://www.unige.ch/rpli>).

Huit nouvelles parties liées ont été identifiées, dont l'existence est pour toutes antérieure à 2022. La première est la Fondation des Archives « Institut Jean-Jacques Rousseau » créée en 1984 qui soutient la constitution d'une collection des œuvres publiées et inédites en relation avec la pensée genevoise des sciences de l'éducation. La seconde est la Fondation Barbier-Mueller créée en 1997 dont les objectifs sont de constituer une collection d'ouvrages et d'éditions de poésie italienne de la Renaissance, de faciliter la consultation et l'étude des ouvrages et d'attribuer des bourses pour encourager des travaux de recherche. La troisième est la Fondation Martin Bodmer créée en 1971 pour maintenir et développer le rayonnement de la Bibliothèque Bodmeriana. La quatrième est l'Association « Espace suisse » créée en 2018 dont les objectifs sont de privilégier un développement territorial durable et d'encourager la collaboration de tous les acteurs de l'aménagement du territoire. La cinquième est la Fondation genevoise pour l'innovation technologique créée en 1991 dont les objectifs sont de contribuer au financement et au développement de projets innovateurs dans l'économie genevoise. La sixième est la Fondation « Health Sciencess e-Training » créée en 2006 dont l'objectif est de développer des programmes de formation en ligne en sciences de la santé et de la vie. La septième est la Fondation « Switzerland Innovation » créée en 2014 dont l'objectif est de réaliser des projets de collaboration dans le domaine de l'innovation entre des partenaires privés, des universités et d'autres entités de recherche. La huitième est le Réseau lémanique des animaleries créé en 2004 dont le but est de coordonner et optimiser la gestion des activités liées à l'expérimentation animale telles que l'organisation de cours de formation, la gestion et la communication. Aucune suppression de parties liées n'est à signaler en 2022.

Le tableau ci-dessous présente les parties liées de l'Université.



Entité	Forme juridique D-privé : Fondation de droit privé Assoc. : Association Simple : Société simple SA/SARL : Société anonyme/à responsabilité limitée	Nature du contrôle Exclusif : contrôle exclusif Conjoint : contrôle conjoint Influence : influence	Nature de la relation	Institution ou collectivité partenaire
Fondation des Archives Institut Jean-Jacques Rousseau	D-privé	Exclusif	Cité	
Fondation Fonds général de l'Université	D-privé	Exclusif	Don/Aide	Société académique Genève
Fondation universitaire pour le logement des étudiants	D-privé	Exclusif	Aide	
Fondation Université du 3ème âge de Genève	D-privé	Exclusif	Cité	
Fondation Académie internationale des sciences et techniques du sport	D-privé	Conjoint	Subv./Rés.	UNIL, École hôtelière, État de Vaud, Ville de Lausanne, IDHEAP, EPFL, CIO, IMD Business School
Fondation Archives Jean Piaget	D-privé	Conjoint	Cité	Société académique Genève, famille
Fondation Barbier-Mueller	D-privé	Conjoint	Cité	Famille
Fondation Campus Biotech Geneva	D-privé	Conjoint	Subv./Rés.	État GE, EPFL
Fondation Centre suisse de toxicologie humaine appliquée	D-privé	Conjoint	Don	UNI BS, UNIL
Fondation de la Cité universitaire de Genève	D-privé	Conjoint	Aide	Ville GE, État GE, Fonds général UniGE
Fondation de la faculté autonome de théologie protestante de Genève	D-privé	Conjoint	Subv.	État GE, Église protestante de Genève
Fondation du secteur petite enfance Université	D-privé	Conjoint	Aide/Subv.	Ville GE
Fondation Institut d'imagerie moléculaire translationnelle	D-privé	Conjoint	Rés.	EPFL, HUG
Fondation Institut suisse de bioinformatique	D-privé	Conjoint	Rés.	EPFL, ETHZ, universités cantonales, HUG
Fondation Institut universitaire Kurt Bösch	D-privé	Conjoint	Don	UNIL, État VS, Ville de Sion
Fondation pour recherches médicales	D-privé	Conjoint	Subv.	État GE, HUG, Association pour recherches médicales
Fondation privée des Hôpitaux universitaires de Genève	D-privé	Conjoint	Don	HUG
Fondation Swiss Research Institute on Commodities	D-privé	Conjoint	Don/Cité	État, Confédération, GTSA, SCTA
Institut genevois pour la gestion du patrimoine	D-privé	Conjoint	Rés.	GFR, Genève place financière
Swiss School of Public Health	D-privé	Conjoint	Rés.	UNI BS, UNI BE, UNIL, UNI ZH, USITI
Swiss Library Service Platform	SA	Conjoint	Rés.	ETZH, universités cantonales, HES, HEP
Ayaru	SARL	Conjoint	Cité	MOOCS
Centre d'imagerie biomédicale	Simple	Conjoint	Subv./Rés.	UNIL, EPFL, HUG, CHUV
Centre interprofessionnel de simulation	Simple	Conjoint	Subv./Rés.	HUG, HES SO, IMAD
Health 2030	Simple	Conjoint	Subv./Rés.	EPFL, CHUV, HUG, UNIL, UNIBE, Inselspital
Réseau des animaleries lémaniques	Simple	Conjoint	Subv./Rés.	EPFL, UNIL, CHUV, HUG, FCBG
Réseau suisse des études internationales	Simple	Conjoint	Rés.	IHEID
SwissSIMS	Simple	Conjoint	Rés.	UNIL, UNIBE, ETHZ
Association genevoise pour les métiers de laboratoire	Assoc.	Conjoint	Cité	HEPIA, Ville GE, SIG, Givaudan, État GE
Institut Confucius de Genève	Assoc.	Conjoint	Rés.	Université Renmin (Pékin)
Fondation Martin Bodmer	D-privé	Influence	Cité	Famille, État GE
Fondation Swiss Digital Initiative	D-privé	Influence	Don	Confédération, EPFZ, DigitalSwitzerland
Fondation Switzerland Innovation	D-privé	Influence	Rés.	EPF, FNS, Swissuniversities, universités cantonales, cantons, entreprises privées
Health Sciences e-Training Foundation	D-privé	Influence	Cité	UNIL, UNIBS, UNIBE, UNIZH, EPFL, Confédération, entités privées
Institut de recherche IDIAP	D-privé	Influence	Rés.	Ville de Martigny, État du Valais, EPFL, Swisscom
Switch	D-privé	Influence	Subv./Rés.	EPFZ, EPFL, cantons universitaires, universités cantonales, HES, HEP Berne et Valais
Fondation genevoise pour l'Innovation technologique	D-public	Influence	Cité	État, milieux économiques
Centre Jacques Dubochet	Simple	Influence	Rés.	EPFL, UNIL
Association OLOS	Assoc.	Influence	Cité	HES SO, ZHAW
Espace suisse	Assoc.	Influence	Cité	Cantons, Villes, Confédération, CFF, ETH ZH, HES GE
Swiss 3 R Compétence	Assoc.	Influence	Rés.	UNIBS, UNIBE, UNIFR, UNIL, UNIZH, EPFL, EPFZ, Université des sciences appliquées et des arts du nord-ouest de la suisse, Interpharma

### 3.3.38 Contrats de leasing

Les contrats de leasing des photocopieuses sont exclusivement des contrats de location simple, incluant l'entretien et la maintenance afin d'optimiser leur exploitation. L'Université n'a pas conclu de contrat de leasing prévoyant un transfert de propriété à l'échéance.

Le tableau ci-dessous présente la situation des contrats au 31.12.2022, notamment le coût annuel, les pénalités si l'Université souhaitait interrompre le contrat avant l'échéance, ainsi que les principales conditions de prolongation des contrats.

	Bailleur	Coûts annuels	Échéance	Pénalités	Commentaires
Court terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	90 261	31.12.22	Reconduction tacite de 12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation (12 semaines avant échéance).
		<b>90 261</b>			
Moyen terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	67 951	31.12.23	Reconduction tacite de 12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation (12 semaines avant échéance).
	Total	<b>67 951</b>			
Long terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	125 620	31.12.24	Reconduction tacite de 12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation (12 semaines avant échéance).
	Tablettes- IPAD "10.2"	12 727	31.12.24	208 Ipad - INV2020	Immobilisation 10067946-0
	Total	<b>138 347</b>			
<b>Total des contrats de leasing</b>		<b>296 559</b>			

Les pénalités sont évaluées sur 12 mois lorsque la date de fin de contrat se situe au-delà du 31.12.2022, sur le nombre de mois effectif lorsque l'échéance est en 2023.

### 3.3.39 Informations sur les actifs éventuels

À l'horizon 2026 au plus tôt, les travaux de construction d'un nouveau bâtiment de type administratif dédié à l'enseignement et à la recherche « Grand centre de physique et mathématique » sur le Quai Ernest Ansermet devraient débuter avec une livraison planifiée en 2031. Dans ce projet, l'Université contribuerait à son financement (CHF 80 000 000) grâce à une donation d'une fondation privée genevoise. Cette donation est liée à la réalisation du projet mais sans préciser le délai dans lequel le bâtiment doit être érigé. Dans l'intervalle, vu la nécessité de loger dans des locaux adéquats la Section de mathématique de la Faculté des sciences, la fondation donatrice a versé en décembre 2018 un premier acompte (CHF 40 000 000) permettant l'acquisition du bâtiment situé à la rue du Conseil Général (CHF 36 151 060), y compris les coûts de cession de la cédule hypothécaire et les frais (voir « 3.3.9 Immeubles de placement »). Ce don a été enregistré dans les produits 2018 du compte d'exploitation. En ce qui concerne le solde à recevoir, en ligne avec les normes comptables IPSAS, dans la mesure où l'Université ne maîtrise pas toutes les décisions relatives à la réalisation du projet de « Grand centre de physique et mathématique », il est présenté dans les états financiers comme un actif éventuel en pied de bilan.

### 3.3.40 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à mentionner.



## 4. Rapport de l'organe de révision





**KPMG SA**  
Esplanade de Pont-Rouge 6  
Case postale 1571  
CH-1211 Genève  
  
+41 58 249 25 15  
kpmg.ch

## Rapport de l'organe de révision au Conseil d'Etat et au Rectorat de l'Université de Genève, Genève

### Rapport sur l'audit des comptes consolidés

#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Université de Genève et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2022, le compte d'exploitation consolidé, le tableau de flux de trésorerie consolidé, le tableau de variation de fonds propres consolidés pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 11 à 99) sont conformes au règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève et aux règles de consolidation et d'évaluation décrits en annexe.

#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés» de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Rectorat. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



**Université de Genève, Genève**

Rapport de l'organe de révision au  
Conseil d'Etat et au Rectorat  
sur l'audit des comptes consolidés

**Responsabilités du Rectorat relatives aux comptes consolidés**

Le Rectorat est responsable de l'établissement des comptes consolidés conformément aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Rectorat est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan consolidé sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Rectorat a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

**Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Rectorat du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude



**Université de Genève, Genève**  
Rapport de l'organe de révision  
Conseil d'Etat et au Rectorat  
sur l'audit des comptes consolidés

significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.

- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin d'exprimer une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Rectorat, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Rectorat.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

KPMG SA

Pierre-Henri Pigeon  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Cédric Rigoli  
Expert-réviseur agréé

Genève, le 6 mars 2023





## 5. Autres informations



## 5.1 Statistiques des étudiants-es

### 5.1.1 Nombre total d'étudiants-es selon le domicile à la fin des études antérieures

Domicile antérieur aux études	2019		2020		2021		2022		Variation annuelle		
	Nbre	en %	Nbre	en %	Nbre	en %	Nbre	en %	2020/19	2021/20	2022/21
Genève	7 147	43%	7 549	42%	7 436	42%	<b>7 219</b>	<b>43%</b>	6%	-1%	<b>-3%</b>
En Suisse	3 322	20%	3 496	20%	3 444	20%	<b>3 370</b>	<b>20%</b>	5%	-1%	<b>-2%</b>
A l'étranger	6 210	37%	6 780	38%	6 658	38%	<b>6 395</b>	<b>38%</b>	9%	-2%	<b>-4%</b>
<b>Total</b>	<b>16 679</b>	<b>100%</b>	<b>17 825</b>	<b>100%</b>	<b>17 538</b>	<b>100%</b>	<b>16 984</b>	<b>100%</b>	<b>7%</b>	<b>-2%</b>	<b>-3%</b>

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

### 5.1.2 Accord intercantonal universitaire

Groupes - facultés	Nombre d'étudiants-es		CHF	
	2022	2021	2022	2021
GF I (Sciences humaines et sociales)	4 266	4 327	22 609 800	22 933 100
GF II (Faculté des sciences et médecine)	1 021	1 045	13 119 850	13 428 250
GF III (Faculté de médecine clinique)	290	274	7 453 000	7 041 800
Réductions pour pertes migratoires	-	-	-880 651	-685 140
<b>Sous-total</b>	<b>5 577</b>	<b>5 646</b>	<b>42 301 999</b>	42 718 010
Paiement / Facturation rétroactifs 2020/2021	-	-	-148 188	-
Paiement / Facturation rétroactifs 2019/2020	-	-	-	-29 929
Paiement / Facturation rétroactifs 2018/2019	-	-	-	22 864
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-148 188</b>	-7 065
<b>Total Université de Genève</b>	<b>5 577</b>	<b>5 646</b>	<b>42 153 811</b>	42 710 945

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

## 5.2 Personnel de l'Université

### 5.2.1 Personnel total par faculté (fin d'année)

état au 31 décembre 2022	Corps professoral		Collaborateurs enseignement & recherche		Personnel administratif et technique		Total			
	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	En %	Personnes	En %
UNACI - services centraux	6.1	7	7.1	9	643.4	810	<b>656.5</b>	14%	<b>826</b>	12%
Centres interfacultaires	3.2	3	218.6	341	87.1	111	<b>308.8</b>	6%	<b>455</b>	7%
Sciences	155.4	170	850.3	1 152	426.2	488	<b>1 431.9</b>	30%	<b>1 810</b>	26%
Médecine	140.7	309	597.1	1 112	412.2	530	<b>1 150.0</b>	24%	<b>1 951</b>	28%
Lettres	74.8	77	228.9	362	23.4	31	<b>327.1</b>	7%	<b>470</b>	7%
Économie et Management	47.3	53	88.1	114	22.9	27	<b>158.3</b>	3%	<b>194</b>	3%
Sciences de la Société	51.2	53	113.4	170	23.4	34	<b>188.0</b>	4%	<b>257</b>	4%
Droit	39.9	50	111.8	147	26.0	35	<b>177.6</b>	4%	<b>232</b>	3%
Théologie	10.7	12	14.9	25	2.8	3	<b>28.4</b>	1%	<b>40</b>	1%
Psychologie et Sciences de l'Éducation	52.4	54	246.6	392	49.1	66	<b>348.0</b>	7%	<b>512</b>	7%
Traduction et Interprétation	13.3	15	52.5	130	11.4	15	<b>77.1</b>	2%	<b>160</b>	2%
<b>Université</b>	<b>595.0</b>	<b>803</b>	<b>2 529.2</b>	<b>3 954</b>	<b>1 727.6</b>	<b>2 150</b>	<b>4 851.7</b>	<b>100%</b>	<b>6 907</b>	<b>100%</b>

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

### 5.2.2 Personnel « Budget État » par faculté (fin d'année)

état au 31 décembre 2022	Corps professoral		Collaborateurs enseignement & recherche		Personnel administratif et technique		Total			
	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	En %	Personnes	En %
UNACI - services centraux	6.1	7	1.4	2	542.9	687	<b>550</b>	17%	<b>696</b>	15%
Centres interfacultaires	1.7	2	131.5	211	55.3	69	<b>188.5</b>	6%	<b>282</b>	6%
Sciences	134.0	142	437.6	608	347.7	393	<b>919.3</b>	28%	<b>1 143</b>	25%
Médecine	102.7	153	248.7	438	291.1	375	<b>642.4</b>	19%	<b>966</b>	21%
Lettres	68.8	70	156.2	260	22.4	30	<b>247</b>	7%	<b>360</b>	8%
Économie et Management	43.8	50	59.8	79	11.8	14	<b>115.4</b>	3%	<b>143</b>	3%
Sciences de la Société	49.7	51	61.6	93	18.7	25	<b>130.0</b>	4%	<b>169</b>	4%
Droit	38.0	48	87.2	115	22.9	31	<b>148.1</b>	4%	<b>194</b>	4%
Théologie	2.5	3	12.4	18	2.5	3	<b>17.4</b>	1%	<b>24</b>	1%
Psychologie et Sciences de l'Éducation	49.9	50	179.1	277	41.7	57	<b>270.7</b>	8%	<b>384</b>	9%
Traduction et Interprétation	13.3	15	47.6	123	10.9	13	<b>71.7</b>	2%	<b>151</b>	3%
<b>Université</b>	<b>510.4</b>	<b>591</b>	<b>1 423.1</b>	<b>2 224</b>	<b>1 367.8</b>	<b>1 697</b>	<b>3 301.2</b>	<b>100%</b>	<b>4 512</b>	<b>100%</b>

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

## 5.2.3 Personnel total par faculté (taux moyen)

Taux moyen : nbre EPT pondéré par durée contrat	Corps professoral	Collaborateurs enseignement & recherche	Personnel administratif et technique	Total 2022	En % UniGE	Total 2021	écart vs 2021
	Postes	Postes	Postes	Postes		Postes	
UNACI - services centraux	6.1	4.6	634.3	<b>645.0</b>	14%	620.3	4%
Centres interfacultaires	2.8	215.2	83.7	<b>301.7</b>	6%	302.6	0%
Sciences	154.0	829.8	418.7	<b>1 402.5</b>	30%	1 395.3	1%
Médecine	117.3	586.5	406.7	<b>1 110.5</b>	23%	1 115.3	0%
Lettres	74.1	225.4	25.4	<b>324.9</b>	7%	335.6	-3%
Économie et Management	45.1	86.1	28.5	<b>159.7</b>	3%	173.5	-8%
Sciences de la Société	50.2	113.3	23.1	<b>186.7</b>	4%	189.5	-1%
Droit	39.5	109.3	26.7	<b>175.5</b>	4%	177.1	-1%
Théologie	10.7	14.3	2.7	<b>27.6</b>	1%	27.4	1%
Psychologie et Sciences de l'Éducation	51.3	238.4	47.9	<b>337.6</b>	7%	336.9	0%
Traduction et Interprétation	13.0	52.1	10.4	<b>75.4</b>	2%	76.8	-2%
<b>Université</b>	<b>564.1</b>	<b>2 474.8</b>	<b>1 708.2</b>	<b>4 747.1</b>	<b>100%</b>	<b>4 750.2</b>	<b>0%</b>

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

## 5.2.4 Personnel « Budget État » par faculté (taux moyen)

Taux moyen : nbre EPT pondéré par durée contrat	Corps professoral	Collaborateurs enseignement & recherche	Personnel administratif et technique	Total 2022	En % UniGE	Total 2021	écart vs 2021
	Postes	Postes	Postes	Postes		Postes	
UNACI - services centraux	6.1	1.1	539.0	<b>546.2</b>	17%	536.6	2%
Centres interfacultaires	1.0	130.5	53.9	<b>185.4</b>	6%	180.3	3%
Sciences	135.1	393.6	334.9	<b>863.6</b>	27%	874.2	-1%
Médecine	103.7	249.2	293.0	<b>645.9</b>	20%	648.9	0%
Lettres	69.5	157.4	23.7	<b>250.6</b>	8%	256.9	-2%
Économie et Management	41.8	59.9	12.8	<b>114.4</b>	4%	116.1	-1%
Sciences de la Société	48.2	58.1	18.7	<b>125.0</b>	4%	120.9	3%
Droit	37.2	84.1	23.8	<b>145.1</b>	4%	147.4	-2%
Théologie	1.9	12.1	2.4	<b>16.4</b>	1%	16.7	-2%
Psychologie et Sciences de l'Éducation	49.1	175.8	40.9	<b>265.8</b>	8%	268.0	-1%
Traduction et Interprétation	12.9	46.5	10.2	<b>69.5</b>	2%	70.5	-1%
<b>Université</b>	<b>506.3</b>	<b>1 368.3</b>	<b>1 353.3</b>	<b>3 227.9</b>	<b>100%</b>	<b>3 236.6</b>	<b>0%</b>

Source : bureau de l'information statistique de l'Université de Genève

## 5.3 Compte d'exploitation par type de bailleurs de fonds

au 31 décembre 2022	État	FNS	Autres Fonds étrangers	Fonds propres affectés	Université
Subventions reçues	536 448 412	102 962 827	89 710 186	1 728 780	730 850 206
Taxes universitaires	13 004 211	-	-	-	13 004 211
Autres écolages	1 525 322	-	14 420 060	33 935	15 979 317
Prestations de services et ventes	13 960 291	295 044	22 584 464	4 934 990	41 774 790
Dédommagements de tiers	4 337 846	708 272	604 271	12 832 068	18 482 457
Recettes diverses	360 673	-5 000	361 673	4 707 851	5 425 197
Dissolution de provision	66 308	-	-	-	66 308
Imputations internes	15 681 097	1 251 759	18 309 054	40 336 093	75 578 004
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>585 384 160</b>	<b>105 212 902</b>	<b>145 989 709</b>	<b>64 573 718</b>	<b>901 160 489</b>
Charges de personnel	463 862 994	77 108 999	67 681 687	27 039 769	635 693 449
Biens, services, marchandises	75 663 006	17 915 903	25 835 952	11 156 666	130 571 527
Amortissements	19 312 581	2 884 015	3 306 428	4 377 836	29 880 860
Dépréciation d'actifs	33 582	-	120 053	-19 046	134 589
Subventions accordées	18 044 590	2 584 725	8 542 740	1 632 575	30 804 629
Imputations internes	8 928 372	4 803 052	35 312 442	26 534 137	75 578 004
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>585 845 125</b>	<b>105 296 695</b>	<b>140 799 301</b>	<b>70 721 937</b>	<b>902 663 058</b>
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>-460 965</b>	<b>-83 793</b>	<b>5 190 409</b>	<b>-6 148 219</b>	<b>-1 502 568</b>
Produits réalisés portefeuille mobilier	-	-	-	37 779 270	37 779 270
Produits immeubles de placement	-	-	-	1 404 434	1 404 434
Gains latents immeubles de placement	-	-	-	249 000	249 000
<b>Produits financiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>39 432 703</b>	<b>39 432 703</b>
Pertes réalisées portefeuille mobilier	-	-	-	23 728 221	23 728 221
Pertes latentes portefeuille mobilier	-	-	-	72 985 777	72 985 777
Frais de gestion portefeuille mobilier	-	-	-	885 751	885 751
Charges immeubles de placement	-	-	-	186 694	186 694
<b>Charges financières</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>97 786 443</b>	<b>97 786 443</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-58 353 740</b>	<b>-58 353 740</b>
<b>Résultat net</b>	<b>-460 965</b>	<b>-83 793</b>	<b>5 190 409</b>	<b>-64 501 959</b>	<b>-59 856 308</b>

Les produits d'exploitation et charges d'exploitation de la colonne « Université » diffèrent des produits d'exploitation et charges d'exploitation présentés dans le compte d'exploitation de l'Université (états financiers individuels) du montant des imputations internes.

au 31 décembre 2021	État	FNS	Autres Fonds étrangers	Fonds propres affectés	Université
Subventions reçues	533 002 965	100 958 902	82 301 661	11 419 173	727 682 701
Taxes universitaires	13 684 479	-	-	-	13 684 479
Autres écolages	1 952 047	-	15 427 061	55 666	17 434 774
Prestations de services et ventes	13 923 783	56 499	14 977 663	4 992 357	33 950 302
Dédommagements de tiers	3 805 232	693 284	550 864	614 887	5 664 267
Recettes diverses	60 029	20 000	88 877	1 711 606	1 880 512
Dissolution de provision	13 338	-	-	-	13 338
Imputations internes	12 573 842	349 576	18 276 674	37 066 150	68 266 242
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>579 015 715</b>	<b>102 078 261</b>	<b>131 622 800</b>	<b>55 859 839</b>	<b>868 576 616</b>
Charges de personnel	467 494 707	77 888 260	64 165 608	27 792 453	637 341 028
Biens, services, marchandises	69 661 106	14 176 802	22 601 047	10 182 111	116 621 066
Amortissements	19 195 296	2 857 604	3 365 995	4 377 591	29 796 486
Dépréciation d'actifs	69 472	-	-23 272	2 816 525	2 862 725
Subventions accordées	17 250 422	3 024 068	7 372 662	1 743 242	29 390 395
Imputations internes	5 255 398	3 921 612	32 978 463	26 110 769	68 266 242
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>578 926 400</b>	<b>101 868 346</b>	<b>130 460 504</b>	<b>73 022 691</b>	<b>884 277 941</b>
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>89 314</b>	<b>209 916</b>	<b>1 162 297</b>	<b>-17 162 852</b>	<b>-15 701 325</b>
Produits réalisés portefeuille mobilier	-	-	-	17 489 256	17 489 256
Gains latents portefeuille mobilier	-	-	-	28 461 110	28 461 110
Produits immeubles de placement	-	-	-	1 453 427	1 453 427
Gains latents immeubles de placement	-	-	-	80 000	80 000
<b>Produits financiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>47 483 793</b>	<b>47 483 793</b>
Pertes réalisées portefeuille mobilier	-	-	-	3 209 229	3 209 229
Frais de gestion portefeuille mobilier	-	-	-	827 563	827 563
Charges immeubles de placement	-	-	-	243 056	243 056
<b>Charges financières</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 279 848</b>	<b>4 279 848</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>43 203 945</b>	<b>43 203 945</b>
<b>Résultat net</b>	<b>89 314</b>	<b>209 916</b>	<b>1 162 297</b>	<b>26 041 094</b>	<b>27 502 620</b>



Écart Comptes 2022 vs Comptes 2021	État	FNS	Autres Fonds étrangers	Fonds propres affectés	Université
Subventions reçues	3 445 447	2 003 926	7 408 526	-9 690 393	3 167 505
Taxes universitaires	-680 268	-	-	-	-680 268
Autres écolages	-426 725	-	-1 007 001	-21 731	-1 455 458
Prestations de services et ventes	36 509	238 545	7 606 801	-57 367	7 824 488
Dédommagements des tiers	532 614	14 988	53 407	12 217 181	12 818 190
Recettes diverses	300 644	-25 000	272 796	2 996 245	3 544 685
Dissolution de provision	52 970	-	-	-	52 970
Imputations internes	3 107 255	902 182	32 380	3 269 943	7 311 761
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>6 368 446</b>	<b>3 134 641</b>	<b>14 366 909</b>	<b>8 713 878</b>	<b>32 583 874</b>
Charges de personnel	-3 631 713	-779 261	3 516 079	-752 683	-1 647 579
Biens, services, marchandises	6 001 900	3 739 102	3 234 905	974 555	13 950 461
Amortissements	117 285	26 411	-59 568	245	84 374
Dépréciation d'actifs	-35 889	-	143 325	-2 835 571	-2 728 136
Subventions accordées	794 167	-439 343	1 170 077	-110 668	1 414 234
Imputations internes	3 672 974	881 440	2 333 979	423 368	7 311 761
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>6 918 725</b>	<b>3 428 349</b>	<b>10 338 797</b>	<b>-2 300 754</b>	<b>18 385 117</b>
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>-550 279</b>	<b>-293 708</b>	<b>4 028 112</b>	<b>11 014 633</b>	<b>14 198 757</b>
Produits réalisés portefeuille mobilier	-	-	-	20 290 013	20 290 013
Gains latents portefeuille mobilier	-	-	-	-28 461 110	-28 461 110
Produits immeubles de placement	-	-	-	-48 993	-48 993
Gains latents immeubles de placement	-	-	-	169 000	169 000
<b>Produits financiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-8 051 090</b>	<b>-8 051 090</b>
Pertes réalisées portefeuille mobilier	-	-	-	20 518 991	20 518 991
Pertes latentes portefeuille mobilier	-	-	-	72 985 777	72 985 777
Frais de gestion portefeuille mobilier	-	-	-	58 188	58 188
Charges immeubles de placement	-	-	-	-56 361	-56 361
<b>Charges financières</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>93 506 595</b>	<b>93 506 595</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-101 557 685</b>	<b>-101 557 685</b>
<b>Résultat net</b>	<b>-550 279</b>	<b>-293 708</b>	<b>4 028 112</b>	<b>-90 543 052</b>	<b>-87 358 928</b>

## 5.4 Compte de fonctionnement « État »

### 5.4.1 Université

Nature	Libellé	N°	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>585 384 160</b>	<b>579 402 571</b>	<b>5 981 589</b>	<b>1.0%</b>	<b>579 402 571</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>32 827 670</b>	<b>33 336 444</b>	<b>-508 774</b>	<b>-1.5%</b>	<b>32 081 675</b>
	Taxes universitaires	N1	13 004 211	13 355 000	-350 789	-2.6%	13 355 000
	Autres écolages	N2	1 525 322	2 545 000	-1 019 678	-40.1%	2 665 000
	Recettes médecine dentaire	N3	5 095 181	4 468 285	626 896	14.0%	4 468 285
	Dédommagements de tiers	N4	4 436 827	3 606 769	830 058	23.0%	2 352 000
	Autres prestations de service et ventes	N5	8 766 129	9 361 390	-595 261	-6.4%	9 241 390
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>	N5	<b>426 981</b>	<b>115 000</b>	<b>311 981</b>	<b>271.3%</b>	<b>1 369 769</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>536 448 412</b>	<b>537 797 926</b>	<b>-1 349 514</b>	<b>-0.3%</b>	<b>537 797 926</b>
	Indemnité cantonale	N6	365 056 844	363 289 500	1 767 344	0.5%	363 289 500
	Subvention fédérale de base	N7	111 865 223	113 750 000	-1 884 777	-1.7%	113 750 000
	Contribution fédérale aux frais locatifs	N8	473 404	406 600	66 804	16.4%	406 600
	AIU brut	N9	42 153 811	42 547 000	-393 189	-0.9%	42 547 000
	Produits différés liés aux investissements		17 072 003	17 189 305	-117 302	-0.7%	17 189 305
	Autres subventions	N10	-172 873	615 521	-788 394	-128.1%	615 521
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	N11	<b>15 681 097</b>	<b>8 153 201</b>	<b>7 527 896</b>	<b>92.3%</b>	<b>8 153 201</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	N12	<b>585 845 125</b>	<b>584 052 327</b>	<b>1 792 798</b>	<b>0.3%</b>	<b>584 052 327</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>463 862 994</b>	<b>468 045 939</b>	<b>-4 182 945</b>	<b>-0.9%</b>	<b>468 235 488</b>
	Personnel administratif et technique	N13	141 056 858	141 553 490	-496 632	-0.4%	140 809 092
	Personnel enseignant	N14	231 236 587	234 879 295	-3 642 708	-1.6%	235 425 984
	Allocations, indemnités	N15	3 209 679	2 508 759	700 920	27.9%	2 782 380
	Cotisations patronales	N16	87 178 835	87 827 670	-648 835	-0.7%	87 941 307
	Pont AVS	N17	532 893	670 000	-137 107	-20.5%	670 000
	Autres	N18	648 141	606 725	41 416	6.8%	606 725
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N19	<b>75 663 007</b>	<b>73 504 710</b>	<b>2 158 297</b>	<b>2.9%</b>	<b>73 346 775</b>
	Fournitures		14 133 908	16 453 769	-2 319 860	-14.1%	16 398 084
	Mobilier, machines		263 978	784 687	-520 709	-66.4%	784 687
	Eau, énergie, combustible		13 445 787	11 478 874	1 966 913	17.1%	11 478 874
	Services, honoraires		19 727 562	18 355 779	1 371 783	7.5%	18 261 272
	Entretien immeubles		10 115 926	8 734 883	1 381 043	15.8%	8 734 883
	Entretien mobilier		2 614 678	2 549 459	65 219	2.6%	2 549 459
	Loyers, redevances		11 794 977	11 819 178	-24 201	-0.2%	11 812 178
	Dédommagements de personnel		3 655 509	3 328 081	327 427	9.8%	3 327 338
	Diverses charges		-89 317	-	-89 317	-	-
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>19 346 163</b>	<b>19 519 883</b>	<b>-173 720</b>	<b>-0.9%</b>	<b>19 519 883</b>
	Dépréciation d'actifs	N20	33 582	90 000	-56 418	-62.7%	90 000
	Amortissement des équipements		16 982 698	17 100 000	-117 302	-0.7%	17 100 000
	Amortissement bâtiments Université		2 329 883	2 329 883	-	0.0%	2 329 883
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>18 044 589</b>	<b>19 404 040</b>	<b>-1 359 451</b>	<b>-7.0%</b>	<b>19 396 140</b>
	Subventions	N21	16 521 358	16 770 015	-248 657	-1.5%	16 762 115
	Bourses sociales et dépannages	N22	539 493	1 291 137	-751 644	-58.2%	1 291 137
	Autres bourses et prix	N23	438 864	851 288	-412 424	-48.4%	851 288
	Subventions aux associations d'étudiants-es	N24	544 874	491 600	53 274	10.8%	491 600
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	N11	<b>8 928 372</b>	<b>3 577 755</b>	<b>5 350 617</b>	<b>149.6%</b>	<b>3 554 041</b>
	<b>Résultat net</b>	N25	<b>-460 965</b>	<b>-4 649 756</b>	<b>4 188 791</b>		<b>-4 649 756</b>
	<b>Occupation de postes</b>		<b>3 144.7</b>	<b>3 165.8</b>	<b>-21.1</b>	<b>-0.7%</b>	<b>3 165.8</b>
	Personnel administratif et technique	N13	1 281.0	1 296.6	-15.6	-1.2%	1 296.6
	Personnel enseignant	N14	1 863.8	1 869.2	-5.5	-0.3%	1 869.2
	Corps professoral		497.5	555.1	-57.6	-10.4%	555.1
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		1 366.2	1 314.1	52.1	4.0%	1 314.1

**N1** Les taxes universitaires affichent un résultat inférieur au budget (KCHF 351). Les taxes d'encadrement sont inférieures au budget (KCHF 237) en raison d'une décroissance du nombre des étudiants-es plus importante que celle budgétée (- 7.3 % contre - 1.6 %) avec un impact négatif sur les produits (KCHF - 598). Cet impact est atténué par un taux d'exonération moins élevé que budgété (24.6 % contre 27.0 %) avec un impact positif (KCHF 361). Les taxes fixes sont inférieures au budget (KCHF 119) en raison d'un nombre d'étudiants-es moins élevé que prévu. Les taxes auditeurs-trices sont supérieures aux attentes (KCHF 4).

**N2** Compte tenu des écolages comptabilisés en imputations internes (KCHF 1 055), les produits des autres écolages sont supérieurs au budget (KCHF 35). Compte tenu des charges et de prestations de service, les chiffres d'affaires de l'ECAV et de la Maison des langues améliorent globalement le résultat net (KCHF 2).

**N3** La Clinique universitaire de médecine dentaire affiche une amélioration du chiffre d'affaires par rapport aux attentes budgétaires (KCHF 627). L'impact de la nouvelle tarification est largement compensé par un volume d'activités plus important. Ce volume d'activités engendre des frais de fonctionnement additionnels (KCHF 381) et améliore le résultat net (KCHF 246).

**N4** Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF - 245), les dédommagements de tiers sont supérieurs au budget (KCHF 585). Trois facteurs expliquent cet écart. Premièrement, il s'agit de remboursements de personnel mis à disposition d'entités tierces (KCHF 99), sans impact sur le résultat net. Deuxièmement, cela concerne des remboursements de frais supérieurs aux attentes budgétaires (KCHF 266) pour des frais encourus en 2021 qui améliorent le résultat net. Le solde concerne des remboursements d'assurances sociales supérieurs aux prévisions initiales (KCHF 219) avec un impact positif sur le résultat net.

**N5** Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF - 361), les prestations de service et ventes et recettes diverses sont inférieures aux attentes budgétaires (KCHF 645). Plusieurs facteurs de sens opposés expliquent cet écart. Avec un impact négatif sur le volume des produits, cela concerne principalement les loyers étudiants (KCHF 644), le chiffre d'affaires des cartes multiservices (KCHF 305) et les locations de salles (KCHF 121). À relever que ces baisses du chiffre d'affaires ne s'accompagnent pas par des économies équivalentes en raison du caractère fixe des charges. Avec un impact positif sur le volume des produits, cela concerne diverses prestations de services et ventes (KCHF 82), les redevances des cafétérias (KCHF 46) en raison d'une révision des contrats, les émoluments (KCHF 37), le montant des participations HES et IHEID au financement du bouquet de prestations (social, sport, culture et emploi) en faveur de leurs étudiants-es (respectivement KCHF 14 et KCHF 36), ainsi que les recettes de la rétrocession de la taxe CO<sub>2</sub> (KCHF 214).

**N6** L'indemnité cantonale est supérieure au budget (KCHF 1 767). L'écart s'explique par deux facteurs. Premièrement, il s'agit d'une indemnité complémentaire (KCHF 2 197) en lien avec la tranche 2022 de la COB (KCHF 2 000) et la restitution d'une mesure d'économie (suppression du doublement du dernier salaire des collaborateurs-trices qui partent à la retraite) dont le projet de loi a été refusé par le Grand Conseil (KCHF 197). Deuxièmement, cela concerne la restitution de la part non utilisée de la subvention accordée pour les repas étudiants-es à CHF 5 (KCHF - 430).

**N7** La subvention fédérale de base est inférieure au budget (KCHF 1 885) en raison uniquement de la détérioration de la position relative de l'Université par rapport aux autres universités cantonales. La position relative s'est détériorée sur les axes de la recherche (KCHF 1 120) et de l'enseignement (KCHF 765). La détérioration sur l'axe de la recherche s'explique par un volume de fonds de recherche moins important que prévu (KCHF 687), par une moindre intensité de la recherche

(KCHF 278), ainsi que par une diminution de la durée des projets (KCHF 155). La détérioration sur l'axe de l'enseignement s'explique par d'un nombre d'étudiants-es plus faible que prévu (KCHF 447), par un nombre d'étudiants-es étrangers-ères plus bas que prévu (KCHF 292), ainsi que par un nombre de diplômes moins élevé que prévu (KCHF 25).

**N8** L'écart s'explique par une augmentation des surfaces locatives et par l'adaptation des valeurs de référence des prix au mètre carré.

**N9** Les subventions cantonales AIU sont inférieures aux prévisions initiales (KCHF 393). L'écart s'explique par des facteurs de sens opposé. Premièrement, avec un impact négatif sur les produits AIU (KCHF 1 228), l'écart s'explique par un nombre d'étudiants-es confédérés-es moins élevé que budgété dans les groupes « sciences humaines et sociales » (84 étudiants-es confédérés-es de moins que prévu, diminution de KCHF 890), par des pertes migratoires plus importantes que prévues (KCHF 190), ainsi que par une correction de facturation des années antérieures (KCHF 148). Deuxièmement, avec un impact positif sur les produits de l'AIU (KCHF 835), la différence résulte d'un nombre d'étudiants-es confédérés-es plus élevé que budgété dans le groupe « médecine clinique » (13 étudiants-es confédérés-es de plus que prévu, augmentation de KCHF 643) et « sciences » (8 étudiants-es confédérés-es de plus que prévu, augmentation de KCHF 193). Globalement, un nombre d'étudiants-es plus faible met en évidence un effet de volume (- 2.2 % avec un impact négatif de KCHF 955), alors que l'évolution différenciée entre les groupes facultaires fait apparaître un effet de recomposition (+ 2.1 % avec un impact positif de KCHF 710). Aucun effet de prix n'est observé puisque le montant des forfaits par groupe facultaire est inchangé depuis 2014.

**N10** Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF 694), notamment celles des PRN, les autres subventions sont inférieures aux attentes (KCHF 94). Cet écart s'explique principalement par la suppression de la contribution du Geneva Creativity Center (KCHF 103).

**N11** L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique principalement par des remboursements provenant de structures du budget « État » (KCHF 4 963), sans impact sur le résultat net. Le solde correspond à des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 2 565). L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 6 753). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

**N12** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 199), l'objectif de non dépense n'est pas atteint. L'Université présente un dépassement (KCHF 1 992). Le taux d'utilisation du budget s'élève à 100.3 %.

**N13** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 703), les charges du personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 207), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une surutilisation des postes (KCHF 709) compensée partiellement par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 502).

**N14** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 4 548), les charges du personnel PENS présentent un dépassement (KCHF 906), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une surutilisation des postes (KCHF 2 770) et par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 1 864).

**N15** Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF - 196), les allocations et les indemnités présentent un dépassement (KCHF 505). L'écart s'explique par le doublement du dernier salaire versé aux collaborateurs-trices lors de leur départ à la retraite (KCHF 171), par des charges pour les heures de nuit et de week-end effectuées par les auxiliaires des bibliothèques

(KCHF 101) et par les autres indemnités versées aux collaborateurs-trices (jubilé et naissance) plus élevées que prévues au budget (KCHF 273) partiellement compensées par des indemnités versées aux collaborateurs-trices au titre de participation à l'acquisition de leurs abonnements TPG inférieures au budget (KCHF 40).

**N16** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 1 183), les cotisations patronales présentent un dépassement (KCHF 535). Deux facteurs expliquent cet écart. Premièrement, il s'agit d'un dépassement lié à la sous-évaluation du taux de cotisation de prévoyance professionnelle (KCHF 495). Deuxièmement, cela résulte d'un dépassement en lien avec les charges de personnel (KCHF 40).

**N17** Les coûts de la rente-pont AVS présentent une économie (KCHF 137). Deux facteurs expliquent cet écart. Premièrement, le nombre de personnes au bénéfice de la rente-pont AVS est plus important que prévu (19 personnes contre 15 budgétées) induisant un dépassement (KCHF 179). Deuxièmement, le montant moyen par bénéficiaire est moins élevé que prévu ce qui génère une économie (KCHF 316).

**N18** Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF 7), les autres charges de personnel présentent un dépassement (KCHF 49). Cet écart s'explique principalement par des frais de recrutement plus importants que prévus (KCHF 48).

**N19** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 732), les dépenses générales présentent un dépassement (KCHF 1 426). L'écart s'explique par des facteurs de sens opposé. Du côté des dépassements, cela concerne principalement les charges d'énergie (KCHF 1 744), les frais d'entretien (KCHF 1 434), les dédommagements de personnel (KCHF 346), les services et honoraires (KCHF 311) et diverses charges (KCHF 134). Du côté des économies, il s'agit d'une sous-utilisation du budget de fournitures de bureau (KCHF 1 816), d'entretien du mobilier (KCHF 521) et des loyers (KCHF 206).

**N20** L'écart s'explique par des pertes sur débiteurs de la Clinique universitaire de médecine dentaire moins importantes que prévues (KCHF 58), ainsi que par une perte sur créances du bureau du logement (KCHF 2).

**N21** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 176), les subventions présentent une économie (KCHF 73). Des facteurs de sens opposé expliquent cet écart. Premièrement, il s'agit d'économies liées principalement à la sous-utilisation de la subvention accordée aux cafétérias pour les repas étudiants-es (KCHF 276), au Campus Biotech (KCHF 147), ainsi qu'à diverses entités (KCHF 137). Deuxièmement, cela résulte des dépassements des subventions accordées à la Fondation de la petite enfance de l'Université (KCHF 262) en lien avec la sous-budgétisation de la subvention et la couverture des déficits 2021 et 2022, au Centre interprofessionnel de simulation (KCHF 91), à la plateforme scientifique Agora (KCHF 71), ainsi qu'à la Fondation pour recherches médicales (KCHF 70) en lien avec la couverture de déficit de l'exercice 2021.

**N22** Compte tenu des ajustements qui compensent des charges (KCHF - 151), les bourses sociales et dépannages octroyées aux étudiants-es présentent une économie (KCHF 903) grâce à l'utilisation prioritaire de fonds externes alloués au soutien des étudiants-es.

**N23** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 5), les autres bourses et prix présentent une économie involontaire (KCHF 408). L'écart s'explique principalement par la réduction de la mobilité académique avec la Russie (KCHF 211) et une sous-

utilisation du budget des bourses pour les doctorants-es et de l'aide à la publication de thèses (KCHF 172).

N24 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 112), les subventions aux associations d'étudiants-es présentent une économie involontaire (KCHF 59).

N25 Le résultat net affiche un excédent de charges (KCHF 461). Par rapport au budget 2022, l'excédent de charges est inférieur (KCHF 4 189). Compte tenu des variations de charges et des revenus sans impact sur le résultat net « État » (KCHF - 3 798), de l'autorisation de dépassement budgétaire en lien avec la tranche 2022 de la COB (KCHF - 2 000) et des fonds « techniques » (KCHF 4 427), ce résultat défavorable est la conséquence de revenus supérieurs (KCHF 184, soit 0.03 %) et de charges supérieures (KCHF 2 422, soit 0.41%) aux prévisions budgétaires. Du côté des produits, l'écart s'explique principalement par des recettes dentaires (KCHF 246), des dédommagements de tiers (KCHF 585) et des produits d'imputations internes de fonds provenant de l'extérieur (KCHF 2 619) supérieurs au budget partiellement compensés par une subvention fédérale de base (KCHF 1 885), des prestations de services, ventes et recettes diverses (KCHF 645), de l'AIU (KCHF 393), ainsi que des taxes universitaires (KCHF 351) inférieures aux attentes. Du côté des charges, l'écart s'explique par des dépassements sur les dépenses générales (KCHF 1 426), les charges PAT (KCHF 409, charges sociales incluses) et les charges PENS (KCHF 1 792, charges sociales incluses) atténués par des économies sur les subventions accordées (KCHF 1 012), la rente-pont AVS (KCHF 137) et les créances irrécouvrables (KCHF 56).



## 5.4.2 Autorités universitaires

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>573 206 597</b>	<b>570 809 668</b>	<b>2 396 929</b>	<b>0.4%</b>	<b>570 809 668</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>25 226 839</b>	<b>27 213 159</b>	<b>-1 986 320</b>	<b>-7.3%</b>	<b>25 958 390</b>
	Taxes universitaires	N1	13 004 211	13 355 000	-350 789	-2.6%	13 355 000
	Autres écologies	N2	799 322	1 645 000	-845 678	-51.4%	1 645 000
	Dédommagements de tiers	N3	3 533 898	3 606 769	-72 871	-2.0%	2 352 000
	Autres prestations de service et ventes	N4	7 889 407	8 606 390	-716 983	-8.3%	8 606 390
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>	N4	<b>329 366</b>	<b>115 000</b>	<b>214 366</b>	<b>186.4%</b>	<b>1 369 769</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>536 428 000</b>	<b>537 797 926</b>	<b>-1 369 926</b>	<b>-0.3%</b>	<b>537 797 926</b>
	Indemnité cantonale	N5	365 056 844	363 289 500	1 767 344	0.5%	363 289 500
	Subvention fédérale de base	N6	111 865 223	113 750 000	-1 884 777	-1.7%	113 750 000
	Contribution fédérale aux frais locatifs	N7	473 404	406 600	66 804	16.4%	406 600
	AIU brut	N8	42 153 811	42 547 000	-393 189	-0.9%	42 547 000
	Produits différés liés aux investissements		17 072 003	17 189 305	-117 302	-0.7%	17 189 305
	Autres subventions	N9	-193 285	615 521	-808 806	-131.4%	615 521
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	N10	<b>11 222 392</b>	<b>5 683 583</b>	<b>5 538 809</b>	<b>97.5%</b>	<b>5 683 583</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	N11	<b>216 022 264</b>	<b>214 841 276</b>	<b>1 180 988</b>	<b>0.5%</b>	<b>215 661 238</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>114 598 469</b>	<b>117 710 965</b>	<b>-3 112 496</b>	<b>-2.6%</b>	<b>118 498 994</b>
	Personnel administratif et technique	N12	68 517 390	68 897 516	-380 126	-0.6%	68 190 118
	Personnel enseignant	N13	23 554 102	25 474 895	-1 920 793	-7.5%	26 579 960
	Allocations, indemnités	N14	432 350	242 050	190 300	78.6%	515 671
	Cotisations patronales	N15	21 159 483	21 966 263	-806 781	-3.7%	22 083 004
	Pont AVS	N16	532 893	670 000	-137 107	-20.5%	670 000
	Autres	N17	402 251	460 241	-57 990	-12.6%	460 241
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N18	<b>60 406 239</b>	<b>58 605 473</b>	<b>1 800 766</b>	<b>3.1%</b>	<b>58 637 406</b>
	Fournitures		9 443 161	10 084 075	-640 915	-6.4%	10 051 767
	Mobilier, machines		51 117	333 603	-282 486	-84.7%	333 603
	Eau, énergie, combustible		13 445 787	11 478 874	1 966 913	17.1%	11 478 874
	Services, honoraires		13 693 582	13 554 227	139 355	1.0%	13 625 468
	Entretien immeubles		9 991 406	8 694 195	1 297 211	14.9%	8 694 195
	Entretien mobilier		1 465 813	1 784 991	-319 178	-17.9%	1 784 991
	Loyers, redevances		11 611 551	11 617 500	-5 949	-0.1%	11 610 500
	Dédommagements de personnel		851 993	1 058 008	-206 015	-19.5%	1 058 008
	Diverses charges		-148 172	-	-148 172	-	-
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>19 314 530</b>	<b>19 429 883</b>	<b>-115 353</b>	<b>-0.6%</b>	<b>19 429 883</b>
	Dépréciation d'actifs		1 949	-	1 949	-	-
	Amortissement des équipements		16 982 698	17 100 000	-117 302	-0.7%	17 100 000
	Amortissement bâtiments Université		2 329 883	2 329 883	-	0.0%	2 329 883
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>15 671 455</b>	<b>17 035 641</b>	<b>-1 364 186</b>	<b>-8.0%</b>	<b>17 027 741</b>
	Subventions	N19	14 205 475	14 682 116	-476 641	-3.2%	14 674 216
	Bourses sociales et dépannages	N20	537 503	1 291 137	-753 634	-58.4%	1 291 137
	Autres bourses et prix	N21	394 202	633 288	-239 086	-37.8%	633 288
	Subventions aux associations d'étudiants-es	N22	534 274	429 100	105 174	24.5%	429 100
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	N10	<b>6 031 571</b>	<b>2 059 314</b>	<b>3 972 257</b>	<b>192.9%</b>	<b>2 067 214</b>
	<b>Occupation de postes</b>		<b>767.8</b>	<b>777.5</b>	<b>-9.7</b>	<b>-1.2%</b>	<b>777.5</b>
	Personnel administratif et technique	N12	574.8	582.2	-7.4	-1.3%	582.2
	Personnel enseignant	N13	193.0	195.3	-2.3	-1.2%	195.3
	Corps professoral		30.0	34.7	-4.7	-13.6%	34.7
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		163.0	160.6	2.4	1.5%	160.6

**N1** Les taxes universitaires affichent un résultat inférieur au budget (KCHF 351). Les taxes d'encadrement sont inférieures au budget (KCHF 237) en raison d'une décroissance du nombre des étudiants-es plus importante que celle budgétée (- 7.3 % contre - 1.6 %) avec un impact négatif sur les produits (KCHF - 598). Cet impact est atténué par un taux d'exonération moins élevé que budgété (24.6 % contre 27.0 %) avec un impact positif (KCHF 361). Les taxes fixes sont inférieures au budget (KCHF 119) en raison d'un nombre d'étudiants-es moins élevé que prévu. Les taxes auditeurs-trices sont supérieures aux attentes (KCHF 4).

**N2** Compte tenu des écolages comptabilisés en imputations internes pour les prestations fournies dans le cadre du projet « Horizon Académique » (KCHF 1 055), les produits d'écolages de la Maison des Langues sont supérieurs aux prévisions initiales (KCHF 209). Globalement, le résultat net de la Maison des langues présente un déficit légèrement supérieur à celui prévu au budget (KCHF 2). Il correspond à un dépassement sur les charges (KCHF 255) compensé par une amélioration du chiffre d'affaires (KCHF 253).

**N3** Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF - 863), les dédommagements de tiers sont inférieurs au budget (KCHF - 936). Trois facteurs expliquent cet écart. Premièrement, il s'agit de remboursements de personnel mis à disposition d'entités tierces (KCHF 17), sans impact sur le résultat net. Deuxièmement, cela concerne des remboursements de frais supérieurs aux attentes budgétaires (KCHF 266) pour des frais encourus en 2021 qui améliorent le résultat net. Le solde concerne des remboursements d'assurances sociales. À relever que les remboursements des assurances sociales sont budgétés au niveau de l'administration centrale (KCHF 2 352) alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées, à l'exception de ceux de l'assurance maternité qui sont comptabilisés au niveau de l'administration centrale. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

**N4** Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF - 224), les prestations de service et ventes et recettes diverses sont inférieures aux attentes budgétaires (KCHF 727). Plusieurs facteurs de sens opposés expliquent cet écart. Avec un impact négatif sur le volume des produits, cela concerne principalement les loyers estudiantins (KCHF 644), le chiffre d'affaires des cartes multiservices (KCHF 305) et les locations de salles (KCHF 121). À relever que cette baisse de chiffre d'affaires ne s'accompagne pas par des économies équivalentes en raison du caractère fixe des charges. Avec un impact positif sur le volume des produits, cela concerne les redevances des cafétérias (KCHF 46) en raison d'une révision des contrats, les émoluments (KCHF 37), le montant des participations HES et IHEID au financement du bouquet de prestations (social, sport, culture et emploi) en faveur de leurs étudiants-es (respectivement KCHF 14 et KCHF 36), ainsi que les recettes de la rétrocession de la taxe CO<sub>2</sub> (KCHF 214).

**N5** L'indemnité cantonale est supérieure au budget (KCHF 1 767). L'écart s'explique par deux facteurs. Premièrement, il s'agit d'une indemnité complémentaire (KCHF 2 197) en lien avec la tranche 2022 de la COB (KCHF 2 000) et la restitution d'une mesure d'économie (suppression du doublement du dernier salaire des collaborateurs-trices qui partent à la retraite) dont le projet de loi a été refusé par le Grand Conseil (KCHF 197). Deuxièmement, cela concerne la restitution de la part non utilisée de la subvention accordée pour les repas étudiants-es à CHF 5 (KCHF - 430).

**N6** La subvention fédérale de base est inférieure au budget (KCHF 1 885) en raison uniquement de la détérioration de la position relative de l'Université par rapport aux autres universités cantonales. La position relative s'est détériorée sur les axes de la recherche (KCHF 1 120) et de l'enseignement (KCHF 765). La détérioration sur l'axe de la recherche s'explique par un volume de fonds de recherche moins important que prévu (KCHF 687), par une moindre intensité de la



recherche (KCHF 278), ainsi que par une diminution de la durée des projets (KCHF 155). La détérioration sur l'axe de l'enseignement s'explique par d'un nombre d'étudiants-es plus faible que prévu (KCHF 447), par un nombre d'étudiants-es étrangers-ères plus bas que prévu (KCHF 292), ainsi que par un nombre de diplômes moins élevé que prévu (KCHF 25).

**N7** L'écart s'explique par une augmentation des surfaces locatives et par l'adaptation des valeurs de référence des prix au mètre carré.

**N8** Les subventions cantonales AIU sont inférieures aux prévisions initiales (KCHF 393). L'écart s'explique par des facteurs de sens opposé. Premièrement, avec un impact négatif sur les produits AIU (KCHF 1 228), l'écart s'explique par un nombre d'étudiants-es confédérés-es moins élevé que budgété dans les groupes « sciences humaines et sociales » (84 étudiants-es confédérés-es de moins que prévu, diminution de KCHF 890), par des pertes migratoires plus importantes que prévues (KCHF 190), ainsi que par une correction de facturation des années antérieures (KCHF 148). Deuxièmement, avec un impact positif sur les produits de l'AIU (KCHF 835), la différence résulte d'un nombre d'étudiants-es confédérés-es plus élevé que budgété dans le groupe « médecine clinique » (13 étudiants-es confédérés-es de plus que prévu, augmentation de KCHF 643) et « sciences » (8 étudiants-es confédérés-es de plus que prévu, augmentation de KCHF 193). Globalement, un nombre d'étudiants-es plus faible met en évidence un effet de volume (- 2.2 % avec un impact négatif de KCHF 955), alors que l'évolution différenciée entre les groupes facultaires fait apparaître un effet de recomposition (+ 2.1 % avec un impact positif de KCHF 710). Aucun effet de prix n'est observé puisque le montant des forfaits par groupe facultaire est inchangé depuis 2014.

**N9** Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF 694), notamment celles des PRN, les autres subventions sont inférieures aux attentes (KCHF 115). Cet écart s'explique par la suppression de la contribution du Geneva Creativity Center (KCHF 103) et l'absence de subvention de l'OFPC au centre de carrière.

**N10** L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique principalement par des remboursements provenant de structures du budget « État » (KCHF 4 050) sans impact sur le résultat net. Le solde correspond à des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 1 489). L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 5 178). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

**N11** Compte tenu des dépassements budgétaires autorisés (KCHF 443), des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 4 791) et des fonds techniques du Rectorat (KCHF 1 998), l'objectif de non dépense est atteint. UNACI présente une économie (KCHF 2 054). Le taux d'utilisation du budget s'élève à 99.0 %.

**N12** Compte tenu des dépassements budgétaires autorisés (KCHF 150), des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 566) et des fonds techniques du Rectorat (KCHF 1), les charges du personnel PAT présentent une économie involontaire (KCHF 1 095), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une sous-utilisation des postes (KCHF 778) et du budget du personnel auxiliaire (KCHF 317).

**N13** Compte tenu des économies qui compensent des charges (KCHF 37), des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 565) et des fonds techniques du Rectorat (KCHF 1 568), les charges du personnel PENS présentent un dépassement (KCHF 250), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une surutilisation des postes

(KCHF 750) compensée partiellement par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 501).

**N14** Compte tenu des ajustements et des recettes qui compensent des charges (KCHF 2), ainsi que de la budgétisation au niveau de l'administration centrale des indemnités TPG (KCHF 90), les allocations et les indemnités présentent un dépassement (KCHF 282). L'écart s'explique par des charges pour les heures de nuit et de week-end effectuées par les auxiliaires des bibliothèques (KCHF 101), par des indemnités versées aux collaborateurs-trices au titre de participation à l'acquisition de leurs abonnements TPG (KCHF 17) et au titre de départ à la retraite, de jubilé et de naissance (KCHF 164) plus élevées que prévues au budget.

**N15** Compte tenu des dépassements budgétaires autorisés (KCHF 26), des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 25) et des fonds techniques du Rectorat (KCHF 360), les cotisations patronales présentent une économie (KCHF 498). Deux facteurs expliquent cet écart. Premièrement, il s'agit d'une économie liée à la surévaluation du taux de cotisation de prévoyance professionnelle (KCHF 369). Deuxièmement, cela résulte d'une économie en lien avec les charges de personnel (KCHF 129).

**N16** Les coûts de la rente-pont AVS présentent une économie (KCHF 137). Deux facteurs expliquent cet écart. Premièrement, le nombre de personnes au bénéfice de la rente-pont AVS est plus important que prévu (19 personnes contre 15 budgétées) induisant un dépassement (KCHF 179). Deuxièmement, le montant moyen par bénéficiaire est moins élevé que prévu, ce qui génère une économie (KCHF 316).

**N17** Compte tenu des ajustements et des recettes qui compensent des charges (KCHF 7), les autres charges de personnel présentent une économie (KCHF 51). Cet écart s'explique par des frais de recrutement moins importants que prévus (KCHF 70) atténués par un dépassement sur les charges de formation continue (KCHF 19).

**N18** Compte tenu des dépassements budgétaires autorisés (KCHF 405), des ajustements et des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 838), les dépenses générales présentent un dépassement (KCHF 558). Cet écart s'explique par des facteurs de sens opposés. Du côté des dépassements (KCHF 2 785), cela concerne les charges d'énergie (KCHF 1 744), les frais d'entretien (KCHF 966) et diverses charges (KCHF 75). Du côté des économies (KCHF 2 227), il s'agit d'une sous-utilisation du budget de services et honoraires (KCHF 913), des fournitures de bureau (KCHF 650), de mobilier (KCHF 282), des dédommagements de personnel (KCHF 193) et des loyers (KCHF 188).

**N19** Compte tenu des ajustements et des recettes qui compensent des charges (KCHF 166), les subventions présentent une économie involontaire (KCHF 311). Des facteurs de sens opposés expliquent cet écart. Premièrement, il s'agit d'économies liées principalement à la sous-utilisation de la subvention accordée aux cafétérias pour les repas étudiants-es (KCHF 276), au Campus Biotech (KCHF 147), ainsi qu'à diverses entités (KCHF 137). Deuxièmement, cela résulte principalement d'un dépassement de la subvention accordée à la Fondation de la petite enfance de l'Université (KCHF 262). Ce dernier reflète une sous-budgétisation de la subvention inscrite à l'Université (KCHF 123), un dépassement du budget 2022 de la Fondation (KCHF 99), ainsi que la prise en charge du déficit de l'exercice 2021 (KCHF 40).

**N20** Compte tenu des ajustements et des économies qui compensent des charges (KCHF - 47), les bourses sociales et dépannages octroyées aux étudiants-es présentent une économie (KCHF 800) grâce à l'utilisation prioritaire de fonds externes alloués au soutien des étudiants-es.

**N21** Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF - 8), les autres bourses et prix présentent une économie involontaire (KCHF 247). L'écart s'explique principalement par la réduction de la mobilité académique avec la Russie (KCHF 211) et une sous-utilisation du budget des bourses et prix octroyés par les services du Rectorat (KCHF 32).

**N22** Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF - 112), les subventions aux associations d'étudiants-es présentent une économie (KCHF 7).

## 5.4.3 Faculté des sciences

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>1 363 651</b>	<b>440 000</b>	<b>923 651</b>	<b>209.9%</b>	<b>440 000</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>221 070</b>	-	<b>221 070</b>		-
	Dédommagements de tiers	N1	209 353	-	209 353		-
	Autres prestations de service et ventes		11 717	-	11 717		-
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		-	-	-		-
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>4 894</b>	-	<b>4 894</b>		-
	Autres subventions		4 894	-	4 894		-
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	N2	<b>1 137 686</b>	<b>440 000</b>	<b>697 686</b>	<b>158.6%</b>	<b>440 000</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	N3	<b>117 887 455</b>	<b>117 909 427</b>	<b>-21 972</b>	<b>0.0%</b>	<b>117 696 091</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>111 070 125</b>	<b>111 867 036</b>	<b>-796 910</b>	<b>-0.7%</b>	<b>111 734 988</b>
	Personnel administratif et technique	N4	30 038 870	29 970 925	67 945	0.2%	29 933 925
	Personnel enseignant	N5	59 328 332	60 318 241	-989 909	-1.6%	60 223 193
	Allocations, indemnités	N6	685 081	481 703	203 378	42.2%	481 703
	Cotisations patronales	N7	20 952 286	21 038 436	-86 150	-0.4%	21 038 436
	Autres		65 557	57 731	7 826	13.6%	57 731
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N8	<b>5 370 100</b>	<b>5 212 450</b>	<b>157 650</b>	<b>3.0%</b>	<b>5 162 776</b>
	Fournitures		2 312 617	2 834 535	-521 918	-18.4%	2 780 604
	Mobilier, machines		74 490	238 984	-164 494	-68.8%	238 984
	Services, honoraires		858 091	579 836	278 255	48.0%	584 836
	Entretien immeubles		103 475	32 688	70 787	216.6%	32 688
	Entretien mobilier		644 948	441 368	203 580	46.1%	441 368
	Loyers, redevances		78 490	98 700	-20 210	-20.5%	98 700
	Dédommagements de personnel		1 261 528	986 339	275 188	27.9%	985 596
	Diverses charges		36 462	-	36 462		-
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		-	-	-		-
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>8 300</b>	<b>10 000</b>	<b>-1 700</b>	<b>-17.0%</b>	<b>10 000</b>
	Subventions		1 000	7 000	-6 000	-85.7%	7 000
	Autres bourses et prix		6 000	3 000	3 000	100.0%	3 000
	Subventions aux associations d'étudiants-es		1 300	-	1 300		-
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	N2	<b>1 438 930</b>	<b>819 941</b>	<b>618 988</b>	<b>75.5%</b>	<b>788 327</b>
	<b>Occupation de postes</b>		<b>800.1</b>	<b>799.5</b>	<b>0.5</b>	<b>0.1%</b>	<b>799.5</b>
	Personnel administratif et technique	N4	295.6	295.9	-0.3	-0.1%	295.9
	Personnel enseignant	N5	504.5	503.6	0.9	0.2%	503.6
	Corps professoral		123.8	139.1	-15.4	-11.1%	139.1
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		380.7	364.5	16.2	4.5%	364.5

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel. À relever que les remboursements des assurances sociales sont budgétés au niveau de l'administration centrale alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées, à l'exception de ceux de l'assurance maternité qui sont budgétés et comptabilisés au niveau de

l'administration centrale. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

**N2** L'écart sur les produits d'imputations internes (KCHF 698) s'explique principalement par des remboursements provenant de structures du budget « État » (KCHF 396), sans impact sur le résultat net. L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est négatif (KCHF 270). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

**N3** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 907), l'objectif de non dépense est atteint. La Faculté présente une économie (KCHF 929). Le taux d'utilisation du budget s'élève à 99.2 %.

**N4** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 191), les charges de personnel PAT présentent une économie (KCHF 123), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une sous-utilisation des postes (KCHF 102) et du budget du personnel auxiliaire (KCHF 22).

**N5** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 130), les charges de personnel PENS présentent une économie involontaire (KCHF 1 120), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une sous-utilisation des postes du corps professoral compensée partiellement par une surutilisation des postes des collaborateurs-trices de l'enseignement (KCHF 864), mais dont les salaires moyens sont inférieurs, ainsi que par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 256).

**N6** L'écart s'explique par la constitution d'une provision pour un litige (KCHF 201) et par le versement de diverses indemnités (départ à la retraite, indemnité de direction, jubilé, naissance, etc.) légèrement supérieur au budget (KCHF 2).

**N7** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 74), les cotisations patronales présentent une économie (KCHF 160). Deux facteurs de sens opposé expliquent cet écart. Premièrement, il s'agit d'une économie en lien avec les charges de personnel (KCHF 242). Deuxièmement, cela résulte d'un dépassement lié à la sous-évaluation du taux de cotisation de prévoyance professionnelle (KCHF 82).

**N8** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 107), les dépenses générales présentent un dépassement (KCHF 265). L'écart s'explique principalement par des dépassements sur les services et honoraires (KCHF 278), les entretiens (KCHF 274) et dédommagements de personnel (KCHF 275) partiellement compensés par des économies sur les fournitures et le mobilier (KCHF 579).

## 5.4.4 Faculté de médecine

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>8 052 322</b>	<b>6 241 903</b>	<b>1 810 419</b>	<b>29.0%</b>	<b>6 241 903</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>5 985 734</b>	<b>4 708 285</b>	<b>1 277 449</b>	<b>27.1%</b>	<b>4 708 285</b>
	Recettes médecine dentaire	N1	5 095 181	4 468 285	626 896	14.0%	4 468 285
	Dédommagements de tiers	N2	458 377	-	458 377		-
	Autres prestations de service et ventes	N3	432 176	240 000	192 176	80.1%	240 000
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>	N4	<b>97 614</b>	-	<b>97 614</b>		-
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		-	-	-		-
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	N5	<b>1 968 974</b>	<b>1 533 618</b>	<b>435 356</b>	<b>28.4%</b>	<b>1 533 618</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	N6	<b>101 045 824</b>	<b>100 004 383</b>	<b>1 041 441</b>	<b>1.0%</b>	<b>99 936 355</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>92 060 086</b>	<b>91 938 336</b>	<b>121 750</b>	<b>0.1%</b>	<b>92 009 546</b>
	Personnel administratif et technique	N7	29 490 685	29 515 718	-25 033	-0.1%	29 515 718
	Personnel enseignant	N8	44 421 027	44 633 687	-212 660	-0.5%	44 704 897
	Allocations, indemnités	N9	635 931	428 222	207 709	48.5%	428 222
	Cotisations patronales		17 342 363	17 327 177	15 186	0.1%	17 327 177
	Autres	N10	170 081	33 532	136 549	407.2%	33 532
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N11	<b>7 262 091</b>	<b>7 058 947</b>	<b>203 143</b>	<b>2.9%</b>	<b>6 919 709</b>
	Fournitures		1 938 336	2 791 914	-853 578	-30.6%	2 825 756
	Mobilier, machines		58 911	108 900	-49 989	-45.9%	108 900
	Services, honoraires		4 154 258	3 452 505	701 753	20.3%	3 279 425
	Entretien immeubles		20 961	1 000	19 961	1996.1%	1 000
	Entretien mobilier		496 825	301 800	195 025	64.6%	301 800
	Loyers, redevances		87 464	64 928	22 536	34.7%	64 928
	Dédommagements de personnel		490 303	337 900	152 403	45.1%	337 900
	Diverses charges		15 033	-	15 033		-
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>31 633</b>	<b>90 000</b>	<b>-58 367</b>	<b>-64.9%</b>	<b>90 000</b>
	Dépréciation d'actifs	N12	31 633	90 000	-58 367	-64.9%	90 000
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>	N13	<b>950 164</b>	<b>705 500</b>	<b>244 664</b>	<b>34.7%</b>	<b>705 500</b>
	Subventions		934 776	648 000	286 776	44.3%	648 000
	Autres bourses et prix		7 389	2 500	4 889	195.5%	2 500
	Subventions aux associations d'étudiants-es		8 000	55 000	-47 000	-85.5%	55 000
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	N5	<b>741 850</b>	<b>211 600</b>	<b>530 250</b>	<b>250.6%</b>	<b>211 600</b>
	<b>Occupation de postes</b>		<b>624.0</b>	<b>628.7</b>	<b>-4.7</b>	<b>-0.7%</b>	<b>628.7</b>
	Personnel administratif et technique	N7	284.1	290.5	-6.4	-2.2%	290.5
	Personnel enseignant	N8	339.9	338.2	1.7	0.5%	338.2
	Corps professoral		97.2	115.5	-18.2	-15.8%	115.5
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		242.7	222.7	19.9	8.9%	222.7

N1 La Clinique universitaire de médecine dentaire affiche une amélioration du chiffre d'affaires par rapport aux attentes budgétaires (KCHF 627). L'impact de la nouvelle tarification est

largement compensé par un volume d'activités plus important. Ce volume d'activités engendre des frais de fonctionnement additionnels (KCHF 381) et améliore le résultat net (KCHF 246).

**N2** L'écart s'explique par des remboursements de personnel mis à disposition d'entités tierces (KCHF 53) et par la refacturation aux HUG des frais de nominations de professeurs-es (KCHF 24), sans impact sur le résultat net. Le solde concerne des remboursements d'assurances sociales liés au personnel. À relever que les remboursements des assurances sociales sont budgétés au niveau de l'administration centrale alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées, à l'exception de ceux de l'assurance maternité qui sont budgétés et comptabilisés au niveau de l'administration centrale. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

**N3** L'écart s'explique principalement par des facturations de prestations en lien avec l'accord de collaboration avec l'École supérieure d'hygiénistes dentaires (KCHF 42), par des remboursements de charges salariales des HUG (KCHF 42), ainsi que par des recettes sur la vente de matériel aux étudiants-es en médecine dentaire (KCHF 95). Il s'agit de refacturations qui compensent des charges non budgétées. Ces refacturations n'ont pas impact sur le résultat net.

**N4** L'écart s'explique premièrement par la rétrocession des médecins-dentistes pour leurs activités privées (31 KCHF). À relever que ces recettes ne sont pas budgétées, étant très volatiles d'une année à l'autre. Elles sont sans impact sur le résultat net. Le reste de l'écart concerne la dissolution de provisions pour des litiges avec des employés-es (KCHF 66), qui influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

**N5** L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique principalement par des remboursements provenant de structures du budget « État » (KCHF 219), sans impact sur le résultat net. L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 1 490). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

**N6** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 1 513), l'objectif de non dépense est atteint. La Faculté présente une économie (KCHF 471). Le taux d'utilisation du budget facultaire s'élève à 99.5 %.

**N7** Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF - 238), les charges de personnel PAT présentent une économie (KCHF 263), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une sous-utilisation des postes (KCHF 195) et du budget du personnel auxiliaire (KCHF 68).

**N8** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 297), les charges de personnel PENS présentent une économie involontaire (KCHF 509), cotisations patronales non comprises. L'écart s'explique par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 413) et des postes (KCHF 97).

**N9** L'écart s'explique principalement par le versement de diverses indemnités (départ à la retraite, indemnité de direction, jubilé, naissance, etc.) d'un montant plus élevé que prévu initialement au budget.

**N10** L'écart s'explique par des frais d'annonce pour des recrutements dans le corps professoral plus importants que prévus au budget (KCHF 113).

**N11** Compte tenu des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 333), les dépenses générales présentent une économie (KCHF 130). L'écart s'explique principalement par



des économies sur les fournitures et le mobilier (KCHF 825) partiellement compensées par des dépassements sur les services et honoraires (KCHF 290), les entretiens (KCHF 215) et dédommagements de personnel (KCHF 152).

**N12** L'écart s'explique par des pertes sur débiteurs de la Clinique universitaire de médecine dentaire moins importantes que prévues (KCHF 58).

**N13** Compte tenu des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 10), les subventions présentent un dépassement (KCHF 245), qui s'explique principalement par des subventions accordées à la Fondation pour recherches médicales (KCHF 70) en lien avec la couverture de déficit de l'exercice 2021, à la plateforme Agora (KCHF 71) et au Centre interprofessionnel de simulation (KCHF 91) plus importantes que prévues initialement.



## 5.4.5 Faculté des lettres

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>609 545</b>	<b>-</b>	<b>609 545</b>		<b>-</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>61 876</b>	<b>-</b>	<b>61 876</b>		<b>-</b>
	Dédommagements de tiers	N1	58 594	-	58 594		-
	Autres prestations de service et ventes		3 282	-	3 282		-
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>15 278</b>	<b>-</b>	<b>15 278</b>		<b>-</b>
	Autres subventions		15 278	-	15 278		-
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	N2	<b>532 391</b>	<b>-</b>	<b>532 391</b>		<b>-</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	N3	<b>38 727 361</b>	<b>38 493 681</b>	<b>233 680</b>	<b>0.6%</b>	<b>38 414 995</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>38 068 904</b>	<b>37 684 105</b>	<b>384 799</b>	<b>1.0%</b>	<b>37 606 073</b>
	Personnel administratif et technique	N4	2 252 089	2 288 083	-35 994	-1.6%	2 288 083
	Personnel enseignant	N5	28 385 830	28 178 093	207 737	0.7%	28 103 165
	Allocations, indemnités		121 817	119 262	2 555	2.1%	119 262
	Cotisations patronales	N6	7 308 750	7 084 961	223 789	3.2%	7 081 857
	Autres		417	13 706	-13 289	-97.0%	13 706
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N7	<b>473 763</b>	<b>527 076</b>	<b>-53 313</b>	<b>-10.1%</b>	<b>526 422</b>
	Fournitures		45 471	187 227	-141 756	-75.7%	184 241
	Mobilier, machines		2 857	7 400	-4 543	-61.4%	7 400
	Services, honoraires		171 127	141 508	29 619	20.9%	143 840
	Entretien immeubles		-	2 000	-2 000	-100.0%	2 000
	Entretien mobilier		909	5 000	-4 091	-81.8%	5 000
	Loyers, redevances		11 164	-	11 164		-
	Dédommagements de personnel		241 870	183 941	57 929	31.5%	183 941
	Diverses charges		366	-	366		-
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>20 002</b>	<b>200 000</b>	<b>-179 998</b>	<b>-90.0%</b>	<b>200 000</b>
	Subventions		-	10 000	-10 000	-100.0%	10 000
	Bourses sociales et dépannages		1 730	-	1 730		-
	Autres bourses et prix	N8	16 972	190 000	-173 028	-91.1%	190 000
	Subventions aux associations d'étudiants-es		1 300	-	1 300		-
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	N2	<b>164 692</b>	<b>82 500</b>	<b>82 192</b>	<b>99.6%</b>	<b>82 500</b>
	<b>Occupation de postes</b>		<b>240.2</b>	<b>236.4</b>	<b>3.8</b>	<b>1.6%</b>	<b>236.4</b>
	Personnel administratif et technique	N4	22.7	23.2	-0.5	-2.0%	23.2
	Personnel enseignant	N5	217.5	213.3	4.2	2.0%	213.3
	Corps professoral		66.5	71.9	-5.5	-7.6%	71.9
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		151.1	141.4	9.7	6.9%	141.4

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel. À relever que les remboursements des assurances sociales sont budgétés au niveau de l'administration

centrale alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées, à l'exception de ceux de l'assurance maternité qui sont budgétés et comptabilisés au niveau de l'administration centrale. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

**N2** L'écart sur les produits d'imputations internes (KCHF 532) s'explique par des facturations provenant de structures du budget « État » (KCHF 117) et des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 415). L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 402). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

**N3** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 591), l'objectif de non dépense est atteint. La Faculté présente une économie (KCHF 357). Le taux d'utilisation du budget s'élève à 99.1 %.

**N4** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 21), les charges de personnel PAT présentent une économie involontaire (KCHF 57), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 64) compensée en partie par une surutilisation des postes (KCHF 7).

**N5** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 379), les charges de personnel PENS présentent une économie (KCHF 171), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 146), et des postes du corps professoral (KCHF 892) compensée en partie par une surutilisation des postes des collaborateurs-trices de l'enseignement (KCHF 867), dont les salaires moyens sont inférieurs.

**N6** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 92), les cotisations patronales présentent un dépassement (KCHF 132). Deux facteurs de sens opposé expliquent cet écart. Premièrement, il s'agit d'un dépassement lié à la sous-évaluation du taux de cotisation de prévoyance professionnelle (KCHF 185). Deuxièmement, cela résulte d'une économie en lien avec les charges de personnel (KCHF 54).

**N7** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 17), les dépenses générales présentent une économie involontaire (KCHF 70). L'écart s'explique principalement par des économies sur les fournitures de bureau (KCHF 158), le mobilier et les frais d'entretien (KCHF 11) compensées par des dépassements sur les dédommagements de personnel (KCHF 58), les services et honoraires (KCHF 30) et les loyers (KCHF 11).

**N8** Les subventions accordées affichent une économie involontaire (KCHF 180). L'écart s'explique principalement par une sous-utilisation du budget de bourses aux doctorants-es (KCHF 173) et d'aide à la publication de thèses (KCHF 10).

## 5.4.6 Faculté d'économie et management

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec c transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>65 622</b>	<b>-</b>	<b>65 622</b>		<b>-</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>44 988</b>	<b>-</b>	<b>44 988</b>		<b>-</b>
	Dédommagements de tiers	N1	44 988	-	44 988		-
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	N2	<b>20 634</b>	<b>-</b>	<b>20 634</b>		<b>-</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	N3	<b>18 207 584</b>	<b>18 825 266</b>	<b>-617 682</b>	<b>-3.3%</b>	<b>18 540 546</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>17 582 503</b>	<b>18 433 341</b>	<b>-850 838</b>	<b>-4.6%</b>	<b>18 148 621</b>
	Personnel administratif et technique	N4	1 328 577	1 681 974	-353 397	-21.0%	1 681 974
	Personnel enseignant	N5	12 799 566	13 224 918	-425 352	-3.2%	12 940 198
	Allocations, indemnités		79 979	102 106	-22 127	-21.7%	102 106
	Cotisations patronales	N6	3 369 169	3 417 724	-48 556	-1.4%	3 417 724
	Autres		5 213	6 619	-1 406	-21.2%	6 619
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N7	<b>549 922</b>	<b>324 425</b>	<b>225 497</b>	<b>69.5%</b>	<b>324 425</b>
	Fournitures		79 666	40 000	39 666	99.2%	40 000
	Mobilier, machines		8 433	9 100	-667	-7.3%	9 100
	Services, honoraires		280 129	102 550	177 579	173.2%	102 550
	Loyers, redevances		-	12 775	-12 775	-100.0%	12 775
	Dédommagements de personnel		181 495	160 000	21 495	13.4%	160 000
	Diverses charges		199	-	199		-
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>-</b>	<b>7 500</b>	<b>-7 500</b>	<b>-100.0%</b>	<b>7 500</b>
	Subventions aux associations d'étudiants-es		-	7 500	-7 500	-100.0%	7 500
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	N2	<b>75 159</b>	<b>60 000</b>	<b>15 159</b>	<b>25.3%</b>	<b>60 000</b>
	<b>Occupation de postes</b>		<b>113.9</b>	<b>117.2</b>	<b>-3.3</b>	<b>-2.8%</b>	<b>117.2</b>
	Personnel administratif et technique	N4	12.6	16.3	-3.7	-22.5%	16.3
	Personnel enseignant	N5	101.3	100.9	0.4	0.4%	100.9
	Corps professoral		42.4	44.6	-2.2	-5.0%	44.6
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		59.0	56.3	2.7	4.7%	56.3

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales. À relever que les remboursements des assurances sociales sont budgétés au niveau de l'administration centrale alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées, à l'exception de ceux de l'assurance maternité qui sont budgétés et comptabilisés au niveau de l'administration centrale. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

N2 L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique principalement par des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 21). L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est négatif (KCHF 5). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

N3 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 66), l'objectif de non dépense est largement dépassé. La Faculté présente une économie (KCHF 683). Le taux d'utilisation du budget s'élève à 96.4 %.

N4 Compte tenu des recettes et des imputations qui compensent des charges (KCHF - 27), les charges de personnel PAT présentent une économie involontaire (KCHF 380), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une sous-utilisation des postes (KCHF 348) et du budget du personnel auxiliaire (KCHF 32).

N5 Les charges de personnel PENS présentent une économie involontaire (KCHF 425), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une sous-utilisation des postes du corps professoral (KCHF 397) et du budget du personnel auxiliaire (KCHF 29). L'économie sur les postes du corps professoral est partiellement compensée par un dépassement du budget honoraires pour des consultants externes, cotisations patronales non comprises (KCHF 178).

N6 Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 7), les cotisations patronales présentent une économie (KCHF 55). Deux facteurs de sens opposé expliquent cet écart. Premièrement, il s'agit d'une économie en lien avec les charges de personnel (KCHF - 196). Deuxièmement, cela résulte d'un dépassement lié à la sous-évaluation du taux de cotisation de prévoyance professionnelle (KCHF 142).

N7 Compte tenu des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 18), les dépenses générales présentent un dépassement (KCHF 208). Cet écart s'explique principalement par une surutilisation du budget honoraires pour des consultants externes en remplacement du corps professoral (KCHF 219) entièrement compensée par une économie sur les postes du corps professoral.

## 5.4.7 Faculté des sciences de la société

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>69 959</b>	<b>-</b>	<b>69 959</b>		<b>-</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>13 695</b>	<b>-</b>	<b>13 695</b>		<b>-</b>
	Dédommagements de tiers	N1	13 695	-	13 695		-
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	N2	<b>56 264</b>	<b>-</b>	<b>56 264</b>		<b>-</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	N3	<b>19 132 369</b>	<b>19 039 255</b>	<b>93 113</b>	<b>0.5%</b>	<b>18 999 265</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>18 697 147</b>	<b>18 621 180</b>	<b>75 967</b>	<b>0.4%</b>	<b>18 581 190</b>
	Personnel administratif et technique	N4	1 766 041	1 754 361	11 680	0.7%	1 754 361
	Personnel enseignant	N5	13 241 515	13 255 517	-14 002	-0.1%	13 215 527
	Allocations, indemnités		106 850	105 338	1 512	1.4%	105 338
	Cotisations patronales	N6	3 580 747	3 499 188	81 559	2.3%	3 499 188
	Autres		1 995	6 776	-4 781	-70.6%	6 776
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N7	<b>327 650</b>	<b>333 175</b>	<b>-5 525</b>	<b>-1.7%</b>	<b>333 175</b>
	Fournitures		44 006	37 300	6 706	18.0%	37 300
	Mobilier, machines		3 664	8 000	-4 336	-54.2%	8 000
	Services, honoraires		94 673	98 700	-4 027	-4.1%	98 700
	Entretien mobilier		170	6 300	-6 130	-97.3%	6 300
	Loyers, redevances		909	7 275	-6 367	-87.5%	7 275
	Dédommagements de personnel		182 939	175 600	7 339	4.2%	175 600
	Diverses charges		1 290	-	1 290		-
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>760</b>	<b>7 500</b>	<b>-6 740</b>	<b>-89.9%</b>	<b>7 500</b>
	Bourses sociales et dépannages		260	-	260		-
	Autres bourses et prix		500	7 500	-7 000	-93.3%	7 500
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	N2	<b>106 812</b>	<b>77 400</b>	<b>29 412</b>	<b>38.0%</b>	<b>77 400</b>
	<b>Occupation de postes</b>		<b>112.9</b>	<b>118.7</b>	<b>-5.7</b>	<b>-4.8%</b>	<b>118.7</b>
	Personnel administratif et technique	N4	16.8	16.5	0.3	2.0%	16.5
	Personnel enseignant	N5	96.1	102.2	-6.0	-5.9%	102.2
	Corps professoral		43.3	46.8	-3.5	-7.5%	46.8
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		52.8	55.4	-2.5	-4.6%	55.4

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel. À relever que les remboursements des assurances sociales sont budgétés au niveau de l'administration centrale alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées, à l'exception de ceux de l'assurance maternité qui sont budgétés et comptabilisés au niveau de l'administration centrale. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

**N2** L'écart sur les produits d'imputations internes (KCHF 56) s'explique principalement par des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 48). L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 17). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

**N3** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 70) et d'une autorisation de dépassement (KCHF 15), l'objectif de non dépense n'est pas atteint. La Faculté présente un dépassement (KCHF 8). Le taux d'utilisation du budget s'élève à 100.0 %.

**N4** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 11), les charges de personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 22), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une surutilisation du budget en postes (KCHF 46) partiellement compensée par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 23).

**N5** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 1) et d'une autorisation de dépassement (KCHF 15), les charges de personnel PENS présentent une économie (KCHF 30), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 39) partiellement compensé par une surutilisation des postes du corps enseignant (KCHF 8).

**N6** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 2), les cotisations patronales présentent un dépassement (KCHF 84). Cet écart s'explique par la sous-évaluation du taux de cotisation de prévoyance professionnelle induisant un dépassement (KCHF 85) très partiellement compensé par une économie induite par la sous-utilisation du budget des charges de personnel (KCHF 2).

**N7** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 52), les dépenses générales présentent une économie involontaire (KCHF 57). L'écart s'explique principalement par des économies sur les fournitures (KCHF 45), sur les loyers (KCHF 6), sur l'entretien (KCHF 6), sur le mobilier (KCHF 4) et les services et honoraires (KCHF 4) partiellement compensée par un dépassement sur les dédommagements de personnel (KCHF 7).

## 5.4.8 Faculté de droit

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>	<i>N2</i>	<b>963 381</b>	<b>1 056 000</b>	<b>-92 619</b>	<b>-8.8%</b>	<b>1 056 000</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>903 159</b>	<b>1 020 000</b>	<b>-116 841</b>	<b>-11.5%</b>	<b>1 020 000</b>
	Autres écolages	<i>N1</i>	726 000	900 000	-174 000	-19.3%	1 020 000
	Dédommagements de tiers	<i>N2</i>	42 409	-	42 409	-	-
	Autres prestations de service et ventes	<i>N1</i>	134 750	120 000	14 750	12.3%	-
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		-	-	-	-	-
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		-	-	-	-	-
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	<i>N3</i>	<b>60 222</b>	<b>36 000</b>	<b>24 222</b>	<b>67.3%</b>	<b>36 000</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	<i>N4</i>	<b>20 361 901</b>	<b>21 116 970</b>	<b>-755 069</b>	<b>-3.6%</b>	<b>21 027 190</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>19 932 551</b>	<b>20 569 372</b>	<b>-636 821</b>	<b>-3.1%</b>	<b>20 479 592</b>
	Personnel administratif et technique	<i>N5</i>	2 447 663	2 342 520	105 143	4.5%	2 342 520
	Personnel enseignant	<i>N6</i>	13 631 549	14 239 112	-607 563	-4.3%	14 149 332
	Allocations, indemnités		119 535	123 543	-4 008	-3.2%	123 543
	Cotisations patronales	<i>N7</i>	3 733 503	3 856 734	-123 231	-3.2%	3 856 734
	Autres		300	7 463	-7 163	-96.0%	7 463
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	<i>N8</i>	<b>317 059</b>	<b>438 598</b>	<b>-121 539</b>	<b>-27.7%</b>	<b>438 598</b>
	Fournitures		110 053	207 586	-97 533	-47.0%	207 586
	Mobilier, machines		1 917	1 500	417	27.8%	1 500
	Services, honoraires		125 214	138 567	-13 353	-9.6%	138 567
	Entretien mobilier		398	1 000	-602	-60.2%	1 000
	Loyers, redevances		1 182	-	1 182	-	-
	Dédommagements de personnel		75 589	89 945	-14 356	-16.0%	89 945
	Diverses charges		2 706	-	2 706	-	-
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		-	-	-	-	-
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>1 500</b>	-	<b>1 500</b>	-	-
	Subventions		1 500	-	1 500	-	-
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	<i>N3</i>	<b>110 791</b>	<b>109 000</b>	<b>1 791</b>	<b>1.6%</b>	<b>109 000</b>
	<b>Occupation de postes</b>		<b>140.9</b>	<b>141.5</b>	<b>-0.6</b>	<b>-0.4%</b>	<b>141.5</b>
	Personnel administratif et technique	<i>N5</i>	24.8	23.1	1.7	7.2%	23.1
	Personnel enseignant	<i>N6</i>	116.1	118.4	-2.3	-1.9%	118.4
	Corps professoral		34.0	37.0	-3.0	-8.2%	37.0
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		82.1	81.4	0.8	0.9%	81.4

**N1** L'École d'Avocature affiche un chiffre d'affaires en dessous des prévisions initiales (KCHF 160). La baisse de chiffre d'affaires résulte d'un effet de volume, le nombre d'étudiants-es inscrits-es étant inférieur à celui prévu au budget. Globalement, le résultat net de l'École d'Avocature est légèrement favorable (KCHF 4). Il s'explique par des économies sur les dépenses

générales (KCHF 38) et sur les charges du personnel (KCHF 125) qui compensent la baisse de chiffre d'affaires.

**N2** L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel. À relever que les remboursements des assurances sociales sont budgétés au niveau de l'administration centrale alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées, à l'exception de ceux de l'assurance maternité qui sont budgétés et comptabilisés au niveau de l'administration centrale. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

**N3** L'écart sur les produits d'imputations internes (KCHF 24) s'explique principalement par des facturations provenant de structures du budget « État » (KCHF 23). L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est négatif (KCHF 26). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

**N4** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 67), l'objectif de non dépense est largement dépassé. La Faculté présente une économie (KCHF 822). Le taux d'utilisation du budget s'élève à 96.1 %.

**N5** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 12), les charges de personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 93), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique principalement par une surutilisation des postes suite à des remplacements de personnel PAT (KCHF 68), dont certains en arrêt maladie de longue durée, et du budget du personnel auxiliaire (KCHF 25).

**N6** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 34), les charges de personnel PENS présentent une économie involontaire (KCHF 642), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique principalement par une sous-utilisation des postes (KCHF 440) notamment due à des congés non rémunérés et par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 202).

**N7** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 11), les cotisations patronales présentent une économie involontaire (KCHF 134). Cela s'explique, d'une part, par une économie en lien avec les charges de personnel (KCHF 127) et, d'autre part, par une économie résultant de la surévaluation du taux de cotisation de prévoyance professionnelle (KCHF 6).

**N8** Les dépenses générales présentent une économie involontaire (KCHF 130). L'écart s'explique principalement par des économies sur les fournitures de bureau (KCHF 106), les dédommagements de personnel (KCHF 14) et les services et honoraires (KCHF 13).



## 5.4.9 Faculté de théologie

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>952</b>	<b>-</b>	<b>952</b>		<b>-</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>952</b>	<b>-</b>	<b>952</b>		<b>-</b>
	Dédommagements de tiers	<i>N1</i>	952	-	952		-
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	<i>N2</i>	<b>3 574 317</b>	<b>3 692 803</b>	<b>-118 486</b>	<b>-3.2%</b>	<b>3 677 923</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>2 103 765</b>	<b>2 160 574</b>	<b>-56 809</b>	<b>-2.6%</b>	<b>2 145 694</b>
	Personnel administratif et technique	<i>N3</i>	268 843	260 541	8 302	3.2%	260 541
	Personnel enseignant	<i>N4</i>	1 406 145	1 460 112	-53 967	-3.7%	1 445 232
	Allocations, indemnités		36 271	35 066	1 205	3.4%	35 066
	Cotisations patronales		392 506	404 073	-11 567	-2.9%	404 073
	Autres		-	782	-782	-100.0%	782
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	<i>N5</i>	<b>62 398</b>	<b>89 330</b>	<b>-26 932</b>	<b>-30.1%</b>	<b>89 330</b>
	Fournitures		7 643	9 730	-2 087	-21.4%	9 730
	Mobilier, machines		1 179	500	679	135.9%	500
	Services, honoraires		26 652	33 875	-7 223	-21.3%	33 875
	Loyers, redevances		1 481	1 000	481	48.1%	1 000
	Dédommagements de personnel		25 174	44 225	-19 051	-43.1%	44 225
	Diverses charges		269	-	269		-
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>1 392 408</b>	<b>1 437 899</b>	<b>-45 491</b>	<b>-3.2%</b>	<b>1 437 899</b>
	Subventions	<i>N6</i>	1 378 607	1 422 899	-44 292	-3.1%	1 422 899
	Autres bourses et prix		13 801	15 000	-1 199	-8.0%	15 000
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>		<b>15 746</b>	<b>5 000</b>	<b>10 746</b>	<b>214.9%</b>	<b>5 000</b>
	<b>Occupation de postes</b>		<b>16.2</b>	<b>17.4</b>	<b>-1.2</b>	<b>-6.8%</b>	<b>17.4</b>
	Personnel administratif et technique	<i>N3</i>	2.4	2.3	0.1	5.2%	2.3
	Personnel enseignant	<i>N4</i>	13.8	15.1	-1.3	-8.6%	15.1
	Corps professoral		1.5	1.5	0.0	0.0%	1.5
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		12.3	13.6	-1.3	-9.5%	13.6

**N1** L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liés au personnel. À relever que les remboursements des assurances sociales sont budgétés au niveau de l'administration centrale alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées, à l'exception de ceux de l'assurance maternité qui sont budgétés et comptabilisés au niveau de l'administration centrale. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

**N2** Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF - 1), l'objectif de non dépense est largement dépassé. La Faculté présente une économie (KCHF 119). Le taux d'utilisation du budget s'élève à 96.8 %.

**N3** Les charge de personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 8), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une surutilisation de postes (KCHF 14) compensée par une sous-utilisation du budget du personnel auxiliaire (KCHF 5).

**N4** Compte tenu des recettes qui compensent des charges (KCHF 4), les charges de personnel PENS présentent une économie involontaire (KCHF 50), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une sous-utilisation de postes assistants (KCHF 35) et du budget du personnel auxiliaire (KCHF 15).

**N5** Compte tenu des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 5), les dépenses générales présentent une économie involontaire (KCHF 22) qui s'explique principalement par des économies sur les dédommagements de personnel (KCHF 19).

**N6** Les subventions affichent une économie involontaire (KCHF 44). Cet écart s'explique par le départ à la retraite départ à la retraite d'un professeur au mois de septembre 2022 induisant une sous-utilisation de la subvention accordée à la Fondation de la Faculté autonome de théologie.

## 5.4.10 Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>967 281</b>	<b>855 000</b>	<b>112 281</b>	<b>13.1%</b>	<b>855 000</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>354 174</b>	<b>395 000</b>	<b>-40 826</b>	<b>-10.3%</b>	<b>395 000</b>
	Dédommagements de tiers	N1	59 378	-	59 378		-
	Autres prestations de service et ventes	N2	294 797	395 000	-100 203	-25.4%	395 000
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		-	-	-		-
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>240</b>	-	<b>240</b>		-
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	N3	<b>612 867</b>	<b>460 000</b>	<b>152 867</b>	<b>33.2%</b>	<b>460 000</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	N4	<b>39 999 028</b>	<b>39 305 209</b>	<b>693 819</b>	<b>1.8%</b>	<b>39 274 969</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>38 991 125</b>	<b>38 371 398</b>	<b>619 727</b>	<b>1.6%</b>	<b>38 341 158</b>
	Personnel administratif et technique	N5	3 846 377	3 765 174	81 203	2.2%	3 765 174
	Personnel enseignant	N6	26 900 535	26 548 024	352 511	1.3%	26 517 784
	Allocations, indemnités	N7	929 383	822 148	107 235	13.0%	822 148
	Cotisations patronales		7 312 503	7 220 073	92 430	1.3%	7 220 073
	Autres		2 328	15 979	-13 651	-85.4%	15 979
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N8	<b>785 472</b>	<b>810 811</b>	<b>-25 339</b>	<b>-3.1%</b>	<b>810 811</b>
	Fournitures		140 062	248 100	-108 038	-43.5%	248 100
	Mobilier, machines		60 733	70 700	-9 967	-14.1%	70 700
	Services, honoraires		270 507	219 011	51 496	23.5%	219 011
	Entretien immeubles		-	4 000	-4 000	-100.0%	4 000
	Entretien mobilier		2 384	5 000	-2 616	-52.3%	5 000
	Loyers, redevances		388	16 000	-15 612	-97.6%	16 000
	Dédommagements de personnel		309 968	248 000	61 968	25.0%	248 000
	Diverses charges		1 430	-	1 430		-
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		-	-	-		-
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		-	-	-		-
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	N3	<b>222 432</b>	<b>123 000</b>	<b>99 432</b>	<b>80.8%</b>	<b>123 000</b>
	<b>Occupation de postes</b>		<b>257.5</b>	<b>258.4</b>	<b>-1.0</b>	<b>-0.4%</b>	<b>258.4</b>
	Personnel administratif et technique	N5	37.0	36.8	0.3	0.8%	36.8
	Personnel enseignant	N6	220.4	221.7	-1.3	-0.6%	221.7
	Corps professoral		46.1	49.5	-3.3	-6.7%	49.5
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		174.3	172.2	2.0	1.2%	172.2

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales. À relever que les remboursements des assurances sociales sont budgétés au niveau de l'administration centrale alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées, à l'exception de ceux de l'assurance maternité qui sont budgétés et comptabilisés au niveau de l'administration centrale. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

**N2** L'écart s'explique principalement par une baisse de chiffre d'affaires du Pôle Cité (KCHF 110). Cette baisse est compensée par une économie sur les charges de personnel PENS (KCHF 96) et l'impact sur le résultat net est limité.

**N3** L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique principalement par des remboursements provenant de structures du budget « État » (KCHF 144), sans impact sur le résultat net. L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est négatif (KCHF 93). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la baisse le résultat net du budget « État ».

**N4** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 112), l'objectif de non dépense n'est pas atteint. La Faculté présente un dépassement (KCHF 581). Le taux d'utilisation du budget s'élève à 101.5 %.

**N5** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 28), les charges de personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 109), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une surutilisation des postes (KCHF 105) et du budget du personnel auxiliaire (KCHF 4).

**N6** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF 2), les charges de personnel PENS présentent un dépassement (KCHF 355), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par une surutilisation de postes du corps enseignant (KCHF 537) partiellement atténuée par une sous-utilisation de postes du corps professoral (KCHF 184) et du budget du personnel auxiliaire (KCHF 9).

**N7** L'écart s'explique principalement par les indemnités pour la Formation en Enseignement Primaire (FEP) versées aux enseignants-es du DIP (formateur de terrain) d'un montant plus élevé que prévu initialement au budget (KCHF 138).

**N8** Compte tenu des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 50), les dépenses générales présentent une économie involontaire (KCHF 75). Cela s'explique par des économies sur les fournitures de bureau (KCHF 158) et les loyers (KCHF 16) qui compensent un dépassement sur les dédommagements de personnel (KCHF 62) et sur les services et honoraires (KCHF 51).

## 5.4.11 Faculté de traduction et d'interprétation

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
					en CHF	en %	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>84 850</b>	<b>-</b>	<b>84 850</b>		<b>-</b>
<b>42</b>	<b>Taxes et revenus divers</b>		<b>15 183</b>	<b>-</b>	<b>15 183</b>		<b>-</b>
	Dédommagements de tiers	N1	15 183	-	15 183		-
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	N2	<b>69 667</b>	<b>-</b>	<b>69 667</b>		<b>-</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	N3	<b>10 887 022</b>	<b>10 824 057</b>	<b>62 966</b>	<b>0.6%</b>	<b>10 823 755</b>
<b>30</b>	<b>Charges du personnel</b>		<b>10 758 319</b>	<b>10 689 632</b>	<b>68 687</b>	<b>0.6%</b>	<b>10 689 632</b>
	Personnel administratif et technique	N4	1 100 325	1 076 678	23 647	2.2%	1 076 678
	Personnel enseignant	N5	7 567 987	7 546 696	21 291	0.3%	7 546 696
	Allocations, indemnités	N6	62 482	49 321	13 161	26.7%	49 321
	Cotisations patronales		2 027 525	2 013 041	14 484	0.7%	2 013 041
	Autres		-	3 896	-3 896	-100.0%	3 896
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	N7	<b>108 314</b>	<b>104 425</b>	<b>3 889</b>	<b>3.7%</b>	<b>104 123</b>
	Fournitures		12 894	13 302	-407	-3.1%	13 000
	Mobilier, machines		677	6 000	-5 323	-88.7%	6 000
	Services, honoraires		53 329	35 000	18 329	52.4%	35 000
	Entretien immeubles		84	1 000	-916	-91.6%	1 000
	Entretien mobilier		3 231	4 000	-769	-19.2%	4 000
	Loyers, redevances		2 348	1 000	1 348	134.8%	1 000
	Dédommagements de personnel		34 650	44 123	-9 473	-21.5%	44 123
	Diverses charges		1 100	-	1 100		-
<b>33</b>	<b>Amortissements ordinaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	N2	<b>20 389</b>	<b>30 000</b>	<b>-9 611</b>	<b>-32.0%</b>	<b>30 000</b>
	<b>Occupation de postes</b>		<b>71.2</b>	<b>70.5</b>	<b>0.7</b>	<b>1.0%</b>	<b>70.5</b>
	Personnel administratif et technique	N4	10.1	10.0	0.2	1.7%	10.0
	Personnel enseignant	N5	61.1	60.6	0.5	0.8%	60.6
	Corps professoral		12.9	14.6	-1.7	-11.6%	14.6
	Collaborateurs.trices de l'enseignement		48.2	46.0	2.2	4.8%	46.0

N1 L'écart s'explique par des remboursements de personnel mis à disposition d'entités tierces (KCHF 15), sans impact sur le résultat net. À relever que les remboursements des assurances sociales sont budgétés au niveau de l'administration centrale alors que les remboursements effectifs sont comptabilisés dans les structures concernées, à l'exception de ceux de l'assurance maternité qui sont budgétés et comptabilisés au niveau de l'administration centrale. Cet écart est, ainsi, sans impact sur le résultat net. Globalement, au niveau de l'Université, les remboursements d'assurances sociales sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

**N2** L'écart sur les produits d'imputations internes s'explique principalement par des facturations des fonds « État » aux fonds en provenance de l'extérieur (KCHF 65). L'apport net des facturations entre le budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur est positif (KCHF 63). Toutes choses étant égales par ailleurs, il influence à la hausse le résultat net du budget « État ».

**N3** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 85), l'objectif de non dépense est atteint. La Faculté présente une économie (KCHF 22). Le taux d'utilisation du budget s'élève à 99.8 %.

**N4** Compte tenu des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 19), les charges de personnel PAT présentent un dépassement (KCHF 5), cotisations patronales non comprises. Cet écart s'explique par à une surutilisation des postes.

**N5** Compte tenu des recettes et des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 46), les charges de personnel PENS présentent une économie (KCHF 24), cotisations patronales non comprises. Cet écart est attribuable à une sous-utilisation des postes (KCHF 22) et du budget du personnel auxiliaire (KCHF 3).

**N6** L'écart s'explique principalement par le versement de indemnités de direction plus élevé que prévu initialement au budget.

**N7** Compte tenu des imputations internes qui compensent des charges (KCHF - 15), les dépenses générales présentent une économie involontaire (KCHF 11). Cet écart s'explique principalement par une économie sur les fournitures de bureau et mobilier (KCHF 20) et sur les dédommagements de personnel (KCHF 9) partiellement compensée par un dépassement sur les services et honoraires (KCHF 18).

## 5.5 Investissements

### 5.5.1 Investissements par type de bailleurs de fonds

au 31 décembre 2022	Fonds État	FNS	Autres fonds étrangers	Fonds propres affectés	Université
Appareils scientifiques	6 695 452	2 034 953	2 913 783	1 932 269	<b>13 576 457</b>
Matériels informatiques	4 819 748	74 672	534 089	982 338	<b>6 410 847</b>
Matériel, mobilier, audiovisuel, divers	2 355 312	47 543	151 763	166 917	<b>2 721 535</b>
Véhicules	43 867	-	-	-	<b>43 867</b>
Aménagements	1 208 414	-	12 078	1 138 410	<b>2 358 902</b>
Logiciels	4 605 469	6 790	20 511	2 496 929	<b>7 129 701</b>
<b>Total</b>	<b>19 728 262</b>	<b>2 163 958</b>	<b>3 632 224</b>	<b>6 716 864</b>	<b>32 241 308</b>

au 31 décembre 2021	Fonds État	FNS	Autres fonds étrangers	Fonds propres affectés	Université
Appareils scientifiques	5 370 844	2 787 693	3 310 428	1 926 434	<b>13 395 399</b>
Matériels informatiques	4 389 853	430 656	273 254	725 896	<b>5 819 659</b>
Matériel, mobilier, audiovisuel, divers	2 867 651	10 671	258 657	179 904	<b>3 316 883</b>
Véhicules	86 284	1 021	-	-	<b>87 305</b>
Aménagements	1 816 665	-	80 497	52 776	<b>1 949 938</b>
Logiciels	2 731 695	12 893	56 096	12 521	<b>2 813 205</b>
<b>Total</b>	<b>17 262 993</b>	<b>3 242 934</b>	<b>3 978 932</b>	<b>2 897 531</b>	<b>27 382 391</b>

Écart Comptes 2022 vs Comptes 2021	Fonds État	FNS	Autres fonds étrangers	Fonds propres affectés	Université
Appareils scientifiques	1 324 607	-752 740	-396 645	5 835	<b>181 058</b>
Matériels informatiques	429 894	-355 984	260 835	256 442	<b>591 188</b>
Matériel, mobilier, audiovisuel, divers	-512 339	36 872	-106 893	-12 987	<b>-595 348</b>
Véhicules	-42 417	-1 021	-	-	<b>-43 438</b>
Aménagements	-608 251	-	-68 420	1 085 634	<b>408 963</b>
Logiciels	1 873 774	-6 103	-35 584	2 484 408	<b>4 316 495</b>
<b>Total</b>	<b>2 465 269</b>	<b>-1 078 976</b>	<b>-346 708</b>	<b>3 819 333</b>	<b>4 858 918</b>

## 5.5.2 Investissements « État » par faculté

### Crédit de renouvellement :

Le Grand Conseil a voté en septembre 2019 une loi ouvrant un crédit de programme (KCHF 69 950) pour la période 2020 à 2024 (L12462). Le crédit de renouvellement est réparti en tranches annuelles indicatives calculées sur la base des dépenses nettes. Il participe au renouvellement des équipements utilisés dans le cadre des activités d'enseignement et de recherche. Le crédit de renouvellement peut également être utilisé pour des acquisitions nouvelles, ainsi que pour des extensions limitées d'actifs existants, à condition que ces dépenses ne représentent pas davantage qu'un tiers du crédit alloué.

La répartition par faculté et par catégorie de biens est décidée par le Rectorat sur la base d'enveloppes forfaitaires calculées sur l'état des inventaires et les durées effectives d'utilisation des biens. Il est attendu des titulaires de fonds d'investissement de réaliser des arbitrages de proximité puisque les enveloppes allouées ne couvrent que partiellement le renouvellement des équipements de l'Université. Dans la période d'un crédit de renouvellement, les commandes réalisées en fin d'année, engendrant une livraison en début d'année suivante, donnent lieu à un report budgétaire automatique et les soldes disponibles sont mutualisés. Les soldes non dépensés au terme de la période du crédit de renouvellement sont abandonnés, à l'exception des commandes fermes qui auront été enregistrées jusqu'en novembre 2024 et concrétisées au cours du premier trimestre 2025.

Sur la base des données des immobilisations, en ne prenant en considération que les dépenses imputées sur le crédit de renouvellement 2020 / 2024, les dépenses d'investissements enregistrées en 2022 sont les suivantes :

	Notes	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
				en CHF	en %	
<b>Crédit de renouvellement (loi 11524)</b>	<i>N1</i>	<b>13 764 706</b>	<b>16 654 946</b>	<b>-2 890 239</b>	<b>-17.4%</b>	<b>14 000 000</b>
Sciences	<i>N2/N3</i>	4 193 839	4 843 772	-649 933	-13.4%	4 077 300
Médecine	<i>N2</i>	2 454 538	3 376 005	-921 467	-27.3%	2 361 000
Lettres	<i>N2</i>	96 514	96 440	74	0.1%	82 800
Économie et de Management	<i>N2</i>	62 304	62 400	-96	-0.2%	62 400
Sciences de la Société	<i>N2</i>	44 716	63 081	-18 364	-29.1%	54 100
Droit	<i>N2</i>	21 422	30 967	-9 545	-30.8%	22 100
Théologie	<i>N2</i>	17 421	21 100	-3 679	-17.4%	16 100
Psychologie et Sciences de l'Éducation	<i>N2</i>	209 271	218 942	-9 670	-4.4%	178 300
Traduction et Interprétation	<i>N2</i>	38 365	38 600	-235	-0.6%	38 600
Centres interfacultaires	<i>N2/N3</i>	183 317	202 078	-18 761	-9.3%	196 700
Rectorat et services rattachés	<i>N2/N3</i>	626 304	2 025 941	-1 399 637	-69.1%	1 470 700
Services communs	<i>N2/N3</i>	5 816 696	5 675 620	141 075	2.5%	5 439 900



L'Université réalise des transferts budgétaires d'un fonds central de réallocation vers les facultés en cours d'exercice. Ces derniers concernent la répartition des crédits d'installation des professeurs-es. Ils expliquent la variation entre le budget initial et le budget avec transfert. À relever que les autorisations de dépassement budgétaire n'induisent pas de transferts budgétaires ou de dotations complémentaires. Elles ne sont pas visibles dans le budget final.

**N1** Par catégorie de biens, la part des acquisitions est de 42 % pour les appareils scientifiques, de 26 % pour le matériel informatique, de 9 % pour les logiciels, de 8 % pour l'aménagement, de 6 % pour le matériel divers, de 5 % pour le matériel audiovisuel et de 5 % pour le mobilier. Cette décomposition par catégorie de biens est en correspondance avec les prévisions budgétaires. Pour mémoire, les règles budgétaires permettent aux titulaires de fonds d'investissement d'effectuer des réallocations entre les catégories de biens à condition de respecter l'enveloppe budgétaire à leur disposition.

**N2** Globalement, corrigées des reports budgétaires 2022 (KCHF 2 837), les dépenses du crédit de renouvellement affichent une sous-utilisation du budget 2022 (KCHF 225). Compte tenu des règles de gestion, cette économie est mutualisée dans le fonds de réallocation du Rectorat et inscrite au budget 2023. Quant aux reports budgétaires, ils vont permettre à l'Université d'honorer les engagements pris en 2022 pour lesquels la livraison n'a pas pu être réalisée en 2022 comme prévu initialement (KCHF 2 287), ainsi que les livraisons reconnues en 2022 mais dont l'imputation budgétaire se réalisera en 2023 (KCHF 550).

**N3** Les écarts s'expliquent par les autorisations de dépassement budgétaire accordées par le Rectorat. Cela concerne la Division des bâtiments (KCHF 143), la Commission administrative (KCHF 90) et de la Division de l'information scientifique (KCHF 31). Les dépassements budgétaires autorisés sont inférieurs au fonds de réallocation du Rectorat, après les transferts budgétaires réalisés dans le cadre des crédits d'installation des professeurs-es.

#### Crédits d'ouvrage :

Dans le cadre des crédits d'ouvrage octroyés à l'Université par l'État, les dépenses suivantes ont été réalisées en 2022 :

	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart vs Budget avec transfert		Budget initial
				en CHF	en %	
<b>Crédits d'ouvrage</b>		<b>3 498 287</b>	<b>11 091 512</b>	<b>-7 593 225</b>	<b>-68.5%</b>	<b>11 091 512</b>
Loi 9995 CMU 5	N1	228 415	1 160 000	-931 585	-80.3%	1 160 000
Loi 10822 CMU 6	N1	186 261	968 611	-782 350	-80.8%	968 611
Loi 10875 AEM	N2	459 788	1 242 901	-783 113	-63.0%	1 242 901
Loi 12146 HPC	N3	2 211 018	4 020 000	-1 808 982	-45.0%	4 020 000
Loi 12149 Aile Jura	N4	107 162	200 000	-92 838	-46.4%	200 000
Loi 12767 SI étudiants-es	N5	305 643	3 500 000	-3 194 357	-91.3%	3 500 000

**N1** Pour le projet d'aménagement des bâtiments CMU 5 / 6 (lois « L9995 » et « L10822 »), le volume des dépenses est inférieur au budget (KCHF 1 917). Cet écart s'explique par l'arrêt des travaux de l'animalerie en raison de la liquidation judiciaire de l'entreprise en charge des travaux et par des livraisons retardées pour l'aménagement des locaux du Biostock. Compte tenu du gel d'une partie du crédit d'ouvrage alloué par le Grand Conseil (KCHF 3 200), le solde budgétaire (KCHF 2 248) devrait permettre de terminer les travaux d'ici fin 2023.

**N2** Les travaux d'aménagement de l'Ancienne école de médecine sont maintenant terminés. Par rapport au budget octroyé par la loi « L10875 », le solde disponible (KCHF 450) permettra d'honorer les derniers engagements en 2023 (KCHF 59). Il est attendu que le montant résiduel de la loi « L10875 » soit restitué.

**N3** Le projet d'évolution des infrastructures et des services associés de calcul à haute performance et de stockage à long terme rencontre des retards dans sa réalisation. Par rapport au budget prévu pour 2022, le volume des dépenses est très inférieur (KCHF 2 579). La faisabilité du projet n'étant pas remise en question, il est attendu que l'utilisation du crédit d'ouvrage soit prolongée jusqu'à la fin de l'exercice 2024 grâce au report budgétaire (KCHF 4 887).

**N4** Le projet de rénovation et aménagement de l'Aile Jura du bâtiment des Bastions est à bout touchant. L'écart s'explique par des retards dans la livraison de certaines commandes (KCHF 160) et du choix de reporter certains travaux, par exemple la déchetterie, dans la dernière phase de rénovation et d'aménagement du bâtiment central des Bastions en 2027 (KCHF 446). Par rapport au solde disponible à fin 2022 (KCHF 606), il est attendu que l'entier du crédit d'ouvrage soit consommé.

**N5** Le projet de refonte des prestations numériques aux étudiants-es se déploie moins rapidement que prévu initialement. En conséquence, le volume des dépenses en 2022 est plus faible que prévu (KCHF 1 646) et le report budgétaire s'élève à KCHF 9 841. Il est attendu que les travaux se poursuivent jusqu'en 2025 dans le cadre du financement alloué.